

RG

**Rapport de gestion 2019, volume 3
Groupes de produits y compris
comptes spéciaux et financements
spéciaux du canton de Berne**



Rapport de gestion 2019, volume 3
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux

Table des matières

Table des matières

1	Ensemble du canton _____	7
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2019, solde II) _____	7
1.2	Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité _____	8
2	Autorités (AUT) _____	11
2.1	Compte de résultats _____	11
2.2	Compte des investissements _____	12
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT _____	12
2.4	Comptes spéciaux _____	13
2.4.1	Grand Conseil _____	13
2.4.2	Conseil-exécutif _____	15
3	Chancellerie d'Etat (CHA) _____	17
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	17
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	17
3.3	Priorités de l'exercice _____	18
3.4	Compte de résultats _____	19
3.5	Compte des investissements _____	20
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA _____	21
3.7	Groupes de produits _____	22
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil _____	22
4	Direction de l'économie publique (ECO) _____	25
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	25
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	25
4.3	Priorités de l'exercice _____	26
4.4	Compte de résultats _____	27
4.5	Compte des investissements _____	28
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO _____	29
4.7	Groupes de produits _____	30
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction _____	30
4.7.2	Assurance-chômage _____	32
4.7.3	Développement et surveillance économique _____	35
4.7.4	Forêt et dangers naturels _____	38
4.7.5	Agriculture _____	41
4.7.6	Nature _____	44
4.8	Financements spéciaux _____	47
4.8.1	Fonds d'aide investissements _____	47
4.8.2	Fonds de régénération des eaux _____	49

4.8.3	Caisse des épizooties _____	51
4.8.4	Fonds du tourisme _____	53
4.8.5	Fonds pour les dommages causés par le gibier _____	55
5	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) _____	57
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	57
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	57
5.3	Priorités de l'exercice _____	58
5.4	Compte de résultats _____	60
5.5	Compte des investissements _____	61
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP _____	62
5.7	Groupes de produits _____	63
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques ____	63
5.7.2	Santé publique _____	66
5.7.3	Protection de la santé et service sanitaire _____	69
5.7.4	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité _____	71
5.7.5	Protection des consommateurs et de l'environnement _____	73
5.7.6	Garantie du minimum vital et intégration _____	75
5.7.7	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation _____	78
5.8	Préfinancements _____	81
5.8.1	Fonds d'investissements hospitaliers _____	81
5.9	Financements spéciaux _____	83
5.9.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie _____	83
6	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) _____	85
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	85
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	85
6.3	Priorités de l'exercice _____	86
6.4	Compte de résultats _____	88
6.5	Compte des investissements _____	89
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la JCE _____	90
6.7	Groupes de produits _____	91
6.7.1	Soutien de la direction _____	91
6.7.2	Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat _____	93
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques _____	95
6.7.4	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance _____	97
6.7.5	Soutien et surveillance des communes _____	99
6.7.6	Organisation du territoire _____	101
6.7.7	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse _____	103

6.7.8	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse _____	105
6.7.9	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales _____	107
6.7.10	Préfectures _____	109
6.7.11	Poursuites et faillites _____	111
6.7.12	Tenue du registre foncier _____	113
6.7.13	Registre du commerce _____	115
6.7.14	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte _____	117
6.8	Financements spéciaux _____	120
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée _____	120
7	Direction de la police et des affaires militaires (POM) _____	123
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	123
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	123
7.3	Priorités de l'exercice _____	124
7.4	Compte de résultats _____	126
7.5	Compte des investissements _____	127
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM _____	128
7.7	Groupes de produits _____	129
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative _____	129
7.7.2	Police _____	131
7.7.3	Circulation routière et navigation _____	135
7.7.4	Exécution judiciaire _____	138
7.7.5	Population et immigration _____	142
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires _____	146
7.8	Financements spéciaux _____	149
7.8.1	Contributions de remplacement _____	149
7.9	Fonds _____	151
7.9.1	Fonds de loterie _____	151
7.9.2	Fonds du sport _____	152
8	Direction des finances (FIN) _____	153
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	153
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	153
8.3	Priorités de l'exercice _____	154
8.4	Compte de résultats _____	155
8.5	Compte des investissements _____	156
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN _____	157
8.7	Groupes de produits _____	158
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit _____	158
8.7.2	Prestations de services finances du groupe _____	161
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes _____	164

8.7.4	Impôts et prestations de services _____	166
8.7.5	Personnel _____	169
8.7.6	Informatique et organisation _____	171
8.8	Financements spéciaux _____	174
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux _____	174
8.8.2	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement _____	176
8.9	Réserve de politique financière _____	178
8.9.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) _____	178
9	Direction de l'instruction publique (INS) _____	181
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	181
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	181
9.3	Priorités de l'exercice _____	182
9.4	Compte de résultats _____	184
9.5	Compte des investissements _____	185
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS _____	186
9.7	Groupes de produits _____	187
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques _____	187
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires _____	189
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle _____	191
9.7.4	Enseignement supérieur _____	194
9.7.5	Culture _____	196
9.7.6	Services centralisés _____	198
9.8	Fonds _____	200
9.8.1	Fonds d'encouragement des activités culturelles _____	200
10	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) _____	201
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	201
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	201
10.3	Priorités de l'exercice _____	202
10.4	Compte de résultats _____	203
10.5	Compte des investissements _____	204
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE _____	205
10.7	Groupes de produits _____	206
10.7.1	Soutien à la direction _____	206
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques _____	208
10.7.3	Développement durable _____	210
10.7.4	Information géographique _____	212
10.7.5	Infrastructures _____	214
10.7.6	Transports publics et coordination des transports _____	217
10.7.7	Gestion des biens immobiliers _____	220

10.7.8	Eaux et déchets _____	222
10.8	Financements spéciaux _____	225
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets _____	225
10.8.2	Fonds pour l'assainissement _____	227
10.8.3	Fonds des rives, lacs et des rivières _____	229
10.8.5	Fonds pour l'alimentation en eau _____	231
11	Contrôle des finances (CF) _____	233
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	233
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	233
11.3	Priorités de l'exercice _____	234
11.4	Compte de résultats _____	234
11.5	Compte des investissements _____	235
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF _____	236
11.7	Groupes de produits _____	237
11.7.1	Surveillance des finances _____	237
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) _____	239
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	239
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	239
12.3	Priorités de l'exercice _____	240
12.4	Compte de résultats _____	240
12.5	Compte des investissements _____	241
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD _____	241
12.7	Groupes de produits _____	242
12.7.1	Protection des données _____	242
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) _____	245
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II) _____	245
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	245
13.3	Priorités de l'exercice _____	246
13.4	Compte de résultats _____	246
13.5	Compte des investissements _____	247
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS _____	247
13.7	Groupes de produits _____	248
13.7.1	Direction de la magistrature _____	248
13.7.2	Juridictions civile et pénale _____	251
13.7.3	Juridiction administrative _____	254
13.7.4	Ministère public _____	256

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (STA)	-18.2	1.0
Direction de l'économie publique (ECO) ¹⁾	-243.4	84.3
Direction de la santé publique et de prévoyance sociale (SAP) ²⁾	-2 719.9	312.7
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) ³⁾	-1 681.4	1 000.9
Direction de la police et des affaires militaires (POM) ⁴⁾	-803.0	676.9
Direction des finances (FIN)	-351.4	7 069.7
Direction de l'instruction publique (INS) ⁵⁾	-2 843.8	595.8
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) ⁶⁾	-1 389.3	599.0
Contrôle des finances (CF)	-4.4	0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.1	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-180.5	80.2
Ensemble du canton	-10 236.4	10 420.9

Réforme des Directions (RDir) au 1^{er} janvier 2020

Suite à la réforme des Directions, les Directions suivantes seront rebaptisées le 1^{er} janvier 2020. Leurs nouvelles désignations sont si nécessaire déjà utilisées dans le présent rapport de gestion:

- 1) Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)
- 2) Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
- 3) Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)
- 4) Direction de la sécurité (DSE)
- 5) Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
- 6) Direction des travaux publics et des transports (DTT)

1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité

Les prestations du canton de Berne sont présentées sous forme de produits, eux-mêmes rassemblés en groupes de produits. Le Grand Conseil pilote les finances et les prestations par le biais des groupes de produits.

Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits du canton de Berne, répartis par secteur d'activités, avec les coûts et les rentrées financières qui mènent au solde I. Le solde II est présentée en complément.

Secteur d'activités / Groupes de produits au 31.12.2019 en millions CHF	Coûts	Rentrées	Solde I	Solde II
Administration générale	-541.9	249.4	-292.5	-449.0
Gestion des biens immobiliers	-386.9	174.2	-212.7	-361.4
Informatique et organisation	-106.8	66.2	-40.6	-40.9
Personnel	-18.4	5.5	-12.9	-15.3
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-17.9	0.8	-17.1	-17.2
Information géographique	-5.6	2.3	-3.3	-7.0
Surveillance des finances	-4.0	0.4	-3.6	-4.0
Soutien et surveillance des communes	-2.3	0.0	-2.3	-3.2
Sécurité publique	-974.0	391.6	-582.4	-159.5
Police	-405.2	87.5	-317.7	-283.9
Exécution judiciaire	-160.1	69.7	-90.4	-91.1
Population et immigration	-48.7	25.3	-23.4	-26.3
Circulation routière et navigation	-45.9	62.7	16.8	288.6
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-16.5	8.1	-8.4	-1.4
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative (POM)	-15.0	1.5	-13.5	-12.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques (JCE)	-1.5	0.1	-1.4	-1.5
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-21.3	0.4	-20.9	-20.9
Soutien de la direction (JCE)	-1.9	0.0	-1.9	-2.0
Protection des données	-1.1	0.0	-1.1	-1.1
Préfectures	-22.7	12.3	-10.4	-12.6
Poursuites et faillites	-36.6	55.3	18.7	18.7
Tenue du registre foncier	-14.2	13.4	-0.8	84.7
Registre du commerce	-3.0	4.5	1.5	1.5
Juridictions civile et pénale	-85.5	25.6	-59.9	-58.9
Juridiction administrative	-14.9	2.3	-12.6	-12.6
Ministère public	-70.4	22.9	-47.5	-19.2
Direction de la magistrature (JUS)	-9.5	0.0	-9.5	-9.5
Formation	-1 908.0	477.8	-1 430.2	-2 178.1
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 285.5	388.7	-896.8	-917.1
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-586.9	83.0	-503.9	-582.8
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques (INS)	-9.9	0.2	-9.7	-16.4
Services centralisés	-22.0	5.8	-16.2	-50.8
Enseignement supérieur	-3.7	0.1	-3.6	-611.0

Secteur d'activités / Groupes de produits au 31.12.2019 en millions CHF	Coûts	Rentrées	Solde I	Solde II
Culture et loisirs	-95.0	2.3	-92.7	-141.0
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-71.1	0.1	-71.0	-71.1
Culture	-23.9	2.2	-21.7	-69.9
Santé	-35.8	5.3	-30.5	-1 236.7
Santé publique	-5.8	0.0	-5.8	-1 208.4
Protection de la santé et service sanitaire	-3.9	2.1	-1.8	-4.6
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux (SAP)	-12.7	0.0	-12.7	-13.5
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.3	1.9	-9.4	-9.4
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.1	1.3	-0.8	-0.8
Prévoyance sociale	-240.1	47.3	-192.8	-1 848.7
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-5.7	0.0	-5.7	-520.4
Garantie du minimum vital et intégration	-6.7	0.0	-6.7	-370.1
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-44.0	3.6	-40.4	-800.3
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-9.2	6.2	-3.0	-3.0
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.9	0.1	-2.8	-2.8
Assurance-chômage	-2.1	3.8	1.7	-16.2
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-169.5	33.6	-135.9	-135.9
Transports	-339.9	42.4	-297.5	-447.9
Infrastructures	-310.8	41.0	-269.8	-168.6
Transports publics et coordination des transports	-6.0	0.6	-5.4	-256.9
Soutien à la direction (TTE)	-20.7	0.5	-20.2	-20.3
Juridiction administrative et prestations juridiques (TTE)	-2.4	0.3	-2.1	-2.1
Environnement et aménagement du territoire	-64.4	84.0	19.6	-15.7
Eaux et déchets	-23.4	69.8	46.4	47.7
Développement durable	-3.0	0.3	-2.7	-21.7
Organisation du territoire	-9.6	1.4	-8.2	-12.3
Forêt et dangers naturels	-28.4	12.5	-15.9	-29.4
Economie publique	-103.5	42.4	-61.1	-113.5
Agriculture	-52.1	29.8	-22.3	-39.0
Nature	-17.4	0.9	-16.5	-22.8
Soutien aux fonctions de direction (ECO)	-11.7	4.0	-7.7	-9.9
Développement et surveillance économique	-22.3	7.7	-14.6	-41.8
Finances et impôts	-223.3	162.5	-60.8	6 774.5
Impôts et prestations de services	-163.3	64.6	-98.7	5 368.9
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	-0.8	0.0	-0.8	1 204.6
Prestations de services finances du groupe	-54.7	97.8	43.1	205.4
Gestion interne de la direction, politique financière et droit	-4.5	0.1	-4.4	-4.4

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-15 645 900	-13 467 736	-12 293 772	1 173 965	8.7 %
Revenus	91 413	82 000	64 506	-17 494	-21.3 %
Solde	-15 554 487	-13 385 736	-12 229 266	1 156 471	8.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	-13 041 774	-10 333 736	-9 418 871	914 865	8.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-965 801	-1 428 000	-1 236 557	191 443	13.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 433 090	-1 506 000	-1 434 300	71 700	4.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-205 236	-200 000	-204 043	-4 043	-2.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	73 689	76 000	51 157	-24 843	-32.7 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	10 913	5 000	9 640	4 640	92.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	6 811	1 000	3 709	2 709	270.9 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique AUT inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT

2014	2015	2016	2017	2018	2019
19.8	20.6	22.0	21.5	23.7	23.1

Commentaire

Depuis l'exercice 2014, les postes à temps plein des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis dans la rubrique des AUT. Cela n'entraîne pas de changements visibles.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-9 274 744	-9 903 391	-9 504 550	398 841	4.0 %
Revenus	16 530	14 000	8 825	-5 175	-37.0 %
Solde	-9 258 214	-9 889 391	-9 495 725	393 666	4.0 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	-4 490 147	-4 710 000	-4 514 857	195 143	4.1 %
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-2 425 847	-2 364 815	-2 463 870	-99 055	-4.2 %
305 Cotisations patronales	-705 646	-747 576	-724 200	23 375	3.1 %
309 Autres charges de personnel	30 606	-29 000	-27 521	1 479	5.1 %
310 Charges de matières et de marchandises	-17 053	-40 000	-15 057	24 943	62.4 %
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-11 315	-20 000	-7 153	12 847	64.2 %
313 Prestations de service et honoraires	-515 268	-751 000	-615 452	135 548	18.0 %
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	-14 160	-30 000	-19 086	10 914	36.4 %
317 Dédommagements	-14 545	-19 000	-16 838	2 162	11.4 %
319 Diverses charges d'exploitation	-143 612	-217 000	-133 953	83 047	38.3 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-759 500	-775 000	-759 500	15 500	2.0 %
369 Différentes charges de transfert	-3 500	0	-3 500	-3 500	0.0 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-4 756	0	-2 635	-2 635	0.0 %
391 Prestations de service	-200 000	-200 000	-200 929	-929	-0.5 %
Revenus					
425 Recette sur ventes	1 404	0	1 184	1 184	0.0 %
426 Remboursements	6 560	10 000	0	-10 000	-100.0 %
469 Différents revenus de transfert	8 086	4 000	7 161	3 161	79.0 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	480	0	480	480	0.0 %

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2019

En raison d'une amélioration de CHF 0,4 million par rapport à la planification, le solde du compte spécial du Grand Conseil affiche un résultat positif. La raison est double : d'une part, les charges de personnel se sont révélées CHF 0,1 million moins élevées ; d'autre part, les ressources budgétisées dans le domaine « Prestations de services et honoraires » et au poste « Di-

verses charges d'exploitation » n'ont pas toutes été épuisées. Ces améliorations, associées à d'autres légères évolutions, représentent un montant de CHF 0,3 million.

Priorités de développement

L'année sous revue a été la première à compter quatre sessions. Malgré une activité accrue au sein du Grand Conseil et un nombre très élevé d'interventions déposées, toutes les affaires ont pu être traitées.

Par ailleurs, diverses dispositions ont été prises pour faire progresser la transition numérique au sein du Grand Conseil.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente aucune chance ou risque.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 371 156	-3 564 346	-2 789 222	775 124	21.7 %
Revenus	74 883	68 000	55 681	-12 319	-18.1 %
Solde	-6 296 273	-3 496 346	-2 733 541	762 805	21.8 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	-1 947 949	-2 023 386	-1 960 239	63 147	3.1 %
305 Cotisations patronales	-430 440	-458 960	-450 133	8 826	1.9 %
306 Prestations de l'employeur	-3 072 350	0	721 950	721 950	0.0 %
310 Charges de matières et de marchandises	-152	-1 000	-134	866	86.6 %
317 Dédommagements	-97 196	-115 000	-97 196	17 804	15.5 %
319 Diverses charges d'exploitation	-152 499	-235 000	-331 689	-96 689	-41.1 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-731 000	-2 000	729 000	99.7 %
369 Différentes charges de transfert	-668 090	0	-669 300	-669 300	0.0 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-480	0	-480	-480	0.0 %
Revenus					
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	64 030	60 000	49 216	-10 784	-18.0 %
425 Recette sur ventes	818	4 000	757	-3 243	-81.1 %
426 Remboursements	877	2 000	0	-2 000	-100.0 %
469 Différents revenus de transfert	2 827	1 000	2 479	1 479	147.9 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	6 331	1 000	3 229	2 229	222.9 %

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2019

L'exercice comptable clôture avec un excédent de CHF 0,8 million. La modification des provisions pour le paiement des rentes allouées aux anciens membres du gouvernement en est la cause. La correction influant sur le résultat se présente dans les prestations de l'employeur, dans le groupe de comptes 306.

Les coûts supplémentaires de CHF 0,1 million dans le groupe de comptes 319 sont dûs aux festivités organisées en l'honneur de la conseillère fédérale S. Sommaruga et du conseiller aux Etats H. Stöckli.

En raison de nouvelles règles comptables, les dépenses des groupes de comptes 363 et 369 sont reportées.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne présente aucune chance ou risque.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-18.2		1.0

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-26.0	-18.6	-17.2	1.4	7.5 %
Total	-26.0	-18.6	-17.2	1.4	7.5 %

3.3 Priorités de l'exercice

Soutien à la conduite

La CHA est un prestataire de services à l'intersection entre les politiques, l'administration et le public. En sa qualité d'état-major de l'exécutif, elle le soutient dans l'ensemble de ses activités et coordonne la collaboration administrative avec les organes du Grand Conseil.

Elections et votations

Le 20 octobre 2019 ont eu lieu les élections de renouvellement général du Conseil national et du Conseil des Etats. Le deuxième tour de scrutin pour l'attribution des deux sièges au Conseil des Etats s'est déroulé le 17 novembre 2019. Les résultats ont pu être communiqués à temps, notamment grâce au nouveau logiciel cantonal de détermination des résultats et au travail effectué en amont pour la bonne préparation de la collaboration avec les préfectures et les communes.

Les électeurs et électrices du canton ont été appelés à s'exprimer sur trois objets fédéraux et trois objets cantonaux lors de deux dimanches de votation.

Suite à la décision du canton de Genève de ne plus exploiter son système de vote électronique, le canton de Berne a lui aussi dû renoncer au canal de vote électronique à partir de l'été 2019.

Communication

Dans le domaine de la communication, les points essentiels ont été l'introduction d'une newsroom, ainsi que le renouvellement de la Charte graphique et de la présence sur Internet (newweb@be). Il a été décidé d'accorder plus de place aux illustrations, aux vidéos et aux médias sociaux dans l'information au public. Un projet a en outre été lancé dont l'objectif est d'aiguiser la curiosité des jeunes pour la sphère politique et, ainsi, d'améliorer leur participation politique.

Le Grand Conseil a adopté à une large majorité le rapport sur les possibilités d'aide aux médias afin que les travaux de révision de la loi sur l'information du public (LIn; RSB 107.1), vieille de 25 ans, puissent démarrer.

En collaboration avec la commission compétente, la première étape en vue de l'amélioration du matériel de vote a été franchie.

Archives de l'Etat

Au cours de l'exercice, le programme « Gestion des affaires et archivage électroniques » (GAE) a progressé comme prévu. A la fin de l'année 2019, la CHA, la FIN, la SAP, la JCE, la POM, la TTE et l'INS travaillaient complètement avec BE-GEVER, et ce de manière stable. Du côté de l'ECO et de la POCA, où BE-GEVER sera introduit en 2020/21, la conception suit son cours. Au cours de l'année écoulée, le nombre d'utilisateurs est passé de 1400 à environ 4700 (objectif final: 7500). Le programme GAE s'inscrit toujours dans le respect des délais et du budget prévus. La date de l'introduction de BE-GEVER coïncide avec le passage à la primauté du numérique des offices. Cette étape importante est l'occasion pour les Archives de l'Etat d'analyser de

façon systématique les archives courantes sur support papier existantes, de déterminer le volume des dossiers et d'établir la valeur archivistique des documents. Les résultats de cette planification des versements ont été documentés en détail et une convention de versement a été signée avec chaque office. Fin 2019, ces travaux étaient en grande partie terminés au sein de la CHA, de la SAP et de la FIN. A la JCE et à la TTE, ils commencent.

Jusqu'à la fin 2019, les Archives de l'Etat ont reçu 2000 requêtes de personnes qui, conformément à la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LM-CFA; RS 211.223.13), ont demandé à consulter leur dossier. Le canton de Berne a été à ce titre très fortement sollicité: plus de 20 pour cent des demandes déposées auprès de l'Office fédéral de la justice contenaient des dossiers des Archives de l'Etat de Berne. Pour que ceux-ci puissent être mis à disposition dans les délais, toute l'équipe a dû cette année encore redoubler d'efforts. Les postes temporaires créés ont tous pu être supprimés.

La bureau de l'Egalité entre la femme et l'homme (BEFH)

Le BEFH a mis sur pied la plateforme « Was wirkt », en collaboration avec le Bureau de l'égalité de la Ville de Berne, le Staatslabor et les entreprises intéressées, et a lancé dans ce cadre un premier cycle de programme d'échanges de bonnes pratiques. Il était présent à la foire de la formation de Berne (BAM) 2019 avec l'initiative « It's my way! Osez tous les métiers »: 45 jeunes dont les choix de carrière déjouent les stéréotypes de genre ont pu motiver écoliers et écolières à élargir leur champ des possibles.

Il a pris part à l'élaboration du matériel pédagogique « L'école de l'égalité », que publie la Conférence romande des bureaux de l'égalité egalite.ch à destination des différents cycles de l'école obligatoire de la Suisse francophone.

Politique jurassienne

La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier a été définitivement annulée par la justice. Le jugement du 23 août 2019 du Tribunal administratif du canton de Berne est entré en force, à défaut d'être contesté au Tribunal fédéral. Le Conseil-exécutif a annoncé les piliers qui guideront son action en vue d'une répétition de la votation. Ce nouveau scrutin devra être propre et irréprochable. Il devra donc être encadré par des mesures renforcées, prises par le Conseil-exécutif après discussion avec les autorités concernées. Dans l'immédiat, le Conseil-exécutif a demandé à la commune de Moutier d'ouvrir à la CHA un accès continu et à distance au registre électoral de Moutier.

Bilinguisme

Le Conseil-exécutif a adopté le 26 juin 2019 un arrêté de mise en œuvre du rapport de la Commission du bilinguisme. Cette stratégie en faveur du bilinguisme s'articule sur 26 points et

attribue des mandats à toutes les Directions. Différents partenaires externes à l'administration seront également impliqués. Le Conseil-exécutif a chargé la CHA de la coordination et du suivi du projet, qui s'étendra sur plusieurs années. La CHA disposera dès 2020 d'un budget de promotion du bilinguisme cantonal, en soutien des efforts menés par les Directions cantonales.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-27 003 712	-19 332 933	-18 129 234	1 203 699	6.2 %
Revenus	1 207 413	835 000	1 000 629	165 629	19.8 %
Solde	-25 796 299	-18 497 933	-17 128 605	1 369 328	7.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	-12 351 005	-12 645 746	-12 354 838	290 908	2.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12 447 728	-4 741 500	-4 004 838	736 662	15.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-792 332	-333 053	-307 347	25 706	7.7 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 031 088	-573 000	-665 605	-92 605	-16.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	-50 486	-50 486	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-381 559	-1 039 634	-746 120	293 514	28.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	643 988	447 000	493 949	46 949	10.5 %
43 Revenus divers	146	0	70	70	0.0 %
44 Revenus financiers	82 095	76 000	85 760	9 760	12.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	149 508	108 000	156 388	48 388	44.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	50 486	50 486	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	331 675	204 000	213 976	9 976	4.9 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport au budget sont expliqués dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-692 613	-900 000	-1 860 688	-960 688	-106.7%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-692 613	-900 000	-1 860 688	-960 688	-106.7%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-234 916	0	-61 752	-61 752	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-457 697	-900 000	-1 798 936	-898 936	-99.9%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

La CHA a consacré CHF 1,9 million principalement au financement de deux projets: le nouveau logiciel pour les élections et les votations, et la refonte de la présence web (newweb@be). Durant la phase de réalisation de newweb@be, les coûts ont dépassé les prévisions. D'une part un service d'actualités, non prévu initialement, est venu se greffer au projet, et d'autre part la gestion de projet agile a impliqué un surcroît de travail de programmation.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

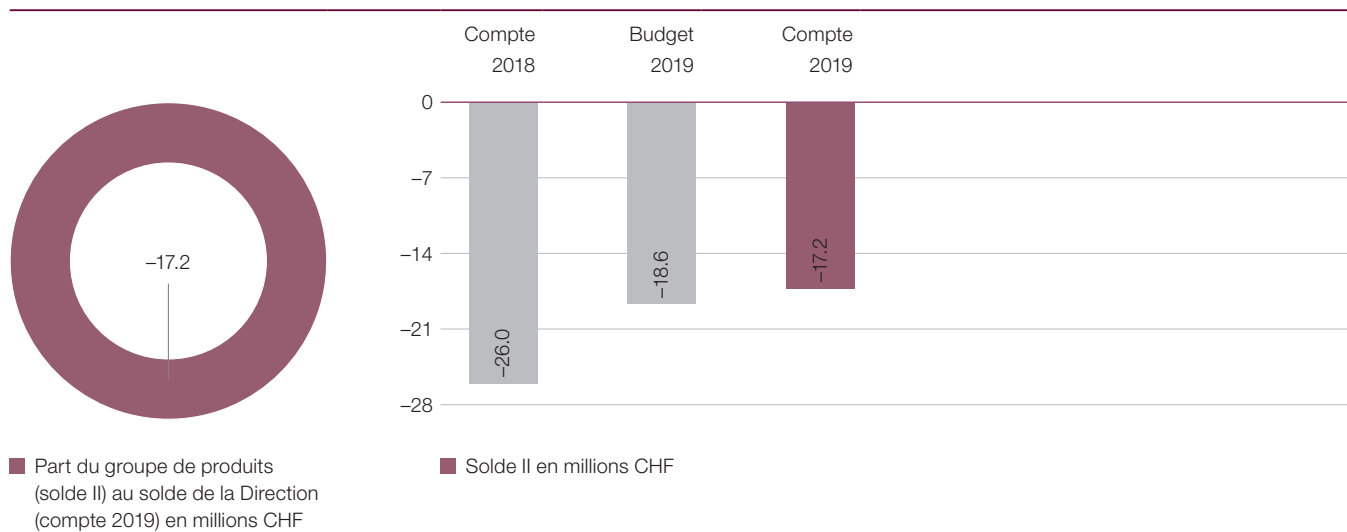
2014	2015	2016	2017	2018	2019
83.5	83.4	81.5	85.6	75.6	77.1

Commentaire

Les effectifs de la CHA ont légèrement augmenté en 2019 car des postes vacants l'année précédente ont été pourvus et des engagements supplémentaires à durée déterminée ont été contractés. Les effectifs restent cependant en-deça de la limite définie par le Conseil-exécutif.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à o de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries, LPAP; RS 232.21);
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association «Forum politique Berne» et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	935 716	699 500	793 684	94 184	13.5 %
(-) Frais de personnel	-12 351 010	-12 618 249	-12 354 842	263 406	2.1 %
(-) Coûts matériels	-13 234 326	-6 151 132	-5 162 857	988 275	16.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-877 748	-457 751	-413 370	44 382	9.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-25 527 369	-18 527 631	-17 137 384	1 390 247	7.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	135 000	100 000	143 000	43 000	43.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-626 088	-203 000	-252 605	-49 605	-24.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 508	8 000	13 388	5 388	67.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-26 003 949	-18 622 631	-17 233 601	1 389 030	7.5 %
(+)/(-) Régularisations	207 650	124 698	104 996	-19 702	-15.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-25 796 299	-18 497 933	-17 128 605	1 369 328	7.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien à la direction	-1 253 283	0	0	0	0.0 %
Droits politiques et ressources	-12 984 043	0	0	0	0.0 %
Bilinguisme et suivi législatif	-3 878 510	0	0	0	0.0 %
Communication et relations extérieures	-3 344 200	-3 715 571	-3 643 605	71 965	1.9 %
Archives	-3 509 823	-3 428 018	-3 573 345	-145 326	-4.2 %
Egalité	-557 510	-669 141	-504 023	165 118	24.7 %
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	0	-3 373 910	-2 596 906	777 004	23.0 %
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	0	-7 340 991	-6 819 506	521 486	7.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) est supérieur de CHF 1,4 million (7,5 %) au total par rapport au montant budgété.

Le produit a augmenté de CHF 0,8 million (+13,5 %) grâce à une hausse substantielle des recettes tirées des légalisations et à un surplus de recettes provenant des taxes d'utilisation et des taxes pour prestations de services.

Les coûts de personnel affichent une amélioration de CHF 0,3 million, due à des gains de rotation et à des pourcentages de taux d'occupation non pourvus.

La diminution des charges dans le domaine du matériel a plusieurs causes. L'écart le plus grand concerne les frais postaux (courrier A et B) et s'élève à CHF 0,5 million. Différentes mesures d'économie en sont à l'origine.

Le canton de Genève ayant cessé d'exploiter son système de vote électronique, qui hébergeait aussi le canton de Berne, les dépenses ont été inférieures de CHF 0,4 million au montant budgété. Le Conseil fédéral a par ailleurs suspendu le projet d'instauration du vote électronique comme canal de vote ordinaire.

Parallèlement à cela, des coûts inférieurs pour les élections nationales de l'automne 2019 (CHF 0,2 mio) et pour les prestations informatiques de l'OIO (CHF 0,3 mio) conduisent à une amélioration.

D'un autre côté, il a été possible d'engager des dépenses non budgétées pour des projets dans le domaine du bilinguisme, pour des services de tiers (appels d'offres) et pour la numérisation (eAmtsblatt).

Priorités de développement

En 2019, la CHA s'est notamment consacrée au thème de l'aide aux médias. Le rapport sur l'aide aux médias dans le canton de Berne, commandé par le Conseil-exécutif, analyse les transformations du paysage médiatique et leurs conséquences sur le canton. Il présente aussi des aides indirectes envisageables.

Dans le domaine du bilinguisme, la CHA a dirigé elle-même de nombreux projets, lorsqu'elle n'a pas soutenu et coordonné les projets émanant des DIR. Des moyens supplémentaires permettront de renforcer les efforts de promotion du bilinguisme menés dans les DIR et à la CHA.

L'année sous rapport a vu le lancement du projet-pilote «Clés en mains: La plateforme pour l'égalité en entreprise», mené conjointement par la Confédération et la Ville de Berne sur une période de trois ans.

L'élection du Conseil national et celle du Conseil des Etats ont par ailleurs eu lieu le 20 octobre 2019. Un second tour de scrutin s'est tenu le 17 novembre 2019 pour le Conseil des Etats.

La nomination du chef du Secrétariat à l'administration numérique marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022.

Chances et risques

Les répercussions financières d'un changement potentiel d'appartenance cantonale de la commune de Moutier sont encore incertaines.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	1 965	2 039
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	213	178
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	264	323
Nombre de légalisations	12 860	14 319
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 521 664	2 301 921
Nombre de communiqués de presse	437	424
Nombre de conférences de presse	61	54
Nombre de consultations du portail www.be.ch	806 823	747 280
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	574	710
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 642 758	2 264 210
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	122	123
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	102	85
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	110	114

4 Direction de l'économie publique (ECO)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	-14.2		4.3
Assurance-chômage	-20.0		3.7
Développement et surveillance économique	-53.0		11.3
Forêt et dangers naturels	-54.2		24.9
Agriculture	-69.8		30.8
Nature	-32.2		9.3

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-9.1	-11.6	-9.9	1.7	14.9 %
Assurance-chômage	-18.3	-21.0	-16.2	4.8	22.7 %
Développement et surveillance économique	-38.9	-48.8	-41.8	7.0	14.4 %
Forêt et dangers naturels	-29.6	-29.8	-29.4	0.4	1.4 %
Agriculture	-39.9	-44.3	-39.0	5.3	11.9 %
Nature	-21.8	-25.9	-22.8	3.0	11.7 %
Total	-157.6	-181.3	-159.1	22.2	12.3 %

4.3 Priorités de l'exercice

L'Office de l'assurance-chômage a commencé ses activités

Le nouvel Office de l'assurance-chômage (OAC) a débuté ses activités comme prévu le 1^{er} mai 2019. Des travaux préparatoires nombreux et complexes se sont avérés nécessaires à ce moment-là. Parallèlement aux affaires quotidiennes, il a fallu préparer et mettre en œuvre les modifications organisationnelles et techniques ainsi que les changements liés au site Internet et à l'identité visuelle. La réorganisation n'a pas nécessité de personnel supplémentaire. L'OAC, qui emploie 465 collaborateurs et collaboratrices, est entièrement financé par le fonds de l'assurance-chômage.

be-advanced

L'agence de promotion de l'innovation be-advanced veille, sur mandat de la Promotion économique du canton de Berne, à proposer une offre globale de prestations pour les entreprises innovantes. L'agence propose principalement des prestations de coaching orientées sur les besoins des PME, complétées par un programme d'encouragement spécifique destiné aux start-up et par des prestations de conseil aux créateurs d'entreprise. En 2019, l'agence a restructuré sa direction et a réussi à orienter l'intégralité de son offre sur les besoins de sa clientèle, en coordination avec les offres de la Promotion économique, à régionaliser ses activités de coaching sur l'ensemble du territoire cantonal et à harmoniser l'établissement de rapports pour le canton et la Confédération conformément aux nouvelles directives de la politique régionale.

Centre national de compétences pédologiques (KOBO)

Dans de nombreux domaines tels que l'agriculture et la sylviculture, l'aménagement du territoire, l'adaptation au climat, la protection contre les crues, la protection du sol et la biodiversité, il est nécessaire de disposer d'informations pour l'heure encore inexistantes sur les sols. La création d'un Centre national de compétences pédologiques (KOBO) vise à établir une carte exhaustive des sols au niveau cantonal et fédéral. Un groupe de travail réunissant des représentants et représentantes des offices fédéraux concernés et des cantons a préparé la planification et la mise en service du KOBO. Celui-ci a été créé à l'été 2019 en tant que service autonome et rattaché dans le canton de Berne à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de la Haute école spécialisée bernoise (BFH).

Offensive biologique

Avec son offensive biologique 2020, le canton de Berne souhaite promouvoir le développement de l'agriculture biologique et exploiter les opportunités existantes, notamment dans le domaine des grandes cultures. L'objectif de l'offensive biologique, qui est de convertir 50 exploitations à l'agriculture biologique chaque année, a été dépassé au cours des trois dernières années. Malgré ce succès, la production biologique bernoise ne se développe que conformément à la moyenne suisse. Le canton de Berne lance donc une nouvelle offensive biologique 2025 avec de nouvelles mesures et priorités, afin de garantir à l'agriculture bernoise une part plus importante du marché bio à l'avenir et d'augmenter ainsi la création de valeur dans ce domaine.

Forêts et bois

Les dégâts causés aux forêts par la prolifération du bostryche ont fortement augmenté en 2019. Cette évolution était attendue du fait des tempêtes hivernales et de la sécheresse de l'année précédente. Le canton a donc lancé au début de l'année un programme extraordinaire de protection de la forêt, qui s'est appliqué en dehors des zones de lutte contre le bostryche. Les propriétaires forestiers ont ainsi été encouragés à exploiter les forêts riches en épicéas et à procéder à un rajeunissement des essences adapté au climat. Les mesures ont été mises en œuvre avec succès sur une grande partie des surfaces riches en conifères désignées par le canton.

Cette situation a eu des répercussions négatives sur le marché du bois. Les forêts du reste de la Suisse et de l'étranger ayant également été touchées par d'importants dégâts, le marché du bois a été saturé par du bois infesté de moindre qualité. L'économie forestière n'a par conséquent guère pu profiter de la bonne conjoncture et de la demande constante en bois. Il s'avère donc essentiel de continuer à renforcer l'économie forestière. Avec le soutien du canton, 38 propriétaires forestiers publics se sont regroupés en sept entreprises forestières au cours des dernières années. Par ailleurs, le canton continue de participer à l'Initiative Bois BE, la plateforme pour la promotion de vente de bois, l'innovation et la coopération.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-799 348 626	-827 042 745	-800 834 431	26 208 314	3.2 %
Revenus	649 319 027	665 135 336	652 318 345	-12 816 990	-1.9 %
Solde	-150 029 599	-161 907 409	-148 516 086	13 391 323	8.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	-96 106 907	-101 631 929	-96 157 936	5 473 993	5.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-26 168 567	-31 034 088	-26 467 137	4 566 951	14.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 158 445	-3 380 277	-2 957 573	422 704	12.5 %
34 Charges financières	-15 999	-4 900	-18 143	-13 243	-270.3 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 212 309	-1 169 400	-1 458 714	-289 314	-24.7 %
36 Charges de transfert	-107 315 086	-107 995 086	-104 295 450	3 699 636	3.4 %
37 Subventions à redistribuer	-550 879 044	-560 600 000	-556 903 374	3 696 626	0.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-515 533	-515 533	0.0 %
39 Imputations internes	-11 492 269	-21 227 065	-12 060 572	9 166 493	43.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	2 585 605	0	240 426	240 426	0.0 %
41 Patentes et concessions	4 628 338	4 330 000	4 292 558	-37 442	-0.9 %
42 Taxes	29 851 141	30 519 449	29 205 699	-1 313 750	-4.3 %
43 Revenus divers	339 896	270 574	219 968	-50 606	-18.7 %
44 Revenus financiers	195 973	108 000	137 789	29 789	27.6 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	94 329	5 467 100	912 669	-4 554 431	-83.3 %
46 Revenus de transfert	33 777 039	29 616 291	31 120 054	1 503 762	5.1 %
47 Subventions à redistribuer	550 879 044	560 600 000	556 903 374	-3 696 626	-0.7 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	26 967 663	34 223 922	29 285 810	-4 938 112	-14.4 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2019 est inférieur d'environ CHF 13,4 millions à la valeur budgétée.

Du fait de postes vacants ou non pourvus et de gains de rotation, les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 5,5 millions (5,4 %) au budget.

Les charges des biens et services et autres charges d'exploitation sont elles aussi plus basses que prévu (environ CHF -4,6 mio) en raison, notamment, de dépenses reportées et d'une attribution plus parcimonieuse des mandats.

Dans leur ensemble, les charges de transfert étaient inférieures d'environ CHF 3,7 millions au budget 2019. Ce résultat s'explique aussi par la part moins importante due par le canton à la Confédération pour le financement de l'assurance-chômage au niveau fédéral.

Les écarts observés au niveau de la facturation interne résultent principalement de charges moins importantes que prévu portées au compte des services TIC de base et des investissements (p. ex. Fonds d'aide aux investissements), les écritures de compensation étant comptabilisées via les groupes de matières correspondants.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-16 446 307	-44 082 390	-28 950 051	15 132 339	34.3%
Recettes	12 865 313	23 752 650	18 284 274	-5 468 376	-23.0%
Solde	-3 580 994	-20 329 740	-10 665 777	9 663 963	47.5%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-771 109	-5 451 966	-1 190 427	4 261 539	78.2%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-2 074 270	-2 430 424	-2 298 730	131 694	5.4%
54 Prêts	-8 009 643	-24 500 000	-18 773 805	5 726 195	23.4%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-5 591 285	-11 700 000	-6 687 089	5 012 911	42.8%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	274 932	0	26 045	26 045	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	1 211 673	2 252 650	1 091 507	-1 161 143	-51.5%
64 Remboursement de prêts	11 378 708	21 500 000	17 166 722	-4 333 278	-20.2%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2019 est inférieur de CHF 9,7 millions aux prévisions budgétaires.

Dans les secteurs de la promotion économique, du tourisme et du développement régional, des dépenses d'investissement nettement inférieures aux prévisions (prêts, subventions d'investissement et subventions) ont maintenu le solde à environ CHF 6,1 millions en deçà du montant prévu.

Les subventions d'investissement dépendent de l'état d'avancement du projet.

La différence restante résulte notamment du fait que les investissements dans les immobilisations corporelles ont été plus faibles que prévu dans de nombreux domaines.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO

2014	2015	2016	2017	2018	2019
662.1	646.9	659.6	669.2	671.9	670.3

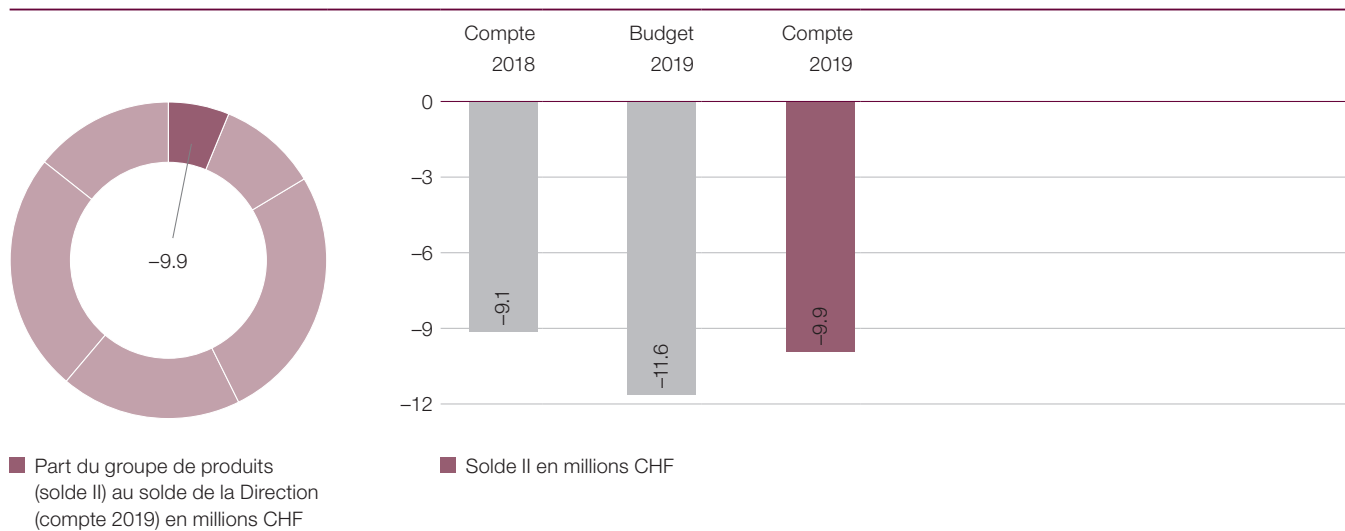
Commentaire

Au sein de l'ECO, le nombre de postes à plein temps a augmenté d'environ 3,6 pour cent entre 2015 et 2019. Après l'abondance notable de postes vacants constatée en 2015 dans le cadre d'une nouvelle réorganisation, l'effectif de l'Office des forêts est à nouveau complet depuis fin 2017. Par ailleurs, en 2016 et 2017, la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes a eu pour effet d'étendre continuellement les contrôles vétérinaires incombant au Service vétérinaire de l'Office de l'agriculture et de la nature. Depuis 2017, les effectifs de l'ECO sont stables.

Les variations enregistrées au sein de l'Office de l'assurance-chômage (OAC) de 2015 à 2019 sont liées aux évolutions du marché du travail et du nombre de chômeurs. Les capacités des offices régionaux de placement et de la Caisse de chômage sont ajustées en fonction de l'évolution du marché du travail.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de l'ECO ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Méde-

cine, sitem-insel SA, Wyss Centre Bern, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Garantie des prestations juridiques et informatiques, de la coordination Finances/RH au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 367 660	7 554 002	3 987 310	-3 566 692	-47.2%
(-) Frais de personnel	-6 333 812	-6 776 918	-6 459 793	317 125	4.7%
(-) Coûts matériels	-3 664 962	-8 457 352	-5 070 866	3 386 486	40.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	-276 791	-208 089	-204 194	3 894	1.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-6 907 905	-7 888 357	-7 747 544	140 813	1.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	178 970	167 800	317 335	149 535	89.1%
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 333 825	-3 864 842	-2 430 343	1 434 499	37.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 809	0	6 140	6 140	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-9 055 951	-11 585 399	-9 854 412	1 730 987	14.9%
(+/-) Régularisations	30 800	22 642	18 441	-4 202	-18.6%
Solde III (comptabilité financière)	-9 025 150	-11 562 756	-9 835 972	1 726 785	14.9%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Prestations de services informatiques	-2 039 019	-2 499 653	-2 327 043	172 610	6.9%
Prestations de services juridiques	-1 410 936	-1 504 805	-1 623 616	-118 811	-7.9%
Soutien à la direction	-3 457 950	-3 883 899	-3 796 885	87 014	2.2%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction» porté au compte 2019 est inférieur d'environ CHF 0,1 million au budget 2019.

Les écarts constatés entre les recettes et les frais de matériel résultent essentiellement du recours moins important que prévu aux services informatiques de base.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était inférieur aux prévisions budgétaires 2019.

Priorités de développement

L'ECO représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que de centre politique de la Suisse.

L'ECO dirige la Task Force Médecine Berne qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

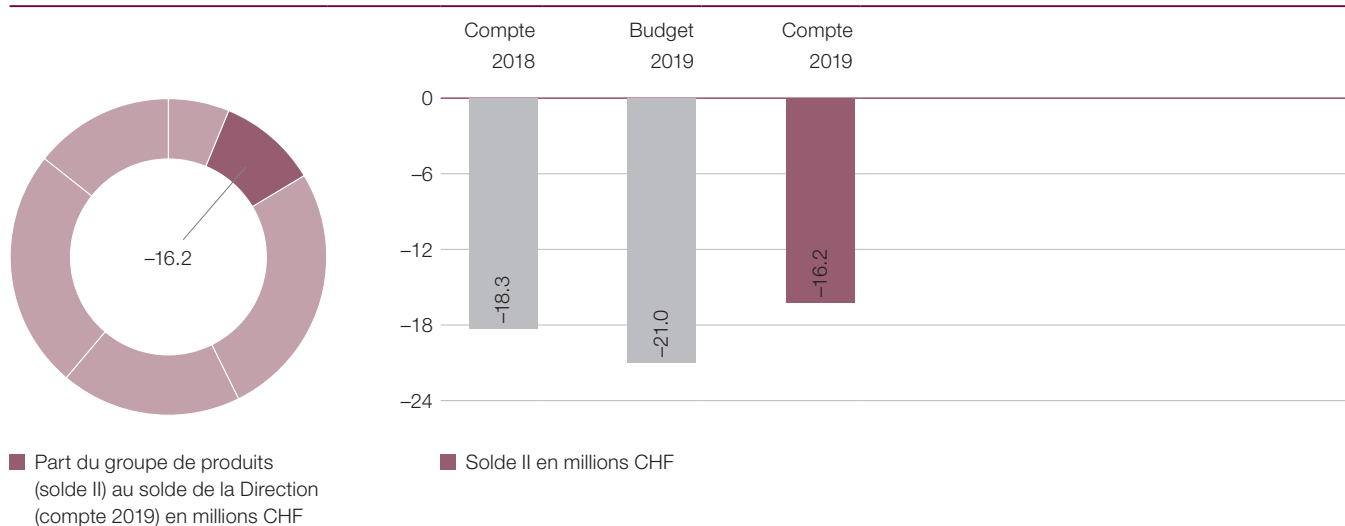
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	95	92
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	36	46
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	226	227
Nombre de recours déposés	82	89
Nombre de recours réglés	74	80
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 551	1 510
Subventions annuelles (en millions CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/ABC-Barrage et sauvetage personnel)	2	2

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute les lois fédérales sur l'assurance-chômage (LACI; RS 837.0), sur le service de l'emploi (LSE; RS 823.11) et, en partie, sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). À cette fin, la Confédération et le canton ont conclu des conventions de prestations concernant pour l'une, le service de l'emploi, et pour l'autre, la caisse de chômage.

Le service de l'emploi gère les offices régionaux de placement ORP, soit 13 centres dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il soutient les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Les ORP organisent chaque année environ 121 000 entretiens d'orientation. Ils élaborent et proposent des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) à hauteur d'environ CHF 50 millions par an (état 2019). Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est

contrôlé. Des sanctions sont prises si nécessaire. En outre, un service de médiation est à disposition en cas de désaccord.

La caisse de chômage (CCh) du canton du Berne est représentée sur six sites. Les assurés ont le choix entre la CCh et les autres caisses (p. ex. des syndicats). La CCh examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur. La CCh verse près de CHF 300 millions de prestations d'assurance chaque année.

Les produits «Service de l'emploi» et «Caisse de chômage» sont exclusivement financés par l'assurance-chômage de la Confédération. Le produit «assurance-chômage – mesures cantonales» contient la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	2 839 454	2 260 500	3 742 949	1 482 449	65.6 %
(-) Frais de personnel	-2 630 584	-1 592 000	-1 744 581	-152 581	-9.6 %
(-) Coûts matériels	-166 842	-437 393	-314 860	122 533	28.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-4 281	-8 468	-3 899	4 569	54.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	37 746	222 639	1 679 609	1 456 970	654.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 508 404	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-19 816 728	-21 250 000	-17 923 215	3 326 785	15.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 955	1 721	0	-1 721	-100.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-18 266 622	-21 025 640	-16 243 606	4 782 033	22.7 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-18 266 622	-21 025 640	-16 243 606	4 782 033	22.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Assurance-chômage	-462 555	-752 311	566 015	1 318 325	175.2 %
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	143 629	137 693	342 913	205 220	149.0 %
Service d'emploi (ORP)	356 672	837 257	770 681	-66 576	-8.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

En 2019, la moyenne annuelle du chômage dans le canton de Berne était de 1,8 pour cent (Suisse: 2,3 % et 2,5 % en 2018). Les écarts constatés durant l'année correspondent aux variations saisonnières usuelles.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » relève du groupe de produits « Assurance-chômage ». Il comprend d'une part la part cantonale prescrite par la législation fédérale pour l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, et

d'autre part les mesures prises en complément par le canton dans ce cadre (par ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage).

Le canton n'exerce aucune influence sur les subventions allouées en vue de l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, qui sont inférieures d'environ CHF 3 millions au montant budgété. Par ailleurs, la SAP a contribué aux coûts du Semestre de motivation avec un montant de CHF 1,3 million.

Priorités de développement

Les offices régionaux de placement doivent à tout moment être en mesure de réagir rapidement aux situations de crise économique.

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse: les mesures destinées aux demandeurs d'emploi tiennent une place prépondérante dans la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst.; RS 101). Elles prévoient l'annonce obligatoire aux services

publics de l'emploi des postes vacants dans des groupes de professions présentant un taux de chômage moyen supérieur à 8 pour cent (5 % à compter de 2020). L'obligation d'annoncer les postes vacants a pour but d'encourager le placement de personnes inscrites dans un office de placement en Suisse (préférence nationale). La mise en œuvre de cette obligation est l'affaire des offices régionaux de placement (ORP). Le contrôle du respect de l'obligation incombe à la Surveillance du marché du travail.

Chances et risques

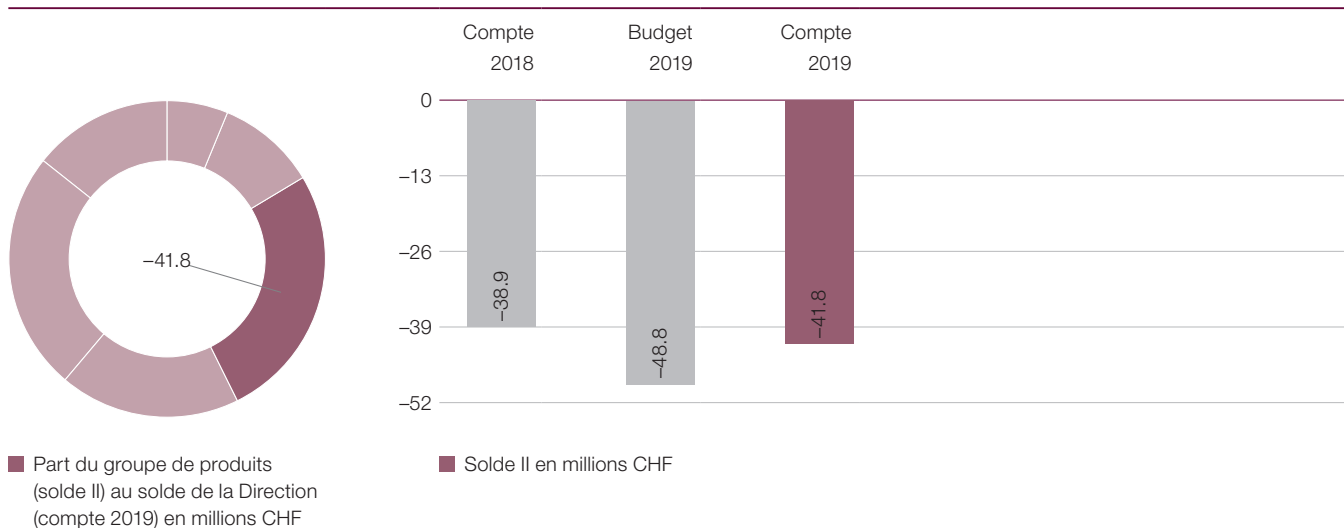
Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part

cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	17 500	16 700
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	130 000	121 000
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	360 000	300 000
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions CHF)	282	262

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Le groupe de produits vise à renforcer le potentiel économique du canton de Berne, la compétitivité de ses entreprises et sa capacité à innover au moyen d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Il a également pour objectif d'aider les différentes régions à exploiter leurs potentiels. Dans le secteur du tourisme, très important pour le canton, il s'agit de renforcer la compétitivité au sein des régions de montagne et des zones rurales et d'y encourager le développement de projets et d'offres innovants axés sur l'industrie.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect de la durée du travail et du repos, à la lutte contre le travail au noir, aux mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étrangers ainsi qu'aux poids et mesures. Les dispositions cantonales régissent quant à elles notamment l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et les

heures d'ouverture des magasins. Ce groupe de produits englobe également le bureau de contrôle des chronomètres, situé à Bienne, dont la capacité actuelle s'élève à 800 000 mouvements.

Le service de protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. 125 000 centrales de chauffage et 3000 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés sont publiés quotidiennement sur l'Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile. Il est en outre fait appel à la section protection contre les immissions en cas d'immissions lumineuses excessives.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	7 828 631	6 863 106	7 709 083	845 977	12.3%
(-) Frais de personnel	-15 906 397	-18 527 431	-16 936 554	1 590 877	8.6%
(-) Coûts matériels	-4 071 409	-5 623 000	-4 010 960	1 612 040	28.7%
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 031 310	-1 956 139	-1 331 232	624 906	31.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-14 180 484	-19 243 464	-14 569 663	4 673 800	24.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	3 114 605	3 055 000	3 178 835	123 835	4.1%
(-) Coûts des subventions cantonales	-30 613 529	-32 715 650	-30 748 999	1 966 651	6.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 789 522	137 566	386 517	248 951	181.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-38 889 885	-48 766 548	-41 753 310	7 013 237	14.4%
(+)/(-) Régularisations	4 109 452	15 180 937	6 992 438	-8 188 499	-53.9%
Solde III (comptabilité financière)	-34 780 433	-33 585 611	-34 760 872	-1 175 261	-3.5%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Promotion économique	-4 753 028	-6 563 288	-5 196 301	1 366 987	20.8%
Tourisme et développement régional	-3 685 110	-4 739 353	-3 062 702	1 676 651	35.4%
Surveillance du travail et du marché	-1 974 603	-3 447 306	-2 726 567	720 739	20.9%
Contrôle des chronomètres	147 550	-149 084	142 665	291 749	195.7%
Protection contre les immissions	-3 915 294	-4 344 433	-3 726 759	619 674	14.2%

Commentaire :**Modification par budget 2019**

Les recettes tirées des tâches d'exécution et des prestations de services effectuées en 2019, d'un montant total de CHF 0,9 million, ont dépassé les prévisions budgétaires pour tous les produits.

Les mandats confiés aux tiers ont été limités au strict nécessaire. Les postes vacants n'ont pas été systématiquement repourvus et de nouveaux gains de rotation ont été générés en tirant parti du cumul des fonctions désormais possible sur certains postes.

Le solde I est inférieur de CHF 4,4 millions au montant budgété.

Priorités de développement*Politique d'innovation*

Le canton participe à la construction et à l'exploitation du Parc suisse d'innovation Biel/Bienne à hauteur de CHF 20 millions au total. Le projet de construction à Bienne progresse comme prévu et les priorités thématiques du parc d'innovation (fabrication additive, technologies médicales, etc.) ont trouvé application dans de nombreux projets industriels au financement privé. Les contrats passés avec des tiers ont été adaptés en vue du regroupement de toutes les activités, dont celles menées au sein

des subventions financées par le canton sont inférieures d'un total de CHF 2,2 millions aux prévisions budgétaires, principalement en raison du report du versement de subventions d'investissement. Ce dernier dépend en effet de l'avancement des projets d'innovation et il est impossible de prévoir le moment auquel les projets soutenus seront effectivement réalisés.

Au total, le solde II est inférieur de CHF 7 millions au montant budgété.

de la Swiss Smart Factory, dans le nouveau bâtiment à Bienne d'ici la fin 2020.

Politique régionale

Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton de Berne ont alloué chacun un prêt sans intérêt de CHF 10 millions aux frais d'investissement du terminal du téléphérique en V à Grindelwald. Le projet du téléphérique en V est déterminant pour assurer le succès de la

région de la Jungfrau dans son ensemble, appelée à devenir l'une des principales destinations du tourisme suisse. Le projet est en cours de construction, la première étape a débuté en décembre 2019, la deuxième devrait suivre en décembre 2020.

Surveillance du marché du travail

Le canton de Berne entend garantir la protection contre le travail au noir et la sous-enchère salariale en faisant appliquer efficacement la législation. Des entretiens sont d'ailleurs menés avec des partenaires potentiels afin d'intensifier les efforts fournis jusqu'ici.

Chances et risques

Plusieurs projets-phares relevant de la stratégie économique 2025 et du programme gouvernemental de législature 2019-2022 sont en cours de réalisation (parc d'innovation Biel/Bienne, sitem-insel Bern, développement du site de l'EMPA Thoune) ou ont été proposés à la discussion (Swiss Center for Design and Health entre autres). Ces projets significatifs pour le site économique cantonal bernois et pour le maintien de sa compétitivité, ont pour objet la création de plateformes facilitant l'accès du secteur privé à des projets et à des partenariats innovants. Les moyens nécessaires à cet effet demandent occasionnellement un rehaussement temporaire du solde du groupe de produits concerné. Ce montant dépend, entre autres, de l'avancement

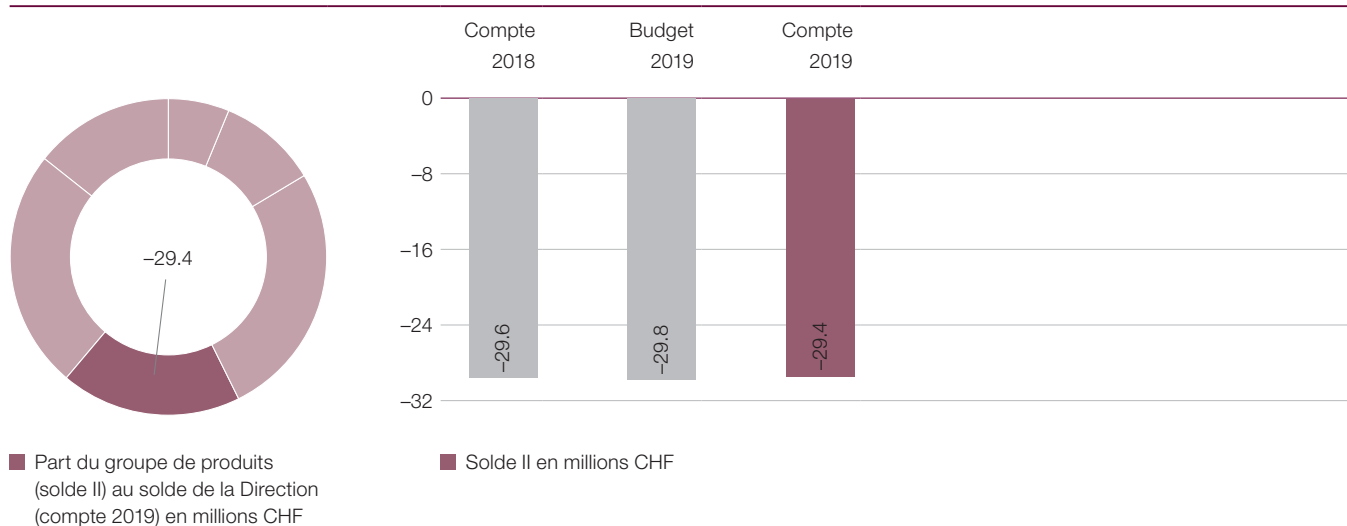
des projets et des subventions que la Confédération doit encore allouer.

La poursuite d'une politique active de mise à disposition de surfaces correspond à un besoin d'ordre économique et constitue un mandat pour le canton suite à l'adoption du postulat (motion 011-2019). Cette politique a pour but de garantir une mise à disposition plus rapide des zones d'activité et des biens-fonds destinés au développement d'entreprises installées ou à l'implantation de nouvelles entreprises.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	100	115
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	200 000
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 500	3 676
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	2 180	2 283
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét; RS 823.20)	43 140	49 056
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	3 650	3 645
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	799 000	820 168

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'éten- due et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants : avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	12 830 972	12 683 400	12 542 383	-141 017	-1.1%
(-) Frais de personnel	-19 989 613	-20 962 849	-19 528 773	1 434 076	6.8%
(-) Coûts matériels	-7 889 005	-8 923 030	-8 020 981	902 049	10.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	-821 847	-871 383	-890 799	-19 417	-2.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-15 869 494	-18 073 862	-15 898 170	2 175 692	12.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	12 264 237	9 952 000	12 299 468	2 347 468	23.6%
(-) Coûts des subventions cantonales	-26 059 327	-21 674 000	-25 795 428	-4 121 428	-19.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	23 418	8 000	20 363	12 363	154.5%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-29 641 166	-29 787 862	-29 373 767	414 095	1.4%
(+)/(-) Régularisations	588 888	804 641	-421 411	-1 226 052	-152.4%
Solde III (comptabilité financière)	-29 052 278	-28 983 221	-29 795 178	-811 957	-2.8%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
CHF Solde I des produits					
Entreprise Forêts domaniales	-830 558	-1 209 081	-690 166	518 915	42.9 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-1 608 145	-2 170 522	-1 529 969	640 553	29.5 %
Conservation de la forêt et économie forestière	-13 430 791	-14 694 259	-13 678 036	1 016 223	6.9 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits affiche une amélioration de CHF 2,2 millions (12,0 %) par rapport au montant budgété, qui s'explique par les économies sur les frais de personnel (CHF 1,4 mio) et de matériel (CHF 0,9 mio).

Les frais de personnel moindres résultent de postes vacants, de gains de rotation et de la dissolution de provisions. Les frais de matériel liés aux prestations en matière de TIC décomptées par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ont été inférieurs aux prévisions (CHF 0,6 mio).

Le solde I (budget global) reste inférieur aux prévisions pour les trois produits, ce qui n'était pas évident vu les grands défis relevés.

Priorités de développement

La mise en œuvre de la stratégie visant à renforcer l'économie forestière et l'industrie du bois a été poursuivie de manière systématique en 2019, au moyen d'instruments allant des prestations de conseil aux incitations. Le programme de protection de la forêt, instauré récemment dans les régions de basse altitude du canton de Berne à titre de projet pilote, a été conçu, entre autres, afin de rassembler les propriétaires de forêt dans la lutte contre les bostryches. Le programme sera reconduit en 2020.

Une grande partie des activités de cette année a été consacrée à la réalisation des projets en cours. Concernant l'influence de la faune sauvage sur la forêt, 16 zones nécessitant des mesures urgentes ont pu être identifiées. En outre, le programme régissant les plans forestiers régionaux de seconde génération a été élaboré. La suite à donner à ces deux projets sera définie au moyen de tests de mise en œuvre concrète.

Au terme d'une collaboration fructueuse, le canton et la Confédération ont conclu les conventions-programmes pour la période 2020-2024. Suite à son adoption, la révision partielle de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo; RSB 921.111) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le solde II est inférieur de CHF 0,4 million (1,4 %) au budget. Concernant les subventions cantonales, les coûts (CHF 4,1 mio, 19,0 %) et les rentrées financières (CHF 2,3 mio, 23,6 %) en décaissant dépassent les montants budgétés.

L'écart constaté au poste des subventions cantonales résulte de la forte multiplication des bostryches en 2019. Les mesures de protection forestière ordonnées ont été soutenues par des subventions. A la demande du canton, la Confédération a autorisé l'octroi de moyens financiers supplémentaires pour ce type de mesures.

La réalisation du projet au «Spitze Stei», sur les hauteurs de Kandersteg, a nécessité de nombreuses ressources: il a en effet fallu mesurer les mouvements de matières rocheuses et effectuer les préparatifs en vue des chutes de pierres prévues en été 2020. Etant donné les circonstances, la validation du cadastre des ouvrages de protection qui était prévue a été reportée.

Le suivi du pergélisol et des glaciers dans l'Oberland bernois est renforcé par une station supplémentaire. Les mesures estivales ont fait état de températures extrêmement élevées. Le nombre et l'ampleur des incendies de forêt sont demeurés dans la moyenne des dernières années. Depuis 1998, les glissements de terrain, les éboulis et les inondations sont systématiquement enregistrés. L'année 2019 présente le nombre le plus bas d'événements recensés depuis le début des mesures.

L'Entreprise Forêts domaniales a dû à nouveau faire face à des défis importants. Les coupes de bois destinées au projet du Campus Biel/Bienne ont dû être reportées au dernier moment. La prolifération des bostryches a demandé une surveillance et une lutte de tous les instants. Grâce à une commercialisation optimale du bois, aux subventions destinées à la protection des forêts et à des prestations entrepreneuriales accessoires ayant porté leurs fruits, le budget global a néanmoins pu être respecté.

Chances et risques

Durable et disponible localement, la matière première qu'est le bois gagne en importance dans le contexte des discussions portant sur le climat. Le bilan carbone de la Suisse pourrait être grandement amélioré grâce à la forêt et au bois. Cette chance remarquable pour l'économie forestière et l'industrie du bois bernoises ne pourra être exploitée qu'en développant encore l'économie forestière et la transformation du bois.

Par ailleurs, le changement climatique recèle de grandes menaces. Les températures plus élevées et les précipitations en

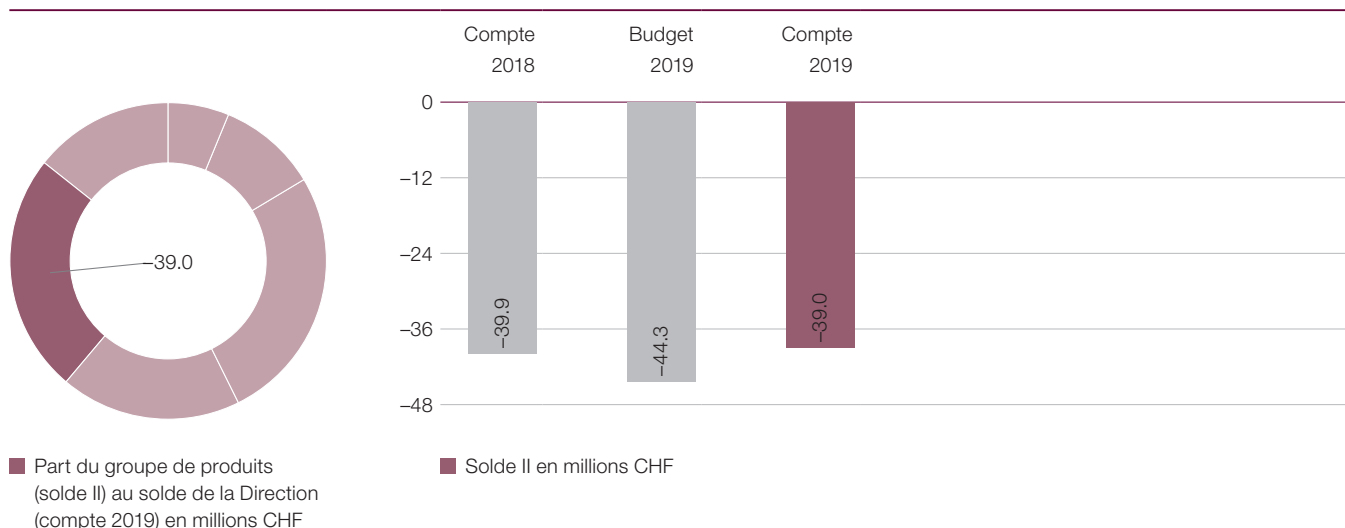
baisse génèrent une pénurie d'eau qui affaiblit les arbres. La forêt est plus vulnérable aux risques biotiques et abiotiques. En outre, il faut compter sur un accroissement supplémentaire des dangers naturels, en particulier dans la région alpine.

Les dégâts causés aux forêts, plus nombreux, et leurs répercussions sur le marché du bois entachent aussi les résultats de l'exercice pour l'Entreprise Forêts domaniales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 200	188 100
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 600
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	5 751	5 546
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	535	536
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	667	770
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits « Agriculture » est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture,
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,

- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	31 516 941	33 428 503	29 807 534	-3 620 969	-10.8 %
(-) Frais de personnel	-39 522 629	-41 506 487	-39 743 080	1 763 408	4.2 %
(-) Coûts matériels	-11 044 768	-13 567 241	-10 389 709	3 177 532	23.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 151 417	-2 307 024	-1 975 485	331 540	14.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-21 201 872	-23 952 250	-22 300 739	1 651 510	6.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	601 343	150 000	965 554	815 554	543.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-19 573 941	-20 488 800	-17 704 249	2 784 551	13.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	253 999	17 402	39 451	22 050	126.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-39 920 471	-44 273 648	-38 999 983	5 273 665	11.9 %
(+)/(-) Régularisations	1 854 544	2 237 326	2 616 407	379 081	16.9 %
Solde III (comptabilité financière)	-38 065 928	-42 036 322	-36 383 576	5 652 746	13.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Paiements directs	-3 457 886	-4 375 272	-3 709 586	665 686	15.2%
Compétitivité de l'agriculture	-7 130 361	-7 645 645	-7 560 987	84 658	1.1%
Service vétérinaire	-5 400 673	-6 272 132	-5 593 152	678 981	10.8%
Inforama	-5 212 952	-5 659 201	-5 437 014	222 186	3.9%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits «Agriculture» présente pour le compte 2019 une amélioration de CHF 1,6 million par rapport aux prévisions. Ceci tient essentiellement aux économies réalisées dans les frais de personnel en raison de gains de rotation et de postes non pourvus (par ex. réduction de postes conformément à la déclaration de planification Brönnimann/postes vacants suite à la centralisation).

En outre, en 2019, les coûts facturés aux centres collecteurs (communes) pour l'élimination des déchets animaux par la GZM Extraktions AG d'un montant de CHF 1,6 million n'ont pas été comptabilisés comme prévu au solde I mais au titre des coûts et des recettes redistribués. Le retard pris dans le projet bernois de protection des plantes s'est traduit par une baisse des dépenses liées aux prestations de services à des tiers.

Priorités de développement

Les ajustements nécessaires dans les paiements directs (instruments et système d'information agricole GELAN) ont pu être réalisés en temps voulu en 2019. L'introduction de contributions supplémentaires visant une utilisation efficace des ressources a permis d'élaborer des solutions de coordination des instruments en vue de poursuivre le projet bernois de protection des plantes. Ces solutions se sont révélées efficaces. Dans sa troisième année de mise en œuvre sur les six prévues, plus de 3220 exploitations ont participé aux diverses mesures du projet. Le montant des contributions allouées à ce titre s'élève à environ CHF 7,4 millions en 2019. La participation au projet est globalement réjouissante et correspond bien aux ressources budgétisées. En approuvant l'affaire de crédit «Deuxième amélioration foncière de Brüttelen-Treiten», le Grand Conseil a posé les jalons

pour un projet de grande ampleur dans le Seeland. L'offensive biologique bernoise a de nouveau été un succès en 2019, et le nombre de conversions réalisées correspond aux objectifs. L'offensive bio a été prolongée jusqu'en 2025 aux termes du programme gouvernemental de législature afin de pouvoir intégrer un pan encore plus important de la création de valeur. Le Service vétérinaire s'est associé à l'INFORAMA pour préparer la mise en œuvre cantonale de la stratégie fédérale Antibiorésistance (StAR). En 2019, l'accent a été mis sur l'information, les prestations de conseil et l'exécution de la stratégie. Par ailleurs, la préparation d'un programme d'exploitation stratégique et spatial a été initiée, afin de lancer des réflexions sur les besoins que l'INFORAMA pourrait avoir à l'avenir en termes d'infrastructures.

Chances et risques

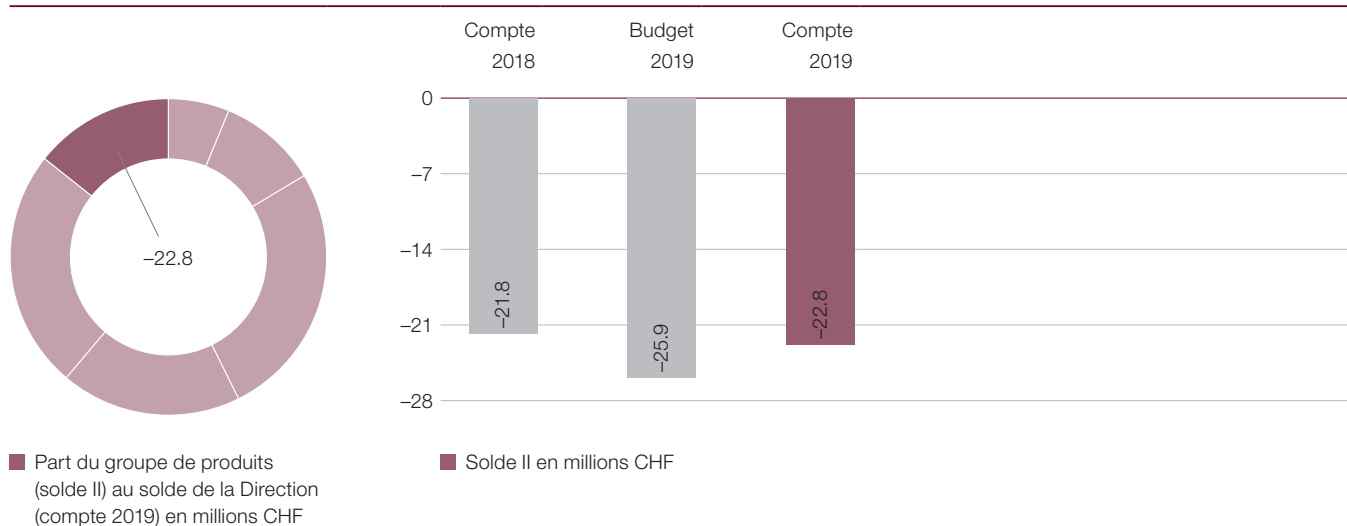
Le marché des produits bio risque la saturation partielle; nombre d'exploitations en reconversion proposant du lait bio ont notamment été mises sur liste d'attente. Le fait qu'en 2019 moins d'exploitations se soient converties au bio que l'année précédente montre que les signaux émis par le marché sont correctement perçus. Concernant le développement de la politique agricole (AP22+), la complexité grandissante des mesures risque de conduire à des déficits en matière de contrôle et d'exécution à l'échelle grandissante. L'écologisation accrue de l'agriculture constituera la pièce maîtresse de ce développement, dans le

but de réduire significativement les risques pour l'environnement générés par le recours aux produits phytosanitaires et aux substances nutritives. L'approche des votations nationales sur les initiatives concernant l'agriculture et la détention des animaux provoque une vague d'insécurité dans le secteur agricole. La multiplication des périodes de sécheresse et de canicule génère de nouveaux risques et défis. Dans le domaine de l'agriculture, il faut notamment s'attendre à une augmentation des besoins en irrigation, à des pertes de rendement, à une hausse des nuisibles ainsi qu'à des atteintes à la santé des animaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	158	169
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions CHF)	70	76
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09)	94	90
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 446	3 525
Montant annuel des paiements directs versés (en millions CHF)	550	557
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	253	242
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 712	1 818

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits «Nature» comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,

– création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.

Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 012 259	831 220	927 520	96 300	11.6%
(-) Frais de personnel	-11 896 740	-12 165 115	-11 745 079	420 037	3.5%
(-) Coûts matériels	-5 388 285	-6 421 009	-4 910 278	1 510 731	23.5%
(-) Intérêts et amortissements standard	-778 469	-886 917	-768 634	118 283	13.3%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-17 051 235	-18 641 820	-16 496 470	2 145 351	11.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	3 913 256	4 766 800	4 113 130	-653 670	-13.7%
(-) Coûts des subventions cantonales	-13 230 961	-16 332 000	-14 767 675	1 564 325	9.6%
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 574 381	4 340 598	4 306 286	-34 312	-0.8%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-21 794 560	-25 866 422	-22 844 728	3 021 694	11.7%
(+)/(-) Régularisations	955 371	1 152 562	1 347 846	195 284	16.9%
Solde III (comptabilité financière)	-20 839 189	-24 713 860	-21 496 882	3 216 978	13.0%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Pêche	-4 680 851	-4 720 433	-3 997 399	723 034	15.3 %
Chasse	-5 877 408	-6 057 180	-5 718 158	339 023	5.6 %
Protection et promotion de la nature	-6 492 976	-7 864 207	-6 780 913	1 083 294	13.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits «Nature» présente pour le compte 2019 une amélioration de CHF 2,1 millions par rapport aux prévisions.

Ceci tient essentiellement aux économies réalisées dans les frais de personnel en raison de gains de rotation et de postes non pourvus (par ex. réduction de postes conformément à la déclaration de planification Brönnimann/postes vacants suite à la centralisation).

Au poste des frais de matériel, les prestations de tiers ainsi que les honoraires versés aux tiers, aux experts et aux spécialistes sont inférieurs aux montants budgétés. L'écart constaté au solde III dans les contributions étatiques entre le budget et le compte résulte principalement du fait que toutes les contributions allouées à des projets de régénération des eaux n'ont pas encore pu être versées à leurs bénéficiaires.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif a mis en vigueur le plan sectoriel Biodiversité au 1^{er} septembre 2019. Ce document stratégique met en évidence les actions à engager prioritairement pour favoriser la biodiversité et remédier à certaines lacunes. Il fait partie de la stratégie globale du canton de Berne au profit de la faune et de la flore. Le Conseil-exécutif a également adopté les révisions de l'ordonnance du 20 septembre 1995 sur la pêche (OPê; BSG 923.111) et de l'ordonnance de Direction du 22 septembre 1995 sur la pêche (ODPê; BSG 923.111.1) et les mettra en vigueur au 1^{er} janvier 2020. L'ordonnance révisée sur la pêche (OPê) régit à présent aussi les activités sportives aquatiques comme le canyoning. Les mêmes règles s'appliquent aux organisateurs d'activités sportives à des fins commerciales et aux particuliers. Les pêcheuses et les pêcheurs à la ligne versent à partir de 2020 une contribution aux mesures de protection. L'ordonnance de Direction sur la pêche (ODPê) permet de mieux protéger les ombres et les truites de rivière. La Fédération cantonale bernoise de la pêche et le canton de Berne ont signé un nouveau contrat de prestations. Les négociations avec l'OFEV sur les conven-

tions-programmes RPT pour 2020-2024 dans les domaines de la «protection de la nature» et des «sites fédéraux de protection de la faune sauvage» se sont intensifiées et ont abouti à la signature de celles-ci par cet office à la fin 2019. Le domaine spécialisé «Prises de position et conseils» a fait l'objet d'un audit externe en raison d'une incapacité à tenir les délais fixés pour les rapports officiels et techniques en dépit d'un ordre strict de priorité. Après remaniement, l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS; RSB 922.63) a été soumise à consultation auprès des communes concernées et des organisations de protection de la nature ainsi que des secteurs de la chasse, du tourisme, de l'agriculture et de la sylviculture. Le deuxième volet de l'étude des zones de protection de la faune sauvage dans le canton de Berne porte sur 16 zones existantes et la création de sept nouvelles zones. La modification vise en grande partie à réduire la taille de ces zones ou à créer des zones centrales, tout en renforçant la protection des animaux sauvages contre les dérangements.

Chances et risques

Le manque de ressources cantonales a empêché le canton de Berne d'obtenir toutes les subventions prévues par les conventions-programmes RPT de l'OFEV dans le domaine de la protection de la nature pour la période 2020-2024. Les lacunes de mise en œuvre en la matière dans le canton de Berne ont des répercussions sur la préservation et la promotion de la biodiversité. La concrétisation du plan sectoriel Biodiversité vise à combler ces lacunes au fur et à mesure. Les changements climatiques (multiplication des périodes de sécheresse et de canicule)

génèrent aussi de nouveaux risques et défis dans le groupe de produits Nature (biodiversité, étiage, hausse des pêches de sauvetage, etc.). A moyen terme, il faudra s'adapter aux évolutions climatiques. La qualité des eaux est menacée par les résidus de produits chimiques, qui peuvent être nuisibles à la biodiversité de la faune aquatique. Le projet bernois de protection des plantes permet de développer des mesures d'exploitation dans le domaine des produits phytosanitaires destinées à protéger les eaux. Le non-respect des délais pour les rapports

officiels et techniques en matière de promotion de la nature peut avoir pour conséquence que la protection de la nature ne soit pas prise en compte dans les procédures: des dégradations évitables et illicites de la valeur naturelle de certains sites pourraient advenir et des oppositions et recours pourraient aboutir. Un audit externe révèle les mesures indispensables à mettre en œuvre pour maintenir le niveau des prestations dans ce domaine.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	764	726
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	322	392
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	971	1 198
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions CHF)	2	3
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bacraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre: 258).	103	103

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), la Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources ; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 383 187	-9 093 600	-5 133 641	3 959 959	43.5 %
Revenus	6 383 187	9 093 600	5 133 641	-3 959 959	-43.5 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 960	-198 600	-120	198 480	99.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 350 000	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-4 925 856	-3 820 000	-4 935 438	-1 115 438	-29.2 %
37 Subventions à redistribuer	22 500	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-127 871	-5 075 000	-198 083	4 876 917	96.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	22 500	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	8 000	0	-8 000	-100.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	5 165 600	0	-5 165 600	-100.0 %
46 Revenus de transfert	2 944 605	2 320 000	2 643 793	323 793	14.0 %
47 Subventions à redistribuer	-22 500	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 438 581	1 600 000	2 489 848	889 848	55.6 %

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-8 190 050	-22 500 000	-18 811 500	3 688 500	16.4%
Recettes	10 565 875	17 500 000	16 183 510	-1 316 490	-7.5%
Solde	2 375 825	-5 000 000	-2 627 990	2 372 010	47.4%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	-8 190 050	-22 500 000	-18 811 500	3 688 500	16.4%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	10 565 875	17 500 000	16 183 510	-1 316 490	-7.5%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	25 000 000	20 678 365	20 678 365	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	20 678 365	25 000 000	25 000 000	0	0.0%
Variation du patrimoine	-4 321 635	4 321 635	4 321 635	0	0.0%

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0). Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique ».

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.2 Fonds de régénération des eaux

L'article 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 813 856	-4 472 000	-4 777 903	-305 903	-6.8 %
Revenus	4 813 856	4 472 000	4 777 903	305 903	6.8 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-3 064	0	-3 956	-3 956	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-648 096	-315 000	-87 880	227 120	72.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	-10 068	-10 068	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 210 714	-397 000	-1 097 029	-700 029	-176.3 %
36 Charges de transfert	-1 704 439	-3 440 000	-2 498 222	941 778	27.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-247 543	-320 000	-1 080 748	-760 748	-237.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	323 257	323 257	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	14 658	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 799 198	4 472 000	4 454 646	-17 354	-0.4 %

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	12 088 334	12 088 334	14 299 049	2 210 715	18.3%
Etat du patrimoine au 31.12.	14 299 049	14 299 049	15 396 078	1 097 029	7.7%
Variation du patrimoine	2 210 715	2 210 715	1 097 029	-1 113 686	-50.4%

Commentaire

Au 31 décembre 2019, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 15,4 millions, soit une hausse de CHF 1,1 million par rapport à l'année précédente. Depuis le passage au modèle MCH2/IPSAS, les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan: elles sont directement portées à la charge du compte de résultats en tant que contributions lors de leur versement par le canton ou de leur facturation par les destinataires. Les avoirs du fonds peuvent compenser les fluctuations risquant

de survenir, certaines années, au niveau des montants effectivement versés.

Les recettes provenant de la taxe d'eau devraient rester stables ces prochaines années. Au vu des planifications et projets soumis, le solde du fonds devrait par contre s'amenuiser durant les années à venir.

4.8.3 Caisse des épizooties

L'article 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordonnance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 689 655	-3 115 000	-3 234 704	-119 704	-3.8%
Revenus	4 689 655	3 115 000	3 234 704	119 704	3.8%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	-64 844	-15 000	-87 749	-72 749	-485.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 908 450	-1 119 400	-1 505 332	-385 932	-34.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	-111 360	-111 360	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-649 969	-615 600	-335 426	280 174	45.5%
36 Charges de transfert	-336 933	-680 000	-535 469	144 531	21.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-729 459	-685 000	-659 368	25 632	3.7%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	76 650	0	6 400	6 400	0.0%
42 Taxes	3 729 965	2 265 000	2 150 600	-114 400	-5.1%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	39 056	39 056	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	883 040	850 000	1 038 648	188 648	22.2%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	-35 000	0	35 000	–
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	-35 000	0	35 000	–
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	-35 000	0	35 000	–
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	10 282 954	10 282 954	10 932 923	649 969	6.3%
Etat du patrimoine au 31.12.	10 932 923	10 932 923	11 268 349	335 426	3.1%
Variation du patrimoine	649 969	649 969	335 426	-314 543	-48.4%

Commentaire

Au 31 décembre 2019, le solde de la caisse s'élevait à environ CHF 11,3 millions, soit une hausse de CHF 0,3 million par rapport à l'année précédente.

Si la situation reste stable, les recettes et les dépenses en la matière devraient plus ou moins s'équilibrer.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

4.8.4 Fonds du tourisme

L'article 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,5 et 1,5 par nuitée.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 603 981	-301 500	-1 151 516	-850 016	-281.9%
Revenus	2 603 981	301 500	1 151 516	850 016	281.9%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15 467	-150 000	-134 321	15 679	10.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-2 552 734	-57 000	-1 017 195	-960 195	-1 684.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-66 715	-94 500	0	94 500	100.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	2 585 605	0	240 426	240 426	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	18 376	301 500	911 090	609 590	202.2%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	26 400	26 400	100.0%
Solde	0	0	26 400	26 400	100.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	26 400	26 400	100.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	2 598 110	2 579 734	2 579 734	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	2 579 734	-301 500	1 668 642	1 970 142	653.4%
Variation du patrimoine	-18 376	-2 881 234	-911 091	1 970 142	68.4%

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique » et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par le gibier

L'article 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-485 357	-441 800	-410 689	31 111	7.0%
Revenus	485 357	441 800	410 689	-31 111	-7.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-31 666	0	-17 294	-17 294	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	-156 800	-23 342	133 458	85.1%
36 Charges de transfert	-452 252	-260 000	-326 929	-66 929	-25.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-1 439	-25 000	-43 124	-18 124	-72.5%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	64 605	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	420 751	431 800	410 689	-21 111	-4.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	10 000	0	-10 000	-100.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	388 941	388 941	324 336	-64 605	-16.6%
Etat du patrimoine au 31.12.	324 336	324 336	347 678	23 342	7.2%
Variation du patrimoine	-64 605	-64 605	23 342	87 947	136.1%

Commentaire

Au 31 décembre 2019, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,3 million, soit une hausse d'environ CHF 0,02 million par rapport à l'année précédente.

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement

de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Une cotisation annuelle de CHF 150 est prélevée pour chacune des patentes de chasse. En 2019, les dommages signalés étaient moins importants que l'année précédente.

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-13.6		0.1
Santé publique	-1 230.6		22.2
Protection de la santé et service sanitaire	-6.7		2.1
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.1		1.3
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.3		1.9
Garantie du minimum vital et intégration	-505.0		134.9
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-950.6		150.3

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-13.1	-16.0	-13.5	2.5	15.6 %
Santé publique	-1 187.0	-1 287.3	-1 208.4	78.8	6.1 %
Protection de la santé et service sanitaire	-4.1	-5.6	-4.6	1.0	18.7 %
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-0.8	-1.3	-0.8	0.4	34.4 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.5	-9.6	-9.4	0.2	1.8 %
Garantie du minimum vital et intégration	-403.3	-374.9	-370.1	4.8	1.3 %
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-785.5	-806.4	-800.3	6.1	0.8 %
Total	-2 403.3	-2 501.0	-2 407.1	93.8	3.8 %

5.3 Priorités de l'exercice

Projet de réforme des Directions (RDir)

La SAP a préparé le transfert du Laboratoire cantonal à l'ECO.

Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés

Les grandes lignes du projet législatif concrétisant le plan stratégique en faveur des adultes handicapés ont été élaborées durant l'année sous revue. Tous les objectifs stratégiques de prise en charge et la plupart des grands axes approuvés par le Conseil fédéral et le Grand Conseil en 2011 ont été confirmés. Pour des raisons de simplification, la SAP a décidé de renoncer à la procédure d'évaluation des besoins particuliers (PEBP) et d'opter pour la méthode IHP (Individueller Hilfsplan, ou plan d'aide individuel), qui se concentre davantage sur les ressources de la personne ayant besoin d'assistance. Contrairement à l'instrument utilisé jusqu'ici, cette nouvelle méthode ne détermine pas uniquement les besoins de la personne, mais met l'accent sur les objectifs de développement et les possibilités. Etant donné qu'elle est déjà adoptée dans plusieurs cantons, il est possible d'exploiter les synergies pour consolider l'outil, notamment pour parer aux recours. Les instruments de pilotage plus efficaces qui étaient requis ont par ailleurs été définis plus précisément (conditions d'octroi, seuils, etc.) afin de pouvoir agir durablement en cas de hausse des coûts induite par le changement de système. La SAP table sur une mise en œuvre du plan en 2023.

Introduction des bons de garde

L'ordonnance révisée du 4 mai 2005 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS; RSB 860.113) et l'ordonnance de Direction du 13 février 2019 sur le système des bons de garde (ODBG; 860.113.1) sont entrées en vigueur au 1^{er} avril 2019. Six communes ont changé de système au 1^{er} août 2019 et plus de 30 ont prévu de le faire au 1^{er} janvier 2020 (précisions sous www.be.ch/bg). Le régime des émoluments est appelé à disparaître avec l'introduction de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) prévue au 1^{er} janvier 2022.

Nouveau logiciel dédié à la migration

La nouvelle application prévue dans le domaine de la migration remplacera les systèmes ELAR (gestion des affaires et des dossiers relevant du droit des étrangers) et Asydata (gestion des personnes relevant du droit sur l'asile) actuellement utilisés par la POM. Elle sera à la disposition des partenaires régionaux chargés de la gestion des cas d'aide sociale. Le mandat pour ce projet interdirectionnel (POM et SAP) a été adjugé en avril 2019 suite à un appel d'offres public.

Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux

La phase initiale du projet de nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux bernois a été lancée avec succès. Ces derniers ont été invités en automne 2019 à participer à un sondage en ligne, et des entretiens ont été organisés avec une sélection de participants. Une première version du rapport final sera présentée début 2020, puis consolidée avec l'Association

des communes bernoises (ACB) et la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE).

Projet pilote d'organe de révision de l'aide sociale

Mandatée pour réaliser le projet pilote, la société KPMG AG a examiné sur place l'organisation, les processus et les dossiers de sept services sociaux d'octobre à novembre 2019 (Berthoud, Bolligen, Brügg, Interlaken-Jungfrau, Köniz, La Neuveville et Sigriswil). Les résultats seront présentés début 2020 dans un rapport final.

Stratégie de la santé

Il s'agit de dresser un état des lieux du système de santé actuel du canton de Berne, de fixer le cadre des évolutions ambitionnées et de définir la manière dont la couverture en soins sera assurée à l'avenir. Tous les éléments de la stratégie globale ont été élaborés et consolidés par les organes du projet. La stratégie fait actuellement l'objet d'une vaste consultation. Une fois adoptée par le gouvernement (été 2020), elle sera portée à la connaissance du Grand Conseil. Diverses stratégies partielles seront ensuite conçues.

Aumôneries hospitalières

Conformément à l'article 53 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11), les hôpitaux répertoriés situés dans le canton de Berne doivent disposer d'une aumônerie ouverte aux patients et aux patientes et à leurs proches. En mars 2018, la SAP a constitué et dirigé un groupe de travail composé de représentations de la Conférence interconfessionnelle du canton de Berne, des hôpitaux répertoriés et de la JCE. Chargé de réexaminer les exigences, le groupe de travail a présenté en juillet 2019 une nouvelle solution, approuvée par le directeur de la SAP, consistant à remplacer les consignes quantitatives par des prescriptions qualitatives. Une adaptation de l'ordonnance du 23 octobre 2013 sur les soins hospitaliers est requise (OSH; RSB 812.112).

Groupe de travail SAUV-BE

Dans le cadre de la réorganisation du sauvetage dans le canton de Berne, le groupe de travail SAUV-BE a été chargé de vérifier l'emplacement des centres d'ambulance et l'attribution des équipes aux services de sauvetage. Il a été dissout à fin mars 2019. Les quelques questions en suspens (sur les deux points susmentionnés et sur la rémunération) seront clarifiées lors de l'élaboration des contrats de prestations 2020-2022. Une étude de la Haute école spécialisée de St-Gall donne des indications sur la manière de répartir plus efficacement les centres d'ambulance.

Système de santé dans les régions du Simmental et du Pays de Gessenay

La stratégie élaborée en 2018 prévoit la création d'un campus santé à Zweisimmen ainsi que d'un centre de santé à Gessenay. Il s'agit en outre de mettre en réseau les fournisseurs de prestations de la région afin de renforcer les soins intégrés. Les lignes directrices du projet ont été élaborées en 2019. Le canton et les

acteurs régionaux se sont concertés pour élaborer une solution visant à assurer une couverture en soins de base et en soins hospitaliers économique, adaptée aux besoins et coordonnée. Fondé le 15 octobre 2019, le nouvel organisme chargé d'affiner les stratégies et de les mettre en œuvre bénéficie d'un ancrage régional et continue d'être soutenu par la SAP et par le centre hospitalier régional Spital STS AG.

Hôpital du Jura bernois SA

Le vote du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier pose des défis considérables à la couverture en soins hospitaliers dans le Jura bernois. Durant l'année sous revue, le groupe de travail intercantonal institué par la Conférence tripartite Jura, composé de représentantes et représentants des cantons de Berne et du Jura ainsi que des hôpitaux concernés, a recommandé de mettre en place un réseau interjurassien de santé mentale à l'hôpital de Moutier. Le Conseil-exécutif a déploré que des options comme le maintien d'une offre de soins aigus somatiques sur le site de Moutier ou un partenariat public-privé n'aient pas été étudiées plus en détail par le groupe de travail.

Rémunérations supplémentaires

Des rémunérations supplémentaires sont accordées aux hôpitaux en vertu du crédit cadre 2016-2019 concernant les autres contributions au sens de la LSH. Les institutions bénéficient aussi de montants d'autres Directions, tels quelque CHF 100 millions de l'INS pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	19 462
Psychiatrie hospitalière de jour	19 188
Psychiatrie ambulatoire	14 795
Innovations	0
Consultations en matière de grossesse	1 340
Protection de l'enfant et aide téléphonique aux enfants	566
Matériel scolaire	159
Conservation des archives des hôpitaux fermés	47
Total	55 557

Crédit-cadre 2020-2023 concernant les autres contributions au sens de la LSH

Le crédit-cadre 2020-2023 a été approuvé par le Grand Conseil le 2 septembre 2019. Il prévoit trois nouvelles indemnités dans les domaines suivants : prestations supplémentaires pour un service de garde visant à assurer les soins d'urgence de base (ambulatoires) dans les régions manquant de médecins, prestations supplémentaires pour de nouveaux médicaments/traitements dont le financement n'est pas encore réglé et soutien apporté à des réseaux de gestion intégrée des soins contribuant à la couverture en soins de base.

Projet de numérisation de l'ODH

Partie intégrante de la stratégie de numérisation de la SAP, le projet vise à généraliser l'automatisation des processus de l'ODH pour toutes les parties prenantes (SAP et hôpitaux). Les travaux sont en cours et les trois sous-projets suivants ont pu commencer en 2019 :

- traitement électronique des factures,
- vérification du respect des exigences de la liste des hôpitaux et
- plateforme pour le relevé des données hospitalières.

Traitement électronique des factures

L'ODH introduit au 1^{er} janvier 2020 le traitement électronique des factures pour les hospitalisations en mode hospitalier. A l'avenir, les quelque 180 000 factures des hôpitaux bernois et hors canton seront réceptionnées électroniquement et examinées automatiquement en plus de 30 étapes avant d'être transmises au débiteur pour le versement. Les factures sont vérifiées manuellement uniquement si le système constate un problème et lors de contrôles par échantillonnage. La SAP utilise un logiciel déjà employé par de nombreux autres cantons. Depuis mai 2019, l'Office du médecin cantonal exploite le module «garantie de participation aux frais» de ce même programme informatique pour édicter et envoyer par voie électronique les garanties.

Vérification du respect des exigences de la liste des hôpitaux

Cette procédure est partiellement automatisée à partir du 1^{er} janvier 2020. Au lieu de remplir un questionnaire Excel, les fournisseurs de prestations peuvent désormais se connecter à l'application en ligne et remplir électroniquement leur déclaration spontanée.

Plateforme pour le relevé des données hospitalières

La SAP prévoit d'introduire par étapes dès 2021 une nouvelle plateforme en ligne pour le relevé des données hospitalières. Actuellement, les informations recueillies sont parfois redondantes et les établissements transmettent en parallèle des données identiques à la SAP. Cette dernière souhaite faire en sorte que les données hospitalières soient récoltées plus simplement et transférées par le biais d'une seule plateforme.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 773 008 245	-2 826 335 794	-2 755 374 147	70 961 646	2.5 %
Revenus	350 334 447	380 566 977	322 785 122	-57 781 855	-15.2 %
Solde	-2 422 673 798	-2 445 768 816	-2 432 589 025	13 179 791	0.5 %
Charges					
30 Charges de personnel	-64 905 414	-68 332 056	-65 987 987	2 344 068	3.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-17 679 623	-18 906 430	-16 792 072	2 114 358	11.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-846 241	-1 164 593	-956 276	208 317	17.9 %
34 Charges financières	-5 481	-7 770	-3 242	4 528	58.3 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-814 498	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-2 645 557 866	-2 689 447 721	-2 639 300 129	50 147 591	1.9 %
37 Subventions à redistribuer	-5 172 921	-8 000 000	-4 961 778	3 038 222	38.0 %
38 Charges extraordinaires	-15 527 767	0	-2 687 689	-2 687 689	0.0 %
39 Imputations internes	-22 498 433	-40 477 224	-24 684 974	15 792 250	39.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	8 144 821	8 897 100	8 226 865	-670 235	-7.5 %
43 Revenus divers	10 528	0	8 648	8 648	0.0 %
44 Revenus financiers	118 116	88 800	106 139	17 339	19.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	482 100	240 298	-241 802	-50.2 %
46 Revenus de transfert	300 359 676	295 587 877	299 325 591	3 737 714	1.3 %
47 Subventions à redistribuer	5 172 921	8 000 000	4 961 778	-3 038 222	-38.0 %
48 Revenus extraordinaires	19 036 138	35 268 000	7 298 714	-27 969 286	-79.3 %
49 Imputations internes	17 492 246	32 243 100	2 617 090	-29 626 010	-91.9 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats affiche un solde meilleur que prévu d'environ CHF 13 millions, et ce pour les raisons suivantes :

Les subventions cantonales allouées à la santé sont inférieures de quelque CHF 47 millions au budget, les contributions aux prestations d'intérêt général aux hôpitaux répertoriés n'ayant pas été épuisées en raison du retard pris par quelques projets. De plus, des recettes supplémentaires ont été enregistrées dans le domaine du sauvetage (davantage d'interventions, d'où baisse du temps d'attente financé par le canton).

Suite au changement de système des financements spéciaux, les investissements nets du Fonds d'investissements hospitaliers n'ont pas été imputés sur les comptes ordinaires du canton contrairement à ce qui était prévu (diminution des recettes d'environ CHF 30 mio).

Dans le domaine du troisième âge et du long séjour, la facture dépasse le budget de quelque CHF 6 millions en raison d'une

adaptation de la provision visant à couvrir le coût du matériel de soins mentionné dans la liste des moyens et appareils (LiMA) qui ne peut pas être utilisé directement par la patientèle elle-même (attente du résultat d'un recours).

Dans le domaine du handicap, le budget a été dépassé de CHF 5 millions environ en raison de l'augmentation du nombre d'enfants et d'adolescents concernés et des formes de handicap complexes et multiples ainsi que suite à la mise en place et au développement d'offres de prise en charge.

Par ailleurs, la facture dans le domaine de l'aide matérielle et de l'intégration est inférieure au budget de CHF 5 millions environ. Selon l'enquête menée auprès de communes représentatives, des coûts légèrement plus élevés ont pourtant été enregistrés dans l'aide sociale individuelle. Ils ont cependant pu être compensés grâce à la baisse du nombre de personnes réfugiées, partant des prestations qui leur sont accordées.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-32 870 231	-69 085 000	-37 357 568	31 727 432	45.9 %
Recettes	3 093 736	14 000 000	23 897 632	9 897 632	70.7 %
Solde	-29 776 496	-55 085 000	-13 459 936	41 625 064	75.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-985 588	-1 020 000	-931 550	88 450	8.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-714 531	0	-1 385 944	-1 385 944	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-31 170 113	-68 065 000	-35 040 073	33 024 927	48.5 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	8 500	0	15 985	15 985	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	2 475 236	14 000 000	10 750 912	-3 249 088	-23.2 %
64 Remboursement de prêts	610 000	0	117 505	117 505	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	13 013 231	13 013 231	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

L'investissement net de la SAP (Fonds d'investissements hospitaliers inclus) est inférieur au budget d'environ CHF 41,6 millions.

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun projet depuis l'introduction du nouveau régime. Par conséquent, les estimations du plan valent unique-

ment pour les projets autorisés avant le 31 décembre 2011. Les versements du Fonds dépendent de l'avancement des divers projets réalisés par les fournisseurs de prestations. Etant donné que la rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA a été interrompue en raison de l'élaboration d'un nouveau projet, les moyens réservés en 2019 n'ont pas été utilisés (CHF 29 mio).

Dans le secteur du handicap, les investissements sont également en dessous du budget en raison du retard pris par certains grands projets (CHF 15 mio environ).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP

2014	2015	2016	2017	2018	2019
2 107.6	2 075.4	2 036.7	356.6	353.8	356.5

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année.

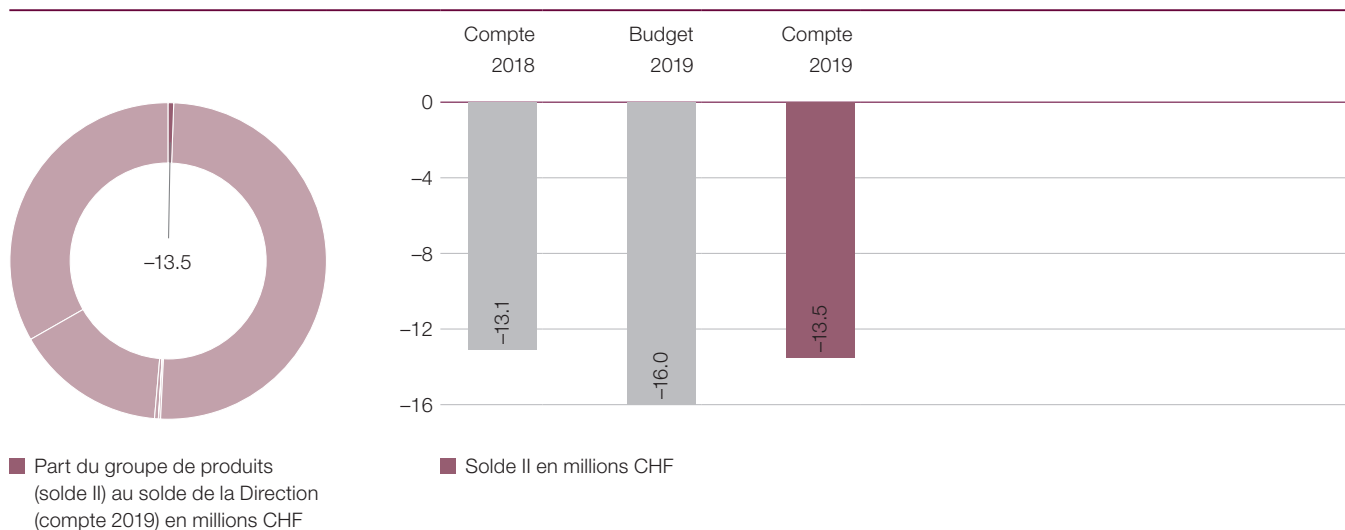
Il convient de mentionner les facteurs suivants :

- réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1^{er} janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet « Fit for the future ») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel (2015 et 2016) ;
- autonomisation des trois institutions psychiatriques, d'où l'important recul affiché entre 2016 et 2017 ;

- suppression de 4,16 équivalents plein temps dans le cadre de la réduction des effectifs du personnel cantonal découlant du programme d'allègement 2018 ;
- transfert au 1^{er} janvier 2020 du Laboratoire cantonal à l'ECO (prochainement DEEE) dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des Directions (-65,96 équivalents plein temps) ;
- délocalisation de 11,3 équivalents plein temps de la POM (prochainement DSE) à la SAP (prochainement DSSI) en 2020 dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) ;
- suppression de 2,1 équivalents plein temps suite à la déclaration de planification Brönnimann.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien du directeur; coordination des activités des offices de la SAP; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération; planification financière et information du public.

naux; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes; représentation de la SAP auprès des autorités de la justice administrative et des tribu-

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées: finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	29 181	30 000	33 958	3 958	13.2 %
(-) Frais de personnel	-7 171 279	-7 433 938	-7 486 650	-52 712	-0.7 %
(-) Coûts matériels	-5 161 877	-8 166 801	-5 016 455	3 150 346	38.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-107 394	-440 255	-261 656	178 599	40.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-12 411 370	-16 010 994	-12 730 802	3 280 192	20.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-769 281	0	-803 863	-803 863	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	34 518	18 000	29 485	11 485	63.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-13 146 133	-15 992 994	-13 505 180	2 487 814	15.6 %
(+)/(-) Régularisations	62 436	86 285	86 203	-82	-0.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-13 083 696	-15 906 709	-13 418 977	2 487 732	15.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction de la SAP	-1 645 995	-2 619 552	-1 953 015	666 536	25.4%
Prestations pour les offices/les unités administratives assistées/les tiers	-9 207 545	-11 810 736	-9 152 506	2 658 231	22.5%
Prestations juridiques	-1 557 829	-1 580 706	-1 625 281	-44 575	-2.8%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde du groupe de produits (solde II) est inférieur de quelque CHF 2,5 millions aux prévisions, pour les raisons suivantes : une partie des dépenses informatiques inscrites dans le compte de résultats ont été comptabilisées dans le compte des investissements (environ CHF 1,2 mio). Par ailleurs, les coûts de l'in-

frastructure informatique de base facturés par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) sont plus bas que prévu d'environ CHF 1 million. Enfin, les moyens décentralisés alloués aux frais de port (mesure du programme d'allègement) n'ont pas tous été utilisés (environ CHF 0,2 mio).

Priorités de développement

Durant l'année sous rapport, le Secrétariat général s'est concentré d'une part sur la poursuite de l'élaboration de la stratégie de la santé ainsi que sur la recherche d'une solution pour assurer des soins de base et des soins hospitaliers économiques, intégrés et adaptés aux besoins dans le Haut-Simmental et le Pays de Gessenay. D'autre part, il a suivi de près les travaux de mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE). La stratégie numérique a aussi constitué un thème majeur.

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- évaluation et adoption de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) suite à la procédure de consultation. Cette loi régit notamment les prestations d'aide sociale

institutionnelle qui figurent actuellement dans la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) ;

- adoption par le Grand Conseil après la seconde lecture de la nouvelle loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR), qui met en œuvre le projet NA-BE ;
- élaboration de la nouvelle ordonnance sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (OAAR) qui contient les dispositions d'exécution de la LAAR ;
- élaboration d'une nouvelle loi sur la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap.

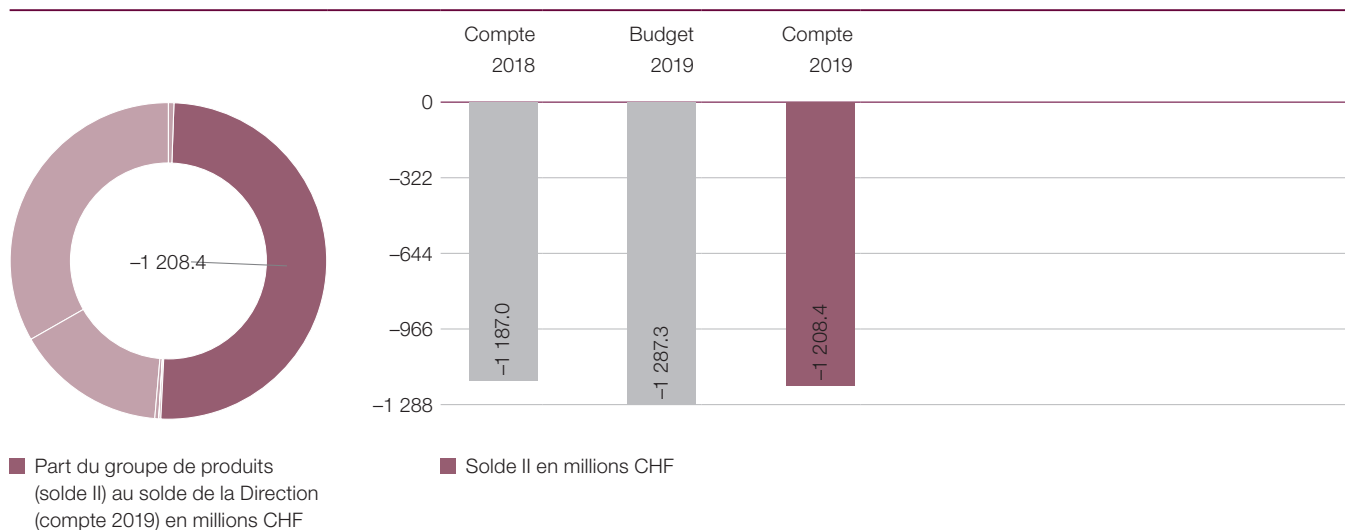
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	123	161
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	9	5
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	49	46
Nombre de projets législatifs	16	14
Nombre de conseils juridiques	488	460
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	247	365
Nombre de recours déposés	28	31
Nombre de recours réglés	33	25

5.7.2 Santé publique



Description

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	83 427	0	7 075	7 075	0.0%
(-) Frais de personnel	-4 322 770	-5 114 628	-4 914 516	200 113	3.9%
(-) Coûts matériels	-1 114 276	-1 579 500	-921 727	657 773	41.6%
(-) Intérêts et amortissements standard	-29 439	-25 000	12 764	37 764	151.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-5 383 059	-6 719 129	-5 816 403	902 725	13.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	5 517 603	21 772 000	18 849 744	-2 922 256	-13.4%
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 187 409 501	-1 305 307 500	-1 224 796 134	80 511 366	6.2%
(+) Rentrées fiscales et amendes	292 993	3 000 000	3 324 299	324 299	10.8%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 186 981 964	-1 287 254 629	-1 208 438 494	78 816 134	6.1%
(+)/(-) Régularisations	-22 987 139	40 072 246	-20 348 656	-60 420 902	-150.8%
Solde III (comptabilité financière)	-1 209 969 104	-1 247 182 383	-1 228 787 150	18 395 232	1.5%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Soins aigus somatiques	-3 167 509	-2 984 277	-2 748 049	236 228	7.9%
Réadaptation	-108 019	-182 135	-78 279	103 856	57.0%
Formation pratique et perfectionnement	-1 097 421	-1 165 512	-993 428	172 084	14.8%
Sauvetage	-512 201	-492 209	-493 679	-1 471	-0.3%
Psychiatrie	-497 909	-725 308	-465 195	260 113	35.9%
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	0	-1 169 688	-1 037 773	131 915	11.3%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le groupe de produits clôture environ CHF 79 millions en dessous du budget 2019.

Le solde I est inférieur de quelque CHF 0,9 million aux prévisions, le solde II d'environ CHF 78 millions (économies de CHF 47 mio dans les subventions d'exploitation d'une part, coûts standard des contributions à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers moins élevés que planifié de CHF 31 mio d'autre part). Le résultat du solde I s'explique par les charges de personnel réduites grâce aux gains de fluctuation et par la diminution du nombre de mandats confiés à des tiers.

Quant à la baisse des subventions cantonales, elle est due au fait que les prestations à rémunérer selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) ont coûté moins cher qu'escompté (-CHF 23 mio).

Comme ces dernières années, les fournisseurs de prestations de sauvetage ont engrangé des recettes dépassant les prévisions, grâce à un nombre plus élevé d'interventions. Avec les

remboursements découlant des décomptes des exercices précédents, il en résulte une économie de CHF 10 millions par rapport au budget.

Le crédit-cadre pour les prestations d'intérêt général des hôpitaux répertoriés affiche des dépenses plus basses que prévu d'environ CHF 14 millions: l'appel d'offres pour les prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour a été suspendu. L'essai pilote de traitements psychiatriques aigus à domicile a également pris du retard, de sorte que seule une partie des moyens alloués a été utilisée en 2019. S'y ajoutent des remboursements suite aux décomptes des années précédentes.

Les amortissements standard des subventions d'investissement, budgétisés pour CHF 31 millions dans les « Coûts des subventions cantonales », ne font plus partie de ce poste. La Commission des finances du Grand Conseil a en effet décidé que les investissements relevant des financements spéciaux étaient à amortir immédiatement.

Priorités de développement

Bien qu'introduit en 2012, le nouveau financement hospitalier engendre encore de nombreuses incertitudes. D'une part, le système de forfaits par cas SwissDRG est affiné d'année en

année, ce qui a un impact sur le coût relatif des traitements, partant sur la rémunération des prestations. D'autre part, le paysage hospitalier est en constante mutation.

Chances et risques

Les prestations effectives et les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des suppositions de la planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Par ailleurs, les prestations hospitalières devraient se

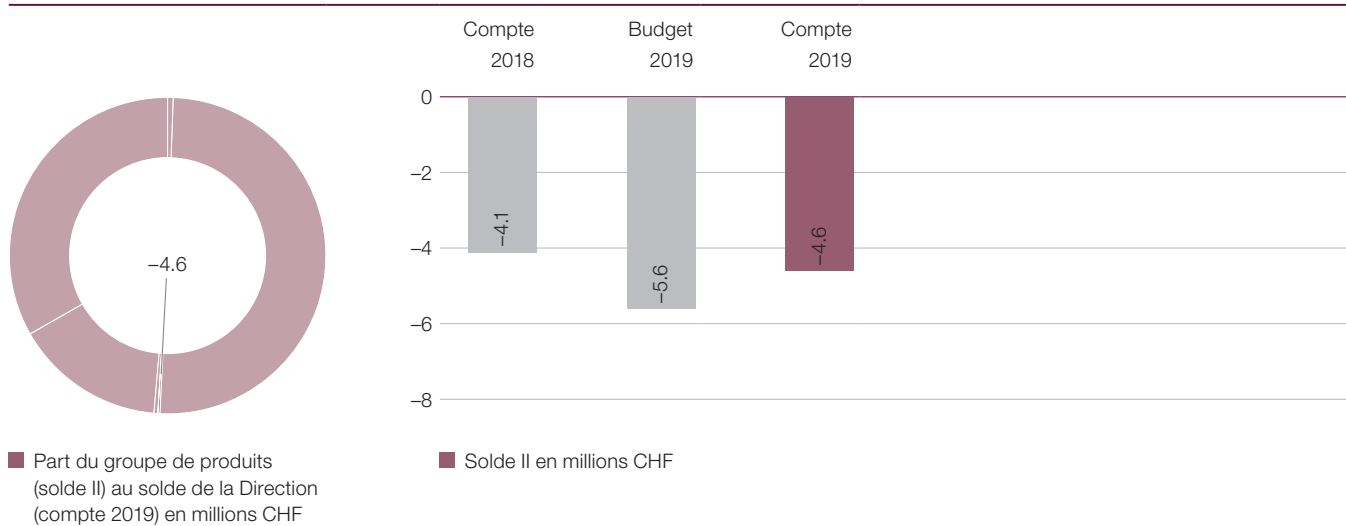
réduire en raison du transfert vers l'ambulatoire (liste fédérale de six groupes d'interventions prises en charge uniquement en mode ambulatoire, que le canton prévoit d'élargir).

Le modèle des coûts normatifs pour l'indemnisation des services de sauvetage est en cours de révision.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	145 981	145 862
Casemix; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	151 766	151 828
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	195 547	195 873
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	136 613	138 300
Nombre d'interventions de sauvetage	46 131	48 224
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	63	97
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	26	74
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 297	1 297
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	315 660	297 592
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	226 821	226 877
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	274	275

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire



Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et

de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 642 531	1 456 000	2 126 255	670 255	46.0%
(-) Frais de personnel	-1 621 203	-1 794 231	-1 789 254	4 976	0.3%
(-) Coûts matériels	-1 401 755	-1 559 000	-2 123 213	-564 214	-36.2%
(-) Intérêts et amortissements standard	-758	0	1 036	1 036	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-1 381 185	-1 897 230	-1 785 177	112 053	5.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 739 861	-3 707 000	-2 771 122	935 878	25.2%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 121 046	-5 604 230	-4 556 299	1 047 931	18.7%
(+)/(-) Régularisations	-115 513	201 368	-102 255	-303 623	-150.8%
Solde III (comptabilité financière)	-4 236 559	-5 402 862	-4 658 554	744 308	13.8%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Maladies transmissibles et médecine préventive	-119 050	-415 281	-585 579	-170 299	-41.0%
Autorisations	-644 822	-808 688	-609 885	198 803	24.6%
Garantie de participation aux frais selon art. 41 al. 3 LAMal	-222 195	-155 484	-176 356	-20 872	-13.4%
Gestion des catastrophes	-395 118	-517 778	-413 357	104 421	20.2%

Commentaire :**Modification par budget 2019**

Le solde du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 1 million au budget. Des économies ont été réalisées au niveau des subventions cantonales (CHF 0,9 mio). De plus, les recettes ont dépassé de quelque CHF 0,7 million le chiffre prévu. Les coûts matériels sont quant à eux supérieurs d'environ CHF 0,6 million aux valeurs budgétées.

L'augmentation du nombre de vaccins contre le papillomavirus et la hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2019 dus au nouveau produit ont entraîné des coûts matériels plus élevés (vaccins et prestations médicales). Cependant, les recettes ont dépassé les moyens budgétés (remboursements des assureurs-maladie).

Concernant les subventions cantonales, le budget affecté au registre des tumeurs n'a pas été totalement épuisé en raison des excédents de l'exercice précédent ainsi que d'une convention conclue avec le canton de Soleure, qui participe aux frais de mise sur pied. Les coûts du programme de dépistage par mammographie mené dans la partie francophone du canton (BEJUNE) ont été légèrement inférieurs à ceux inscrits au budget, le volume des prestations effectives ayant été plus modeste que prévu.

Priorités de développement

Conseil et soutien pour le développement et la promotion de la médecine de premier recours ainsi que dans le domaine de la reprise de cabinets de généralistes, des services médicaux d'urgences ambulatoires et des modèles de soins intégrés. Garantie de la qualité du programme cantonal de dépistage du cancer du sein par mammographie, mise en place du programme de dépistage du cancer colorectal. Elaboration de la stratégie de gestion des catastrophes.

Application de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO). Eradication de la rougeole. Gestion des situations extraordinaires. Exécution de la législation sur la procréation médicalement assistée (PMA). Récolte de données dans le domaine des soins ambulatoires. Numérisation.

Chances et risques

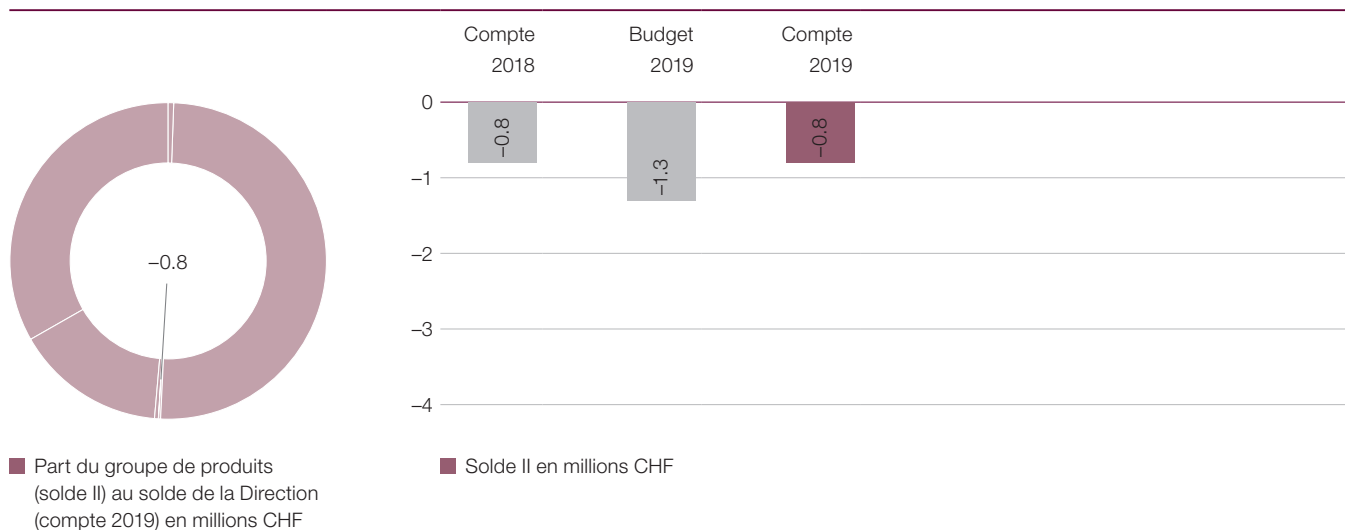
Les nouvelles tâches résultant de la législation fédérale (sur les épidémies, la PMA et l'enregistrement des maladies oncologiques) ainsi que les soins médicaux à apporter aux requérants d'asile exigent des ressources financières supplémentaires. Exemples : inspections des entreprises pratiquant la PMA, participation obligatoire de tous les fournisseurs de prestations

médicales à l'enregistrement des maladies oncologiques, élaboration et mise en œuvre de différentes stratégies (notamment soins intégrés, programme de dépistage du cancer colorectal). Il s'agit enfin de créer une nouvelle place de dentiste cantonale et de contrôler la gestion des crises par les hôpitaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits**Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)**

	2018	2019
Nombre de procédures de surveillance	48	46
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	579	652
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p. ex. programme de méthadone)	2 483	2 513
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	4 821	3 157
Lutte contre les maladies transmissibles: Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p. ex. tuberculose, méningite, rougeole)	4 982	5 135

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité



Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 158 987	1 056 000	1 288 923	232 923	22.1 %
(-) Frais de personnel	-1 736 404	-1 909 929	-1 822 368	87 561	4.6 %
(-) Coûts matériels	-220 245	-355 800	-251 318	104 482	29.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-46 826	-50 319	-42 180	8 140	16.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-844 488	-1 260 048	-826 943	433 106	34.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-844 488	-1 260 048	-826 943	433 106	34.4 %
(+)/(-) Régularisations	6 326	8 743	8 734	-8	-0.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-838 162	-1 251 306	-818 208	433 097	34.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Contrôle des médicaments	-760 231	-975 739	-763 217	212 522	21.8 %
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	-82 976	-226 281	-69 059	157 221	69.5 %
Surveillance des professions pharmaceutiques	-1 281	-58 029	5 334	63 363	109.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde du groupe de produits est inférieur de plus de CHF 0,4 million au budget. Ce résultat s'explique en particulier par des frais de matériel plus bas et des rentrées financières

plus élevées que prévu dans tous les domaines : Commission cantonale d'éthique de la recherche et Office du pharmacien cantonal (OPHC).

Priorités de développement

Pratiquement plus aucune demande d'autorisation d'exercer la profession de pharmacien ou de pharmacienne n'a été déposée et accordée depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la loi fédérale révisée du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (LPMéd ; RS 811.11) portant sur la pratique indépendante de ce groupe professionnel.

La quantité de stupéfiants à éliminer pendant l'année sous rapport a retrouvé un niveau plus faible (sept tonnes en 2019 contre plus de dix tonnes en 2017 et 2018).

L'OPHC et le Service régional d'inspection des médicaments du nord-ouest de la Suisse (RHI) ont pu procéder aux inspections programmées.

Outre des analyses ponctuelles, le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a effectué diverses vérifications liées aux projets de prévention menés avec le laboratoire mobile et au projet Drogues info Berne (DIB+). Il a aussi examiné, au cours d'un contrôle systématique, des échantillons acquis lors d'inspections et d'achats tests.

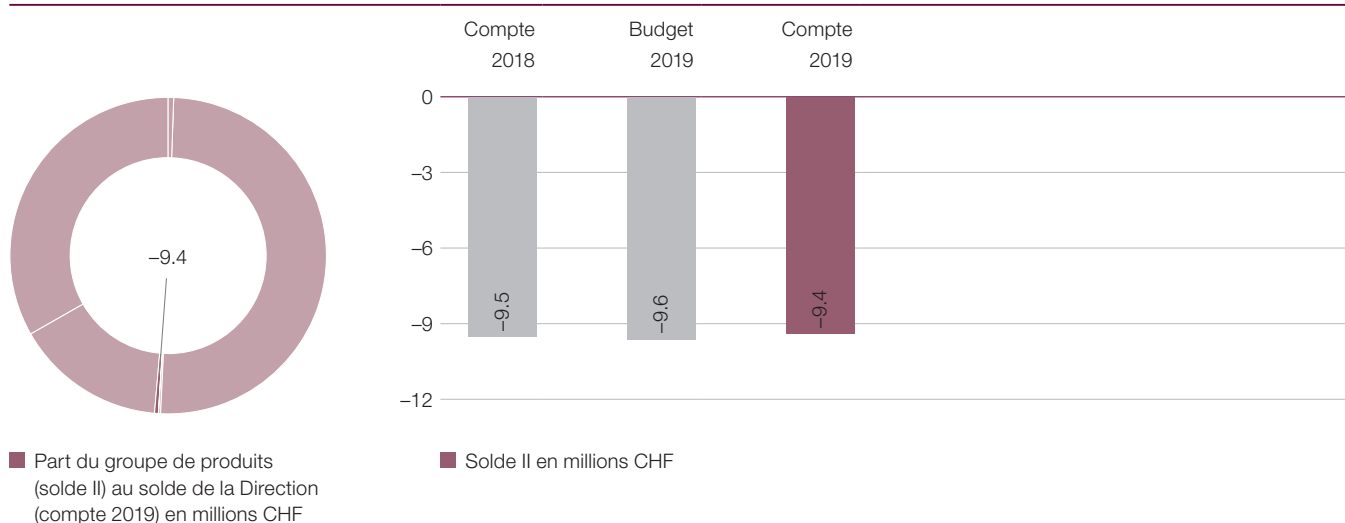
Chances et risques

Aucune incidence particulière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	644	637
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	234	224
Nombre d'analyses de laboratoire	1 055	1 192
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	172	119
Élimination des stupéfiants périmés (kg)	13 580	7 310

5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	1 857 111	1 763 000	1 883 985	120 985	6.9 %
(-) Frais de personnel	-9 064 107	-9 189 851	-9 084 392	105 459	1.1 %
(-) Coûts matériels	-1 523 032	-1 357 001	-1 465 766	-108 765	-8.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-746 037	-813 085	-764 489	48 596	6.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-9 476 066	-9 596 937	-9 430 661	166 275	1.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 660	4 000	9 618	5 618	140.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-9 465 406	-9 592 937	-9 421 043	171 893	1.8 %
(+)/(-) Régularisations	113 718	154 774	129 722	-25 052	-16.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-9 351 688	-9 438 162	-9 291 321	146 841	1.6 %

Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-7 579 578	-7 899 498	-7 628 890	270 608	3.4 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 896 488	-1 697 439	-1 801 771	-104 333	-6.1 %

Commentaire :**Modification par budget 2019**

Le solde du groupe de produits «Protection des consommateurs et de l'environnement» est meilleur que prévu de quelque CHF 0,2 millions.

Ce résultat est principalement dû aux recettes plus élevées engendrées par les activités administratives.

Priorités de développement*Protection des consommateurs*

De premières expériences ont pu être engrangées dans le domaine des mycotoxines et des polluants organiques persistants dans le cadre de la nouvelle activité de laboratoire national de référence. Les adaptations requises seront mises en œuvre en 2020.

Protection de l'environnement

En raison des nouvelles directives nationales, le partage des tâches entre prévention des accidents majeurs et aménagement du territoire doit être adapté. Par ailleurs, de nouvelles bases d'évaluation seront disponibles en 2020.

Chances et risques

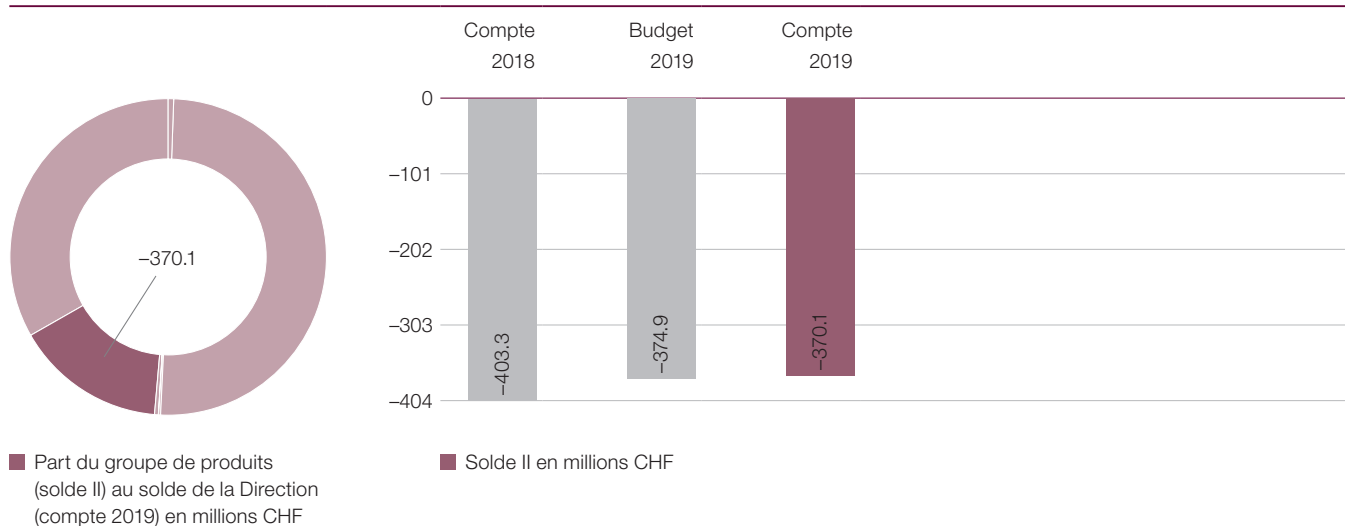
Le transfert du Laboratoire cantonal à l'ECO (prochainement DEEE) requiert son lot d'adaptations et de nouvelles procédures.

Pour le moment, il n'est pas possible d'estimer précisément quelles en seront les incidences sur le statut de cette autorité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 285	8 177
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 760	13 243
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	87	87
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuse	0	0

5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration



Description

Garantie du minimum vital et insertion professionnelle

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Insertion sociale et prestations spécifiques

Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	15 062	0	9 733	9 733	0.0%
(-) Frais de personnel	-6 524 359	-6 105 453	-5 626 161	479 292	7.9%
(-) Coûts matériels	-1 542 673	-1 519 500	-1 309 800	209 700	13.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	-255 128	0	227 017	227 017	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-8 307 099	-7 624 953	-6 699 211	925 742	12.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	163 598 160	142 685 000	134 849 965	-7 835 035	-5.5%
(-) Coûts des subventions cantonales	-561 688 451	-509 965 000	-498 268 372	11 696 628	2.3%
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 138 186	0	0	0	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-403 259 204	-374 904 953	-370 117 618	4 787 335	1.3%
(+)/(-) Régularisations	-2 706 406	-49 637	-1 645 868	-1 596 232	-3215.8%
Solde III (comptabilité financière)	-405 965 610	-374 954 590	-371 763 487	3 191 103	0.9%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé (valable au 31. 12. 2018)	-603 712	0	0	0	0.0%
Insertion sociale	-3 355 316	-3 521 597	-3 594 769	-73 172	-2.1%
Garantie du minimum vital social	-4 348 071	-4 103 356	-3 104 442	998 914	24.3%

Commentaire :**Modification par budget 2019**

Le solde I est inférieur de CHF 0,9 million au budget en raison de frais de personnel en dessous des attentes (gains de rotation, en particulier) et d'un usage plus restrictif que prévu des moyens affectés aux prestations de tiers.

Quant au solde II, il est en dessous des prévisions de CHF 5 millions au total (part du canton après compensation des charges), ce qui correspond à 1 pour cent de l'ensemble des coûts. En voici les raisons :

- En ce qui concerne l'aide sociale individuelle, le budget a été dépassé, selon l'extrapolation des chiffres des communes et des services sociaux de fin novembre 2019. En cause, une augmentation des besoins due au transfert de compétences pour des personnes admises à titre provisoire ou réfugiées (AP/R) du canton aux communes ainsi qu'une adaptation de la provision pour les éventuels bonus à verser aux communes

(procédure de recours pendante). Le dépassement annoncé par les communes et les services sociaux a pu être compensé notamment par une diminution des coûts dans l'aide sociale aux réfugiés et l'hébergement de ces derniers.

- Le solde est en revanche meilleur que prévu dans l'aide institutionnelle, pilotée directement par la SAP au moyen de contrats de prestations. Le budget n'a pas été totalement épuisé pour les offres suivantes : consultations pour enfants, adolescents et familles, encouragement à l'intégration, programmes d'occupation et d'insertion, aide aux victimes. Dans l'accueil extrafamilial, les frais sont également nettement inférieurs au budget, surtout en raison des mesures de réduction des coûts déjà efficacement appliquées pour la mise en œuvre sans surplus de dépenses du système des bons de garde.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires est en légère hausse d'après une extrapolation. Le coût total de l'aide sociale individuelle a également faiblement augmenté. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le cou-

rant du printemps 2020. L'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale constitue toujours un défi de taille.

Pour la première fois depuis longtemps, le nombre de personnes réfugiées bénéficiaires de l'aide sociale a reculé pendant l'année

sous revue. Cette situation est principalement due au fait que le canton n'est plus compétent pour les personnes, toujours plus nombreuses, qui vivent en Suisse depuis au moins cinq ans. Cette tendance devrait s'accroître étant donné que peu de nouvelles demandes d'asile ont été déposées en 2019. L'aide sociale aux réfugiés a enregistré par conséquent des charges légèrement à la baisse. En revanche, davantage de moyens ont été nécessaires pour l'encouragement à l'intégration, en raison surtout de la décision de la Confédération d'augmenter, depuis mai 2019, les moyens à la disposition des cantons dans le cadre de l'Agenda Intégration.

La restructuration du domaine de l'asile (NA-BE) ainsi que les procédures d'appel d'offres menées en 2019 (partenaires régionaux, hébergement et encadrement des mineurs non ac-

compagnés) sont présentées dans le volume 2, au chapitre consacré au compte rendu.

Suite à l'introduction des bons de garde, il n'est plus prévu, depuis 2019, d'augmenter le nombre de places et d'heures subventionnées dans le cadre du régime des émoluments. Des précisions sur l'introduction de ce nouveau système dans l'ensemble du canton figurent dans le volume 3, au chapitre consacré aux priorités de l'exercice.

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes d'infractions a été élevé (env. 340). La SAP a rendu un total de 162 décisions d'indemnisation et de réparation morale.

Chances et risques

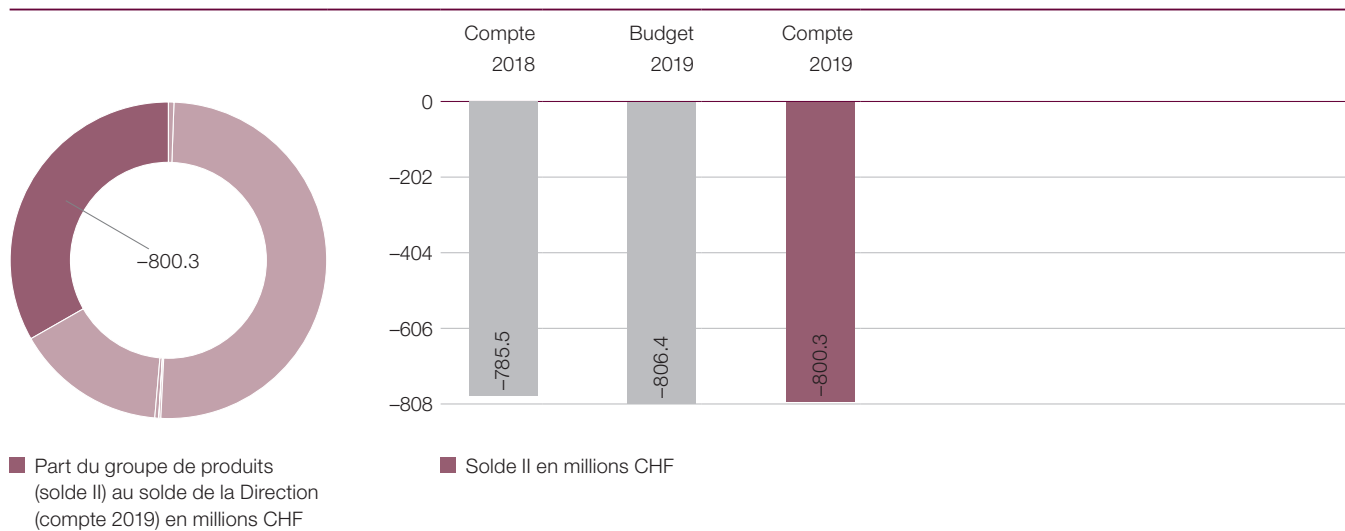
Des surcoûts considérables pourraient découler de facteurs exogènes tels qu'une augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire, un affaiblissement de la conjoncture, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout) et des changements structurels, notamment dans la réduction individuelle des primes selon l'article 65 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). L'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle.

Il convient enfin de relever les différents projets d'optimisation de l'aide sociale et de l'intégration lancés par la SAP au cours de l'année sous revue, qui devraient influencer positivement les coûts de l'aide sociale matérielle à moyen et à long terme (NA-BE, nouveau système de gestion des cas, projet pilote d'organe de révision de l'aide sociale). De plus amples informations à ce sujet figurent dans le volume 2, au chapitre «Compte rendu» ainsi que dans le volume 3, au chapitre consacré aux priorités de l'exercice.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	46 500	44 900
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; %)	4.6	4.4
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	8 579	9 693
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 000
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 976	4 050

5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation



Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le can-

ton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	2 778 513	2 252 200	3 584 603	1 332 403	59.2%
(-) Frais de personnel	-34 476 061	-36 637 321	-35 272 627	1 364 694	3.7%
(-) Coûts matériels	-8 056 769	-9 523 726	-8 554 602	969 124	10.2%
(-) Intérêts et amortissements standard	-131 475	-162 664	-142 466	20 198	12.4%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-39 885 792	-44 071 512	-40 385 093	3 686 419	8.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	130 835 973	128 977 500	146 685 075	17 707 575	13.7%
(-) Coûts des subventions cantonales	-876 509 960	-891 274 000	-906 608 893	-15 334 893	-1.7%
(+) Rentrées fiscales et amendes	31 253	13 900	28 883	14 983	107.8%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-785 528 526	-806 354 112	-800 280 027	6 074 084	0.8%
(+)/(-) Régularisations	6 299 547	14 721 307	-3 571 300	-18 292 607	-124.3%
Solde III (comptabilité financière)	-779 228 979	-791 632 805	-803 851 328	-12 218 523	-1.5%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Aide aux enfants et aux adolescents	-35 838 789	-39 709 726	-36 869 181	2 840 545	7.2%
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-1 645 937	-2 030 424	-1 429 811	600 613	29.6%
Aide aux adultes handicapés	-2 401 067	-2 331 362	-2 086 101	245 261	10.5%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I est inférieur d'environ CHF 3,7 millions au budget. Ce résultat est dû aux recettes plus élevées issues des placements ordonnés par les APEA dans les deux foyers scolaires cantonaux ainsi qu'à des frais de personnel et de matériel plus bas.

Etant donné que les subventions cantonales (coûts et recettes) sont inférieures d'environ CHF 2,5 millions au montant budgété, le solde II clôture également en deçà des prévisions (CHF 6,1 million environ).

Les subventions d'exploitation se situent au-dessus du budget (CHF 10,6 mio environ), tandis que les subventions d'investissement y sont inférieures (CHF 14,7 mio environ, part cantonale nette après compensation des charges de l'aide sociale). Les contributions des communes aux coûts des deux foyers scolaires cantonaux dans le cadre de la compensation des charges sont également plus basses que prévu (environ CHF 1,5 million) en raison des meilleurs résultats enregistrés par ces deux institutions.

Priorités de développement

En ce qui concerne les enfants et les adolescents, la SAP a participé à plusieurs projets interdirectionnels visant l'élaboration de bases légales. Avec la révision de la loi sur l'école obligatoire, sous l'égide de l'INS, les écoles ordinaires et les établissements spécialisés seront regroupés au sein de l'école obligatoire. Quant au projet de prestations particulières d'encouragement et de protection, sous la houlette de la JCE, il vise à harmoniser les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents. La SAP est partie prenante aux deux projets.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité a de nouveau été mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les grandes lignes du projet législatif ont été élaborées durant l'année sous revue. Tous les objectifs stratégiques de prise en charge et la plupart des grands axes approuvés par le Conseil fédéral et le Grand Conseil en 2011 ont été confirmés. La SAP a décidé de renoncer à la procédure d'évaluation des besoins particuliers (PEBP) et d'opter pour la méthode IHP (Individueller Hilfsplan, ou plan d'aide individuel) afin

Chances et risques

Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances d'une part, du nombre de personnes âgées et très âgées d'autre part)

En ce qui concerne la prise en charge ambulatoire et résidentielle des personnes âgées, le dépassement d'environ CHF 5,6 millions des subventions d'exploitation est dû à l'augmentation de la provision constituée pour le matériel de soins requis suite à une plainte déposée par tarifsuisse.

Dans le domaine du handicap, les subventions d'exploitation sont supérieures d'environ CHF 5 millions (part cantonale nette après compensation des charges) au montant budgété en raison des surcoûts enregistrés dans le secteur des enfants et des adolescents, dus à l'augmentation du nombre d'ayants droit ainsi qu'à des formes de handicap complexes et multiples. Il faut ouvrir davantage de classes spécialisées, trouver des solutions d'urgence provisoires et mettre en place des offres pour les enfants et les adolescents nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire. Quant aux subventions d'investissement, elles sont inférieures au budget, principalement à cause du retard pris par certains projets de construction.

de pouvoir collaborer avec les autres cantons qui l'emploient déjà. Les instruments de pilotage plus efficaces qui étaient requis ont par ailleurs été définis plus précisément.

Suite à l'évaluation du nouveau régime de financement des soins en 2018 par le Conseil fédéral, le canton de Berne a commencé à examiner la rémunération des prestations ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées et aux malades chroniques (financement résiduel des soins). L'objectif consiste d'une part à accroître la transparence des coûts afin de favoriser les comparaisons entre cantons et entre établissements, et d'autre part à améliorer l'économicité le cas échéant.

Durant l'année sous revue, la stratégie de surveillance de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) a été achevée en conformité avec les lignes directrices de la SAP. Visant à harmoniser la procédure et à améliorer la transparence, y compris pour le public, dans le but de continuer à garantir la qualité de la surveillance, elle sert par ailleurs de base à l'établissement de stratégies spécialisées (p.ex. pour les foyers et les services d'aide et de soins à domicile).

ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués que grossièrement.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir,

constitue également un risque guère chiffrable. Les ressources doivent donc être affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part de promouvoir des nouveaux profils professionnels.

Le besoin d'enseignement spécialisé va continuer à croître. Il est parfois compliqué de trouver une place appropriée pour les enfants et les adolescents requérant un encadrement particulièrement lourd et complexe, car il n'existe aucune obligation d'admission. La SAP aide les personnes concernées dans leurs recherches et soutient la création des places et l'ouverture des classes nécessaires. Dans ce contexte, il est fort probable que des ressources supplémentaires continueront d'être requises à l'avenir.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil supposait des mesures de pilotage plus efficaces. Plusieurs processus (p. ex. évaluation des besoins et décompte) méritent par ailleurs d'être simplifiés. Dans le domaine ambulatoire, il est prévu que les personnes présentant un handicap puissent engager elles-mêmes du personnel d'assistance et jouer ainsi le rôle d'employeur. Ces dif-

férents éléments sont pris en considération dans le cadre du processus législatif.

Suite à deux arrêts du Tribunal administratif fédéral en 2017, les caisses-maladie ont cessé, début 2018, de rembourser les frais du matériel de soins utilisés par les professionnels de la santé. Au nom de divers assureurs, tarifsuisse a déposé une plainte contre quelque 190 établissements médico-sociaux (EMS) bernois. L'organisation réclame un montant d'environ CHF 16 millions versé par les assureurs aux EMS de 2015 à 2017 pour rembourser le matériel de soins utilisé. La SAP s'efforce de trouver des solutions extrajudiciaires par voie de conciliation. A défaut, c'est le canton qui, en tant que responsable du financement résiduel, devra assumer les coûts.

A la fin de l'année sous revue, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) portant justement sur le remboursement, par les caisses-maladie, des frais du matériel de soins utilisé par les professionnels de la santé. Cette disposition ancrerait légalement une pratique bien établie entre 2011 et 2017 et permettrait de décharger considérablement les cantons, responsables du financement résiduel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 302	14 311
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 101	4 169
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 436	3 497
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 851	13 239
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	41 324	42 420
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	7 374	7 314
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	3 651	3 529
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.93	5.92

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne

finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-19 036 138	-35 268 000	-7 298 714	27 969 286	79.3 %
Revenus	19 036 138	35 268 000	7 298 714	-27 969 286	-79.3 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-26 653	-30 000	-8 446	21 554	71.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-180 000	0	-86 486	-86 486	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-2 687 689	-2 687 689	0.0 %
39 Imputations internes	-18 829 485	-35 238 000	-4 516 093	30 721 907	87.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	19 036 138	35 268 000	7 298 714	-27 969 286	-79.3 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-15 679 684	-30 885 000	-2 687 707	28 197 293	91.3%
Recettes	151 917	0	18	18	100.0%
Solde	-15 527 767	-30 885 000	-2 687 689	28 197 311	91.3%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-15 679 684	-30 885 000	-2 687 707	28 197 293	91.3%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	151 917	0	18	18	100.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	219 985 959	206 554 815	200 949 821	-5 604 994	-2.7%
Etat du patrimoine au 31.12.	200 949 821	171 286 815	193 651 107	22 364 292	13.1%
Variation du patrimoine	-19 036 138	-35 268 000	-7 298 714	27 969 286	79.3%

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont financés par des moyens du Fonds d'investissements hospitaliers.

Durant l'année sous revue, CHF 7,3 millions environ ont été retirés pour effectuer des versements partiels dans le cadre de projets en cours et des paiements complémentaires après décompte final. Au total, 14 projets ont pu être clos et quelque 14

sont encore en réalisation ou font l'objet des derniers contrôles pour le décompte final.

La rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA est interrompue. Une nouvelle construction est en effet à l'étude. Son financement nécessiterait un nouvel arrêté du Grand Conseil.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'article 70, alinéa 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 153 971	-6 167 100	-6 124 542	42 558	0.7 %
Revenus	6 153 971	6 167 100	6 124 542	-42 558	-0.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 054	-100 000	-827	99 173	99.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-814 498	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-5 264 519	-6 000 000	-6 061 716	-61 716	-1.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-73 900	-67 100	-62 000	5 100	7.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	482 100	240 298	-241 802	-50.2 %
46 Revenus de transfert	6 153 971	5 685 000	5 884 245	199 245	3.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	3 910 615	3 543 515	4 725 113	1 181 598	33.3%
Etat du patrimoine au 31.12.	4 725 113	3 061 415	4 484 815	1 423 400	46.5%
Variation du patrimoine	814 498	-482 100	-240 298	241 802	50.2%

Commentaire

La fortune du Fonds de lutte contre la toxicomanie a légèrement diminué en 2019.

Si les revenus de l'impôt sur les maisons de jeu sont restés légèrement en deçà des prévisions, ceux de la taxe sur la dépendance au jeu ont été un peu plus importants que prévu. Globa-

lement, les recettes sont supérieures de CHF 0,2 million au budget.

Quant aux dépenses, elles ont été légèrement inférieures au budget.

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-2.0		0.0
Dotations des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-71.3		0.2
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5		0.1
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-21.3		0.4
Soutien et surveillance des communes	-3.2		0.0
Organisation du territoire	-14.0		1.7
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.9		0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-9.2		6.3
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 307.8		787.4
Préfectures	-24.9		12.3
Poursuites et faillites	-36.5		55.3
Tenue du registre foncier	-14.3		99.0
Registre du commerce	-3.0		4.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-169.5		33.6

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien de la direction	-1.9	-3.5	-2.0	1.5	42.7 %
Dotations des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-71.6	-73.0	-71.1	1.9	2.6 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5	-1.6	-1.5	0.2	10.2 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-18.7	-22.9	-20.9	2.0	8.8 %
Soutien et surveillance des communes	-4.2	-4.5	-3.2	1.4	30.1 %
Organisation du territoire	-11.1	-14.4	-12.3	2.1	14.5 %
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.5	-3.0	-2.8	0.2	6.5 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-1.8	-2.6	-3.0	-0.4	-16.1 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-593.6	-552.9	-520.4	32.5	5.9 %
Préfectures	-11.9	-13.3	-12.6	0.7	5.3 %
Poursuites et faillites	17.5	10.5	18.7	8.2	77.7 %
Tenue du registre foncier	101.0	86.2	84.7	-1.5	-1.8 %
Registre du commerce	0.9	1.0	1.5	0.5	50.6 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-138.3	-136.8	-135.9	0.9	0.7 %
Total	-737.6	-730.7	-680.6	50.2	6.9 %

6.3 Priorités de l'exercice

Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat

L'année a été marquée par un acte d'importance historique. En effet, après 215 ans, le canton a cédé aux Eglises nationales la responsabilité de l'engagement des ecclésiastiques. Le 16 décembre 2019, une cérémonie officielle de transfert des compétences et de reconnaissance de cet acte s'est déroulée à la collégiale de Berne. Quelque 600 rapports d'engagement ont été transmis à la fin de l'année aux administrations du personnel nouvellement mises en place des Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne. A partir de 2020, les dépenses publiques en faveur des Eglises nationales prendront la forme de subventions directes et ne consisteront plus en des paiements de traitements.

Loi sur le notariat

Lors de la première lecture du projet de révision de la loi du 22 novembre 2005 sur le notariat (LN; RSB 169.11), en novembre 2019, les membres du Grand Conseil, constatant que les demandes d'ordre politique émanant de leurs rangs avaient été prises en considération, les ont adoptées, tout en décidant d'organiser une seconde lecture durant la session de mars 2020.

Soutien et surveillance des communes

Le rapport du Conseil-exécutif «Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne», faisant suite au postulat 177-2014 Müller, Bern (PLR), «A quoi pourrait ressembler le canton de Berne (avec moins de 50 communes)?» a été achevé au cours de l'année. Le Grand Conseil en a pris connaissance en l'approuvant très largement, tous partis confondus, et en chargeant le Conseil-exécutif d'améliorer la législation sur les communes quant au processus de fusion.

Il a par ailleurs été possible de mettre un terme au processus d'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR), qui a été lancé en 2016, ainsi qu'aux mandats issus des déclarations de planification du Grand Conseil de 2017.

Enfin, une autre priorité a été la conclusion du concordat sur la modification territoriale pour le changement de canton de l'enclave bernoise de Clavaleyres et sa fusion avec la commune de Morat (FR); la votation obligatoire à ce sujet a lieu le 9 février 2020.

Organisation du territoire

Après l'importante révision de la législation sur les constructions en 2016, des adaptations et des précisions se sont révélées nécessaires, dans le domaine de la compensation de la plus-value, sur des thèmes tels que l'exigibilité ou la marge de manœuvre communale dans les cas de changements d'affectation et d'augmentations du degré d'affectation de terrains à bâtir. Les modifications de la loi sur les constructions (LC; RSB 721.0), dues à l'adoption de deux motions parlementaires (motion 106-2017 Lanz, Thune [UDC], et motion 107-2017 Haas, Berne [PLR])

ont été rapidement entreprises et adoptées par le Grand Conseil durant l'année. Des discussions entre le canton et l'Association des communes bernoises (ACB) sur les procédures d'aménagement du territoire ont débouché en 2019 sur la création d'un «groupe de contact Aménagement» qui doit étudier les possibilités de simplification et d'accélération de ces procédures. Les projets de numérisation dans des domaines relevant de l'aménagement du territoire (procédure électronique d'octroi du permis de construire eBau; plans d'affectation numériques ePlan) ont progressé. Le projet eBau a d'ailleurs déjà donné lieu à un déploiement dans l'ensemble du canton. Sur la base d'un mandat du Grand Conseil de 2016 visant la création d'une nouvelle aire de transit pour les gens du voyage étrangers, un crédit d'objet pour un tel site, placé à côté d'une aire d'autoroute dans la commune de Wileroltigen, a été soumis au Grand Conseil, qui l'a approuvé. En raison de l'aboutissement d'un référendum à ce sujet, une votation populaire a lieu le 9 février 2020.

Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse

Le caractère fragmenté et le manque de clarté dans le secteur socio-pédagogique du canton de Berne ont fait l'objet de maintes critiques de la part des milieux scientifiques et politiques. Du fait de la répartition des compétences entre plusieurs Directions et offices, il a manqué jusqu'à maintenant une orientation stratégique pour l'ensemble du canton prévoyant une planification globale des offres de prestations destinées aux enfants ayant un besoin d'encouragement et de protection. Le nouveau modèle élaboré dans ce contexte prévoit un pilotage, un financement et une surveillance uniformes, relevant de la JCE. Il a servi de base à un projet de loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), dont la procédure de consultation a été menée entre mai et août 2019.

Mesures différenciées d'aide à la jeunesse

Diverses analyses ont été effectuées au sujet des besoins en prestations des institutions, au vu des futurs défis liés à l'automatisation des foyers cantonaux pour enfants et adolescents, arrêtée le 6 novembre 2019 par le Conseil-exécutif, de la mise en œuvre de la nouvelle LPEP et du changement qu'elle implique en matière tarifaire du fait du remplacement des actuels frais de pension pour les services sociaux par le décompte des coûts complets, qui est plus onéreux. Les analyses ont montré que l'offre spécifique et unique en son genre de la Station d'observation de Bolligen convient bien aux adolescents qui résistent à toute autre forme de prise en charge.

Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

Les travaux de révision de la loi portant introduction des lois fédérales du 6 juin 2000 sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM; RSB 842.11) ayant avancé rapidement, le projet a pu donner lieu à une procédure de consultation en octobre 2019. Il s'agit pour l'essentiel de la réglementation du régime obligatoire de l'assurance-maladie pour les résidents et les frontaliers, de la prise en compte des cas de rigueur économique lors des demandes

de remboursement de montants versés au titre de la réduction des primes ainsi que de l'égalité de traitement entre les couples vivant en concubinage et les couples mariés s'agissant du calcul du droit à la réduction des primes.

L'Office des assurances sociales (OAS) s'est en outre préparé à la mise en œuvre de la compensation des charges pour les caisses de compensation pour allocations familiales, qui aura lieu en 2020 pour la première fois.

La version en ligne de la demande de réduction des primes a été introduite avec succès. Elle a d'ailleurs déjà largement supplanté la variante sous forme papier.

En janvier 2019, le Tribunal fédéral a décidé de la façon dont il convient de fixer la limite de revenu ouvrant droit à une réduction de prime conformément à l'article 65, alinéa 1^{bis} de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). En se fondant sur ce jugement, le Conseil-exécutif a arrêté au mois d'avril 2019 qu'à partir de 2020, les familles à bas et moyens revenus, avec des enfants et des jeunes adultes en formation, bénéficieraient d'allègements plus importants.

Protection de l'enfant et de l'adulte

En complément à sa mission principale de protection de l'enfant et de l'adulte, les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont développé au cours de l'année leurs structures, instruments de travail et relations extérieures. La révision complète de la gestion des modèles des APEA ainsi qu'un guide pour les curateurs privés sont à bout touchant. L'analyse comparative du nombre de cas et des structures des coûts des régions des APEA qui a été réalisée a montré qu'aucune action urgente ne s'imposait, mais qu'il était possible d'améliorer certains points, tels que l'uniformisation et l'efficacité de la pratique des APEA.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 758 181 682	-1 745 904 917	-1 689 646 901	56 258 016	3.2%
Revenus	1 020 366 203	1 016 541 800	1 007 256 217	-9 285 583	-0.9%
Solde	-737 815 479	-729 363 117	-682 390 684	46 972 433	6.4%
Charges					
30 Charges de personnel	-189 402 292	-201 336 640	-187 583 764	13 752 876	6.8%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-166 848 285	-163 776 225	-170 020 144	-6 243 919	-3.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 161 699	-2 137 780	-2 246 286	-108 507	-5.1%
34 Charges financières	-152 443	-180 200	-231 899	-51 699	-28.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 329	0	-299 453	-299 453	0.0%
36 Charges de transfert	-1 385 835 648	-1 362 424 115	-1 313 297 131	49 126 984	3.6%
37 Subventions à redistribuer	-2 625 997	-1 933 300	-2 580 709	-647 409	-33.5%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-11 152 990	-14 116 657	-13 387 516	729 141	5.2%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	102 831 682	87 000 000	85 511 809	-1 488 191	-1.7%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	115 823 188	112 282 200	121 328 715	9 046 515	8.1%
43 Revenus divers	401 316	282 500	369 133	86 633	30.7%
44 Revenus financiers	341 321	100 700	408 057	307 357	305.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	794 983 043	811 079 600	794 220 164	-16 859 436	-2.1%
47 Subventions à redistribuer	2 625 997	1 933 300	2 580 709	647 409	33.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	3 359 657	3 863 500	2 837 628	-1 025 872	-26.6%

Evolution du compte de résultats

A l'OAS, les coûts liés aux prestations complémentaires (PC) se sont révélés de CHF 18,4 millions plus faibles que prévu. Selon la Caisse de compensation du canton de Berne (CCB), les répercussions de l'ordonnance (Oi LPC; RSB 841.311) portant introduction de la loi fédérale du 27 novembre 2008 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (Oi LPC; RSB 841.31) ont en effet été surévaluées. Les coûts de la réduction des primes ont été de CHF 28,2 millions inférieurs aux chiffres budgétés, car les provisions concernant les actes de défaut de biens ont été plus nombreuses à avoir été dissoutes que constituées. Les allocations familiales dans l'agriculture ont été de CHF 0,1 million supérieures aux prévisions. En ce qui concerne les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, les coûts ont là aussi été de CHF 1,3 million plus importants que prévu puisque, d'après la CCB, des cas ayant enregistré des retards ont été traités. Les revenus de transfert ont été de CHF 12,7 millions inférieurs aux données budgétées. La majeure partie d'entre eux provient des contributions des communes aux prestations complémentaires (CHF 14 millions), mais il s'agit de tenir compte du fait que ce montant comprend, à hauteur de CHF 11 millions, des régularisations pour des re-

tards dans le travail de la CCB. Les subventions fédérales pour la réduction des primes et les PC ont dépassé de CHF 1,2 million le montant budgété.

Dans les offices des poursuites et des faillites, une augmentation du volume de travail a engendré des recettes de CHF 4,2 millions supérieures aux prévisions. En ce qui concerne les frais de personnel, les charges ont été inférieures de quelque CHF 2,3 millions au montant prévu, en raison de postes vacants.

S'agissant des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, les coûts des mesures ainsi que les prestations en dommages-intérêts se sont accrus de CHF 4,9 millions. Par contre, dans le domaine de la protection de l'enfant, les remboursements des coûts de mesures résidentielles ont permis d'enregistrer CHF 5,3 millions supplémentaires.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a connu une baisse de ses coûts, de l'ordre de CHF 3,2 millions, dans le domaine des subventions cantonales. Les garanties relatives aux subventions sont incluses dans les crédits-cadres

approuvés. Dans la pratique, les rémunérations effectives sont versées après la mise en œuvre des projets dans les communes et les régions ; il y a parfois des retards, ce qui entraîne le report des versements.

que prévu en raison de vacances de postes, de l'encaissement d'indemnités journalières de maladie et d'allocations pour pertes de gains ainsi que de réductions de salaires pour des congés non payés.

Pour les Eglises nationales, dans le domaine des frais de personnel, les coûts ont été de quelque CHF 2,4 millions plus faibles

6.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-3 702 113	-2 300 000	-3 371 891	-1 071 891	-46.6 %
Recettes	1 663	0	0	0	0.0 %
Solde	-3 700 450	-2 300 000	-3 371 891	-1 071 891	-46.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-86 957	-155 000	-42 237	112 763	72.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-3 615 156	-2 145 000	-3 329 655	-1 184 655	-55.2 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 663	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les coûts supplémentaires de CHF 1,2 million sont dus avant tout aux deux projets d'introduction du nouveau logiciel SARSTA dans les préfectures et des plans d'affectation numériques (ePlan). En ce qui concerne le logiciel SARSTA, les procédures très variées dont se chargent les préfectures ainsi que les exigences particulières repérées au cours du projet ont entraîné une augmentation des frais de la part du fournisseur du logiciel. En ce qui concerne ePlan, il a fallu mener deux procédures

d'adjudication. En effet, la procédure sur invitation qui était prévue a été interrompue, faute d'envoi d'offres. La procédure ouverte qui a eu lieu par la suite a montré que les moyens financiers budgétés étaient trop faibles par rapport aux coûts. En outre, la procédure d'adjudication supplémentaire a elle aussi donné lieu à des frais plus élevés pour la direction de projet.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JCE

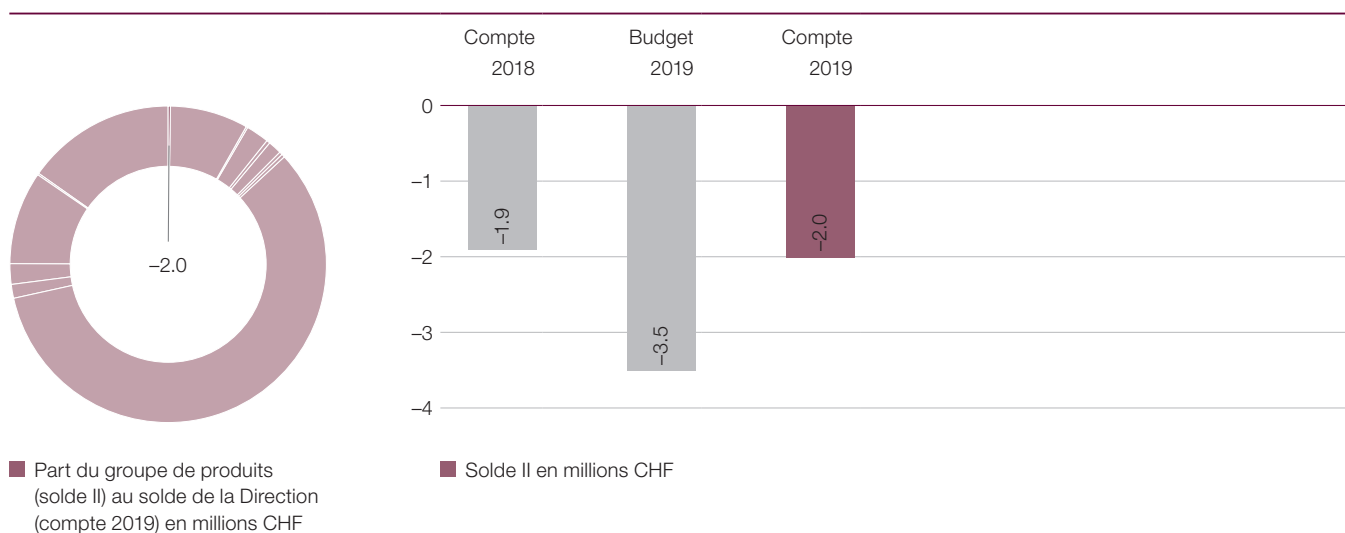
2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 326.4	1 323.6	1 304.7	1 277.2	1 282.7	1 270.7

Commentaire

En 2019, les effectifs de la JCE se sont réduits. Cette baisse est due à des postes vacants, à la réduction des postes d'ecclésiastique ainsi qu'à la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction



Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	825	0	360	360	0.0 %
(-) Frais de personnel	-1 451 988	-2 682 150	-1 567 933	1 114 217	41.5 %
(-) Coûts matériels	-317 334	-718 672	-340 771	377 901	52.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 103	-516	0	516	100.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 769 600	-3 401 338	-1 908 344	1 492 994	43.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-120 007	-130 000	-115 520	14 480	11.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 639	900	1 512	612	68.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 887 968	-3 530 438	-2 022 352	1 508 086	42.7 %
(+)/(-) Régularisations	-5 739	-909	716	1 625	178.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 893 707	-3 531 347	-2 021 636	1 509 711	42.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	-1 769 600	-3 401 338	-1 908 344	1 492 994	43.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I est meilleur que les prévisions budgétaires, ce qui s'explique notamment par le fait que la JCE a inscrit au budget du Secrétariat général les postes inclus dans la réserve de Direction. En outre, les moyens prévus pour les prestations de tiers dans le poste des biens, services et marchandises n'ont pas été entièrement utilisés. Les coûts afférents au recours à

des spécialistes externes sont soumis à de fortes variations. Les moyens à disposition pour le projet Réforme des directions cantonales (RDir) sont partiellement reportés aux années suivantes et transférés à la ECO, responsable de la mise en œuvre du projet lors de sa phase II.

Priorités de développement

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont se charge la JCE demeure constamment élevé.

Parmi les priorités, il convient de mentionner la réorientation du Secrétariat général, du point de vue des ressources humaines. Deux nouvelles personnes occupent désormais les postes de secrétaire général suppléant et de secrétaire générale suppléante. Par ailleurs, le nombre de questions émanant aussi bien des citoyens que des médias a nettement augmenté, en particulier en rapport avec le camping de Fanel, la question des aires de transit destinées aux gens du voyage étrangers ainsi que le transfert des rapports d'ecclésiastique aux Eglises nationales.

En plus des tâches traditionnelles de soutien de la Direction, la direction générale du projet de réforme des Directions a constitué une priorité. Le SG a aussi été occupé par la consolidation de BE-GEVER, le suivi des projets « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » et « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne ». Les travaux législatifs pour le domaine du notariat, les corrections concernant la compensation de la plus-value et la mise en place du groupe de contact Aménagement, en collaboration avec l'Association des communes bernoises, ont été d'autres activités importantes.

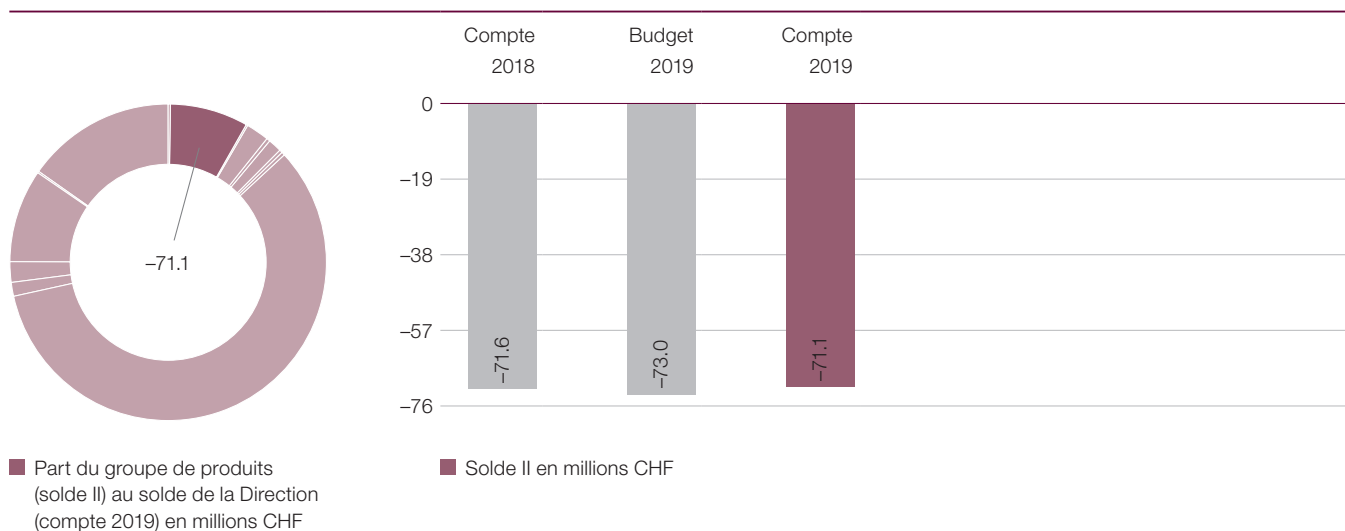
Chances et risques

Les effectifs dont dispose le Secrétariat général restent faibles, raison pour laquelle l'absence de quelques collaborateurs peut provoquer d'importants problèmes. Le fait de devoir assumer des dossiers ou des projets supplémentaires surcharge le personnel disponible.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	150	136
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	20
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	27	25
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	190	220

6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat



Description

Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat

Gestion du personnel ecclésiastique et des questions qui se posent dans le cadre des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	131 946	5 607 500	132 227	-5 475 273	-97.6 %
(-) Frais de personnel	-71 511 261	-78 177 416	-70 743 581	7 433 836	9.5 %
(-) Coûts matériels	-287 090	-402 128	-399 735	2 393	0.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-4 550	-905	5 796	6 701	740.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-71 670 955	-72 972 949	-71 005 293	1 967 656	2.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-68 721	-65 000	-179 424	-114 424	-176.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	92 827	44 000	80 586	36 586	83.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-71 646 849	-72 993 949	-71 104 131	1 889 818	2.6 %
(+)/(-) Régularisations	-281 213	-44 544	35 087	79 631	178.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-71 928 062	-73 038 493	-71 069 044	1 969 449	2.7 %

Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde I des produits	-71 670 955	-72 972 949	-71 005 293	1 967 656	2.7 %
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat					

Commentaire :

Modification par budget 2019

Au 1^{er} janvier 2019, les effectifs étaient encore de 413,2 postes à plein temps. Du fait des mesures d'allégement prises en 2018 et 2019, 8,8 équivalents plein temps avaient provisoirement été supprimés de l'état des postes. A partir de 2020, les Eglises nationales reçoivent les subventions cantonales pour les effectifs complets qui leur ont été attribués.

Le solde I est meilleur que le montant budgété et les charges diminuent de CHF 1,97 millions par rapport aux prévisions. Cela s'explique notamment par des postes d'ecclésiastique vacants, un nombre plus faible de stages, des encaissements d'indemnités APG/accidents et d'indemnités journalières en cas de maladie ainsi que des réductions de salaires pour des absences et des congés non payés. Par ailleurs, depuis 2018, les remboursements des paroisses pour les postes d'ecclésiastique

qui leur sont propres ont à nouveau été comptabilisés en tant que diminution de charges. Ce changement n'était pas encore connu lors de la préparation du budget de 2019. Pour cette raison, les dépenses de frais de personnel ont en outre été de CHF 5 millions environ plus faibles que prévu.

Dès 2020, les dépenses publiques en faveur des Eglises nationales prendront la forme de subventions directes et ne consisteront plus en des paiements de traitements. Pour cette raison, le compte annuel de 2019 présente pour la dernière fois des frais de personnel d'un montant de CHF 70,8 millions. A partir de 2020, les frais de personnel s'abaissent tandis que les charges pour les subventions cantonales inscrites dans la nouvelle loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales (LEgN; RSB 410.11) augmentent.

Priorités de développement

La nouvelle LEgN et son ordonnance du 24 avril 2019 (OEgN; RSB 410.111) d'application entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cela signifie qu'entre 2020 et 2025, le canton de Berne versera aux Eglises nationales la totalité de la masse salariale liée aux rapports de services transférés aux Eglises lors de l'entrée en vigueur de la loi. Le canton conserve ses obligations financières prévues par des contrats intercantonaux envers les paroisses

qui se trouvent sur deux cantons (Berne et Fribourg, Berne et Soleure ainsi que Berne et Jura) mais aussi envers l'évêché de Bâle. Il a par ailleurs besoin d'une partie des ressources qui seront libérées suite au passage de 3,7 à 2,5 postes à plein temps au sein de son propre Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses pour pouvoir verser directement le traitement du rabbin aux communautés israélites.

Chances et risques

Avec le transfert aux Eglises nationales, au 1^{er} janvier 2020, de la gestion des rapports de service des ecclésiastiques, qui étaient jusqu'à maintenant engagés par le canton, met un terme à la surveillance directe de l'Etat sur les ecclésiastiques, telle qu'elle existait depuis 1528. Les Eglises retrouvent ainsi l'autonomie qu'elles avaient perdue. Le canton ayant reconnu des droits juridiques historiques à l'Eglise réformée évangélique, en 1804, puis étendu ces droits aux Eglises catholique romaine et

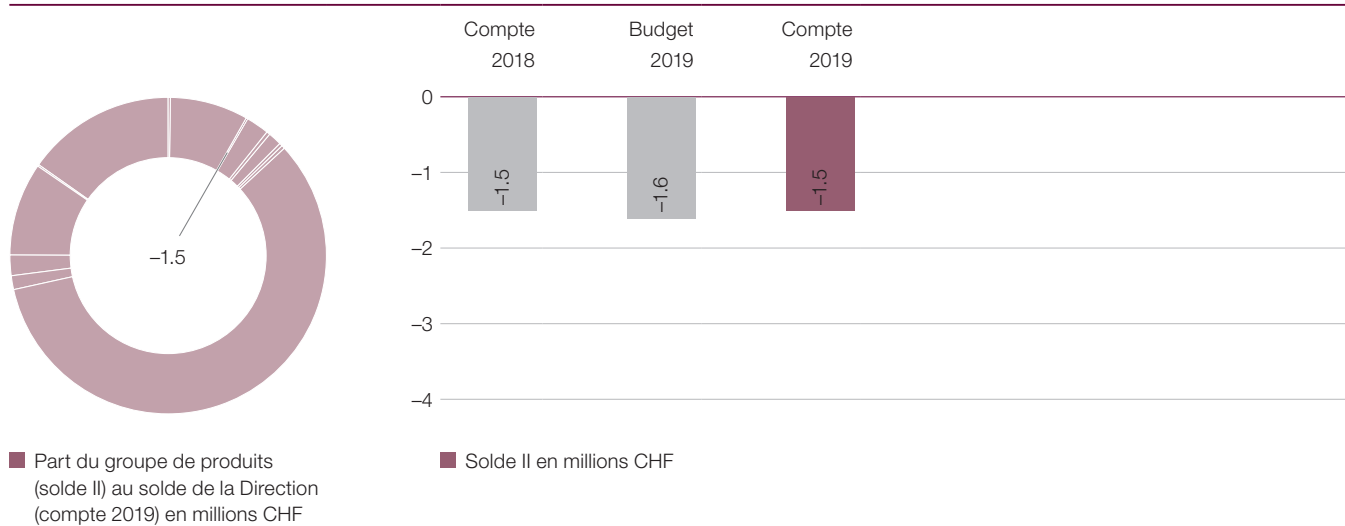
catholique chrétienne, il demeure un partenaire fiable envers les Eglises.

Le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses, en conservant 2,5 postes à plein temps, a par ailleurs la chance de pouvoir désormais définir le rapport que le canton de Berne entretient avec les autres communautés religieuses et va s'atteler aux tâches pressantes dans ce domaine.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	678	640
Nombre de logements de service	268	234
Nombre de services de suppléance	550	465
Nombre d'admissions au clergé bernois	20	25

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	28 204	40 000	71 598	31 598	79.0 %
(-) Frais de personnel	-1 482 471	-1 573 960	-1 462 602	111 358	7.1 %
(-) Coûts matériels	-39 317	-81 400	-60 471	20 929	25.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	156	0	-516	-516	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 493 427	-1 615 360	-1 451 991	163 369	10.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 688	0	1 547	1 547	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 491 739	-1 615 360	-1 450 444	164 916	10.2 %
(+)/(-) Régularisations	-138	0	-3 234	-3 234	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 491 878	-1 615 360	-1 453 678	161 682	10.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-913 536	-781 929	-899 664	-117 735	-15.1 %
Soutien juridique	-579 891	-833 431	-552 328	281 103	33.7 %

Commentaire :**Modification par budget 2019**

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas a encore augmenté par rapport à l'exercice précédent. Il se situe à un niveau jamais atteint ces dix dernières années. Le taux d'affaires liquidées a été considérablement plus important, mais ne compense pas l'accroissement sensible des cas adressés à l'office. Par conséquent, le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année a cette fois encore augmenté (+ 20 %). L'afflux de cas est dû avant tout à l'édiction en 2015 de nouvelles prescriptions dans le domaine de l'impôt sur les mutations, dont l'interprétation donne lieu à des recours. Contrairement à ce qui était attendu, le nombre d'affaires à traiter dans ce domaine n'a pas diminué au début de 2019. En outre, durant l'année écoulée, à nouveau plus de procédures administratives ont été menées que ce qui était prévu. Avant le 1^{er} janvier 2018, c'est l'Office de gestion et de surveillance (à partir du 01.01.2020 l'Office des services et des ressources) qui assumait ces procédures.

En raison de la forte augmentation de la charge de travail, la durée des procédures est prolongée, en moyenne, de sept à onze mois.

L'Office juridique a consacré plus de ressources que l'année précédente à divers projets législatifs : outre les travaux relatifs à la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21), il s'est en particulier occupé du projet de révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire. Il a également dû s'atteler à la révision de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04), qui découle de nouveautés intervenues dans la législation européenne en la matière.

Les charges de personnel ont été inférieures au montant budgété. Cela est dû à des gains de rotation ainsi qu'à la restitution de prestations issues de l'assurance-maternité.

Priorités de développement

L'évolution, au sein de l'office, est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, procédures administratives et procédures de recours administratifs). Le nombre de recours n'a cessé de croître au cours des dernières années. La majorité des cas a trait à l'impôt sur les mutations, ce qui est dû avant tout à l'édiction en 2015 de nouvelles prescriptions dans ce domaine, dont l'interprétation donne lieu à des recours. Il faut par conséquent s'attendre à ce que le nombre de recours déposés reste élevé.

Le nombre de projets législatifs demeure assez stable, mais ceux qui sont prévus, en particulier la révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire et celle de la loi sur la protection des données (notamment la transposition du droit urgent) sont de bien plus grande envergure que ceux qui ont été traités en 2019. A cela s'ajoute le fait que les prochaines étapes de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (ouverture de la procédure de consultation et évaluation des prises de position) vont demander beaucoup de travail. Les ressources affectées aux tâches principales sont quant à elles inchangées.

Chances et risques

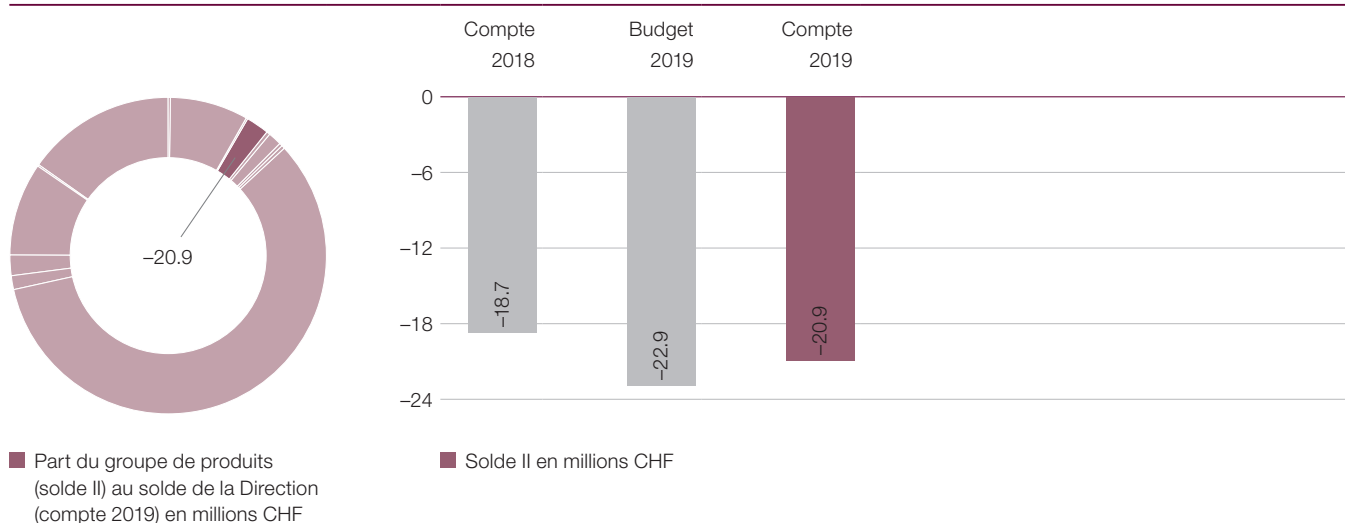
Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste et tend même à s'accroître par rapport à 2019, ce qui s'explique en premier lieu par le nombre élevé de recours. Les juristes de l'office et le secrétariat devront se charger davantage encore en 2020 de tâches organisationnelles et administratives, qui se répercuteront sur la prise en charge, dans les délais, des tâches

principales. En outre, les capacités du secrétariat seront réduites en raison d'une absence qui se prolongera jusqu'au mois de juillet environ. Une légère augmentation des ressources à partir du 4^e trimestre de 2020 devrait toutefois permettre de mieux décharger les juristes de ces tâches secondaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	140	156
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	86	118
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	206	345
Nombre de projets législatifs	7	7

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance



Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le di-

recteur, les offices et services de la JCE et le BPD. Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	311 910	298 000	365 023	67 023	22.5 %
(-) Frais de personnel	-6 735 199	-7 159 613	-6 484 134	675 479	9.4 %
(-) Coûts matériels	-11 033 119	-14 666 557	-13 204 303	1 462 253	10.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 344 883	-1 405 115	-1 596 895	-191 780	-13.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-18 801 291	-22 933 284	-20 920 309	2 012 976	8.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	74 127	30 000	40 980	10 980	36.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-18 727 164	-22 903 284	-20 879 329	2 023 956	8.8 %
(+)/(-) Régularisations	249 477	212 994	291 102	78 108	36.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-18 477 687	-22 690 290	-20 588 226	2 102 064	9.3 %

Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Solde I des produits					
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-18 801 291	-22 933 284	-20 920 309	2 012 976	8.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

En 2019, le calcul des marges contributives a de nouveau eu pour résultat un solde I (budget global) inférieur au budget, de quelque CHF 2 millions au total. Cela s'explique par l'engagement rationnel des moyens dans le domaine de l'informatique ainsi que le report de certains projets (environ CHF 1,5 mio). Les frais de personnel ont été inférieurs au montant budgété de quelque CHF 0,7 million. Cela est principalement dû à des postes restés vacants et à une diminution des frais de perfectionnement. Le dépassement budgétaire à hauteur de

CHF 0,2 million environ dans les domaines des charges d'intérêt standard et des amortissements s'explique par le fait que les immobilisations inscrites à l'actif se sont révélées plus importantes que prévu. Le montant résultant de la diminution des besoins permet de compenser des dépassements dans les groupes de produits suivants : « Registre foncier », « Mesures différenciées d'aide à la jeunesse », « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » et « Organisation du territoire ».

Priorités de développement

En 2019, l'accent a été mis sur le projet de réforme des Directions (RDir) et les travaux relatifs à l'intégration de l'Office de l'information géographique au sein de la Direction. La modernisation des applications spécialisées de la JCE s'est poursuivie, de manière à ce que les services spécialisés (p. ex. les préfectures) soient soutenus au mieux dans la numérisation de leurs tâches. Le lancement des projets de mise en œuvre du nouveau

modèle cantonal en matière de ressources humaines ainsi que d'informatisation des dossiers du personnel de la Direction en vue de l'introduction du système SAP dans le canton a constitué une étape importante. Enfin, lors de la session de novembre 2019, le Grand Conseil a approuvé, en première lecture, le projet de révision de la loi du 22 novembre 2005 sur le notariat (LN; RSB 169.11) sans y apporter de modification importante.

Chances et risques

Le changement de nom de l'office de gestion et de surveillance en Office des services et des ressources (OSR), dans le cadre du projet RDir, est un signal fort en ce qui concerne notre orientation stratégique : il souligne notre importance en tant qu'office transversal et prestataire de services et notre rôle de charnière entre différents domaines (Office du personnel, Administration

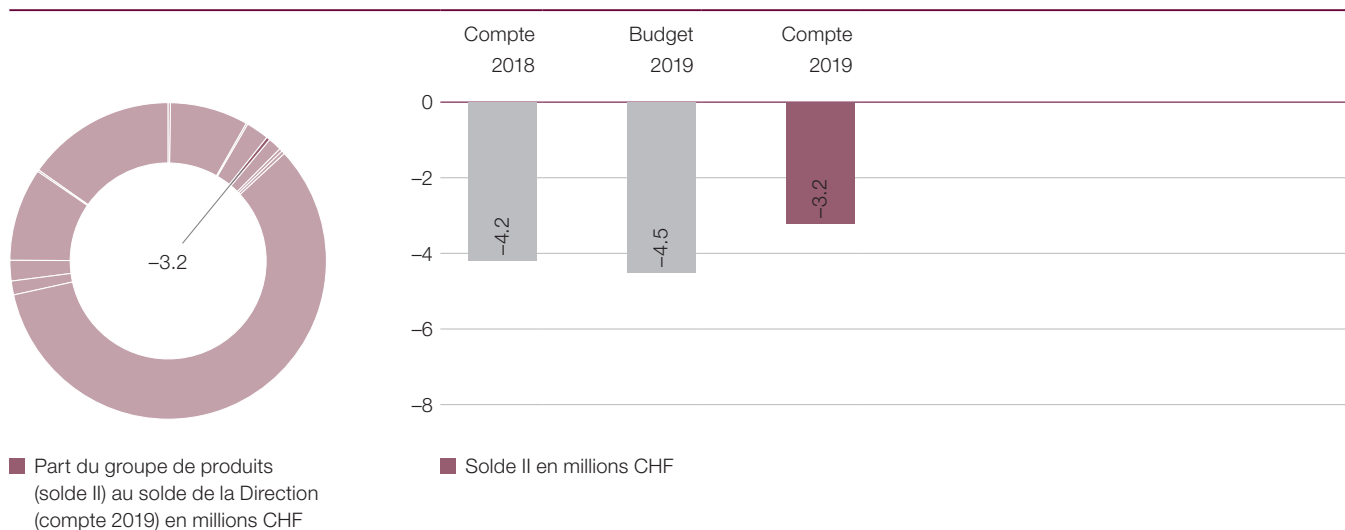
des finances, OIO, Office des immeubles et des constructions, centrale d'achat cantonale). Le nombre élevé de projets dans ces divers domaines ainsi que la poursuite de la numérisation continueront de constituer, pour notre office, des défis importants mais bienvenus au cours des prochaines années.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)

	2018	2019
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	14	8

6.7.5 Soutien et surveillance des communes



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de

l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	40 137	96 900	42 310	-54 590	-56.3 %
(-) Frais de personnel	-2 352 037	-2 459 491	-2 158 941	300 549	12.2 %
(-) Coûts matériels	-211 648	-452 993	-209 890	243 104	53.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	430	-348	-2 026	-1 678	-481.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-2 523 117	-2 815 932	-2 328 547	487 385	17.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 684 028	-1 700 000	-831 600	868 400	51.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 825	0	4 210	4 210	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 202 320	-4 515 932	-3 155 937	1 359 995	30.1 %
(+)/(-) Régularisations	-5 323	59	-77 167	-77 225	-131 500.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-4 207 643	-4 515 874	-3 233 104	1 282 770	28.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	-1 358 088	-1 552 690	-1 315 087	237 603	15.3 %
Soutien et surveillance en matière de finances communales	-1 165 030	-1 263 242	-1 013 460	249 781	19.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Quarante fusions de communes bernoises ont été réalisées depuis l'entrée en vigueur, en 2005, de la loi sur les fusions de communes (LFCo; RSB 170.12), ce qui a fait baisser le nombre de communes politiques de 400 à 342 (état au 31.12.2019). Les communes sont en principe incitées à fusionner à titre volontaire. L'assouplissement de la garantie de l'existence des communes datant de 2012 (modification de l'art. 108 ConstC; RSB 101.1) offre certes la possibilité, dans certains cas précis prévus par la loi, d'ordonner une fusion contre la volonté des communes concernées, mais il n'en a jamais été fait usage jusqu'à maintenant. Actuellement, six projets impliquant 19 communes au total donnent lieu à des études préliminaires. Le rapport d'expertise du Conseil-exécutif qui fait suite à l'adoption du postulat 177-2014 Müller, Bern (PLR), «A quoi pourrait ressembler le can-

ton de Berne (avec moins de 50 communes)?», traité en 2019 par le Grand Conseil, a suscité des réactions très positives et incité à élaborer une vision de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne ainsi qu'à renouveler les dispositifs favorisant les fusions.

Le solde I de la marge contributive est une nouvelle fois inférieur d'environ CHF 0,5 million au budget et le solde II laisse apparaître une économie de CHF 1,4 million environ. La mise en œuvre de processus de fusions est souvent plus longue que prévu, ce qui se répercute sur les paiements dans ce domaine.

Le montant économisé est utilisé pour compenser le groupe de produits «Organisation du territoire».

Priorités de développement

La mise en œuvre du rapport présenté par le Conseil-exécutif en réponse au postulat 177-2014 Müller, Bern (PLR), dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019 à une large majorité, implique des travaux fondés essentiellement sur la création participative d'une vision sur l'avenir du découpage géopolitique du

canton de Berne (consultation étroite des communes, des régions et des préfectures). De même, il convient d'intensifier les démarches de développement des dispositifs de fusions communales, par l'intermédiaire notamment d'un instrument de bonus.

Chances et risques

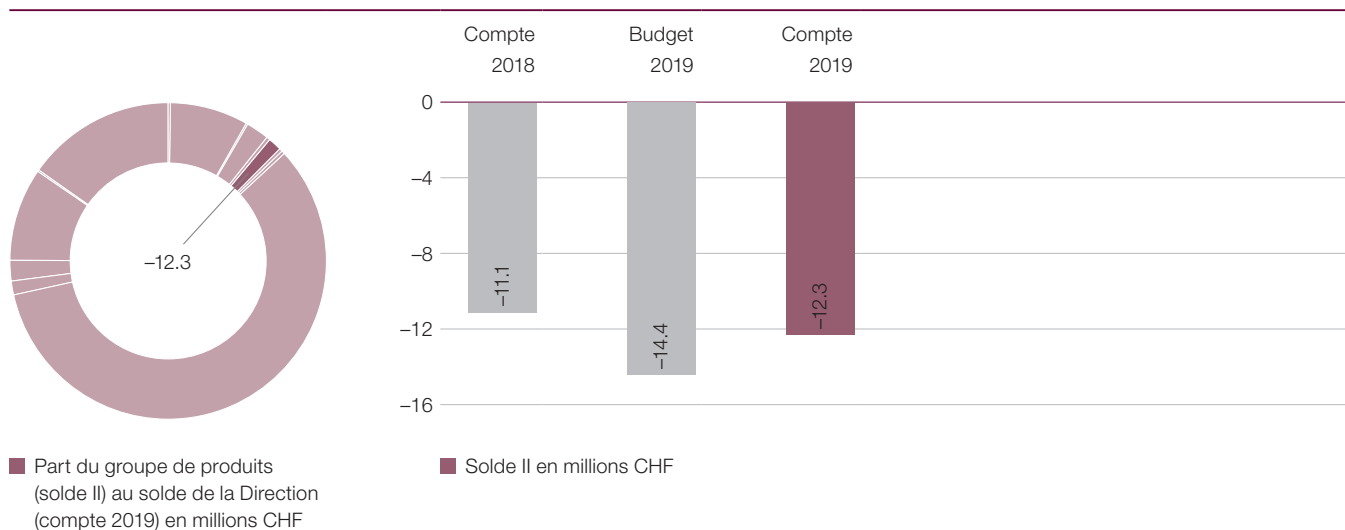
Si les bases légales de la politique des fusions de communes parviennent à être étoffées, une restructuration de grande ampleur pourrait constituer une chance pour le développement économique du canton de Berne. Une politique intensifiée en matière de fusions pourrait toutefois déclencher un réflexe de rejet accru.

Comme au cours des années précédentes, nombreuses sont les collectivités de droit communal qui, en 2020 encore, ont dû instaurer le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et allouer des ressources à cet effet au détriment de l'accomplissement d'autres tâches importantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 133	1 129
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	1	3
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	810	903
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	23	31
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	66	46

6.7.6 Organisation du territoire



Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans

le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 182 171	1 403 100	1 375 327	-27 773	-2.0 %
(-) Frais de personnel	-7 841 383	-7 921 809	-8 222 818	-301 010	-3.8 %
(-) Coûts matériels	-1 119 751	-1 217 706	-1 381 643	-163 937	-13.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	15 946	-523	-523	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-7 763 017	-7 736 938	-8 229 658	-492 720	-6.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	2 329	0	299 453	299 453	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 301 414	-6 647 500	-4 365 873	2 281 627	34.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 238	6 300	6 316	16	0.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-11 054 864	-14 378 138	-12 289 763	2 088 375	14.5 %
(+)(-) Régularisations	-15 151	167	-219 628	-219 795	-131 500.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-11 070 016	-14 377 971	-12 509 391	1 868 580	13.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Développement territorial cantonal	-2 741 791	-2 768 523	-2 913 738	-145 215	-5.2 %
Aménagement local et régional	-3 260 635	-3 329 218	-3 606 105	-276 887	-8.3 %
Construction	-1 760 592	-1 639 197	-1 709 815	-70 618	-4.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

La nouvelle vision mettant l'accent sur l'urbanisation interne introduite par les révisions de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) en 2013, du plan directeur cantonal (2015) et de la législation sur les constructions (2016; en vigueur depuis le 01.04.2017) continue à constituer un défi important pour les personnes chargées d'exécuter les dispositions. Le Service de l'aménagement local et régional, notamment, qui s'occupe de l'examen préalable des plans communaux puis de leur approbation, est surchargé de manière chronique en raison du nombre croissant d'affaires dont le niveau de complexité augmente. Il a d'ailleurs fallu procéder à des engagements supplémentaires et donner davantage de mandats à des personnes externes.

Durant l'exercice, le solde I de la marge contributive excède par conséquent de quelque CHF 0,5 million le montant budgété. Le solde II, quant à lui, laisse apparaître une économie d'environ CHF 2 millions. Le versement des subventions cantonales allouées dépend du déroulement de projets dans les régions et les communes. Les montants demandés ont été nettement moins importants que ceux qui ont été alloués. Les moyens supplémentaires requis sont compensés par l'intermédiaire des groupes de produits « Soutien et surveillance des communes » et « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance ».

Priorités de développement

Un domaine conserve un caractère prioritaire. Il s'agit de la poursuite de la consolidation de l'exécution dans le domaine de l'urbanisation interne, visant d'une part à améliorer la qualité des plans soumis par les communes et d'autre part à réduire la durée de leur traitement par le canton. Voilà pourquoi une attention particulière est portée à la numérisation (amélioration de la procédure électronique d'octroi du permis de construire [eBau] déployée en 2019 et compléments à cet égard; phase

pilote de la procédure électronique d'édiction des plans [ePlan]), à la construction hors de la zone à bâtir (suivi, communication des intérêts du canton au sujet de la révision de la LAT, 2^e étape) et au domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT) (mise en œuvre des déclarations de planification du Grand Conseil de novembre 2017, rapport de controlling EDT de 2020).

Chances et risques

La consolidation et l'acceptation plus importante des bases en matière de législation et d'aménagement ainsi que les exigences posées par l'urbanisation interne accroissent la qualité des plans communaux, qui remplissent mieux les critères d'approbation imposés par le canton. Cela facilite un développement territorial s'inscrivant dans une dimension durable et utilisant le sol avec mesure. Il est de plus en plus recouru aux procédures électro-

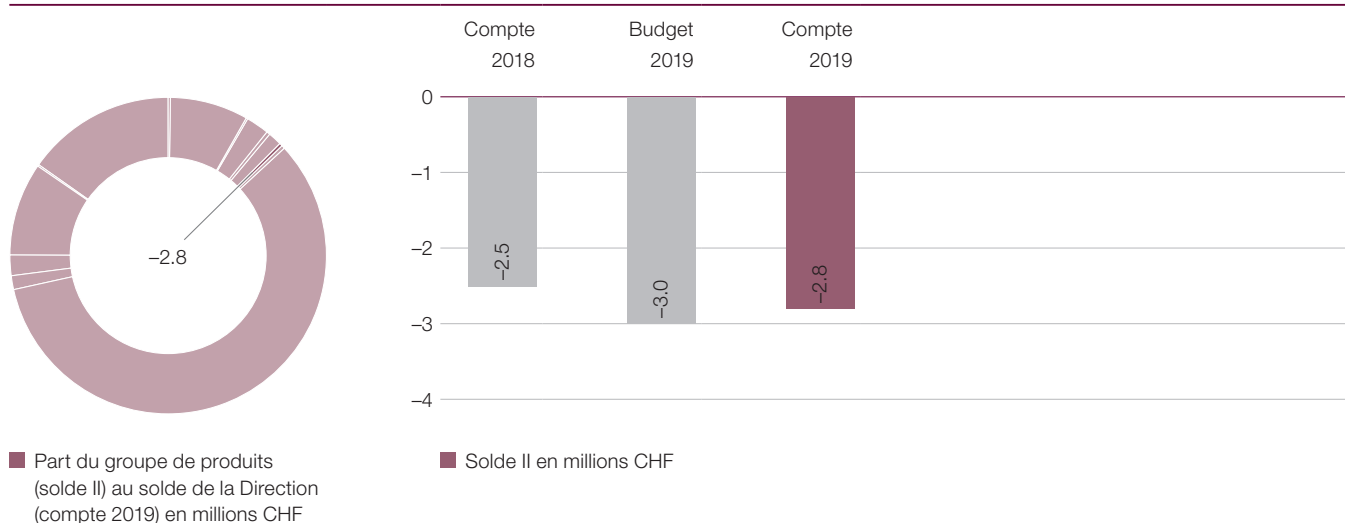
niques d'octroi de permis de construire et d'édiction des plans, ce qui favorise des gains d'efficacité.

L'urbanisation interne est une entreprise qui demeure complexe sur le plan pratique et qui met à rude épreuve les ressources des autorités cantonales et communales d'aménagement du territoire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	0	-3
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 289	1 238
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	5	0
Nombre d'approbations et d'examen préalable terminés dans le domaine de l'aménagement	270	459
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	3 481	4 241

6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse



Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et

coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	110 292	101 000	116 706	15 706	15.6 %
(-) Frais de personnel	-2 392 203	-2 752 268	-2 580 765	171 503	6.2 %
(-) Coûts matériels	-229 403	-299 266	-308 866	-9 600	-3.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-121	0	8 285	8 285	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-2 511 434	-2 950 534	-2 764 640	185 894	6.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-5 500	-10 000	-3 740	6 260	62.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 962	1 200	2 579	1 379	114.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 513 972	-2 959 334	-2 765 801	193 533	6.5 %
(+)/(-) Régularisations	4 514	1 250	-7 125	-8 375	-670.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-2 509 458	-2 958 084	-2 772 926	185 158	6.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 273 848	-2 631 410	-2 436 663	194 746	7.4 %
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-237 587	-319 124	-327 976	-8 852	-2.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse » est supérieur de CHF 0,2 millions aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique notamment par le fait que 0,5 poste à plein temps n'a pas été repourvu en raison d'effets de fluctuation et que l'OM s'est vu rembourser des sommes dues à des absences pour cause de maternité.

Après l'entrée en vigueur d'une modification législative au 1^{er} janvier 2018, les informations sur les prestations concernant les procédures d'accueil et d'adoption se sont à nouveau sta-

bilisées au niveau de l'année précédente (70 au lieu de 97). A court terme, le nombre de demandes d'autorisations pour les structures d'accueil collectif de jour vont augmenter puisque, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc), c'est l'OM qui les délivre.

Le nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) s'est à nouveau rapproché de celui de l'année précédente (25 au lieu de 12).

Priorités de développement

L'OM s'occupe de l'élaboration de la nouvelle loi sur l'encouragement et la protection (LPEP), dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2022. Il a par ailleurs fallu mener de nombreux travaux en relation avec la mise en place de nouveaux processus et de la nouvelle organisation et coordonner les interfaces avec les autres Directions concernées. Les changements prévus ont été présentés aux institutions de l'OM lors de plusieurs séances.

L'OM continue à créer des documents de référence relatifs à la protection globale de l'enfant et organise des perfectionnements à l'intention des directeurs et directrices de structures d'accueil extrafamilial, des sages-femmes et du personnel infirmier dans le domaine du dépistage précoce de la mise en danger de l'enfant.

Chances et risques

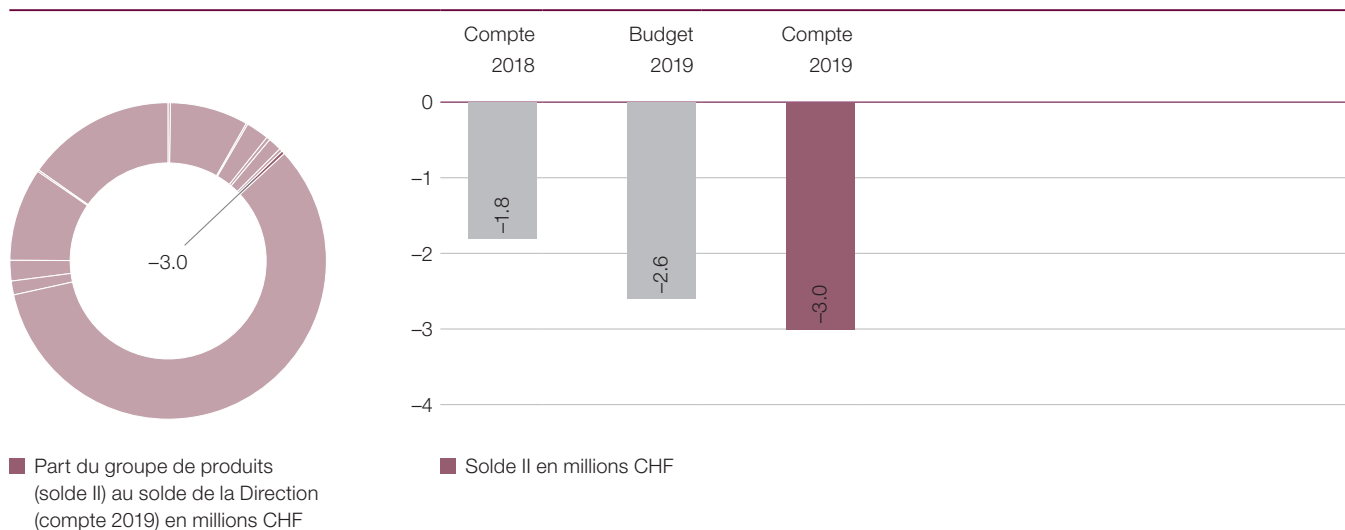
Les travaux liés à la nouvelle loi sur l'encouragement et la protection ainsi que la future réorganisation structurelle et fonctionnelle de l'OM met le personnel à forte contribution. Il est donc

essentiel de disposer d'une bonne planification des ressources et d'un suivi professionnel pour pouvoir bien anticiper et accompagner les changements.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	97	70
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	188	213
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	12	24

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont

mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	7 860 185	8 628 300	6 251 858	-2 376 442	-27.5 %
(-) Frais de personnel	-6 702 623	-7 160 701	-6 404 845	755 856	10.6 %
(-) Coûts matériels	-2 982 897	-4 017 034	-2 818 690	1 198 344	29.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-15 508	-10 231	-2 175	8 057	78.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 840 843	-2 559 667	-2 973 851	-414 185	-16.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 577	4 000	7 452	3 452	86.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 832 266	-2 555 667	-2 966 399	-410 733	-16.1 %
(+)/(-) Régularisations	2 224	616	-3 509	-4 125	-670.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 830 042	-2 555 051	-2 969 909	-414 858	-16.2 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Observation, expertise et encadrement	-1 840 843	-2 559 667	-2 973 851	-414 185	-16.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) enregistre une péjoration de CHF 0,4 millions par rapport aux prévisions budgétaires. En raison de processus de transformation internes et de changements au sein du personnel, la fréquentation de l'institution dans son ensemble a en effet été plus faible que prévu. Le nombre d'admissions a lui aussi un peu baissé par rapport à l'exercice précédent. En automne 2018, la compétence en matière d'expertises

a été transmise aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU).

Les besoins supplémentaires en moyens financiers sont compensés par l'intermédiaire du groupe de produits « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance ».

Priorités de développement

Par arrêté du 6 novembre 2019, le Conseil-exécutif a décidé de séparer la station d'observation de Bolligen, site BEO-Sirius compris, de l'administration cantonale et de la rendre autonome au 1^{er} janvier 2022. Les importants changements prévus sont

abordés dans le projet d'autonomisation des cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse et dans celui concernant la nouvelle organisation structurelle et fonctionnelle de la station d'observation à partir de 2022.

Chances et risques

Le rapport sur le descriptif des prestations de la station d'observation de Bolligen révèle clairement un besoin en aides interdisciplinaires, globales mais aussi individualisées pour les adolescents très vulnérables sur un plan psychosocial, dans des cadres de prise en charge et de soins ouverts. Cette base importante permet de continuer à mettre à la disposition des autorités de placement des offres notamment destinées à des

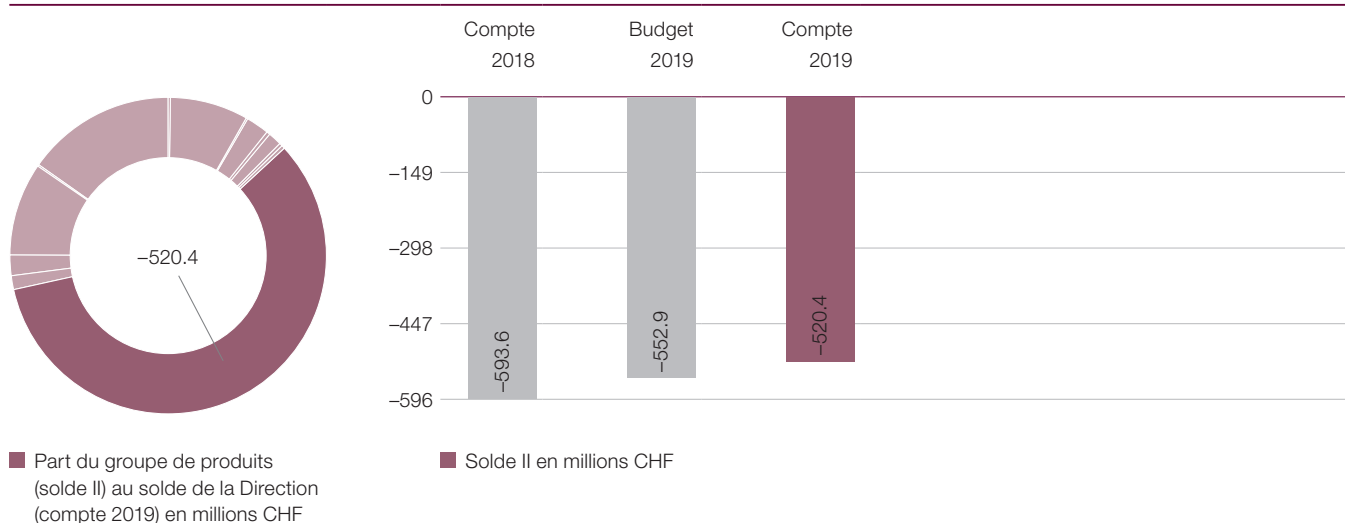
jeunes qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui.

Si de telles places représentent une chance pour les personnes concernées et pour la société, elles continuent de comporter aussi des risques pour les collaborateurs et de mettre à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	18 389	15 536
Nombre d'expertises facturées	5	0
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	37	31

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles

personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	9 636	806 000	3 355	-802 645	-99.6 %
(-) Frais de personnel	-3 674 369	-3 752 540	-3 656 645	95 896	2.6 %
(-) Coûts matériels	-1 097 594	-1 539 999	-1 113 395	426 604	27.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 048 260	-911 801	-911 009	791	0.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-5 810 587	-5 398 340	-5 677 694	-279 354	-5.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	787 950 210	800 140 000	558 964 217	-241 175 783	-30.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 375 717 728	-1 347 630 115	-1 302 088 831	45 541 284	3.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 234	2 500	228 432 733	228 430 233	9 137 209.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-593 573 870	-552 885 955	-520 369 576	32 516 380	5.9 %
(+)/(-) Régularisations	1 065 589	618	9 967	9 348	1511.9 %
Solde III (comptabilité financière)	-592 508 281	-552 885 337	-520 359 609	32 525 728	5.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contributions dans le domaine des assurances sociales	5 343	1	4 147	4 146	714 908.6 %
Réduction des primes d'assurance-maladie	-5 815 930	-5 398 341	-5 681 841	-283 500	-5.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I présente des résultats moins bons que prévu, à hauteur d'environ CHF 0,3 million, ce qui s'explique principalement par la nouvelle pratique de comptabilisation des revenus provenant de tiers, qui font suite avant tout à des demandes de remboursement de montants de la réduction des primes. Ces remboursements s'élevant à CHF 0,8 million sont désormais comptabilisés en tant que charges moindres et non de revenu. Les charges de personnel et de matériel sont quant à elles de CHF 0,5 million moins élevées que prévu grâce à la retenue dont il a été fait preuve.

L'amélioration du solde II s'explique avant tout comme suit :

- Les charges dans le domaine de la réduction des primes sont plus faibles, de CHF 28,2 millions, en raison d'une constitution de provisions moins élevée que prévu pour les actes de défaut de biens des assureurs-maladie.

- Les charges dans le domaine des prestations complémentaires (PC) sont moins élevées, de CHF 18,5 millions, car les répercussions de la modification de l'ordonnance cantonale dans ce domaine, en termes de coûts, n'ont pas été aussi importantes que prévu.
- Les revenus dans le domaine des contributions des communes pour les PC et les allocations familiales ont été de CHF 14 millions inférieurs aux prévisions, car les régularisations pour les retards dans le traitement des cas de la Caisse de compensation du canton de Berne n'ont plus été prises en compte.

Les besoins financiers supplémentaires sont compensés par l'intermédiaire du groupe de produits « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance ».

Priorités de développement

La loi du 11 juin 2008 sur les allocations familiales (LCAFam ; RSB 832.71) révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et a introduit une compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales du canton de Berne. L'informatisation des processus s'est poursuivie, dans le but d'accroître encore l'efficacité et l'efficacité des prestations fournies. Des jalons importants à cet égard ont été l'introduction

d'un système de demande de réduction des primes ainsi qu'un calculateur, tous deux en ligne, à partir de janvier 2019. En outre, les travaux relatifs à la mise en œuvre d'une plus forte réduction des primes des enfants, décidée par le parlement fédéral, ainsi qu'à l'application d'un arrêt du Tribunal fédéral au sujet de la limite de revenu, là encore pour la réduction des primes, ont débuté.

Chances et risques

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »

Faute de base légale au niveau fédéral, la proportion d'assureurs-maladie participant à la procédure standardisée d'échange de données concernant les actes de défaut de biens reste faible,

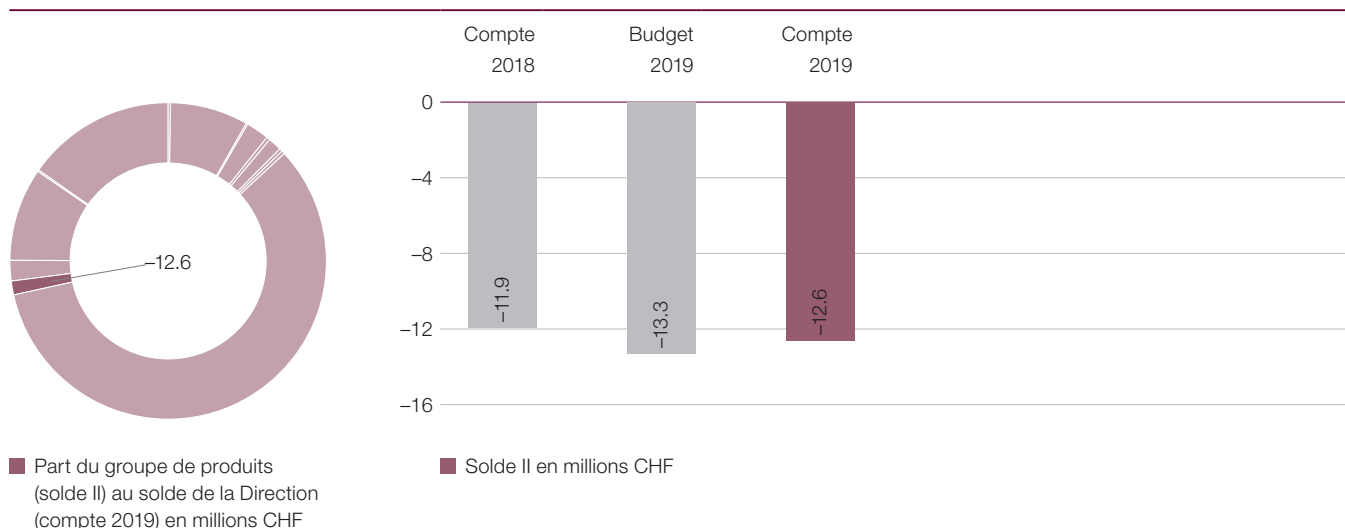
ce qui complique considérablement l'examen par les cantons. L'Office des assurances sociales (OAS) poursuit de manière interne ses travaux visant à améliorer et à développer les processus et les instruments de contrôle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)

	2018	2019
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 000	15 700
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	16 000	17 100
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 400	1 500
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 400	1 500
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	46 300	43 900
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 100	3 000
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	16 000	17 300
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	217 500	217 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	93 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	54	54
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	2 000	1 700
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 200	3 100

6.7.10 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre

les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	12 612 146	11 271 700	12 298 962	1 027 262	9.1 %
(-) Frais de personnel	-16 609 447	-17 190 215	-16 598 530	591 684	3.4 %
(-) Coûts matériels	-5 634 930	-5 207 107	-6 104 297	-897 190	-17.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-11 643	-1 690	-22 212	-20 522	-1 214.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-9 643 875	-11 127 312	-10 426 077	701 235	6.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	10 000	0	-10 000	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 255 865	-2 217 000	-2 196 019	20 981	0.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	-19 357	10 800	643	-10 157	-94.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-11 919 096	-13 323 512	-12 621 453	702 059	5.3 %
(+)/(-) Régularisations	-14 955	-119 288	-72 537	46 751	39.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-11 934 052	-13 442 800	-12 693 990	748 810	5.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Justice administrative	-3 556 990	-5 047 242	-3 199 573	1 847 669	36.6 %
Surveillance	-1 825 999	-1 791 746	-1 782 702	9 044	0.5 %
Exécution d'autres tâches légales	-4 260 886	-4 288 324	-5 443 802	-1 155 478	-26.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I présente un résultat nettement meilleur que prévu, d'environ CHF 0,7 millions, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes dues aux émoluments administratifs. Durant l'exercice, les préfectures ont pu effectuer les tâches qui leur incombent de par la loi avec le personnel dont elles disposent. Le nombre d'opérations courantes se situe au niveau des années précédentes. Le temps consacré au traitement des demandes augmente. La complexité du domaine et les impor-

tantes démarches à accomplir dans le cadre des procédures d'octroi de permis de construire continuent à représenter une charge de travail importante dans la plupart des préfectures. Les défauts de plus en plus nombreux constatés dans les dossiers de demandes de permis de construire ainsi que des pourparlers de négociations faisant suite à des oppositions contribuent à expliquer que la durée des procédures n'ait cessé de s'accroître ces dernières années.

Priorités de développement

Le remplacement du logiciel Prefecta par la nouvelle application spécialisée Evidence a lieu dans les dix préfectures en 2020. L'application doit être introduite en trois étapes d'ici la fin de l'année au plus tard. Elle a été largement testée dans la pratique grâce à l'important soutien que de nombreux collaborateurs ont apporté au projet. Ce sont en majorité des collaborateurs des préfectures qui se chargeront eux-mêmes de former leurs col-

lègues, juste avant que ceux-ci ne commencent à travailler avec Evidence.

En matière de gestion des menaces à l'échelle cantonale, les préfectures et, bien souvent, le préfet ou la préfète en personne assument le nouveau rôle d'interlocuteur à l'égard des communes. Il s'agit de les former et de les préparer à ces tâches.

Chances et risques

Le fait que la numérisation permette d'effectuer des tâches prévues par la législation est perçu comme une chance. Au terme de la phase d'introduction de notre nouvelle application, nous prévoyons de pouvoir travailler de manière efficace. D'ici là, il faut cependant s'attendre à du travail supplémentaire. Les processus actuels doivent donner lieu à une nouvelle consolidation et harmonisation dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau logiciel.

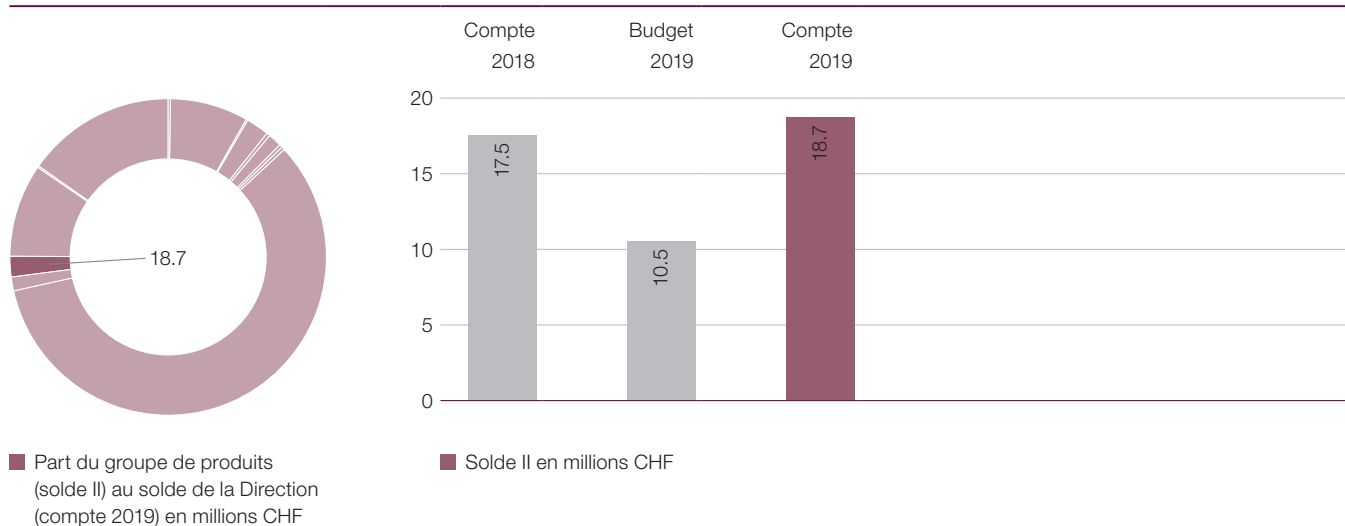
plète aux domaines traités. Le temps nécessaire à cet égard fait souvent défaut. L'important volume de travail et la difficulté que pose la réglementation des suppléances risquent de conduire à une perte de compétences spécifiques. Les services des préfectures chargés du domaine des constructions ont régulièrement besoin du soutien de collaborateurs d'autres sections spécialisées pour pouvoir respecter les délais. La recherche de personnel qualifié dans ce domaine, lors d'un changement de poste, demeure difficile.

Dans le cadre des fluctuations normales du personnel, il s'agit de garantir aux nouveaux collaborateurs une introduction com-

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de recours formés (justice administrative)	592	610
Nombre de recours réglés (justice administrative)	604	556
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	253	261
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 389	2 436
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 479	2 403
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	18 408	19 356

6.7.11 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage,
- Traitement des procédures de faillite,

- Octroi de renseignements sur la base des registres,
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux,
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge,
- Tenue du registre des réserves de propriété,
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	52 810 246	48 084 800	55 254 227	7 169 427	14.9 %
(-) Frais de personnel	-27 777 848	-29 489 148	-27 478 070	2 011 078	6.8 %
(-) Coûts matériels	-7 458 585	-8 034 800	-9 062 221	-1 027 421	-12.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-62 434	-37 926	-8 119	29 807	78.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	17 511 380	10 522 926	18 705 817	8 182 890	77.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	35 043	20 900	30 349	9 449	45.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	17 546 423	10 543 826	18 736 166	8 192 339	77.7 %
(+)/(-) Régularisations	56 972	-74 629	-22 478	52 151	69.9 %
Solde III (comptabilité financière)	17 603 395	10 469 197	18 713 687	8 244 490	78.7 %

Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	17 857 547	13 442 493	18 194 294	4 751 801	35.3%
Exécution des procédures de faillite	-346 167	-2 919 567	511 523	3 431 089	117.5%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I enregistre une amélioration de quelque CHF 8,2 millions par rapport aux chiffres budgétés. Les dépenses moindres dans le domaine du personnel, de l'ordre de CHF 2 millions, proviennent du transfert des engagements des actuels agents de poursuites en collaborateurs spécialisés « saisies/réalisations/service extérieur ». Du fait de cette opération, dix postes à plein temps en moyenne sont restés vacants. Les rentrées financières ont été d'environ CHF 7,2 millions supérieures aux

prévisions, ce qui s'explique par les recettes dues à l'augmentation croissante des procédures de poursuites ainsi que par l'introduction de la distribution spéciale, par la poste, des actes juridiques. Cette nouvelle prestation qui n'avait pas été inscrite au budget a entraîné des dépenses de CHF 1 million supérieures aux prévisions dans le poste des biens, services et marchandises.

Priorités de développement

Durant l'exercice, il a fallu accorder beaucoup de temps aux adaptations concernant le logiciel pour les OPF introduit à la fin de 2015. Le projet SAKA qui concerne les offices des faillites a continué à occuper les OPF tout au long de l'année.

La prestation de distribution spéciale des actes juridiques par la poste a été introduite le 1^{er} mai 2019 dans les agences des offices des poursuites. Elle a permis de faire passer à plus de 75 pour cent la remise par la poste des commandements de payer.

Dans le domaine des finances et de la comptabilité, les offices ont adapté le concept SCI et dressé un inventaire des risques. Le système de contrôle actualisé sera introduit le 1^{er} janvier 2020 dans toutes les agences des OPF. Il est désormais possible de payer au moyen de cartes de débit aux guichets des offices des poursuites.

Les informations pertinentes sur les prestations attestent d'un niveau élevé constant par rapport à l'exercice précédent (commandements de payer: +0,6%, continuations de poursuites: +1,6%).

Chances et risques

La numérisation accrue est perçue comme une chance. Ainsi, 74 pour cent des réquisitions de poursuite sont transmises par l'interface électronique. Les ressources libérées par la distribution des actes juridiques par la poste peuvent être consacrées à un examen approfondi dans le domaine des saisies.

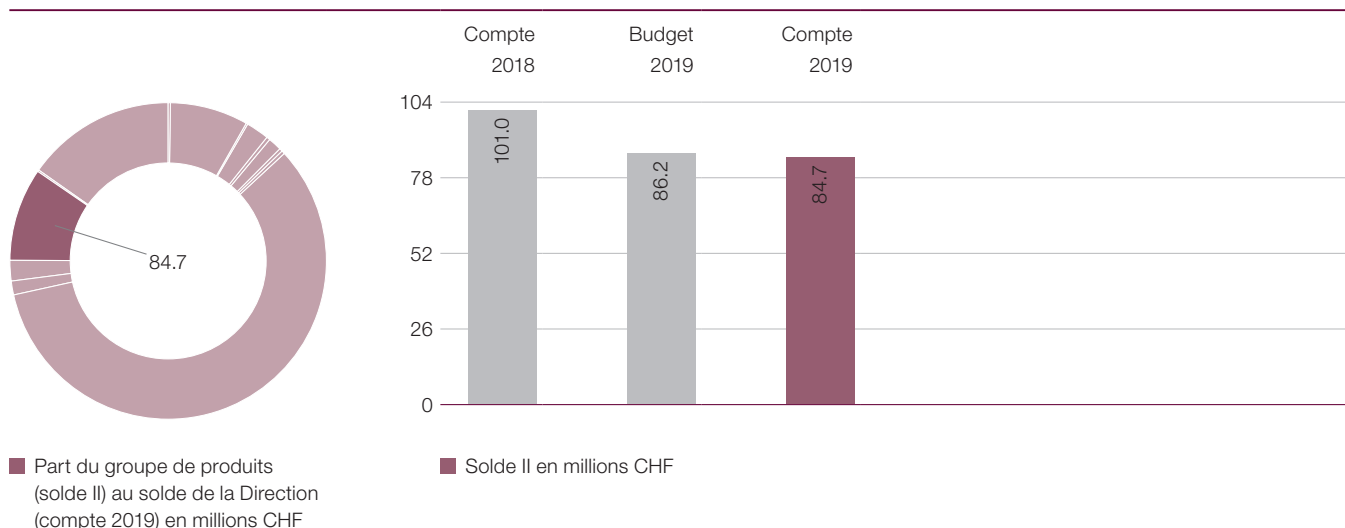
Le risque que le tarif des émoluments fixé par la Confédération soit revu à la baisse s'est renforcé. Du fait de l'absence d'un calcul des coûts complets dans le domaine des OPF, cela pourrait constituer un vrai défi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)

	2018	2019
Nombre de commandements de payer établis	321 507	323 261
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	248 229	252 175
Nombre de recours formés	261	217
Nombre de recours admis	22	27
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 593	1 541
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	988	989
Nombre de recours admis	2	1

6.7.12 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les

mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	13 521 033	14 305 300	13 441 922	-863 378	-6.0 %
(-) Frais de personnel	-14 418 656	-14 361 873	-14 394 997	-33 124	-0.2 %
(-) Coûts matériels	-464 989	-732 900	-588 426	144 474	19.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-758 705	-3 704	719 910	723 614	19 538.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-2 121 317	-793 176	-821 592	-28 415	-3.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	2 100	0	-2 100	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	103 159 626	87 008 200	85 527 167	-1 481 033	-1.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	101 038 309	86 217 124	84 705 575	-1 511 548	-1.8 %
(+)/(-) Régularisations	-389 307	1 715 104	-734 565	-2 449 669	-142.8 %
Solde III (comptabilité financière)	100 649 002	87 932 227	83 971 010	-3 961 217	-4.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tenue du registre foncier	-1 558 697	851 627	-229 851	-1 081 478	-127.0 %
Taxation et perception des impôts sur les mutations	271 464	-32 280	234 220	266 501	825.6 %
Renseignements	-834 084	-1 612 523	-825 961	786 562	48.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) du groupe de produits « Registre foncier » est de CHF 28 415 plus favorable que le montant budgété.

Malgré l'augmentation du nombre de réquisitions d'inscriptions au registre foncier (59 213 en 2018 contre 63 282 en 2019), la somme budgétée pour les rentrées financières, d'environ CHF 0,9 millions, n'a pas pu être atteinte. Cela s'explique principalement par l'accroissement des affaires du registre foncier non soumises à émoluments, par exemple en relation avec les travaux d'épuration ainsi qu'avec le partage et la réunion d'immeubles. Par ailleurs, le temps supplémentaire que nécessite l'introduction de nouveaux mots-clés pour les mentions ainsi que le traitement très long des cas de sursis entraînent d'importants retards dans le traitement des dossiers. La baisse du nombre de renseignements fournis contre un émolument qui s'explique par la progression de la numérisation des pièces

justificatives du registre foncier a elle aussi contribué à cette détérioration de la situation.

Les frais matériels plus bas s'expliquent par la numérisation plus importante ainsi que par le recul des frais d'archivage.

Du fait du changement de pratique dans la comptabilisation et la présentation de l'impôt sur les mutations ayant fait l'objet d'un sursis, un correctif concernant les années précédentes, portant sur la rectification de valeur de créances, a dû être apporté. Il figure à la ligne « Intérêts et amortissements standard ». Les impôts sur les mutations ayant fait l'objet d'un sursis ne sont ainsi plus inscrits au bilan, mais sont mentionnés sous forme de créances conditionnelles dans l'annexe du rapport de gestion. Les besoins financiers supplémentaires sont compensés par l'intermédiaire du groupe de produits « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance ».

Priorités de développement

- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre. Les nouveaux chapitres traitent essentiellement des questions liées à l'impôt sur les mutations.
- Poursuite de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier en vue de la mise à disposition de l'ensemble de ces pièces à titre rétroactif au 1^{er} janvier 1960 et antérieurement.
- Fin de la collaboration avec les Archives de l'Etat au sujet d'un archivage central des pièces justificatives remontant jusqu'au 31 décembre 1911.
- Elaboration d'un mandat de réalisation pour le projet « GRU-DIS public ». Sa mise en œuvre est prévue pour 2020.

Chances et risques

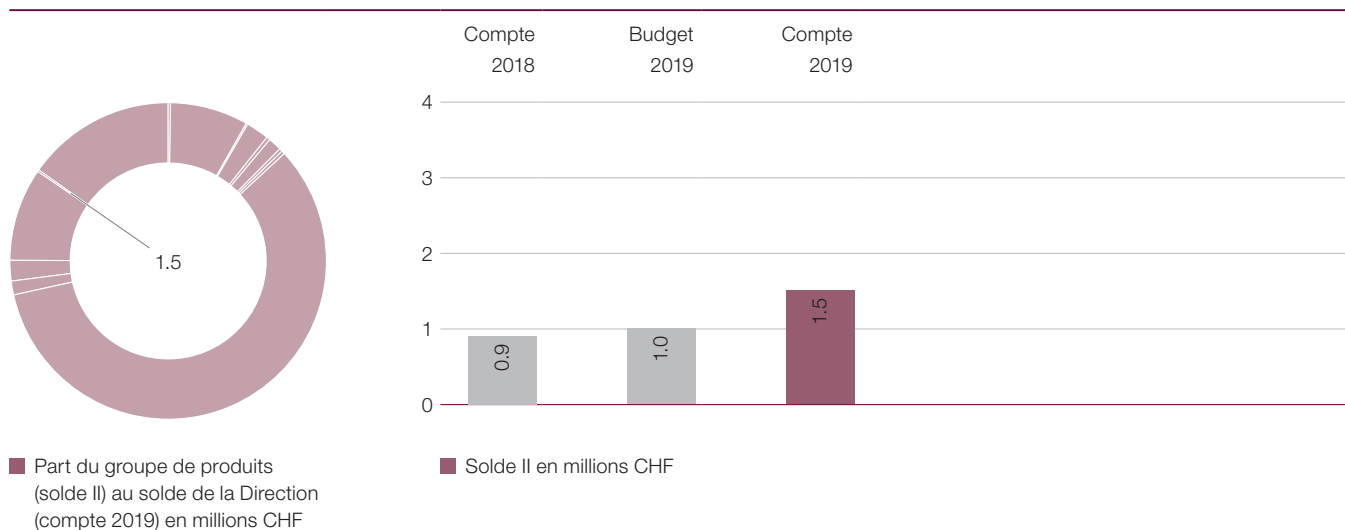
L'exécution des articles 11a et 17a et suivants de la loi du 18 mars 1992 concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2) entraînent notamment des retards dans le traitement des dossiers. L'application de ces articles continue à exiger un travail considérable, du point de vue tant juridique qu'administratif.

De grandes difficultés sont constatées lors du recrutement de personnel qualifié, aussi bien pour le poste de conservateur ou conservatrice que pour l'engagement de personnes à former.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	59 213	63 282
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	49 409	47 387
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force	35 939 000	p.v.

6.7.13 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'iden-

tification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	4 309 465	4 000 000	4 465 274	465 274	11.6 %
(-) Frais de personnel	-3 191 932	-2 819 174	-2 865 226	-46 052	-1.6 %
(-) Coûts matériels	-227 520	-193 500	-117 072	76 428	39.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	1 301	0	3 037	3 037	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	891 314	987 326	1 486 013	498 687	50.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 308	1 700	3 054	1 354	79.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	894 622	989 026	1 489 067	500 041	50.6 %
(+)/(-) Régularisations	-76 135	-80 000	-76 466	3 534	4.4 %
Solde III (comptabilité financière)	818 487	909 026	1 412 601	503 575	55.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Inscription au registre	921 267	1 164 415	1 516 691	352 276	30.3 %
Procédure d'examen préalable	-29 953	-177 088	-30 678	146 411	82.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Durant l'exercice, le nombre d'affaires saisies a augmenté par rapport à l'année précédente (1134 de plus, pour un total de 24 413). Cela s'explique pour l'essentiel par le nombre plus important de réquisitions d'inscription au registre du commerce (1235 de plus, pour un total de 20 621). Les réquisitions par voie électronique ont elles aussi enregistré une progression (53 de plus, pour un total de 470). Les recettes dues aux émoluments

sont en hausse par rapport à 2018, ce qui est dû à la nette augmentation des nouvelles affaires et qui explique la différence enregistrée dans le solde I. Les nouvelles inscriptions de sociétés à responsabilité limitée sont elles aussi importantes (871 de plus, pour un total de 18 666). Les entités juridiques inscrites, dans leur ensemble, atteignent pratiquement la barre des 60 000 (total : 59 857).

Priorités de développement

Durant le premier exercice passé dans le nouveau site d'Ostermundigen, l'accent a été mis sur l'amélioration des processus de travail et le passage aux dossiers numériques des entreprises. Une fois que les difficultés techniques du début ont été résolues, la légalisation par voie électronique des pièces justificatives à la suite de l'inscription des affaires courantes et en particulier la certification électronique qualifiée qui lui succède

ont pu aller de l'avant. Des progrès ont aussi été réalisés avec les autres projets de numérisation (solution électronique d'archives de proximité, intégration de l'instrument électronique d'inscription dans BE-Login, etc.). Dans la mesure où les affaires courantes le permettent, l'épuration du registre du commerce se poursuit elle aussi, au moyen de procédures officielles lorsque cela s'avère nécessaire.

Chances et risques

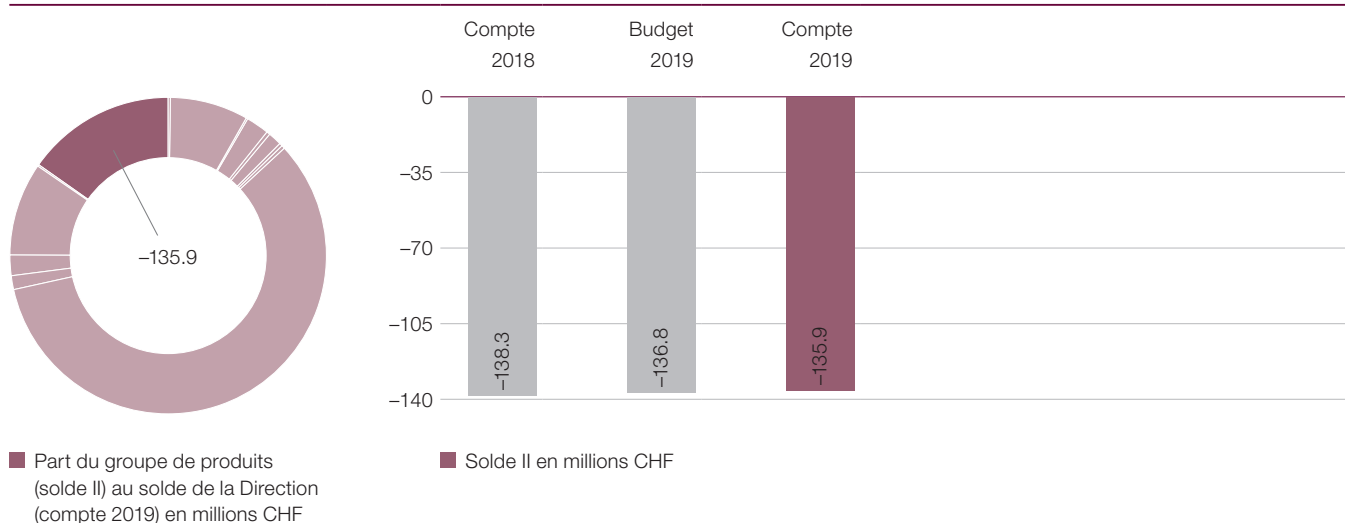
La simplification des processus de travail une fois que les pièces justificatives numérisées ont été certifiées, dans le domaine des commandes surtout, est considérée comme une chance. Elle simplifie de manière sensible les tâches quotidiennes dans le domaine des inscriptions et des examens préalables. Les départs à la retraite qui sont prévus représentent un risque. Des mesures liées à la gestion de carrière ont déjà été prises. Les pertes importantes de savoir-faire, par contre, ne seront pas faciles à compenser.

L'ordonnance du 3 décembre 1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC ; RS 221.411.1), qui subit une révision totale risquant d'entraîner une réduction des émoluments d'un tiers en moyenne, ne sera pas introduite comme prévu au 1^{er} janvier 2020, mais devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 au plus tôt.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'enregistrements	19 386	20 262
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	18 789	20 261
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	647	606

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314abis, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1^{bis} CCS [RS 210]; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA [RS 211.222.32], art. 17 LF-CLaH [RS 211.221.31]), les

tâches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	29 415 467	27 862 500	33 611 005	5 748 505	20.6 %
(-) Frais de personnel	-23 001 794	-23 381 202	-23 007 051	374 152	1.6 %
(-) Coûts matériels	-144 663 190	-141 305 001	-146 496 173	-5 191 172	-3.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-51 034	-7 596	16 468	24 064	316.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-138 300 552	-136 831 299	-135 875 750	955 548	0.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-36 576	-36 576	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	36 969	17 000	31 764	14 764	86.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-138 263 583	-136 814 299	-135 880 562	933 736	0.7 %
(+/-) Régularisations	-771 956	-248 663	-935 909	-687 246	-276.4 %
Solde III (comptabilité financière)	-139 035 539	-137 062 962	-136 816 471	246 491	0.2 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-87 231 196	-86 814 480	-88 134 768	-1 320 287	-1.5%
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-45 638 279	-44 592 887	-42 698 587	1 894 299	4.2%
Exécution de tâches non liées à des mesures	-3 562 791	-1 773 001	-2 778 095	-1 005 094	-56.7%
Interventions et surveillance dans le domaine des personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit	-102 553	-183 732	-122 205	61 527	33.5%
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-434 255	-584 309	-257 711	326 598	55.9%
Surveillance et gestion de la qualité	-1 331 479	-2 882 890	-1 884 385	998 504	34.6%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I de la marge contributive est inférieur d'environ CHF 1,0 million au montant budgété. Il est vrai qu'il a à nouveau fallu faire face, en 2019, à une augmentation des coûts des mesures, en particulier dans le domaine des placements d'enfant, qui sont onéreux. Ces charges supplémentaires ont toutefois pu être plus que compensées par une hausse des revenus dans le domaine des remboursements de tiers en premier lieu. Aussi bien les coûts des mesures que les revenus issus des remboursements sont soumis à des fluctuations imprévisibles et en partie aléatoires. Dans certaines circonstances, des placements particulièrement difficiles peuvent induire une hausse considérable des coûts. Quant au montant des revenus dans le domaine des remboursements, il dépend dans une large me-

sure de la capacité économique des clients de l'année sous rapport, ce qui rend difficile tout pronostic.

Les informations sur les prestations montrent une augmentation du nombre d'ouvertures de procédure ainsi que de placements d'enfant par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte ayant donné lieu à une décision est moins élevé qu'en 2018: cela concerne en particulier les curatelles d'adulte. De manière globale, les modifications par rapport à la planification précédente sont dues au hasard. Du fait de l'évolution de la société, le nombre de cas devrait augmenter à moyen terme, selon les APEA.

Priorités de développement

En 2019, les APEA ont progressé dans le développement de leurs structures, de leurs instruments de travail ainsi que de leurs relations extérieures. La révision complète de la gestion des modèles et la préparation d'un manuel spécifiquement destiné aux mandataires privés seront bientôt achevées. Le directoire a effectué une analyse comparative du nombre de cas et des structures de coûts des autorités régionales; celle-ci ne révèle pas la nécessité de prendre des mesures urgentes mais donne des pistes pour harmoniser encore mieux les pratiques régio-

nales et améliorer leur efficacité. En 2019, les APEA ont renforcé le dialogue avec leurs partenaires institutionnels dans les régions. Une brochure adressée à un large public et présentant le mandat et les méthodes de travail des APEA est en cours d'élaboration, à un stade avancé. Enfin, les APEA ont harmonisé leurs pratiques en matière d'archivage des dossiers et optimisé la gestion du savoir en leur sein.

Chances et risques

Le fait que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés et qu'ils entretiennent de bonnes relations avec les partenaires institutionnels est considéré comme une chance importante. Les principaux risques sont dus aux situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, aux problèmes fonctionnels de quelques

services sociaux, à la surcharge de travail imposée au personnel ainsi qu'à l'augmentation des coûts des mesures, qui découle du nombre et de la complexité des cas de protection de l'enfant et de l'adulte se trouvant au cœur des activités des APEA.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 350	7 433
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 814	3 488
Nombre de placements à des fins d'assistance (PAFA) décidés par l'autorité	188	168
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	171	182

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Aux termes de l'article 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions du droit fédéral (art. 5, al. 1er en relation avec al. 2 et art. 3, al. 2, lit. a et al. 3, lit. a^{bis} LAT, RS 700).

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 329	0	-299 453	-299 453	0.0%
Revenus	2 329	0	299 453	299 453	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 329	0	-299 453	-299 453	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	2 329	0	299 453	299 453	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	0	0	2 329	2 329	–
Etat du patrimoine au 31.12.	2 329	0	301 782	301 782	–
Variation du patrimoine	-2 329	0	-299 453	-299 453	–

Commentaire

Au cours de l'année, le canton a reçu une part de CHF 0,3 million de la part de trois communes au titre de la compensation de la plus-value.

Le nombre de décisions communales dans ce domaine n'augmente que lentement. Il faut s'attendre à ce que le montant de la part cantonale évolue à la hausse ces prochaines années, mais il est difficile de faire des prévisions plus précises à cet égard.

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-15.4		3.3
Police	-405.8		121.9
Circulation routière et navigation	-45.9		334.5
Exécution judiciaire	-170.5		79.4
Population et immigration	-147.6		121.4
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-17.8		16.4

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-10.3	-13.5	-12.0	1.5	11.1 %
Police	-270.8	-294.2	-283.9	10.3	3.5 %
Circulation routière et navigation	285.8	282.7	288.6	5.9	2.1 %
Exécution judiciaire	-87.6	-106.9	-91.1	15.9	14.8 %
Population et immigration	-35.3	-44.0	-26.3	17.7	40.2 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-1.8	-5.3	-1.4	3.9	74.0 %
Total	-119.9	-181.2	-126.1	55.1	30.4 %

7.3 Priorités de l'exercice

Interventions de la Police cantonale lors de manifestations

Plus de 250 manifestations autorisées ont eu lieu en 2019. Quant aux manifestations non autorisées ayant nécessité une intervention de la Police cantonale (POCA), elles ont été plus nombreuses que jamais. S'y sont ajoutés des visites d'État (p. ex. du président indien ou du ministre des affaires étrangères des États-Unis) et de grandes manifestations sportives (course de formule E, matchs de la Ligue des champions, fête pour la victoire des Young Boys en Super League). Cette multiplication des manifestations mobilise considérablement les ressources de la POCA.

Axes prioritaires : violence dans l'espace public et mobilité douce

Pour lutter contre le phénomène de la violence dans l'espace public, la POCA a renforcé sa visibilité et mené des campagnes de prévention et de sensibilisation. Elle a, en outre, développé sa collaboration avec les établissements nocturnes et les services sociaux.

Les adeptes de la mobilité douce sont particulièrement vulnérables sur la route. De nombreux accidents ont été enregistrés, en raison notamment d'un trafic dense, de chaussées étroites et de comportements incorrects dans la circulation. La collaboration avec les communes et les écoles s'est intensifiée. Les deux axes prioritaires seront maintenus en 2020.

Taxation des véhicules à moteur

Comme le Grand Conseil a adopté les mandats d'examen formulés dans les motions 128-2016 Wenger, Spiez (PEV), et motion 171-2018 Trüssel, Trimstein (pvl), l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est en train d'étudier les modalités possibles d'une taxation écologique des véhicules à moteur. Plusieurs ateliers ont réuni les parties prenantes au cours de l'année sous revue. En 2020, le Conseil-exécutif examinera différentes propositions en vue de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611).

Développement organisationnel de l'Office de l'exécution judiciaire

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) s'est doté d'une nouvelle structure dirigeante. La taille de la direction a été réduite à huit personnes et les Services d'état-major ont été réorganisés. Un projet d'harmonisation a été lancé pour coordonner les processus dans les domaines transversaux de l'office. Le directeur de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg, Thomas Egger, a démissionné au 31 décembre 2019. Hans-Rudolf Schwarz, jusqu'alors directeur de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, prendra sa succession à partir du 1^{er} janvier 2020.

Projets législatifs dans le domaine de l'asile et des étrangers

Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a adopté la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE), de même que la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR). Il a ainsi entériné le transfert de l'aide sociale en matière d'asile de la POM à la SAP au 1^{er} juillet 2020. La loi fédérale du

16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; SR 142.20) et loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi ; RS 142.31) règle l'octroi de l'aide d'urgence et l'exécution des décisions de renvoi entrées en force.

Mise en œuvre du projet NA-BE : centres de retour cantonaux

Au printemps 2019, le Grand Conseil a refusé le projet de transformer l'ancien Foyer d'éducation Prêles en centre de retour cantonal destiné à l'exécution du renvoi des personnes frappées d'une décision d'asile négative entrée en force. La POM a dès lors identifié, avec l'aide des préfectures et de l'Association des communes bernoises, trois sites appropriés où des centres de retour seront ouverts au printemps ou à l'été 2020. En décembre 2019, elle a confié l'exploitation de ces centres à ORS Service AG au terme d'une procédure d'adjudication.

Ancien dépôt de munitions de Mitholz

Quelque 3500 tonnes d'explosifs sont entreposées dans l'ancien dépôt de munitions de l'armée situé à Mitholz. Le groupe de travail mis sur pied par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports a pour objectif principal de vider le dépôt. Au niveau cantonal, la coordination générale incombe à l'Organe de conduite cantonal. Pour le canton de Berne, la priorité va à la planification et à la réalisation d'ouvrages de protection et d'une route de secours. Différentes options sont en cours d'évaluation. La population et le public sont informés régulièrement ; la prochaine communication est prévue pour février 2020.

Projets et programmes d'encouragement du sport

La mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne s'est poursuivie au cours de l'année sous revue. Le succès a de nouveau été au rendez-vous pour les diverses offres de promotion du sport, soit «Midi actif», «ça me dit sport» et la location de la remorque BE-fit et du pumptrack. Lors de la cérémonie organisée en l'honneur des médaillés bernois, les prix de sportive et sportif bernois de l'année 2018/2019 ont été décernés à la coureuse d'orientation Simona Aebersold, qui a remporté deux médailles d'argent et une médaille de bronze aux championnats du monde en Norvège, et au coureur de VTT Mathias Flückiger, qui a gagné la médaille d'argent aux championnats du monde.

Jeux d'argent : concordats et projet de loi cantonale

La loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr ; RS 935.51) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les cantons ont deux ans pour adapter leur législation au nouveau droit fédéral. Dans le canton de Berne, les travaux sont en bonne voie. Le projet de loi cantonale et l'adhésion aux concordats régionaux et nationaux sur les jeux d'argent permettent au canton de Berne de continuer à proposer des jeux d'argent attrayants par l'intermédiaire de la société coopérative Swisslos. Ils offrent en outre une protection contre les exploitants installés à l'étranger et garantissent que les moyens financiers revenant au canton soient affectés à des buts d'utilité publique. Le Grand Conseil

délibérera de l'ensemble du projet en première lecture à la session de printemps 2020.

Projets soutenus par le Fonds de loterie: l'exemple de l'observatoire d'Uecht

Dans le parc naturel du Gantrisch, le site d'Uecht accueillera un nouvel observatoire astronomique plus spacieux et un parc consacré à l'astronomie. Le bâtiment de l'observatoire actuel sera transformé en musée. Le Grand Conseil a approuvé, à cet effet, un crédit de CHF 2,1 millions à charge du Fonds de loterie et du Fonds d'encouragement des activités culturelles à la session d'hiver 2019.

Lutte contre la violence domestique

Le Service de lutte contre la violence domestique (SLVD) a mis en place l'exposition bilingue « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt » en collaboration avec la POCA et le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg. L'exposition itinérante était à Berne en 2019 et fera halte à Bienne en 2020. Par ailleurs, le SLVD s'est investi dans des activités de mise en réseau, a mené des campagnes d'information et de sensibilisation et proposé des programmes de consultation à l'intention des personnes violentes.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-877 538 532	-943 762 099	-868 765 430	74 996 669	7.9%
Revenus	753 409 237	763 746 596	742 634 984	-21 111 613	-2.8%
Solde	-124 129 295	-180 015 503	-126 130 446	53 885 056	29.9%
Charges					
30 Charges de personnel	-504 854 324	-526 773 302	-500 143 499	26 629 804	5.1%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-140 459 165	-183 063 942	-152 937 433	30 126 509	16.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-19 007 665	-20 250 377	-18 682 617	1 567 759	7.7%
34 Charges financières	-46 702	-829 000	-26 193	802 807	96.8%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-66 236 066	-56 000 000	-63 475 937	-7 475 937	-13.3%
36 Charges de transfert	-132 525 433	-139 849 113	-118 345 728	21 503 385	15.4%
37 Subventions à redistribuer	-1 360 881	-1 373 000	-1 342 694	30 306	2.2%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-13 048 296	-15 623 365	-13 811 330	1 812 035	11.6%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	268 426 730	271 075 000	272 569 348	1 494 348	0.6%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	205 562 106	212 888 297	200 641 710	-12 246 586	-5.8%
43 Revenus divers	57 022	0	47 520	47 520	0.0%
44 Revenus financiers	3 018 604	2 178 000	2 579 806	401 806	18.4%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	64 077 112	55 490 000	60 776 270	5 286 270	9.5%
46 Revenus de transfert	203 029 981	213 250 068	196 809 711	-16 440 357	-7.7%
47 Subventions à redistribuer	1 360 881	1 373 000	1 342 694	-30 306	-2.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	7 876 801	7 492 231	7 867 924	375 693	5.0%

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats s'améliore de CHF 53,9 millions par rapport au budget. Ce résultat positif s'explique en premier lieu par des dépenses plus basses qu'escompté.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 26,6 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est dû à des sous-effectifs temporaires à la POCA, à la non-ouverture du centre de retour prévu à Prêles pour les bénéficiaires de l'aide d'urgence et, de façon générale, à des postes restés vacants. Pour le reste, l'explication réside dans une nouvelle manière de comptabiliser les frais d'uniforme et dans le remboursement d'allocations pour perte de gain et d'indemnités journalières de maladie. Les charges de biens et services sont inférieures de CHF 30,1 millions au montant budgété. À l'OEJ, elles ont baissé de CHF 12,6 millions par rapport au budget en raison d'une nouvelle pratique de comptabilisation liée à la compensation des charges de l'aide sociale. Dans le même office, des moyens de CHF 5,0 millions inscrits au budget pour les frais de santé et d'exécution des peines sont restés inutilisés. Enfin, la baisse des demandes d'asile a entraîné une diminution des charges de CHF 8,8 millions par rapport au montant budgété, principale-

ment dans le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Les attributions aux Fonds et financements spéciaux ont augmenté de CHF 7,5 millions, car les montants budgétés pour le Fonds de loterie et le Fonds du sport dans les charges (GM 35) et les revenus (GM 45) étaient trop bas, mais sans incidence sur le solde. Le comportement de la population bernoise en matière de jeu est en effet difficile à prévoir, partant à prendre en compte dans le budget. Les charges de transfert (GM 36), inférieures de CHF 21,5 millions, s'expliquent avant tout par le recul du nombre de personnes requérant l'asile ou admises provisoirement attribuées au canton de Berne; les subventions d'exploitation versées aux organisations partenaires par l'Office de la population et des migrations (OPM) ont donc fortement baissé par rapport aux montants prévus.

Quant aux revenus de transfert (GM 46), l'écart de CHF 16,4 millions par rapport au budget est également dû en grande partie aux effectifs moindres de requérants d'asile et de personnes admises provisoirement. Dans ces circonstances, les subventions versées par la Confédération pour l'aide sociale en matière

d'asile sont inférieures au montant budgété. Les contributions (GM 42) ont diminué de CHF 12,3 millions par rapport au budget en raison de la nouvelle comptabilisation des remboursements provenant de la compensation des charges de l'aide sociale et

d'une baisse de CHF 5,0 millions des recettes générées par les amendes d'ordre. À l'OCRN, les rentrées fiscales sont supérieures de CHF 1,5 million au montant escompté.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-21 476 484	-20 446 500	-23 815 302	-3 368 802	-16.5 %
Recettes	3 719 052	1 850 000	2 068 078	218 078	11.8 %
Solde	-17 757 433	-18 596 500	-21 747 224	-3 150 724	-16.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-16 857 258	-15 909 500	-19 266 526	-3 357 026	-21.1 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-2 852 031	-2 687 000	-2 918 189	-231 189	-8.6 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	-186 941	-186 941	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-1 767 196	-1 850 000	-1 443 646	406 354	22.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 084 097	0	431 402	431 402	0.0 %
61 Remboursements	239 039	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	628 720	0	193 030	193 030	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1 767 196	1 850 000	1 443 646	-406 354	-22.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements est supérieur au budget de CHF 3,2 millions (17,0%).

Le dépassement du solde est compensé par l'écart de planification de la POM. Ainsi, les investissements en immobilisations corporelles (GM 50) réalisés à la POCA – pour l'acquisition d'un

nouveau système de gestion des dossiers (NeVo), le maintien à niveau du réseau radio Polycom et le remplacement des équipements de la centrale d'engagement de Berne – respectent la planification des investissements à l'échelle du canton.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 975.5	4 003.0	4 045.7	4 064.6	4 046.6	3 981.1

Commentaire

Les effectifs ont diminué de 65,5 EPT par rapport à 2018. Cette baisse concerne principalement la POCA.

Cette dernière a en effet perdu 62,3 EPT. Pour un quart environ, ce recul s'explique par le fait que les postes de la formation d'application ne sont plus comptabilisés dans les effectifs cibles (-16,0 EPT), mais dans les places de formation depuis janvier 2019. Pour la première fois, ils ne sont donc plus pris en compte dans le relevé des effectifs à la fin de l'année. De plus, la compensation des sous-effectifs du corps de police prend un certain temps: l'augmentation de la taille des volées ne produit ses effets qu'après 1,5, voire 2 ans (formation plus longue à partir de l'automne 2019). Par ailleurs, le domaine des assistants de sécurité (protection des ambassades et service de circulation) a enregistré des fluctuations supérieures à la moyenne (-16,0 EPT).

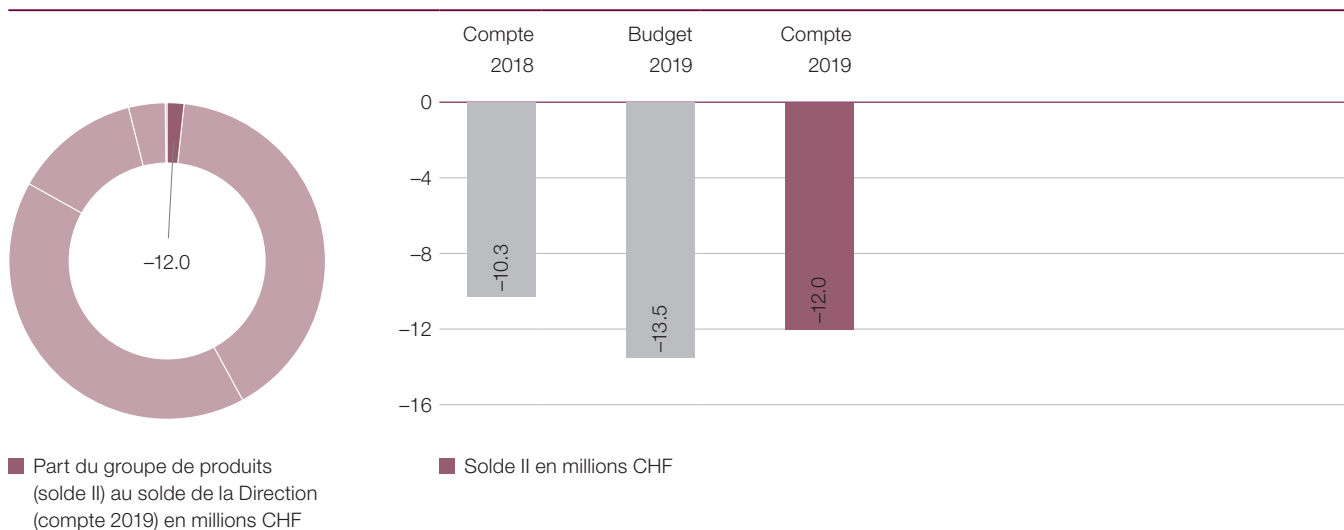
L'OPM et l'OCRN affichent une diminution des effectifs de 7,9 et 5,1 EPT respectivement. Dans les deux offices, plusieurs postes étaient vacants fin 2019, mais le processus de recrutement était déjà en cours dans certains cas.

L'augmentation marginale des effectifs à l'OEJ (6,6 EPT), à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (2,1 EPT) et au Secrétariat général (1,1 EPT) est due à des engagements qui ont permis de repourvoir des postes vacants. Ces derniers étaient inscrits au budget, mais n'avaient pas encore de titulaire fin 2018.

Tous les changements susmentionnés s'inscrivent dans le cadre des effectifs autorisés pour la Direction.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



Description

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi d'organisation du 20 juin 1995 (LOCA; RSB 152.01) et à l'ordonnance d'organisation POM du 18 octobre 1995 (OO POM; RSB 152.221.441); traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	1 477 708	1 437 824	1 533 465	95 641	6.7 %
(-) Frais de personnel	-7 086 511	-8 111 060	-7 517 334	593 726	7.3 %
(-) Coûts matériels	-5 829 208	-7 777 109	-7 400 515	376 594	4.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-106 017	-237 244	-111 967	125 277	52.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-11 544 029	-14 687 590	-13 496 350	1 191 239	8.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	136 720	0	276 700	276 700	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-454 730	-390 000	-358 959	31 041	8.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 571 595	1 532 752	1 536 071	3 319	0.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-10 290 443	-13 544 838	-12 042 539	1 502 299	11.1 %
(+)(-) Régularisations	5 667	46 025	11 521	-34 504	-75.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-10 284 777	-13 498 812	-12 031 017	1 467 795	10.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien à la direction	-9 637 753	-12 741 849	-11 503 889	1 237 960	9.7%
Justice administrative	-1 988 252	-1 945 339	-2 043 356	-98 017	-5.0%
Autorisations de police industrielle et de loterie	81 976	-401	50 895	51 296	12792.7%
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0.0%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat supérieur au budget d'environ CHF 1,2 million. Le domaine de la juridiction administrative a généré davantage de rentrées financières que prévu (CHF 0,1 mio). En raison de fluctuations liées au projet IT@BE et de coûts de formation et de perfectionnement moindres dans l'informatique, les frais de personnel sont inférieurs d'environ CHF 0,6 million. Suite au

lancement partiel du projet BE-GEVER POM, les frais de matériel à hauteur de CHF 0,32 million ont fait l'objet d'un transfert dans le compte des investissements. Par ailleurs, les coûts administratifs généraux étaient plus bas qu'escompté (CHF 0,05 mio). Aucun investissement n'a été réalisé, ce qui a eu des retombées positives sur les intérêts et les amortissements (CHF 0,13 mio).

Priorités de développement

Cette année, les projets cantonaux en cours (IT@BE, ERP, réforme des Directions, GEVER, nouvelle charte graphique cantonale, etc.) ont requis des travaux d'accompagnement, de préparation ou de mise en œuvre au niveau de la Direction, sous l'égide du Secrétariat général (SG). En collaboration étroite avec les offices et le commandement de la Police cantonale, le SG a parallèlement élaboré et assuré le suivi de nombreux projets (plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire, dispositif cantonal de gestion des menaces, etc.) et projets législatifs (loi

portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, Li LFAE, etc.).

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre de dossiers reçus par le Service juridique a baissé. Il est cependant resté bien au-dessus de la moyenne de ces dernières années (d'environ 30%), avec 438 recours entrants. Grâce à du personnel supplémentaire engagé à durée déterminée, le SG a été en mesure de réduire les affaires en suspens d'environ 15 pour cent.

Chances et risques

Les projets cantonaux d'envergure et la complexité opérationnelle de la Direction, qui compte plus de 4500 collaborateurs, continueront de mettre le SG à l'épreuve. Or, les ressources en personnel disponibles à cet effet sont limitées et l'absence im-

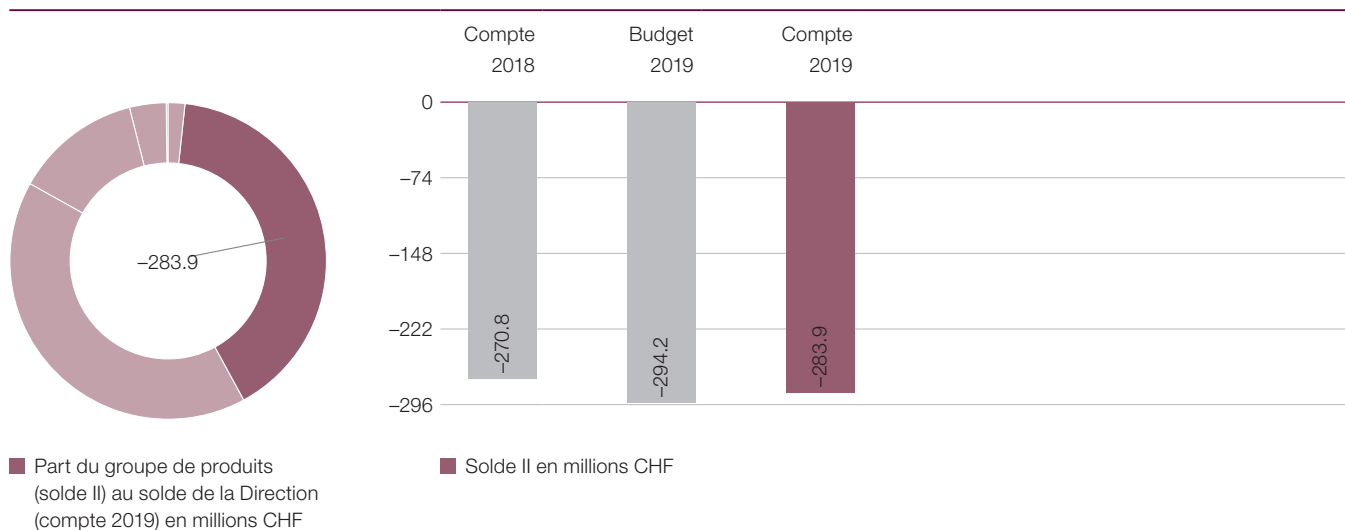
prévue de personnes-clés peut conduire à des retards conséquents. Enfin, il convient de continuer à observer l'évolution des affaires traitées par le Service juridique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)

	2018	2019
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	137	153
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	18
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	31	42
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	223	220
Nombre de recours déposés	503	438
Nombre de recours traités	489	478

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,

- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	87 230 239	89 553 000	87 454 650	-2 098 350	-2.3 %
(-) Frais de personnel	-319 506 616	-329 892 178	-314 694 789	15 197 389	4.6 %
(-) Coûts matériels	-63 760 422	-77 650 804	-73 579 361	4 071 443	5.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-15 292 171	-16 367 820	-16 932 118	-564 298	-3.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-311 328 970	-334 357 803	-317 751 618	16 606 185	5.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	566 375	0	-707 327	-707 327	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-422 716	0	-578 465	-578 465	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	40 387 259	40 138 000	35 106 440	-5 031 560	-12.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-270 798 052	-294 219 803	-283 930 971	10 288 832	3.5 %
(+)(-) Régularisations	2 158 145	2 102 096	3 174 754	1 072 657	51.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-268 639 907	-292 117 706	-280 756 217	11 361 489	3.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-93 871 152	-107 717 849	-100 423 987	7 293 862	6.8%
Police judiciaire	-218 555 006	-228 941 047	-218 151 031	10 790 015	4.7%
Prestations pour des tiers	1 097 188	2 301 093	823 400	-1 477 693	-64.2%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Les activités de la Police cantonale bernoise (POCA) sont regroupées au sein du groupe de produits « Police ». Une économie d'environ CHF 16,6 millions a pu être réalisée au niveau I (budget global) du calcul des marges contributives. Les frais de personnel s'écartent de CHF 15,2 millions des prévisions budgétaires. Cette différence est notamment due à des sous-effectifs temporaires à la POCA, mais aussi à des primes de fidélité prises sous forme de congés et de prestations non monétaires et à des opérations comptables dans le domaine des frais d'équipement et du remboursement d'allocations pour perte de gain et d'indemnités journalières en cas de maladie. Les charges de biens et services, inférieures de CHF 4,1 millions, s'expliquent principalement par une baisse des frais d'exploitation, d'entretien et de matériel d'intervention. Par ailleurs, les prestations liées aux logiciels n'ont pas toutes été sollicitées et les imputations internes étaient moins élevées, ce qui a également conduit à une diminution des recettes. L'augmentation des coûts standard résulte de l'utilisation de l'écart de planification. Les rentrées financières sont de CHF 2,0 millions plus basses qu'escomptées. En raison des sous-effectifs, les prestations envisagées n'ont pas pu être fournies ni facturées dans leur intégralité, notamment dans le domaine de la protection des ambassades.

Dans le solde II, les recettes générées par les amendes d'ordre sont inférieures d'environ CHF 5,0 millions aux montants budgétés. Les rentrées n'ont pas atteint le niveau escompté et sont plus basses d'environ CHF 3,3 millions. Divers éléments externes ont contribué à cette tendance (p. ex. densification du trafic, mise en place par la Confédération de systèmes dynamiques de guidage du trafic). Par ailleurs, la régularisation de CHF 1,7 million de l'année précédente ordonnée par le Contrôle des finances était trop élevée et a dû être corrigée.

Les dépenses du compte d'investissement, qui ont dépassé de près de CHF 5,6 millions celles escomptées, ont été compensées par l'écart de planification. Les investissements réalisés ont servi à l'acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers (NeVo), au maintien à niveau du réseau radio Polycom et au remplacement des équipements de la centrale d'engagement de Berne. Le versement final pour le nouveau canon à eau ne sera opéré qu'en 2020, étant donné que ce dernier n'a pas pu être livré en décembre 2019. Un report de crédit d'environ CHF 0,6 million sur l'exercice suivant a été requis.

Au cours de l'année sous revue, la POCA a une nouvelle fois été fortement sollicitée : outre de nombreuses interventions de police judiciaire et routière, elle a enregistré un grand nombre de manifestations. En particulier le nombre de rassemblements non autorisés a nettement augmenté. Par ailleurs, les évolutions et les événements politiques d'ampleur nationale et internationale conduisent toujours plus souvent à l'organisation spontanée de manifestations dans la capitale fédérale. Ces dernières ont posé des difficultés particulières aux forces de police en 2019.

La manifestation pour le climat qui s'est déroulée le 28 septembre 2019 à Berne peut être citée à titre d'exemple. Elle a été à l'origine d'importantes perturbations de la circulation, qui n'ont toutefois pas causé de problèmes particuliers du point de vue de la police de sécurité. D'autres villes du canton de Berne ont également été le théâtre d'un grand nombre de rassemblements.

Le risque qu'un attentat terroriste soit commis en Suisse est toujours jugé élevé par le Service de renseignement de la Confédération. L'Exercice du Réseau national de sécurité 2019 a montré la capacité de la POCA à maîtriser des actes terroristes en concertation et en collaboration avec d'autres autorités cantonales et fédérales. Dans ce contexte, la POCA a en effet su mettre à profit les expériences réalisées au cours de l'exercice cantonal 2018, ainsi que les mesures d'optimisation qu'elle a pu en dégager.

Les forces de police sont également intervenues sur un grand nombre de manifestations sportives et d'autres événements dans l'ensemble du canton.

La célébration anticipée du titre des Young Boys le 13 avril 2019 au centre-ville de Berne a notamment requis l'intervention de la police : des engins pyrotechniques proscrits et des feux d'artifice y ont été allumés. Les membres de la police dépêchés sur les lieux ont subi de graves attaques, telles que des jets de bouteilles et de chaises, et des coups de barres. Une agente et six agents de police ont été blessés. Un homme et un adolescent ont été appréhendés et dénoncés auprès du Ministère public pour utilisation d'engins pyrotechniques. L'enquête subséquente a permis d'identifier d'autres fauteurs de trouble. Ils ont fait l'objet d'une dénonciation pour violence et menaces contre des fonctionnaires. Dans le cadre des matchs disputés par Young

Boys en Ligue des champions (playoffs) et en Europa League, un grand dispositif policier a été déployé, nécessitant la fermeture de certains postes de police (p. ex. en marge des matchs opposant Young Boys à Étoile rouge de Belgrade le 21 août 2019 et à Feyenoord Rotterdam le 24 octobre 2019).

Le 21 juin 2019, un rassemblement autorisé de cyclistes, dont le but était de manifester contre le Grand Prix de Formule E qui s'est tenu en ville de Berne, a causé d'importants dégâts matériels. À ce jour, aucune dénonciation pénale n'a été déposée par l'organisateur.

En 2019 aussi, des attaques dirigées contre des agents de police ont fait des blessés. Le 19 mai 2019, lors d'une intervention dans le périmètre de la Schützenmatte à Berne, deux policières et huit policiers ont été blessés, principalement par des jets de pierres et de bouteilles. Six autres agents de la POCA ont subi des blessures durant une intervention pour dégâts matériels dans un immeuble occupé de la Laupenstrasse à Berne fin novembre 2019.

La POCA a aussi été fortement sollicitée dans d'autres domaines. En voici trois exemples :

- Le samedi 11 mai 2019, une bagarre a éclaté à Belp entre des membres présumés d'au moins trois clubs de moto : cinq d'entre eux ont subi des blessures. La police a appréhendé 34 personnes et perquisitionné des armes de poing, notamment. L'enquête qui s'en est suivie s'est révélée complexe.
- Le 17 juillet 2019, dans le quartier de Schönberg à Berne, un agent de police s'est vu contraint d'utiliser son arme de service dans le cadre de l'appréhension d'un homme qui s'était évadé d'une clinique psychiatrique. Ce dernier a succombé à ses blessures à l'hôpital, malgré la prise immédiate de me-

Priorités de développement

Le recrutement de collaborateurs faisant suite au renforcement des effectifs du corps de police demandé par la motion 138-2016 Wüthrich, Huttwil (PS), présente un défi de taille. Parallèlement à l'intensification des mesures de recrutement, le domaine du marketing du personnel a renforcé ses actions et mesures. Le haut niveau de qualité exigé des candidats reste toutefois au premier plan.

En raison du nombre toujours élevé d'accidents de mobilité douce, la POCA a décidé de remettre l'accent sur cette thématique. Elle a entrepris davantage d'activités liées aux campagnes de prévention nationales, notamment en ce qui concerne la visibilité à la rentrée des classes : « Attention – un enfant, ça surprend ». Par ailleurs, la POCA a mis en œuvre sa propre campagne incitant à plus de bon sens sur la route. Les mesures de prévention ont été rapidement suivies d'actions de répression dans les régions.

sures. Les investigations sont menées par la police cantonale zurichoise, sur mandat du Ministère public de Berne-Mittelland.

- Le 27 novembre 2019, un homme a été grièvement blessé d'un coup porté à l'arme blanche lors d'une attaque à Bienne. L'auteur présumé a été arrêté dans un grand magasin après avoir menacé d'autres personnes, selon divers témoignages.

L'année sous revue, 20 personnes ont trouvé la mort par noyade dans le canton de Berne, dont 15 dans des cours d'eau. On constate une augmentation des activités de loisirs sur l'eau, en particulier sur l'Aar entre Thoun et Berne, mais aussi sur d'autres eaux bernoises. Afin de contrer cette tendance, la campagne de prévention « Aare You Safe » a été élaborée en collaboration avec la Société suisse de sauvetage. Elle a connu un grand succès médiatique et sera reconduite en 2020.

En 2019, le nombre de cambriolages de logements est resté au niveau relativement bas de l'année précédente. En comparaison avec l'année dite record de 2013, la POCA a comptabilisé près de 60 pour cent de cambriolages d'appartements et de maisons individuelles en moins. Par contre, elle a enregistré un nombre élevé de vols à main armée.

En matière de cybercriminalité, la POCA a surtout mis l'accent sur la poursuite d'infractions dans le domaine de la criminalité économique. Grâce à des travaux d'investigation poussés, elle a également obtenu de bons résultats dans la répression de la pédocriminalité dans le darknet.

Pour ce qui est de la lutte contre la traite d'êtres humains, la problématique de l'exploitation de la main-d'œuvre est au centre des préoccupations de la POCA, parallèlement à la lutte contre l'exploitation sexuelle.

L'exposition bilingue « Stärker als Gewalt/Plus fort que la violence » a déjà permis de sensibiliser sur deux sites plus de mille adolescents et jeunes adultes à la thématique de la violence domestique.

S'agissant de la violence dans l'espace public, la POCA a entrepris une campagne de sensibilisation intitulée « Sandro » sur Instagram et la page web « La fête sans accroc ». Diverses actions de prévention ont en outre été menées dans ce contexte. Des collaborateurs de la POCA étaient présents à de nombreuses manifestations et ont abordé le sujet avec les groupes cibles sur les lieux sensibles.

La publication de la brochure « Défi Violence » et le projet d'élaboration d'une stratégie de gestion de crise pour les établissements de formation du canton de Berne ont complété les mesures de prévention sur le thème de la violence.

En 2019, la charge de travail a aussi été élevée dans le domaine des infractions contre les animaux (maltraitance, détention non conforme, etc.).

De nombreuses manifestations sportives d'envergure ont, à l'image du Tour de Suisse ou de l'Alpenbrevet, également contribué à la lourde charge de travail de la POCA.

Chances et risques

La POCA a dû adapter ses processus et ses procédures administratives internes à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol; RSB 551.1), de la loi du 13 juin 2018 sur les prestations des entreprises de sécurité privées (LPESP; RSB 551.4) et de la révision de la loi fédérale du 20 juin 1997 sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (loi sur les armes, LArm; RS 514.54), ainsi que de leurs ordonnances (OArm; RSB 551.541) d'application.

Dans le cadre du projet intercantonal «Renouvellement étendu de l'uniforme de police», la POCA a équipé ses collaborateurs de nouveaux uniformes au quatrième trimestre de l'année sous revue. Ceux-ci connaissent un grand succès auprès des collaborateurs, qui apprécient le choix de vestes et le nouveau pantalon. Grâce à l'achat conjoint avec d'autres corps de police, le prix d'un uniforme complet a pu être réduit d'environ un tiers.

Après que le concours d'architecture pour le nouveau centre de police de Berne a pu être mené à bien en 2018, une étude préliminaire d'envergure a été lancée en 2019, laquelle s'achèvera vraisemblablement en 2020. Le dépôt de la demande de permis de construire constitue toujours l'étape suivante, envisagée pour fin 2020. Les travaux nécessaires en vue de la demande de crédit seront entrepris en parallèle.

L'introduction du système Rialto dans le cadre du projet NeVo prend forme. De nouvelles exigences ont été mises au jour, raison pour laquelle la date de lancement a dû être reportée sur l'année 2020.

La question d'une meilleure culture du feedback a été approfondie dans le cadre de divers projets en 2019. Ces travaux continueront en 2020. Les influences de l'environnement ont été systématiquement étudiées dans le cadre de la vérification du processus stratégique.

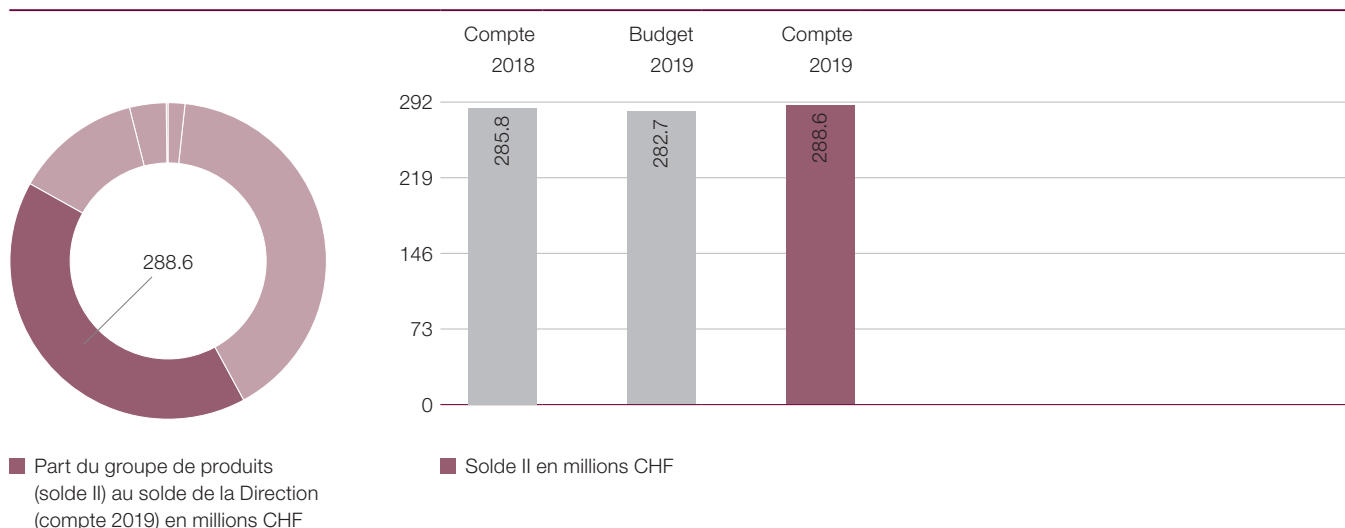
Le renouvellement de l'informatique au sein des centrales d'engagement de la POCA a pu être réalisé grâce à l'ouverture de la centrale d'engagement cantonale de la police régionale Seeland – Jura bernois à Bienne. C'est la première fois dans le canton de Berne qu'une centrale d'engagement cantonale reçoit et traite l'ensemble des appels d'urgence (112, 117, 118, 144). Les expériences réalisées à ce jour sont concluantes. Une solution transitoire est en train d'être étudiée pour évaluer la possibilité de doter également la région de Berne d'une centrale cantonale en joignant les deux centrales d'engagement de la POCA à «Schutz und Rettung Bern» (fusion du corps professionnel des pompiers et de la police sanitaire de la ville de Berne). L'infrastructure de la Murtenstrasse 98 (site des anciens sapeurs-pompiers professionnels de Berne) ne convient cependant pas sur le long terme, raison pour laquelle l'intégration de la centrale d'engagement cantonale au nouveau centre de police est indispensable en vue de garantir la transmission de l'alarme en région de Berne.

Les conséquences de l'évolution de la technologie sont multiples : un nombre croissant d'infractions relevant du domaine de la cybercriminalité, l'emploi toujours plus fréquent de drones, l'intelligence artificielle, etc. Elles requièrent des solutions innovantes afin de déceler et prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics et de poursuivre les actes délictueux. Ces thèmes occuperont la POCA dans tous les domaines les années à venir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 964	1 942
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidente permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	525	533
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 390 635	3 385 202
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	53
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	132	137
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	188 841	193 346

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits « Circulation routière et navigation » comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite,
- Organisation d'expertises et d'exams de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'exams de conduite pour bateaux,
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	64 027 994	61 731 000	62 681 261	950 261	1.5 %
(-) Frais de personnel	-35 406 420	-36 257 315	-35 250 956	1 006 359	2.8 %
(-) Coûts matériels	-7 284 609	-10 312 295	-8 419 278	1 893 017	18.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 267 425	-2 722 583	-2 230 302	492 281	18.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	19 069 541	12 438 807	16 780 725	4 341 918	34.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	266 724 228	270 295 000	271 826 298	1 531 298	0.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	285 793 769	282 733 807	288 607 023	5 873 215	2.1 %
(+)(-) Régularisations	-1 414 444	-1 015 865	-1 220 175	-204 310	-20.1 %
Solde III (comptabilité financière)	284 379 324	281 717 943	287 386 848	5 668 905	2.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Admission des véhicules	16 566 813	12 801 376	15 589 752	2 788 376	21.8%
Admission des conducteurs de véhicules	1 497 106	834 405	1 589 112	754 707	90.4%
Mesures administratives	-1 609 251	-2 176 469	-1 096 717	1 079 752	49.6%
Admission des bateaux	56 898	-25 045	-4 934	20 111	80.3%
Admission des conducteurs de bateaux	85 477	68 122	71 092	2 970	4.4%
Signalisation sur les voies d'eau	-7 987	-18 806	-19 295	-489	-2.6%
Redevances cantonales sur le trafic	-102 544	-605 850	-1 020 238	-414 388	-68.4%
Redevances fédérales sur le trafic	1 650 069	734 123	774 520	40 398	5.5%
Places d'amarrage	932 960	826 952	897 433	70 481	8.5%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) du groupe de produits affiche un résultat supérieur à celui prévu au budget (CHF +4,3 mio). Les rentrées (CHF 62,7 mio) n'ont pas atteint le niveau de l'année précédente (CHF -1,3 mio), mais ont dépassé le budget

(CHF +1,0 mio). Les coûts (CHF 45,9 mio) sont supérieurs à ceux de l'année précédente, mais nettement inférieurs au budget (CHF 49,3 mio).

Priorités de développement

En 2019, quelque 259 800 véhicules ont été expertisés (contrôles subséquents compris), ce qui correspond à une baisse de 3,2 pour cent par rapport à l'année précédente (268 400 expertises). En conséquence, les recettes ont diminué de CHF 0,6 million, mais ont néanmoins atteint de justesse le montant inscrit au budget. Le recul du nombre d'expertises s'explique par des absences pour cause de maladie et d'accident et par des démissions d'experts de la circulation au Centre d'expertises et d'exams de Berne. Dans celui de l'Oberland bernois, un expert parti à la retraite en décembre 2018 n'a toujours pas été remplacé. De plus, les personnes nouvellement engagées ne sont productives qu'après une période de formation relativement longue. En comparaison intercantonale, le canton de Berne a cependant peu de retard dans les expertises de véhicules. Les retards touchent principalement les véhicules agricoles et de travail, qui présentent des risques moindres sur le plan de la sécurité routière. Les voitures de tourisme ne sont pas concernées. Toutefois, les absences susmentionnées ont provoqué une nette augmentation, en l'espace d'un an, des véhicules devant être expertisés. Le temps passant, ces derniers risquent d'accuser du retard. Des mesures ont été définies pour remédier à ce problème ; leur mise en œuvre est en cours.

L'effectif des véhicules n'a augmenté que de 0,33 pour cent dans le canton de Berne en 2019, alors même que, selon auto-suisse, les ventes de véhicules neufs ont augmenté de 3,9 pour cent au niveau suisse. Dans les faits, les recettes provenant des immatriculations et des contrôles garage sont donc restées au même niveau que l'année précédente. D'un point de vue comptable, toutefois, ni le budget ni résultat de l'année précédente n'ont été atteints, en raison d'une régularisation, effectuée pour

la première fois, pour les plaques de contrôles réservées pour 2020 mais payées en 2019. Comme l'Office fédéral des routes a abaissé le poids maximal autorisé sur les routes nationales, l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) a délivré plus d'autorisations spéciales pour les routes cantonales, ce qui a engendré des rentrées supplémentaires à coûts constants.

Avec des rentrées de CHF 8,5 millions, le résultat du produit « Admission des conducteurs de véhicules » s'améliore de CHF 0,3 million par rapport au budget. Il dépasse légèrement celui de l'année précédente. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du nombre d'exams de conduite.

Les mesures administratives ont augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui a engendré des rentrées supplémentaires sans provoquer une hausse des coûts. De plus, les rentrées ont été nettement plus élevées en raison d'une adaptation ciblée des émoluments le 1^{er} avril 2018. La couverture des coûts s'en est trouvée nettement améliorée, sans toutefois que les coûts puissent être intégralement couverts.

Dans le domaine de la navigation, de nombreux moteurs de bateaux ont été remplacés en raison de l'interdiction des moteurs à deux temps à partir de l'année 2018. Dès lors, le marché est saturé, ce qui se traduit par une diminution des nouveaux permis de navigation, des mesures de bruit, des inspections de bateaux et des décisions de retrait, réduites presque à zéro. Les rentrées ont diminué en conséquence, et il faudra sans doute attendre quelques années avant que le marché ne se stabilise. Le nombre d'exams théoriques et pratiques pour bateaux a

également baissé légèrement malgré le beau temps. Au total, l'admission à la navigation présente un léger excédent des recettes sur les coûts.

Les rentrées dues à la taxation et à l'encaissement des redevances cantonales sur le trafic sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Les décisions et les menaces de mise aux poursuites en lien avec des impayés de taxes et d'émoluments ont généré moins de recettes. On en déduit que les mauvais payeurs se font un peu plus rares. Depuis l'exercice 2019, les frais d'affranchissement du courrier sont imputés directement au sous-produit. C'est pourquoi les charges de biens et services ont augmenté de CHF 0,8 million.

Chances et risques

L'application stratégique SUSA (système d'administration de la circulation routière et de la navigation) doit être rattachée à la solution ERP cantonale. La complexité du système et des processus opérationnels impose de transférer la gestion des débiteurs et la facturation de l'OCRN dans une exploitation indépendante et partiellement autonome. La dissociation quasi complète entre application spécialisée et application de groupe minimise les risques liés au lancement au sein du projet ERP à l'échelle du canton. Le Grand Conseil a approuvé le projet en novembre 2019.

Une analyse préliminaire vise à étudier l'opportunité de transformer l'OCRN en établissement de droit public doté de la personnalité juridique. L'organisation possible et les instruments de pilotage ont été présentés au Conseil-exécutif dans un plan général accompagné d'un document de travail. Les possibilités concrètes de mise en œuvre seront précisées définitivement dans un plan détaillé et une esquisse d'acte normatif en vue de la décision politique.

Les rentrées fiscales (impôt sur les véhicules à moteur, impôt sur les bateaux) excèdent de CHF 4,2 millions celles de l'année précédente et de CHF 0,6 million celles portées au budget. Le nombre de véhicules en circulation a progressé de 0,33 pour cent seulement en 2019 pour atteindre 805 575 véhicules. L'augmentation était plus élevée les années précédentes. La tendance à l'achat de véhicules plus lourds se poursuit, en raison notamment de l'explosion des ventes de voitures équipées de quatre roues motrices. Corollairement, la part des véhicules appartenant à une mauvaise catégorie d'efficacité énergétique est élevée. La révision en cours de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611) prévoit de nouveaux critères visant, autant que possible, à produire un effet incitatif positif.

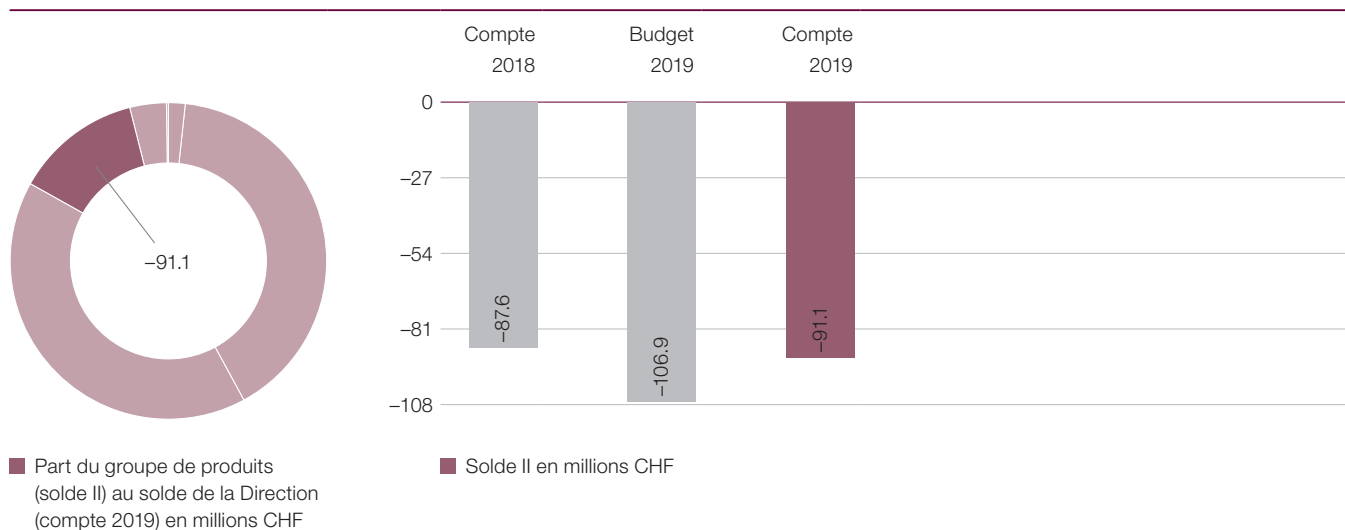
Il est prévu de regrouper les services de l'OCRN établis dans l'agglomération bernoise sur un nouveau site à Münchenbuchsee. Lors de la session de mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé le crédit d'engagement pour un concours d'architecture et l'arrêté portant sur le contrat de superficie en les assortissant de charges. Sa décision était motivée non par des réticences liées au projet en tant que tel, mais par le risque d'une impasse financière, vu les investissements planifiés à l'échelle du canton. L'affaire sera soumise à nouveau au Grand Conseil lors de la session de mars 2020.

Le site Internet de l'OCRN a été refondu dans le cadre du projet NewWeb et mis en ligne en avril 2019. Les retours de la clientèle et du personnel sont largement positifs. À partir de début 2020, les autres offices cantonaux peuvent également revoir leurs sites Internet en suivant le nouveau modèle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	802 956	805 575
Effectif des bateaux	11 820	11 574
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	272 500	271 054
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	88 369	87 128
Nombre d'expertises	267 660	259 230
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	42 422	42 427
Nombre de mesures administratives notifiées	18 721	19 735
Nombre de consultations téléphoniques	480 000	461 778

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte relevant du droit des étrangers (détention

en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	68 833 197	76 531 682	69 697 850	-6 833 831	-8.9%
(-) Frais de personnel	-104 543 970	-106 595 259	-104 069 294	2 525 965	2.4%
(-) Coûts matériels	-47 098 507	-72 365 354	-53 748 037	18 617 317	25.7%
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 698 365	-3 154 100	-2 325 395	828 704	26.3%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-86 507 645	-105 583 031	-90 444 876	15 138 155	14.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	1 184 485	1 113 341	9 696 754	8 583 413	771.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 243 744	-2 461 500	-10 314 799	-7 853 299	-319.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	15 000	0	-15 000	-100.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-87 566 904	-106 916 189	-91 062 920	15 853 269	14.8%
(+/-) Régularisations	9 224	535 766	752 167	216 401	40.4%
Solde III (comptabilité financière)	-87 557 680	-106 380 423	-90 310 753	16 069 670	15.1%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Détention	-25 722 875	-26 425 224	-26 444 445	-19 221	-0.1%
Exécution de mesures	-56 982 105	-76 949 552	-63 067 038	13 882 514	18.0%
Exécution de mesures pour mineurs	-3 802 665	-2 208 255	-933 394	1 274 861	57.7%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Dans le groupe de produits «Exécution judiciaire», le solde I (budget global) s'élève à CHF 90,4 millions, soit une amélioration de CHF 15,1 millions par rapport au montant de CHF 105,6 millions inscrit au budget. Les explications de cet écart important sont à chercher dans les changements survenus au niveau du solde II (comptabilité analytique d'exploitation).

Les principaux changements concernent le mode de comptabilisation. Certains coûts et certaines rentrées financières qui étaient prévus dans le budget global (solde I) ont été comptabilisés comme subventions cantonales. Il s'agit d'opérations en lien avec la compensation des charges de l'aide sociale. L'élément déclencheur est la reprise de certaines tâches de la SAP à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'exécution judiciaire. La pratique comptable a été modifiée en accord avec la SAP.

Les rentrées financières sont inférieures de CHF 6,8 millions au montant budgété. Les jugements extracantonaux exécutés dans les établissements bernois ont été plus nombreux que prévu, ce qui a généré des rentrées supplémentaires de CHF 3,0 millions. Quant aux sanctions supplémentaires prononcées dans d'autres cantons, elles ont engendré une hausse de CHF 1,7 million par rapport au budget. Une régularisation de l'année 2018 a, par contre, péjoré le résultat de CHF 0,8 million.

Les remboursements provenant de la compensation des charges de l'aide sociale étaient budgétés à hauteur de CHF 10,5 millions dans le groupe de comptes «Taxes d'établissements médico-sociaux/pensions», au niveau du solde I. Or, ils s'élèvent à CHF 8,4 millions et ont été comptabilisés dans le groupe de comptes «Dédommagements de collectivités publiques», à titre de recettes des subventions cantonales, dans le solde II. C'est pourquoi les CHF 10,5 millions précités manquent dans les rentrées financières.

S'agissant des moyens budgétés pour les frais de personnel, CHF 2,5 millions sont restés inutilisés. Lors de démissions, il est rare en effet que la succession soit réglée sans interruption.

Priorités de développement

Développement organisationnel de l'OEJ

Le Conseil-exécutif a nommé Mme Romilda Stämpfli à la tête de l'OEJ au 1^{er} janvier 2019. Avant son entrée en fonction, elle a participé aux travaux d'optimisation de la structure de l'office. Après une analyse approfondie des défis à venir, une nouvelle structure de direction a été mise en place. La taille de la direction a été ramenée de douze à huit personnes, soit la cheffe d'office, les directeurs des établissements pénitentiaires, le chef de la Section de la détention, le chef de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) et le chef de l'état-major (la directrice du Foyer d'éducation Lory fait égale-

ment partie de la direction de l'office jusqu'au transfert du foyer à la Direction de l'intérieur et de la justice, en 2022). L'état-major a aussi été réorganisé et comprend six services spécialisés dans les domaines du personnel, des finances, du droit, de la communication, des infrastructures et de l'informatique.

Les charges de biens et services ont diminué de CHF 18,6 millions par rapport à la planification. Les frais de santé affichent une baisse de CHF 2,5 millions. Les dépenses ont en outre été inférieures de CHF 2,1 millions aux montants budgétés pour les évaluations de psychiatrie légale, la location de l'équipement technique servant à la surveillance électronique, le travail d'intérêt général et les expertises concordataires. Une régularisation de l'année 2018 a encore amélioré le résultat de CHF 1,4 million.

Les coûts liés à la compensation des charges de l'aide sociale étaient prévus à hauteur de CHF 21,1 millions dans le groupe de comptes «Charges d'exploitation diverses», au niveau du solde I. Dans les comptes, les coûts totaux de CHF 16,8 millions ont été mis à la charge de l'OEJ pour moitié, soit à hauteur de CHF 8,4 millions, dans le groupe de comptes précité. Il en résulte une amélioration nette des charges de biens et services de CHF 12,6 millions.

La part de CHF 8,4 millions financée par la compensation des charges a été comptabilisée comme coûts bruts dans le groupe de comptes «Dédommagements versés à des collectivités publiques». Elle apparaît dans le solde II au titre des coûts des subventions cantonales. Le résultat s'en trouve péjoré par rapport au budget.

Outre ce montant de CHF 8,4 millions planifié dans le solde I mais comptabilisé dans le solde II, les subventions cantonales comportent des coûts inférieurs de CHF 0,6 million aux prévisions. Par ailleurs, les subventions au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, à la formation dans le domaine de l'exécution des peines et au concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures sont restées en deçà du budget.

Outre ce montant de CHF 8,4 millions planifié dans le solde I mais comptabilisé dans le solde II, les subventions cantonales comportent des coûts inférieurs de CHF 0,6 million aux prévisions. Par ailleurs, les subventions au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, à la formation dans le domaine de l'exécution des peines et au concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures sont restées en deçà du budget.

Établissements pénitentiaires (EP) de Thorberg et de Witzwil

Le directeur de la police et des affaires militaires a pris connaissance des conclusions du coach qui est intervenu à l'EP Thorberg. Celui-ci avait pour mission de soutenir le directeur et le personnel de l'établissement. Le poste de directeur de l'EP

Thorberg a été repourvu en 2019: Hans-Rudolf Schwarz, jusque-là directeur de l'EP Witzwil, a repris cette fonction par intérim le 1^{er} octobre 2019, puis définitivement à partir du 1^{er} janvier 2020.

Stratégie de l'exécution judiciaire et plan directeur

Les prisons et les établissements pénitentiaires du canton de Berne ont besoin d'importants travaux d'assainissement et de modernisation. La POM l'a montré dans la stratégie qu'elle a présentée en février 2018 et concrétisée sous la forme d'un plan directeur. Ce dernier a été soumis au Conseil-exécutif, qui l'a approuvé et adopté à l'intention du Grand Conseil. Le plan directeur échelonne la mise en œuvre des projets de rénovation en trois phases et précise les infrastructures nécessaires.

Nouveau système de gestion des cas (projet FABESYS)

Le projet FABESYS a pris fin le 31 décembre 2019. Le crédit alloué de CHF 2,7 millions a été utilisé à hauteur de CHF 2,53 millions. Dans le cadre de ce projet, le logiciel GINA Web, qui sert à gérer les dossiers des détenus, a été présenté, introduit et mis en service dans toutes les institutions de l'OEJ – à l'exception de la SPESP, qui franchira l'étape début avril 2020. Dans la perspective de son autonomisation, le Foyer d'éducation Lory n'a pas participé au projet: au lieu de GINA Web, il a adopté sa propre solution, «Socialweb». Certains éléments du projet FABESYS sont restés en suspens: ils seront traités au cours du premier semestre 2020 dans le cadre du projet de configuration et intégrés au fonctionnement normal de GINA Web.

Dossier électronique du patient

Toutes les prisons régionales (PR) et les EP Witzwil, Thorberg et St-Jean auront adopté le dossier électronique du patient (EPA

Plus) fin février 2020. À l'EP Hindelbank, le changement est en cours de planification. Les échos sont globalement très positifs. L'application répond aux besoins du personnel médical et fonctionne de manière stable. EPA Plus a donc connu un développement réjouissant pour devenir la deuxième plus grande application de l'OEJ. Cela suppose toutefois un encadrement et une assistance tels que ceux mis en place pour GINA Web. Les deux personnes responsables de l'application, rattachées à la PR Berne, s'occupent du lancement, de l'assistance, du développement, des tests, des formations et de toutes les questions des utilisateurs. Leur charge de travail correspond aujourd'hui à 0,4 EPT et ne pourra plus, à l'avenir, être assumée par la seule PR Berne. Car l'application EPA Plus est utilisée à grande échelle et englobe désormais tous les dossiers médicaux du domaine de l'exécution judiciaire (à l'exception de ceux de l'EP Hindelbank). Il importe donc que la responsabilité en la matière soit mieux répartie: elle ne doit pas reposer sur une institution en particulier, mais être centralisée à l'OEJ, comme c'est le cas pour GINA Web.

Gestion électronique des créanciers

Le service des finances de l'OEJ va introduire un système de gestion électronique des créanciers. Celui-ci permettra de traiter les factures des créanciers de manière encore plus efficace à l'avenir. Il élimine les ruptures de support entre les formats papier et électronique, car il permet un traitement exclusivement numérique des factures (y c. le processus de validation par visa). Le logiciel a été conçu et préparé en 2019, de sorte à pouvoir être introduit sur les premiers sites au cours du premier semestre 2020.

Chances et risques

Autonomisation du Foyer d'éducation Lory

L'ACE 1193/2019 prévoit l'externalisation des foyers cantonaux au 1^{er} janvier 2022. Cette démarche vise à séparer clairement les rôles, afin que le canton se borne à ceux de mandant et de surveillant. L'autonomisation offre plus de liberté, mais comporte aussi plus de risques. Les conditions qui s'y appliqueront seront décisives, notamment s'agissant de l'infrastructure. Les coûts des prestations diminueront dans certains domaines et augmenteront dans d'autres.

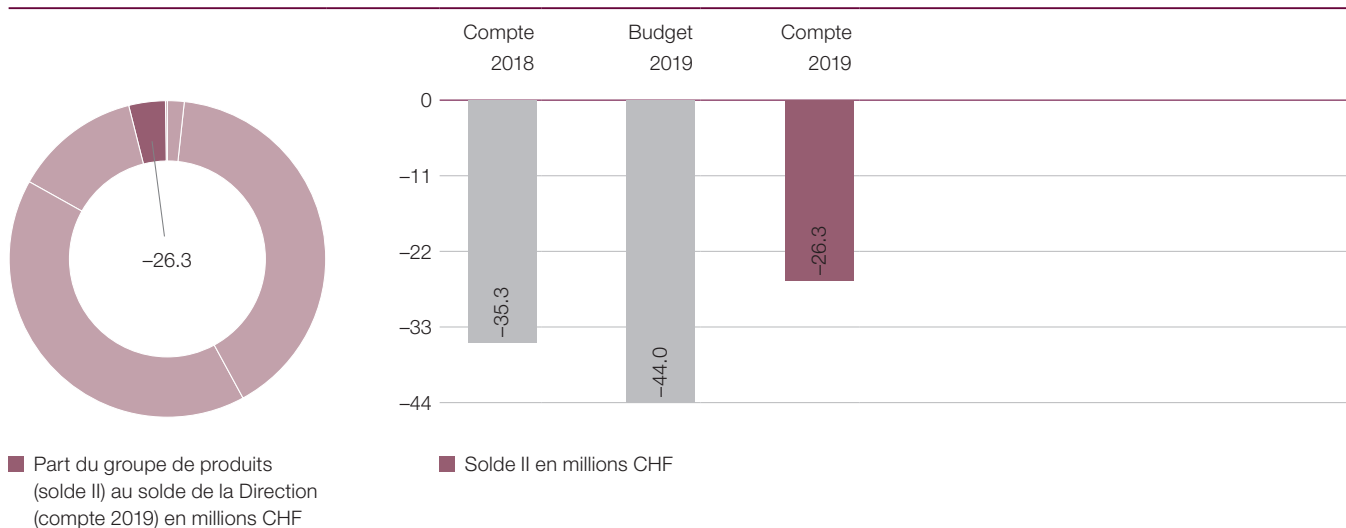
Configuration de GINA Web

Le logiciel GINA Web, qui permet de gérer les dossiers des détenus, a été introduit dans le cadre du projet FABESYS. Ce dernier s'est terminé le 31 décembre 2019. Il est relayé par l'organisation d'exploitation GINA à partir du 1^{er} janvier 2020. Tous les modules et processus de GINA Web ont été intégrés et testés par l'équipe GINA avant la fin du projet. Cependant, l'OEJ et les institutions ne disposaient pas des ressources nécessaires pour terminer la configuration et l'introduction du logiciel dans toutes les institutions. Ces travaux doivent être effectués en 2020 dans certaines d'entre elles. Par ailleurs, certaines exigences supplémentaires posées à FABESYS, qui n'étaient pas prévisibles initialement, doivent également être mises en œuvre et introduites en 2020.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	354 053	350 087
Nombre de journées de travail d'intérêt général	21 678	17 659
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 008	998
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	96	96
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	138	149
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	1	0

7.7.5 Population et immigration



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Hébergement, soutien, assistance et accompagnement pour les personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Berne.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de parte-

nariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	26 338 474	23 298 694	25 298 271	1 999 577	8.6%
(-) Frais de personnel	-26 249 138	-30 248 296	-26 351 083	3 897 213	12.9%
(-) Coûts matériels	-25 844 725	-32 199 555	-22 264 324	9 935 231	30.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	-148 598	-539 453	-116 101	423 353	78.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-25 903 987	-39 688 611	-23 433 236	16 255 375	41.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	110 477 694	120 436 804	96 031 853	-24 404 951	-20.3%
(-) Coûts des subventions cantonales	-119 868 268	-124 715 995	-98 915 954	25 800 041	20.7%
(+) Rentrées fiscales et amendes	31 903	4 000	27 998	23 998	600.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-35 262 658	-43 963 802	-26 289 339	17 674 463	40.2%
(+/-) Régularisations	-3 060 685	-39 550	-91 492	-51 942	-131.3%
Solde III (comptabilité financière)	-38 323 344	-44 003 352	-26 380 831	17 622 521	40.0%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Asile (LiLFAE; RSB 122.20)	-15 897 144	-24 927 149	-13 533 475	11 393 674	45.7 %
Etrangers (LiLFAE; RSB 122.20)	-5 310 138	-5 971 719	-5 010 102	961 617	16.1 %
Demandes et événements relevant de l'état civil	-5 949 896	-7 861 149	-6 172 817	1 688 332	21.5 %
Communication de données extraites des registres	576 739	-155 474	530 509	685 983	441.2 %
Documents d'identité des ressortissants suisses	676 452	-773 121	752 649	1 525 769	197.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) du groupe de produits est supérieur au budget de CHF 16,3 millions. Cette amélioration est principalement due à la baisse du nombre de demandes dans le domaine de l'asile et à des frais de matériel inférieurs de CHF 8,8 millions qui en découlent, dont la majeure partie est consacrée à l'hébergement et à l'encadrement de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Par ailleurs, des rentrées financières plus importantes d'un total de CHF 2,4 millions ont pu être générées, grâce aux émoluments perçus par le Service des migrations, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECN) et le Service des documents d'identité. Diverses économies réalisées dans les services et des retards

accumulés dans la mise en œuvre de projets d'investissements se sont traduits par des coûts moindres et des amortissements inférieurs à hauteur de CHF 1,8 million. Les frais de personnel ont affiché une baisse de CHF 2,7 millions par rapport au montant budgété parce que le personnel administratif du Centre de retour de Prêles, qui n'a finalement pas ouvert ses portes, n'a pas pu être engagé. Partant, les personnes bénéficiant de l'aide d'urgence sont restées dans les structures d'hébergement des services d'aide sociale en matière d'asile, dont les coûts ont pu être indemnisés conformément aux contrats de prestations et comptabilisés dans le solde II sur les coûts des subventions cantonales.

Priorités de développement

Lors de la session de novembre 2019, le Grand Conseil a approuvé en seconde lecture la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR) et la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE). Si aucun référendum n'est lancé, la nouvelle orientation du domaine de l'asile pourra être appliquée comme prévu au 1^{er} juillet 2020 selon les nouvelles conditions. Les travaux préparatoires en lien avec la mise en œuvre du projet de réorganisation du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) ont bien avancé en 2019. Dans cette optique, le transfert des connaissances de la POM à la SAP s'est intensifié.

Pendant la session de mars 2019, le Grand Conseil s'est prononcé à une courte majorité contre l'ouverture, pourtant déjà décidée, de l'ancien Foyer d'éducation Prêles comme Centre de retour cantonal. En conséquence, les travaux de planification et de mise en œuvre, qui allaient bon train, ont dû être interrompus. À la suite de cela, le Grand Conseil a mandaté l'Office de la population et des migrations (OPM) d'assurer l'hébergement des requérants d'asile déboutés faisant l'objet d'une décision de renvoi dans plusieurs centres ad hoc. En collaboration avec les préfectures et l'Association des communes bernoises, l'OPM a pu identifier divers sites à la fin de l'année 2019 pour l'ouverture de tels centres. Suite à l'appel d'offres public lancé pour l'octroi de l'aide d'urgence, le marché a été adjugé en décembre 2019

à ORS Service AG. Il est prévu d'ouvrir les centres de retour de manière échelonnée à partir du printemps 2020.

Au deuxième trimestre de 2019, l'entreprise Glaux Soft AG s'est imposée au terme d'une procédure d'appel d'offres et s'est vu adjuger le marché pour élaborer un système d'information commun à la POM et à la SAP dans le domaine des migrations, de l'asile et des réfugiés. Les applications spécialisées ELAR et Asydata seront remplacées lors d'une première étape au plus tôt au milieu de l'année 2020.

La nouvelle législation cantonale et fédérale en matière de naturalisation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le traitement en parallèle des demandes selon l'ancien et le nouveau droit n'a pas posé de problèmes majeurs en 2019. Par contre, l'augmentation du nombre de demandes déposées et leur examen approfondi en raison d'exigences plus strictes ont constitué un défi de taille pour les collaborateurs. En effet, la moyenne annuelle du nombre de demandes a été atteinte au mois d'août 2019. Cette hausse pourrait notamment s'expliquer par le passage de la durée de résidence minimale de douze à dix ans.

Outre de nombreuses nouvelles exigences, le débat politique concernant le nombre et la fréquentation des locaux particuliers hors des offices de l'état civil constitue une charge supplémentaire pour le SECN. La motion 155-2019 Grimm, Berthoud (pvl) «Célébration de mariages dans les salles particulières» aura valeur de directive pour le développement de l'offre à l'avenir et

fera probablement partie intégrante des travaux de révision de l'ordonnance du 3 juin 2009 sur l'état civil (OCEC ; RSB 212.121).

Chances et risques

Les demandes d'asile sont en recul depuis plusieurs années dans le canton de Berne. Cette tendance s'est confirmée en 2019. Sur un total de 14 269 personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse, la Confédération en a attribué 1211 au canton de Berne, qui est chargé de les héberger et de les encadrer pendant la procédure. Cela correspond à un recul de 6,5 pour cent du total des demandes par rapport à l'année précédente, tandis que les personnes attribuées au canton de Berne ont diminué de 34,4 pour cent. En particulier le nombre moyen de RMNA attribués au canton de Berne a drastiquement baissé par rapport à 2018, pour arriver à moins de 130 personnes. Cela s'explique notamment par la mise en œuvre, le 1^{er} mars 2019, d'une nouvelle procédure accélérée au niveau fédéral. Cette dernière et le nombre décroissant d'attributions au canton de Berne ont permis de réduire la capacité au sein des structures d'hébergement collectif d'environ 550 places. La Confédération a également réagi à la baisse des attributions en fermant le Centre fédéral pour requérants d'asile de Kappelen au quatrième trimestre de 2019, tout en étant en mesure de garantir une réouverture de la structure si nécessaire.

En date du 25 novembre 2018, le peuple bernois a approuvé le crédit en vue de l'hébergement et de l'encadrement des RMNA. Cependant, la planification correspondante n'a pu être mise en œuvre qu'à partir du 1^{er} mars 2019 en raison de questions opérationnelles et financières restées en suspens entre le canton et le Centre Bäregg GmbH, l'entreprise responsable de l'hébergement et de l'encadrement des RMNA. Bien que le contrat de prestations conclu à cet effet entre le Centre Bäregg et la POM relève désormais de la compétence de la SAP, l'entreprise continuera d'assumer cette tâche dans le cadre de la mise en œuvre du projet NA-BE. Ce mandat a également fait l'objet d'un appel d'offres public.

Fin 2019, les organisations mandatées pour héberger et encadrer les personnes relevant du domaine de l'asile géraient au total douze centres d'hébergement collectif et deux foyers pour RMNA. La capacité totale s'élevait à environ 1260 places. Par ailleurs, avec 850 places issues de la réserve stratégique qu'il peut rapidement mettre à disposition, le canton est en mesure

de garantir en tout temps une capacité d'action dans l'éventualité d'une forte augmentation du nombre d'attributions. Malgré l'accalmie dans ce contexte, le canton s'engage ainsi à maintenir sa planification des réserves dans l'optique d'une éventuelle hausse des attributions.

Dans le domaine des étrangers, le nombre de dossiers à traiter a continué de croître, à l'image des années précédentes. En outre, l'examen des dossiers est devenu plus complexe depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). Malgré une planification flexible et des transferts internes de postes, ainsi qu'une standardisation des processus, les affaires en suspens n'ont pas pu être réduites dans ce domaine.

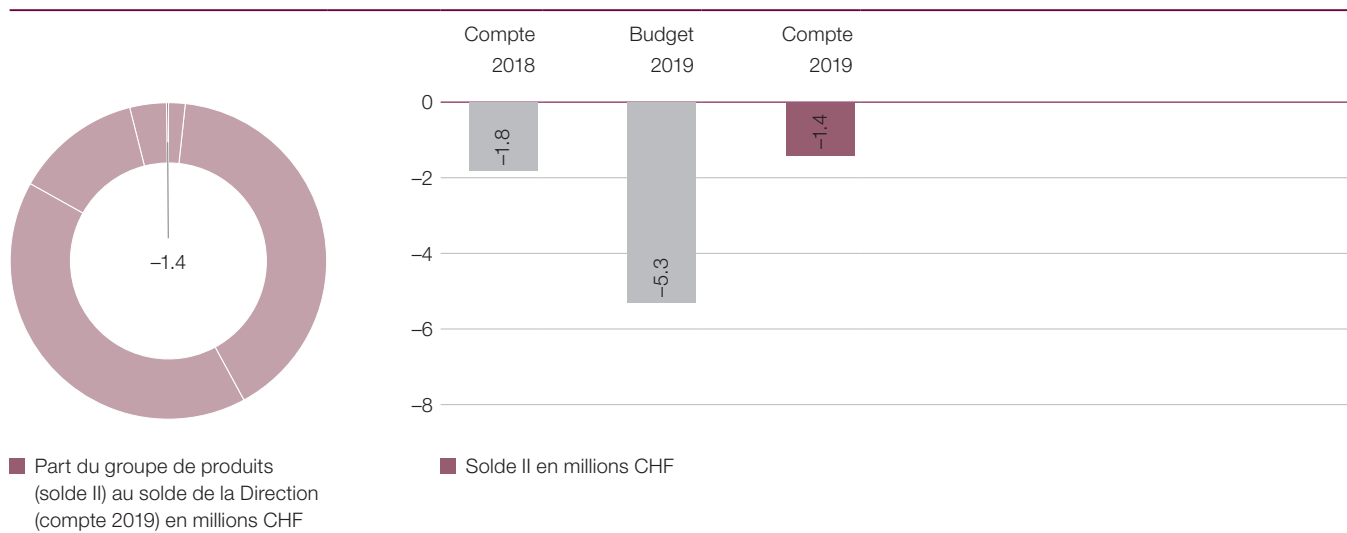
En 2019, le SECN a enregistré 10 743 naissances et 2529 reconnaissances d'enfant. Ces dernières ont atteint le deuxième niveau le plus élevé après le record de 2018. Le nombre de décès a été inférieur de 828 à celui des naissances. Outre de nombreuses autres transactions, 4146 mariages ont été conclus. Un quart des cérémonies ont été célébrées dans des locaux externes aux offices de l'état civil et 266 cérémonies ont eu lieu un samedi. Par ailleurs, 1763 ressortissants étrangers ont été naturalisés par la voie ordinaire. Étant donné que ce domaine est sujet à de fortes fluctuations, il est difficile de savoir si les 231 naturalisations supplémentaires sont dues à une accumulation de dossiers auprès des communes et de la Confédération à la suite de l'entrée en vigueur, l'an passé, du nouveau droit ou, au contraire, à un pic de naturalisations en 2018 en raison de ce changement législatif.

Les sept centres de documents d'identité ont accueilli 106 055 personnes en 2019. Le nombre de documents délivrés a diminué de 3,8 pour cent : en tout, 144 729 passeports, cartes d'identité, titres de séjour biométriques pour ressortissants d'États tiers et documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations ont été établis. La part de rendez-vous pris en ligne pour les documents de voyage suisses a de nouveau augmenté, à savoir de 4,4 points pour atteindre 58,9 pour cent.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	1 677	1 211
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	2 379	1 472
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	3 986	3 263
Naturalisations ordinaires	1 532	1 763
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 093 000	4 097 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	150 509	144 729
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité (SDI)	72 349	66 631

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe

d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la POM et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	8 121 488	7 614 731	8 056 916	442 185	5.8 %
(-) Frais de personnel	-12 143 613	-13 021 652	-12 230 544	791 109	6.1 %
(-) Coûts matériels	-4 260 855	-4 685 166	-4 173 804	511 362	10.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-75 587	-217 172	-71 598	145 574	67.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-8 358 566	-10 309 260	-8 419 030	1 890 229	18.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	616 206	637 700	661 969	24 269	3.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 330 786	-3 720 042	-1 320 945	2 399 097	64.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 317 151	8 135 000	7 711 231	-423 769	-5.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 755 995	-5 256 602	-1 366 776	3 889 826	74.0 %
(+)/(-) Régularisations	-1 946 916	-476 549	-2 671 700	-2 195 150	-460.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-3 702 911	-5 733 151	-4 038 476	1 694 675	29.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Sport	-3 015 056	-3 328 515	-3 048 522	279 993	8.4 %
Infrastructure	4 182 930	3 537 315	4 246 205	708 890	20.0 %
Affaires militaires	-3 793 455	-4 004 186	-3 401 706	602 480	15.0 %
Coordination de la protection de la population	-4 168 842	-4 444 698	-4 463 617	-18 919	-0.4 %
Protection civile	-1 564 144	-2 069 177	-1 751 390	317 786	15.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I de la marge contributive s'améliore de CHF 1,9 million par rapport au budget. D'une part, des économies ont été réalisées dans les frais de personnel (postes vacants, gains de rotation) et de matériel. D'autre part, des recettes supplémentaires ont été générées dans les domaines de la formation des cadres J+S, de la promotion du sport et de la location des installations militaires cantonales.

Le contrôle périodique des abris s'est poursuivi dans les communes bernoises conformément à la planification pluriannuelle. Le Care Team du canton de Berne est intervenu plus de 500 fois.

La stratégie sportive du canton de Berne, dont le Grand Conseil a pris connaissance en mars 2018, a été publiée dans une version grand public. La mise en œuvre de la stratégie a en outre été planifiée.

Les diverses offres de promotion du sport, notamment «Midi actif», «ça me dit sport», la remorque BE-fit et le pumptrack, ont connu beaucoup de succès.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) a organisé 117 journées d'information, auxquelles se sont rendus 4330 conscrits. Il a traité 2812 demandes d'ajournement de service, 23 775 annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse et 1763 cas de manquement au tir obligatoire. 1779 membres de l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le cadre de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 50 862 factures et décisions de taxation ont été établies et 10 474 rappels ont été envoyés. Les rentrées ainsi générées avoisinent CHF 20,8 millions, dont 80 pour cent ont dû être reversés à la Confédération.

Sur la place d'armes de Berne, 246 169 jours d'occupation ont été enregistrés. Ce léger recul par rapport à l'année précédente s'explique par la rénovation de la caserne des troupes bernoises. La coordination générale des activités du canton de Berne en lien avec l'ancien dépôt de munitions de Mitholz est assurée par l'Organe de conduite cantonal. La participation au projet correspondant de la Confédération et la coordination des planifications d'urgence se sont poursuivies en 2019.

Priorités de développement

L'OSSM met la priorité sur la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, sur le développement de la protection civile et sur des planifications et des stratégies en matière de protection de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement prennent ces projets en compte.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat peut être bénéficiaire comme déficitaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	17 028	23 775
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	53 457	50 862
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 645	9 923
Nombre de moniteurs J+S actifs	21 900	22 480
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	10 961	9 987
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	53 220	53 648
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	254 084	246 169

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

L'article 47 de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 160 371	-7 490 000	-4 932 251	2 557 749	34.1 %
Revenus	6 160 371	7 490 000	4 932 251	-2 557 749	-34.1 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-14 400	0	-33	-33	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 152 463	-4 000 000	-3 815 792	184 208	4.6 %
36 Charges de transfert	-1 903 508	-3 400 000	-1 026 426	2 373 574	69.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-90 000	-90 000	-90 000	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	4 166 862	4 000 000	3 816 100	-183 900	-4.6 %
43 Revenus divers	0	0	25	25	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 993 508	3 490 000	1 116 126	-2 373 874	-68.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	25 916 967	28 075 922	28 075 922	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	28 075 922	28 585 922	30 775 588	2 189 666	7.7%
Variation du patrimoine	2 158 955	510 000	2 699 666	2 189 666	429.3%

Commentaire

Depuis sa révision de 2012, la LPPCi prévoit que les contributions de remplacement en matière de construction d'abris sont versées aux cantons, lesquels alimentent ainsi un financement spécial. Dans le canton de Berne, les fonds des contributions décentralisés prévus sous l'ancien droit restent aux mains des communes jusqu'à fin 2019. Les prélèvements sont effectués avant tout sur ces fonds décentralisés, le fonds central (administré par le canton) n'étant mis à contribution que de façon subsidiaire. En 2019, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour des acquisitions de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures dans le domaine de la construction

d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs du fonds. Les recettes enregistrées pendant la période sous revue proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds central sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement et du nombre de demandes reçues pour d'autres mesures de protection civile.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2018	Compte 2019	Ecart p. rapp. compte 2018	
			CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS 2018	55 075 226	53 694 304	-1 380 922	-2.5 %
Autres revenus	0	0	0	0.0 %
Total recettes	55 075 226	53 694 304	-1 380 922	-2.5 %
Dépenses				
Culture	-1 390 310	-6 240 960	-4 850 650	-348.9 %
Protection monuments historiques	-12 336 250	-13 077 094	-740 844	-6.0 %
Protection du patrimoine	-537 949	-344 475	193 474	36.0 %
Protection de la nature	-423 220	-144 020	279 200	66.0 %
Protection de l'environnement	-9 310	0	9 310	100.0 %
Secours en cas de catastrophe	-286 420	-180 000	106 420	37.2 %
Aide au développement	-2 340 729	-2 820 110	-479 381	-20.5 %
Projets scientifiques	-232 110	-52 090	180 020	77.6 %
Tourisme	-499 120	-283 590	215 530	43.2 %
Développement économique	-1 594 500	-40	1 594 460	100.0 %
Utilité publique ou bienfaisance	-3 032 407	-2 408 200	624 207	20.6 %
Subventions périodiques	-4 010 000	-4 212 000	-202 000	-5.0 %
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INS	-11 000 000	-10 700 000	300 000	2.7 %
Alimentation Fonds du sport	-6 500 000	-5 400 000	1 100 000	16.9 %
Frais administratifs	-506 657	-533 093	-26 436	-5.2 %
Régularisation des projets 2017	319 450	0	-319 450	-100.0 %
Régularisation des projets 2018	-2 540 648	2 540 648	5 081 296	200.0 %
Régularisation des projets 2019	0	-2 880 000	-2 880 000	-
Total dépenses	-46 920 181	-46 735 025	185 156	0.4 %
Total recettes	55 075 226	53 694 304	-1 380 922	-2.5 %
Total dépenses	-46 920 181	-46 735 025	185 156	0.4 %
Excédent de recettes	8 155 045	6 959 279	-1 195 766	-14.7 %
Etat de la fortune	31.12.2018	31.12.2019		
Fortune initiale compte courant	95 705 055	103 860 100	8 155 045	8.5 %
Excédent de recettes	8 155 045	6 959 279	-1 195 766	-14.7 %
Etat compte courant Fonds de loterie	103 860 100	110 819 379	6 959 279	6.7 %
Etat subventions promises	-72 763 416	-60 980 161	11 783 255	16.2 %
Fortune nette Fonds de loterie	31 096 684	49 839 218	18 742 534	60.3 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2018	Compte 2019	Ecart p. rapp. compte 2018	
			CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	6 500 000	5 400 000	-1 100 000	-16.9%
Intérêts	221 168	192 075	-29 093	-13.2%
Total recettes	6 721 168	5 592 075	-1 129 093	-16.8%
Dépenses				
Construction / remise en état install. sportives	-4 241 070	-8 791 460	-4 550 390	-107.3%
Matériel sportif	-1 154 650	-1 167 980	-13 330	-1.2%
Promotion relève sport de masse	-959 734	-990 900	-31 166	-3.2%
Promotion relève sport de haut niveau	-2 000 100	-2 962 564	-962 464	-48.1%
Promotion cours	-261 829	-242 506	19 323	7.4%
Promotion mesures particulières	-150 320	-201 740	-51 420	-34.2%
Manifestations et compétitions sportives	-715 010	-1 404 000	-688 990	-96.4%
Compétitions européennes	-57 730	-99 850	-42 120	-73.0%
Frais administratifs	-467 444	-421 635	45 810	9.8%
Régularisation des projets 2017	1 867 742	0	-1 867 742	-100.0%
Régularisation des projets 2018	-5 368 232	5 368 232	0	0.0%
Régularisation des projets 2019	0	-451 438	-451 438	-
Total dépenses	-13 508 377	-11 365 841	2 142 537	15.9%
Total recettes	6 721 168	5 592 075	-1 129 093	-16.8%
Total dépenses	-13 508 377	-11 365 841	2 142 536	15.9%
Excédent de dépenses	-6 787 209	-5 773 766	1 013 443	14.9%
Etat de la fortune	31.12.2018	31.12.2019		
Fortune initiale compte courant	44 937 559	38 150 350	-6 787 209	-15.1%
Excédent de dépenses	-6 787 209	-5 773 766	1 013 443	14.9%
Etat compte courant Fonds du sport	38 150 350	32 376 584	-5 773 766	-15.1%
Etat subventions promises	-7 413 510	-7 196 540	216 970	2.9%
Fortune nette Fonds du sport	30 736 840	25 180 044	-5 556 796	-18.1%

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.6	0.2
Prestations de services finances du groupe	-54.7	260.1
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	-0.8	1 205.4
Impôts et prestations de services	-163.3	5 532.1
Personnel	-20.9	5.6
Informatique et organisation	-107.2	66.3

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.4	-5.1	-4.4	0.7	14.5 %
Prestations de services finances du groupe	202.5	111.2	205.4	94.2	84.8 %
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 287.6	1 199.6	1 204.6	5.0	0.4 %
Impôts et prestations de services	5 311.3	5 328.4	5 368.9	40.5	0.8 %
Personnel	-15.8	-17.0	-15.3	1.7	9.9 %
Informatique et organisation	-47.9	-46.8	-40.9	5.8	12.5 %
Total	6 733.3	6 570.3	6 718.3	148.0	2.3 %

8.3 Priorités de l'exercice

Au début du mois de juin 2019, le Conseil-exécutif a pu présenter le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2018. Ceux-ci ont clôturé sur un excédent de revenus de quelque CHF 261 millions au compte de résultats. Avec un solde de financement de CHF 276 millions, l'investissement net a pu être entièrement financé par des fonds propres. L'exercice 2018 était le deuxième dont les comptes ont été clôturés conformément aux principes du MCH2/IPSAS.

En 2019 aussi, la FIN a dirigé et coordonné pour l'ensemble du canton le processus de planification visant à élaborer le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021-2023. Le processus de planification de 2019 a en particulier été marqué par les besoins d'investissement qui se profilent pour les années 2022-2028.

Suite à l'appel d'offres public de 2018, un partenaire a pu être évalué pendant le premier semestre de 2019 et engagé pour le projet ERP de progiciel de gestion intégré. Il est responsable du contenu de la mise en œuvre de l'application SAP dans l'administration cantonale. En juillet 2019, un avant-projet a en outre été lancé dans le but de déterminer d'ici juin 2020 les exigences détaillées auxquelles devra satisfaire le futur système ERP dans le domaine des processus de support (finances, personnel, logistique).

Sous la houlette de la FIN, la deuxième stratégie relative au personnel du canton de Berne a été élaborée pour les années 2020-2023 et adoptée par le Conseil-exécutif en décembre 2019. Elle se fonde sur les mêmes axes stratégiques que la précédente, qui concernait les années 2016-2019.

Le 3 février 2016, le Conseil-exécutif avait adopté la Stratégie TIC du canton de Berne 2016-2020. La mise en œuvre de celle-ci intervient dans le cadre du Programme IT@BE et doit s'achever d'ici 2021. Les travaux de ce programme se sont déroulés comme prévu en 2019.

En 2019, la FIN a réalisé des travaux de révision partielle dans les domaines suivants (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020) :

- loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers; RSB 153.01),
- ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1),
- loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0).

Durant la session d'hiver 2019, la révision 2021 de la loi sur les impôts a pu être soumise en première lecture au Grand Conseil. Ce texte prévoit notamment une mise en œuvre efficace de la loi fédérale de réforme de l'imposition des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA) dans le canton de Berne. Par ailleurs, à l'automne 2019 les travaux ont débuté en collaboration avec la CHA pour élaborer une loi sur l'administration numérique (LAN). En décembre 2019 ont également commencé les travaux visant à introduire la législation sur les marchés publics totalement révisée au niveau fédéral (Accord intercantonal sur les marchés publics [AIMP]) dans le canton de Berne. La consultation portant sur la nouvelle loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP) a également eu lieu. Enfin, une révision du décret du 22 janvier 1997 sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (DEG; RSB 661.543) a été préparée.

En septembre 2018, le Conseil-exécutif avait adopté l'actualisation de la stratégie du propriétaire pour la SA Bedag Informatique et présenté pour préavis à la Commission des finances (CFin) son rapport sur le postulat 028-2016 Köpfl (Berne, pvl) « Vente de Bedag Informatique SA ». La CFin ayant posé des questions supplémentaires, le Conseil-exécutif a retiré ce rapport en février 2019. Après avoir mandaté d'autres rapports d'expertise externes, il a complété son rapport d'origine par un rapport complémentaire pour la fin de l'année 2019. Il est maintenant prévu de soumettre ce rapport à la CFin et au Grand Conseil à la session d'été 2020.

Pour un compte rendu plus étendu et plus détaillé, voir le rapport de gestion de 2019, volume 2, chapitre 1.3.6 « Compte rendu de la Direction des finances ».

8.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-812 747 840	-814 712 746	-773 668 725	41 044 021	5.0 %
Revenus	7 458 714 439	7 434 141 073	7 425 521 608	-8 619 465	-0.1 %
Solde	6 645 966 599	6 619 428 328	6 651 852 883	32 424 556	0.5 %
Charges					
30 Charges de personnel	-114 144 484	-140 285 028	-117 549 728	22 735 300	16.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-192 981 822	-218 021 247	-208 147 795	9 873 452	4.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 579 735	-3 483 783	-3 335 054	148 729	4.3 %
34 Charges financières	-97 092 493	-88 579 000	-85 751 363	2 827 637	3.2 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-316 738 140	-318 233 706	-322 079 941	-3 846 235	-1.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-26 150 575	-9 885 000	0	9 885 000	100.0 %
39 Imputations internes	-62 060 593	-36 224 982	-36 804 844	-579 862	-1.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	5 054 411 022	5 110 600 000	5 076 680 741	-33 919 259	-0.7 %
41 Patentes et concessions	162 844 651	81 600 000	162 418 060	80 818 060	99.0 %
42 Taxes	33 659 412	32 499 627	38 708 230	6 208 603	19.1 %
43 Revenus divers	603 110	100 000	1 388 339	1 288 339	1 288.3 %
44 Revenus financiers	120 022 857	114 013 600	126 691 837	12 678 237	11.1 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 180 869	1 023 000	892 862	-130 138	-12.7 %
46 Revenus de transfert	1 961 185 391	1 843 008 044	1 912 125 167	69 117 123	3.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	40 956 025	176 956 025	40 956 025	-136 000 000	-76.9 %
49 Imputations internes	83 851 101	74 340 777	65 660 346	-8 680 431	-11.7 %

Evolution du compte de résultats

Un excédent de revenus de CHF 6,65 milliards est enregistré au compte de résultats de la FIN. Le montant budgété est ainsi dépassé de CHF 32,4 millions (0,5 %). Compte tenu du facteur de correction appliqué au budget cantonal pour en améliorer la précision, qui figure comme revenu dans le budget (CHF 136,0 mio), cet excédent résulte de CHF 136,1 millions de revenus en plus et de CHF 41,6 millions de charges en moins (imputations internes non comprises).

Du côté des charges, le double bénéficiaire distribué par la Banque nationale suisse (BNS) sur l'exercice 2018 a considérablement amélioré le résultat (CHF +80,8 mio). Les parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (CHF +68,2 mio) ainsi que les revenus financiers (CHF +12,7 mio) ont également évolué positivement, ces derniers principalement du fait que les participations cantonales ont dégagé des dividendes plus élevés. Les impôts cantonaux ont quant à eux légèrement reculé (CHF -33,9 mio).

Du côté des charges, l'adaptation annuelle des provisions influant sur le résultat pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension et pour les droits futurs du personnel cantonal à des primes de fidélité a généré une baisse des charges de personnel (CHF -13,0 mio). Le recul des charges de biens et services résulte pour une part déterminante du fait que les besoins des DIR/CHA/JUS en services TIC de base fournis par l'OIO ont été inférieurs aux prévisions (CHF -9,2 mio). Une différence de CHF 9,9 millions en moins s'explique par ailleurs par la budgétisation du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats conformément à l'article 101a ConstC, l'excédent de charges (CHF 5,0 mio) ainsi que les gains comptables et les amortissements sur le patrimoine financier (CHF 4,9 mio) des comptes de 2017 ayant été imputés au budget.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-2 332 902	-7 300 000	-13 751 142	-6 451 142	-88.4%
Recettes	618 945	0	615 444	615 444	0.0%
Solde	-1 713 957	-7 300 000	-13 135 698	-5 835 698	-79.9%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-91 993	-610 000	-181 226	428 774	70.3%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-2 240 609	-6 690 000	-13 568 192	-6 878 192	-102.8%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	-300	0	-1 724	-1 724	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	118 945	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	115 444	115 444	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	500 000	0	500 000	500 000	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN dégage un excédent de dépenses de CHF 13,1 millions. Ce net dépassement du budget résulte de l'achat anticipé des licences SAP dans le projet ERP (CHF 8,9 mio), les négociations avec SAP ayant en effet permis d'acheter des licences à des conditions très avantageuses durant l'année sous rapport.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

2014	2015	2016	2017	2018	2019
948.0	949.3	951.7	965.2	964.9	1 003.7

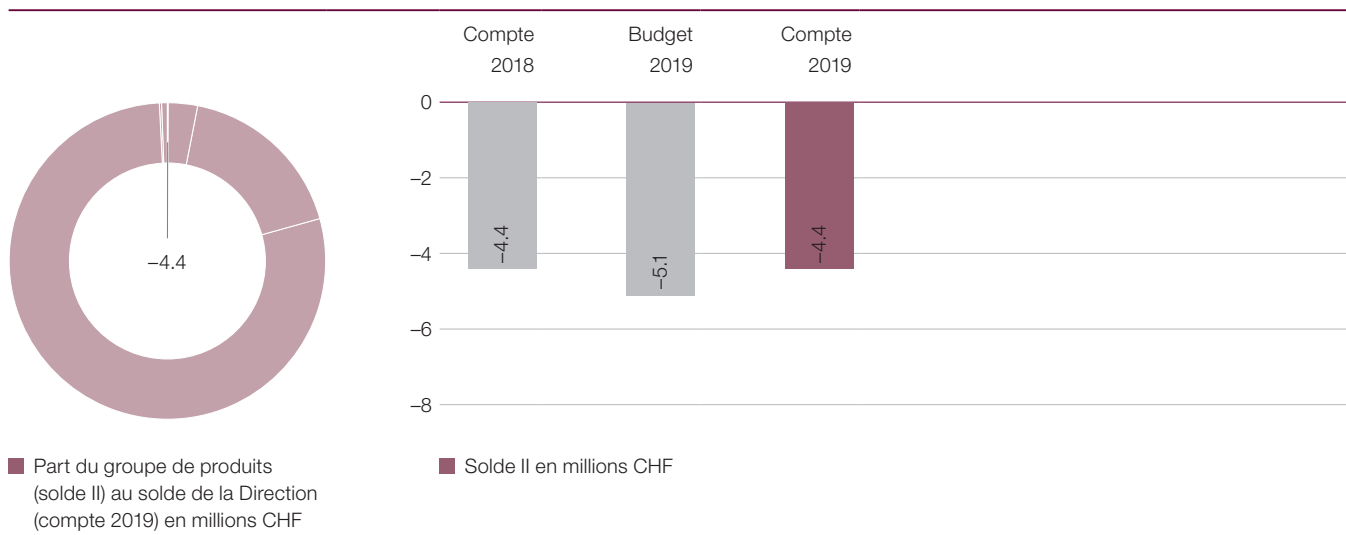
Commentaire

L'effectif (réel) du personnel exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT) a nettement augmenté en 2019. Cela résulte d'une part des transferts de postes des Directions vers la FIN dans le cadre du programme «IT@BE», et d'autre part de la prise en charge anticipée de 14 postes à plein temps des communes dans le domaine de l'impôt à la source (mise en

œuvre de la mesure du PA 2018 «Transfert des tâches d'encaissement et d'imposition à la source»). L'état des postes de la FIN ne tient compte de cette augmentation des effectifs qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » : soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la CHA et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la FIN (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	161 431	130 000	126 559	-3 441	-2.6%
(-) Frais de personnel	-3 886 186	-4 045 645	-3 777 299	268 346	6.6%
(-) Coûts matériels	-809 879	-1 152 140	-732 350	419 791	36.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 014	0	-2 748	-2 748	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-4 535 649	-5 067 785	-4 385 838	681 948	13.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-120 000	-83 725	36 275	30.2%
(+) Rentrées fiscales et amendes	110 878	101 000	119 227	18 227	18.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 424 770	-5 086 785	-4 350 335	736 450	14.5%
(+)/(-) Régularisations	13 585	0	2 748	2 748	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-4 411 185	-5 086 785	-4 347 587	739 198	14.5%

Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 535 649	-5 067 785	-4 385 838	681 948	13.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,7 million (14 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique notamment par des économies réalisées sur les biens, services et marchandises, en particulier dans le domaine des prestations de services de tiers en lien avec des projets de la FIN (environ CHF 0,2 mio), et par des coûts inférieurs aux prévisions pour

les prestations de services TIC de l'Office d'informatique et d'organisation (CHF 37 000). Par ailleurs, les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 0,27 millions aux prévisions ; cela s'explique notamment du fait que, dans la perspective de la mise en œuvre des déclarations de planification Brönnimann, un poste prévu au budget n'a pas encore été repourvu.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

Gestion interne de la Direction

- Corapports : évaluation de quelque 470 affaires d'autres Directions et de la CHA concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de 231 affaires de la FIN à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Questions de citoyens et citoyennes : réponse à quelque 175 questions posées par des citoyens et citoyennes, principalement dans le domaine fiscal.
- Politique fiscale : Révision 2021 de la loi sur les impôts ; Evaluation générale 2020 des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques 2020 ; Révision de plusieurs ordonnances.
- Domaine informatique : Programme IT@BE : mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016-2020 ; Rapport au Grand Conseil sur l'actualisation de la stratégie de propriétaire de la société Bedag Informatique SA ; Loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP) ; Ordonnance sur les données secondaires de communication (ODSC) ; Soutien des fonctions de direction en lien avec le projet ERP.
- Politique du personnel : Soutien des fonctions de direction dans le cadre de la révision de la loi sur le personnel et de l'ordonnance y relative ainsi que de l'élaboration de la stratégie du personnel.

Politique financière

- Coordination de l'élaboration du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021-2023 à l'échelle cantonale.
- Conception et présentation pour examen au Conseil-exécutif d'une planification prévisionnelle dans le domaine des investissements.
- Soutien du dialogue sur les investissements entre une délégation gouvernementale et les présidences de la CFin et de la CIAT.
- Contrôle de l'état actuel de réalisation du programme d'allègement « PA 2018 ».

Droit et législation

Lors de sa session d'automne 2019, le Grand Conseil a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet de loi relative au Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques (LFFIS).

La modification de la LFP a été adoptée à l'unanimité au Grand Conseil durant la session d'hiver 2019. Concernant l'encouragement des projets PPP qui était initialement souhaité, la CFin a émis des doutes du point de vue du droit constitutionnel, si bien que le Conseil-exécutif a renoncé à la disposition correspondante.

La déclaration de planification du député Saxer (PLR, Gümliigen) sur le rapport du Conseil-exécutif concernant le contrôle des résultats 2016 de la LPFC exigeait que la valeur de l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) déterminant pour l'exécution de la dotation minimale dans le cadre de la péréquation financière soit abaissée en-dessous de 86. Le Conseil-exécutif a mis en consultation une modification d'ordonnance allant dans ce sens, mais ce projet s'étant heurté à une large opposition de

principe, il a finalement renoncé à réaliser la déclaration de planification Saxer.

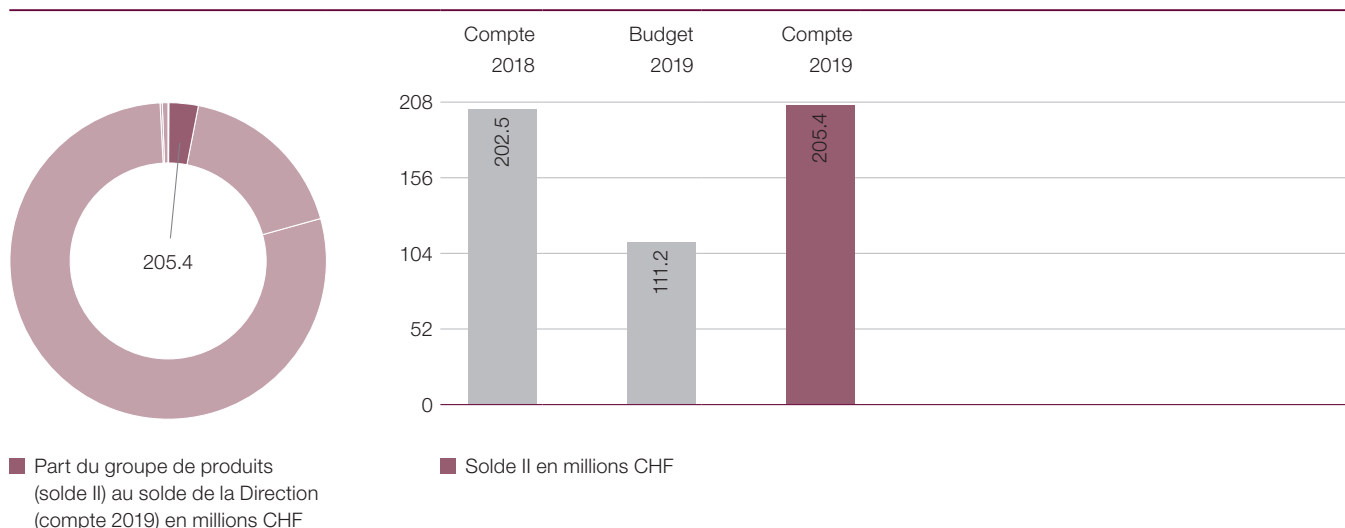
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	195	231
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	12
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	29	37
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	431	466
Nombre de recours déposés	18	6
Nombre de recours réglés	7	13

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des

participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	92 820 508	89 256 800	97 809 696	8 552 896	9.6 %
(-) Frais de personnel	-6 163 718	-7 587 430	-6 584 237	1 003 193	13.2 %
(-) Coûts matériels	-15 579 381	-20 738 984	-16 061 639	4 677 345	22.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-31 333 537	-31 274 162	-32 066 002	-791 839	-2.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	39 743 871	29 656 224	43 097 818	13 441 594	45.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	162 746 065	81 503 500	162 310 105	80 806 605	99.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	202 489 936	111 159 724	205 407 923	94 248 199	84.8 %
(+)/(-) Régularisations	-32 341 316	-15 938 730	-1 668 829	14 269 901	89.5 %
Solde III (comptabilité financière)	170 148 620	95 220 993	203 739 094	108 518 100	114.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Trésorerie	61 247 505	57 703 350	64 771 721	7 068 370	12.2 %
Production FIS et support	-17 557 658	-24 295 490	-18 096 695	6 198 795	25.5 %
Gestion des assurances	-2 323 194	-2 063 417	-1 822 569	240 848	11.7 %
Comptabilité du groupe	-1 622 783	-1 688 220	-1 754 640	-66 420	-3.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Dans les comptes de 2019, le solde I (excédent de rentrées financières) est de CHF 13,4 millions supérieur au montant budgété. Cet écart positif par rapport au budget résulte principalement du produit des dividendes, plus élevé que prévu (CHF 4,9 mio), du revenu des intérêts négatifs (CHF 2,2 mio) et

des coûts inférieurs aux prévisions concernant le projet ERP (CHF 4,5 mio, soit CHF 3,7 mio pour les prestations de services informatiques et CHF 0,8 mio pour les coûts salariaux de l'allègement des personnes collaborant au projet).

Priorités de développement

Comptabilité de groupe

Le Conseil-exécutif a pu présenter début juin 2019 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2018. En ce qui concerne l'amortissement immédiat d'investissements financés par des Fonds, le Contrôle des finances (CF) a indiqué que l'article 1b, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFFP; RSB 621.1) enfreint l'article 17 de la LFP qui lui est supérieure. C'est ce qui a motivé l'opinion avec réserve qu'il a émise. Le CF et la CFin ayant néanmoins recommandé au Grand Conseil d'approuver les comptes de l'exercice, celui-ci a adopté le présent rapport de gestion et les comptes annuels de 2018 en septembre 2019. Le Grand Conseil a aussi approuvé en novembre 2019 la modification de la LFP au 1^{er} janvier 2020 qui était nécessaire pour éliminer la différence.

Les comptes de l'exercice 2018 sont les seconds comptes annuels établis selon les principes du MCH2 conforme aux IPSAS. Grâce à différentes mesures, la qualité de la clôture des comptes a pu être nettement améliorée, par rapport à la première clôture annuelle réalisée selon le MCH2/IPSAS. Ces mesures vont être poursuivies, et au besoin adaptées, pour permettre de garantir à nouveau la qualité des comptes annuels qui prévalait avant l'introduction du MCH2/IPSAS.

Trésorerie

Grâce à l'évolution positive des liquidités, le canton n'a emprunté que CHF 200 millions de capitaux à long terme durant l'année sous rapport, au lieu des CHF 400 millions initialement prévus. La Banque nationale suisse (BNS) a pour la seconde année consécutive versé une « double part » sur la distribution de son bénéfice : CHF 162,3 millions ont ainsi été encaissés, au lieu des CHF 81,5 millions prévus au budget. Ce montant est présenté sous le solde II, dans la comptabilité analytique d'exploitation.

Les rentrées financières ont dépassé de CHF 8,2 millions les prévisions budgétaires. Cette amélioration s'explique par une augmentation des dividendes de CHF 4,9 millions au total, qui résulte principalement des versements plus élevés que prévu de la BCBE. En outre, CHF 2,2 millions de revenus des intérêts négatifs et CHF 0,8 million de gains de change ont pu être réalisés durant l'exercice sous rapport.

Production FIS et support

L'exploitation du système d'informations financières FIS s'est déroulée sans encombre. Les adaptations et développements de ce système se sont limitées au strict minimum, puisqu'il est prévu de le remplacer par SAP dans le cadre du projet ERP.

L'appel d'offres public réalisé en vue d'engager un partenaire pour implémenter le projet ERP s'est achevé avec succès. Les travaux de l'avant-projet ont débuté immédiatement après, avec le concours de ce partenaire ; ils visaient à élaborer un contrat d'entreprise jetant les bases de la phase de réalisation à venir. L'autorisation de dépenses pour les phases de réalisation et de déploiement (étape 1) de 2020-2024 a été accordée par l'ACE 754/2019. Les travaux préparatoires à l'introduction de SAP suivent actuellement leur cours. Le calendrier du projet prévoit que les processus cantonaux dans les domaines des finances et du personnel pourront être assistés par SAP lors du processus de planification de 2022 ou pour la tenue des comptes à partir de 2023.

Gestion des assurances

Durant l'année sous rapport, les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des risques et des assurances ont été les suivantes :

- Prise en charge du portefeuille des assurances du canton conformément à la directive du Conseil-exécutif concernant les risques et les assurances (voir l'ACE 0323/2008).
- Gestion du Pool dommages cantonal (voir l'ACE 1404/2012) et optimisation permanente de la situation en matière de couverture dans les domaines des risques du canton considérés comme dignes d'être assurés.
- Prestations de conseil aux offices, services et hautes écoles affiliées sur les questions de risque et d'assurance, et réalisation de ces appels d'offres et nouvelles réglementations concernant des contrats d'assurance :
- Appel d'offres public portant sur l'assurance responsabilité civile pour les vélomoteurs et les vélos électriques ainsi que pour les permis à court terme et les transferts de véhicules à l'étranger au 1^{er} janvier 2020.

- Prolongation et modification partielle des contrats d'assurance de la flotte de véhicules automobiles et des polices d'assurance-responsabilité civile d'entreprise du canton de Berne ainsi que de la solution de contrat-cadre pour la conclusion d'assurances d'essais cliniques.

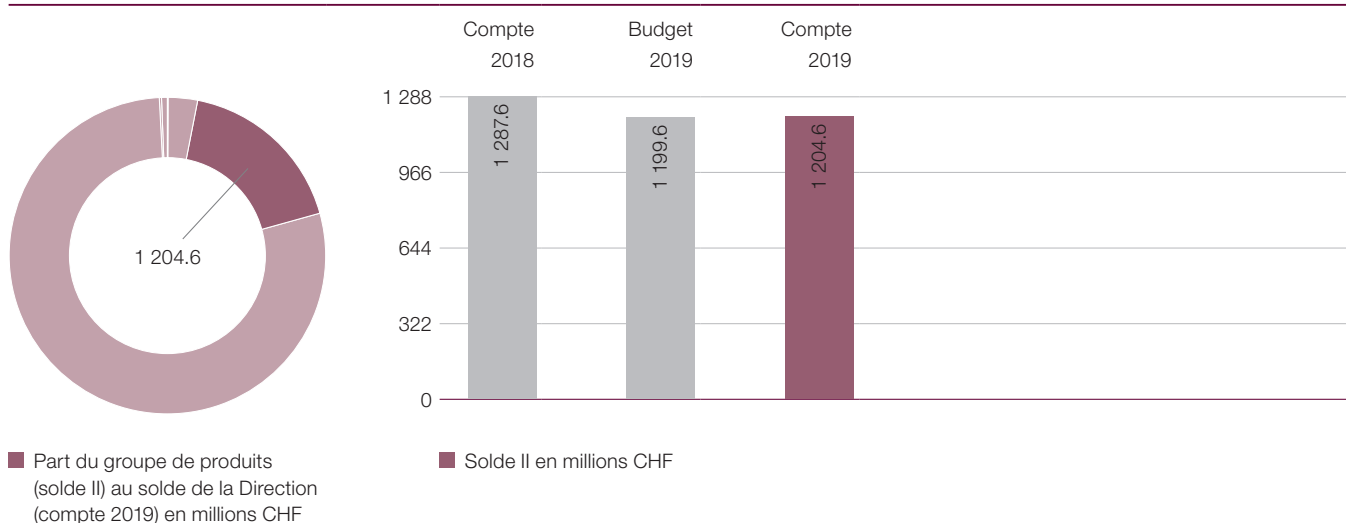
Chances et risques

La BNS prévoit un bénéfice d'environ CHF 49 milliards pour l'exercice 2019. La réserve pour distributions futures s'élevait à CHF 45 milliards au 31 décembre 2019. Malgré les risques considérables concernant le bilan de la BNS, une augmentation de la distribution des bénéfices est également possible pour l'exercice 2020.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	56	54
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 500	14 000
Nombre de versements traités	1 088 094	1 105 476
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	48	53
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	31	40
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an) (en mio CHF)	2.5	2.5
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	523	453

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	16 231	10 000	11 800	1 800	18.0%
(-) Frais de personnel	-846 234	-796 239	-760 227	36 012	4.5%
(-) Coûts matériels	-30 674	-106 669	-24 193	82 476	77.3%
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-860 677	-892 908	-772 620	120 288	13.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 288 424 931	1 200 474 588	1 205 375 137	4 900 549	0.4%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 287 564 254	1 199 581 680	1 204 602 517	5 020 837	0.4%
(+/-) Régularisations	-660 027	-325 280	-34 058	291 222	89.5%
Solde III (comptabilité financière)	1 286 904 227	1 199 256 399	1 204 568 459	5 312 059	0.4%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-500 170	-514 771	-474 262	40 509	7.9 %
Coordination statistique et statistique financière	-310 685	-374 444	-294 438	80 006	21.4 %
Péréquation financière confédération – canton	-49 822	-3 693	-3 921	-227	-6.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Les comptes de 2019 du groupe de produits ne présentent que de faibles écarts par rapport au budget (solde I). Les montants globaux de la péréquation financière intercantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la

dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles changent chaque année du fait de l'évolution de la capacité contributive des différentes communes.

Priorités de développement

Aucune en dehors des affaires courantes.

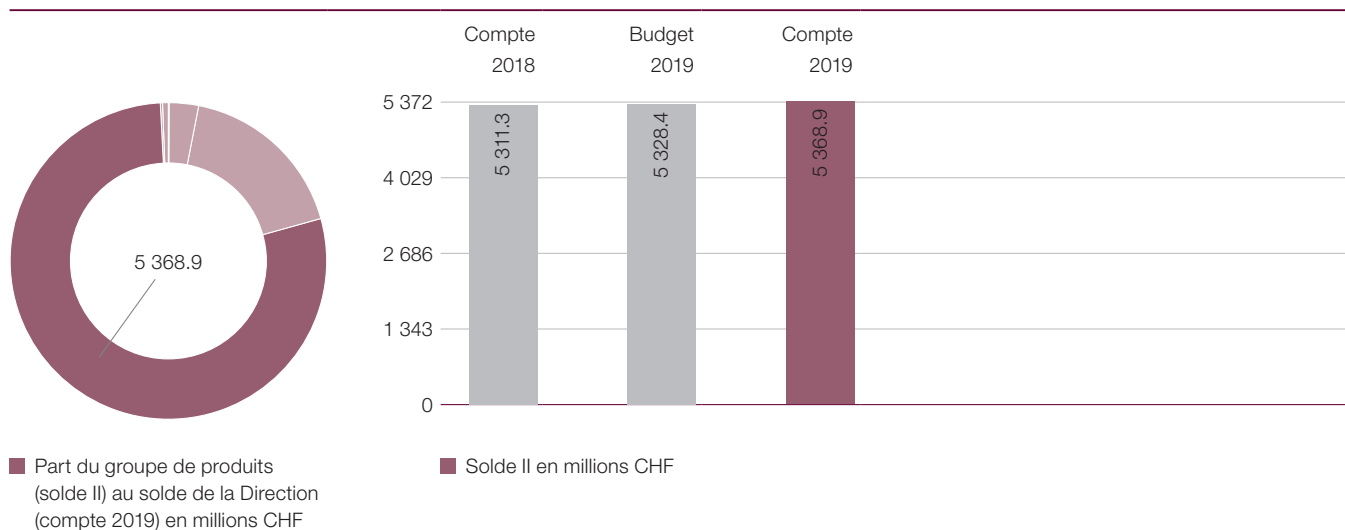
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	282	280
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	163	153
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	236	236
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 442	1 429
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 266	1 172
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	131	132

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	60 663 786	59 754 400	64 577 930	4 823 530	8.1%
(-) Frais de personnel	-92 409 904	-97 017 026	-94 370 300	2 646 726	2.7%
(-) Coûts matériels	-68 147 571	-68 704 518	-67 408 126	1 296 392	1.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	-920 087	-2 342 885	-1 472 851	870 034	37.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-100 813 775	-108 310 028	-98 673 347	9 636 682	8.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 412 089 892	5 436 697 000	5 467 535 853	30 838 853	0.6%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	5 311 276 117	5 328 386 972	5 368 862 507	40 475 535	0.8%
(+)/(-) Régularisations	-71 398 160	65 282 647	-80 595 781	-145 878 428	-223.5%
Solde III (comptabilité financière)	5 239 877 957	5 393 669 619	5 288 266 726	-105 402 893	-2.0%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Impôts	-94 173 728	-95 659 745	-86 583 416	9 076 328	9.5%
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-6 640 048	-12 650 283	-12 089 930	560 353	4.4%

Commentaire:

Modification par budget 2019

A la clôture de l'exercice 2019, le solde de ce groupe de produits affichait un écart positif par rapport à la planification (CHF +9,6 mio). Cette différence est principalement due aux recettes dégagées par les prolongations de délai, les sommations (émoluments), les taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services, ainsi que les dédommagements de communes (environ CHF +4,8 mio par rapport au budget). Elle s'explique en outre par un recul des coûts de personnel (CHF –2,6 mio), dû à des postes vacants, des gains de rotation et des rétrocessions d'indemnités journalières APG/LAA, et des coûts de matériel (CHF –1,3 mio), notamment des frais de port et des prestations de services informatiques.

Produit de l'impôt

Personnes physiques

L'Intendance des impôts avait établi ses prévisions 2019 en juin 2018 sur la base de ses statistiques d'évolution du produit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques d'instituts économiques renommés. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôts à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) est inférieur au montant budgété (CHF –34,8 mio), soit un écart de –0,8 pour cent, ce qui témoigne d'une très grande exactitude des estimations. Le produit de cet impôt augmente de CHF 51,1 millions par rapport à celui de l'exercice 2018 (+1,2 %).

Priorités de développement

Impôts périodiques

Cette fois encore, les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés pour 2019 dans la convention de prestations conclue entre la FIN et l'Intendance des impôts ont bien été atteints. Les résultats ne sont que très légèrement inférieurs à ceux, très bons, de l'année précédente. En 2019, le volume de travail a encore augmenté de 1-2 pour cent en moyenne dans tous les secteurs. Au 31 décembre 2019, 88,9 pour cent des personnes exerçant une activité dépendante (517 824) avaient été taxés et au 3 janvier 2020, 65,65 pour cent de celles dont l'activité est indépendante (agriculteurs compris, soit 39 496 personnes), de sorte que les valeurs cibles respectives de 95 pour cent en février 2020 et 97 pour cent en mars 2020 seront atteintes. L'automate a été légèrement plus utile à l'activité de taxation que l'année passée. Des retards ont été pris en raison du nombre de dénonciations spontanées, encore élevé, qui conduit à la suspension de procédures de taxation ordinaire. Ils devraient être rattrapés, comme prévu, dans les deux prochaines années, du fait que le nombre de cas va continuer à diminuer en 2020. Par ailleurs, les vérifications

Impôts sur le bénéfice et sur le capital

Suite au ralentissement conjoncturel, au climat d'incertitude mondial et aux résultats de certaines entreprises, le produit de ces impôts marque un recul de CHF –39,3 millions par rapport au montant budgété, soit un écart de –6,4 pour cent. L'Intendance des impôts s'attendait à ce que la croissance du produit de ces impôts reste stable sur l'exercice 2019. Celui de l'impôt sur le capital des personnes morales a évolué favorablement, tandis que celui de l'impôt sur le bénéfice s'est révélé bien moins élevé que prévu. Au total, les rentrées fiscales dégagées par les personnes morales ont régressé de 9,8 pour cent par rapport au très bon résultat de 2018.

L'impôt sur les successions et donations

En raison de certains cas isolés, le produit de l'impôt sur les successions et donations est supérieur au montant budgété (CHF +25,3 mio). Le produit de l'impôt sur les gains immobiliers affiche une fois encore un très bon résultat. L'écart par rapport au budget est de CHF +14,6 millions environ, ce qui représente une hausse de CHF 5,1 millions par rapport au résultat de 2018. L'Intendance des impôts explique cette croissance, entre autres, par les prix de l'immobilier qui sont restés élevés.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé

Le produit est supérieur au montant budgété (CHF +68,2 mio). Celui de l'impôt fédéral direct le dépasse de près de CHF 38,4 millions. Pour ce qui concerne l'impôt anticipé, l'Administration fédérale des contributions a annoncé que son produit brut serait une nouvelle fois nettement plus élevé, ce qui vaut au canton de Berne un surplus de recettes de CHF 29,8 millions par rapport au montant budgété.

effectuées dans le cadre de l'échange automatique de renseignements (EAR; 150 000 avis concernant l'année fiscale 2018) sont à l'origine d'une nette hausse des recettes.

Les objectifs ont également été atteints en matière de taxation des personnes morales. Le nombre total d'expertises des comptes est une fois encore légèrement supérieur à celui de l'année précédente, sachant que les chiffres de la section Personnes morales englobent à la fois le nombre de dossiers et la durée des missions (en nombre de jours). Le taux de taxation de la section Personnes morales est toujours légèrement inférieur aux valeurs cibles, tandis que celui des cinq régions les dépasse nettement.

Impôts à la source

Dans le domaine de l'impôt à la source (IS), l'exercice 2019 a été marqué par la mise en œuvre du PA 18, comme l'année passée. En 2019, l'Intendance cantonale des impôts a repris les activités d'imposition à la source, dont se chargeaient jusque-là les villes

de Berne, Bienne et Thoune, et a intégré onze membres du personnel des villes de Berne et Bienne. La réorganisation et le transfert de ressources humaines dus à cette centralisation étaient terminés au 1^{er} décembre 2019. Les retards que cela a causés dans le traitement des relevés d'impôt à la source seront rattrapés au fur et à mesure, afin qu'il n'y ait plus fin 2020.

Impôt sur les gains immobiliers

En 2019, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers est resté stable par rapport à l'année précédente, pour un volume de taxations toujours aussi élevé. Le marché bernois de l'immobilier a profité de la force persistante du franc suisse et des taux d'intérêt négatifs, entraînant notamment une légère augmentation des prix de l'immobilier. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été entièrement atteints en 2019 et le montant du produit de l'impôt les a même dépassés. Les rapports d'assurance qualité montrent que la qualité des taxations est toujours aussi bonne dans ce domaine.

Rappels d'impôt

Le nombre de dénonciations spontanées garantissant l'impunité est en net recul depuis la première transmission de données dans le cadre de l'échange automatique de renseignements (EAR) en 2018: 1022 dénonciations spontanées en 2019 (contre 3460 l'année précédente). Il reste toutefois élevé, à savoir deux

fois plus qu'il ne l'était avant que l'instauration de l'EAR ne soit annoncée.

Un millier de dénonciations ont été réglées sur l'exercice, ce qui porte le nombre de cas en souffrance à 6000. Compte tenu du nombre actuel de personnes chargées du traitement de ces dossiers, cela représente près de trois années de travail. On ne peut toujours pas chiffrer avec exactitude l'effet que l'EAR aura sur les rappels d'impôt.

Impôts sur les successions et sur les donations

En 2019, il y a eu 10 500 cas de succession (10 200 l'année d'avant) et 1800 cas de donation (1900 l'année précédente) environ. Le produit de cet impôt dépend beaucoup du patrimoine transmis et du lien de parenté entre les parties; il peut donc beaucoup varier d'un cas à l'autre.

Perception et prestations de service

En 2019, le nombre de paiements anticipés a nettement évolué par rapport à l'année précédente, alors que ces paiements n'étaient toujours pas rémunérés (+53 mio). A la fin de l'année, ils représentaient CHF 588 millions (contre CHF 535 mio l'année d'avant). Les objectifs de prestations ont aussi été atteints dans le domaine de la perception des impôts.

Chances et risques

L'évaluation générale des immeubles non agricoles (EG20), l'échange automatique de renseignements (EAR), l'informatique, la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et la révision 2021 de la loi sur les impôts font peser certains risques sur la réalisation des objectifs fixés par convention pour 2020. S'agissant de l'évaluation générale, le canton n'a pas encore de base légale fixant la valeur cible. Le Grand Conseil devrait l'adopter en seconde lecture, en mars 2020. On ne sait pour l'instant pas encore quelles mesures de taxation, plus précisément les procédures de rappel d'impôt et les procédures fiscales pénales, que génère l'échange automatique de renseignements. Les résultats doivent tomber en 2020. La mise en pratique de la

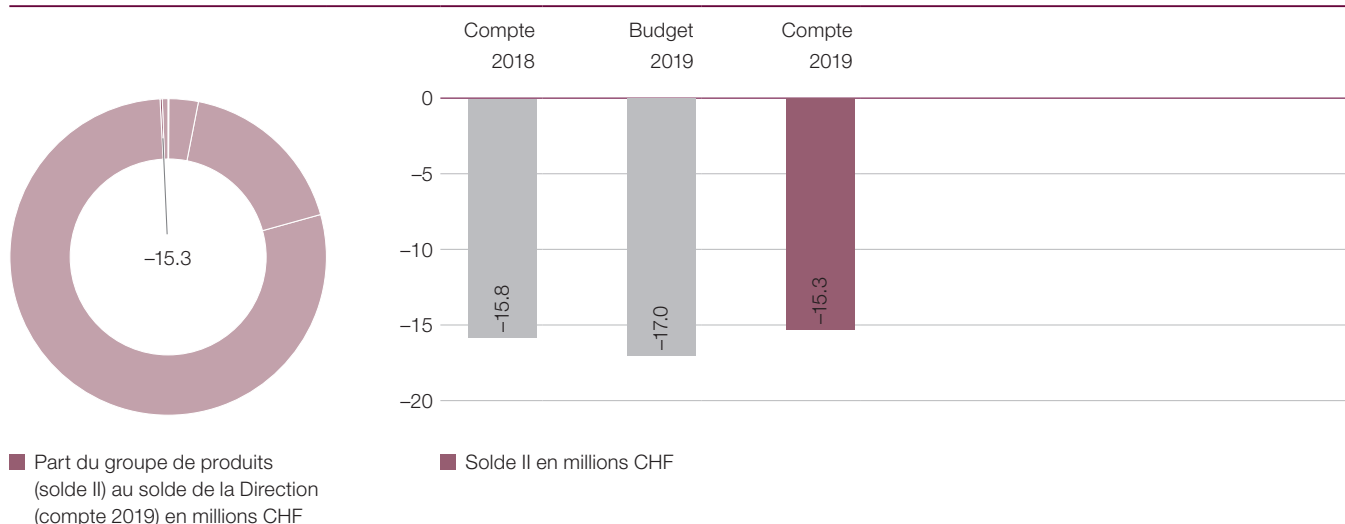
RFFA et l'adaptation des systèmes vont accaparer des ressources significatives jusqu'à fin 2021. En outre, on ne sait pas encore exactement comment va être mise en œuvre la révision 2021 de la loi sur les impôts. La réalisation du projet IT@BE et l'adoption de Java (à la place du Cobol) pour les systèmes informatiques de l'Intendance des impôts (ICI) absorbent aussi beaucoup de capacités/ressources, ce qui risque d'affecter la qualité et la quantité produite par ces systèmes. Enfin, le manque de ressources humaines et le marché de l'emploi asséché mettent en péril la stabilité du fonctionnement général de l'office.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)

	2018	2019
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	665 691	668 612
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	46 807	48 280
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	604	604
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	10	11
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	72 982	68 163
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	705 961	658 563
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	14 927	16 935
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	350 881	372 784

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements: élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales: offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 496 151	2 530 000	5 533 277	3 003 277	118.7 %
(-) Frais de personnel	-10 012 835	-10 733 142	-9 739 970	993 172	9.3 %
(-) Coûts matériels	-8 186 777	-8 460 367	-8 407 280	53 087	0.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-338 847	-375 244	-266 862	108 382	28.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-16 042 307	-17 038 753	-12 880 836	4 157 917	24.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	17 000	18 250	15 000	-3 250	-17.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-2 470 434	-2 470 434	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	264 080	3 000	9 780	6 780	226.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-15 761 227	-17 017 503	-15 326 489	1 691 014	9.9 %
(+)/(-) Régularisations	17 185 926	35 890	15 855 171	15 819 281	44 076.8 %
Solde III (comptabilité financière)	1 424 699	-16 981 613	528 682	17 510 295	103.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Politique du personnel et traitements	-11 875 454	-11 973 784	-8 879 688	3 094 095	25.8 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-4 166 854	-5 064 969	-4 001 147	1 063 822	21.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde du groupe de produits est de CHF 4,1 millions supérieur au budget, amélioration qui résulte principalement d'une hausse des revenus par rapport aux prévisions.

En ce qui concerne les prestations de services PERSISKA, les recettes facturées sont supérieures au montant budgété (CHF 0,4 mio). De plus, conformément à une recommandation du Conseil suisse de présentation des comptes publics (CSPCP), les prestations de services PERSISKA fournies de manière centralisée aux hautes écoles ont été inscrites pour la première fois comme écriture de transfert du côté des rentrées financières

(CHF 2,5 mio) pour l'exercice écoulé. Ces prestations de services n'ont été ni facturées ni budgétées. Du côté des coûts elles sont présentées en tant que subventions cantonales, donc sous le solde II, sans incidence sur le résultat.

Les coûts sont inférieurs de CHF 1,2 million aux prévisions budgétaires. Cela résulte essentiellement de la baisse des frais de personnel (CHF -0,9 mio), qui s'explique en particulier du fait que le crédit d'intégration central n'a pas entièrement été utilisé (CHF -0,5 mio) et par les gains de rotation (CHF -0,4 mio).

Priorités de développement

Voici les évolutions et les priorités qui ont été prises en compte en particulier pour ce groupe de produits en 2019 :

- Les systèmes de rémunération ont permis de procéder chaque mois à quelque 46 000 versements de salaires au personnel cantonal, aux membres du corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une masse salariale mensuelle de CHF 250 millions.
- Les offres de cours centraux de formation et de perfectionnement de l'Office du personnel ont de nouveau enregistré une forte demande en 2019. Les personnes participantes ont jugé que les cours étaient de très bonne qualité et axés sur la pratique. Les listes d'attente sont restées courtes.
- Les offres dans le domaine « Assistance sociale du personnel » ont été encore largement utilisées cette année, avec 580

demandes et consultations. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps.

- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) est resté constant en 2019. Toutes les formations ont pu être dispensées conformément aux consignes (p. ex. ordonnance sur la formation professionnelle initiale).
- La stratégie sur le personnel a été actualisée et le Conseil-exécutif l'a approuvée le 11 décembre 2019. La nouvelle « Stratégie relative au personnel du canton de Berne pour les années 2020-2023 » regroupe dans un même document les mesures de politique du personnel des quatre prochaines années.

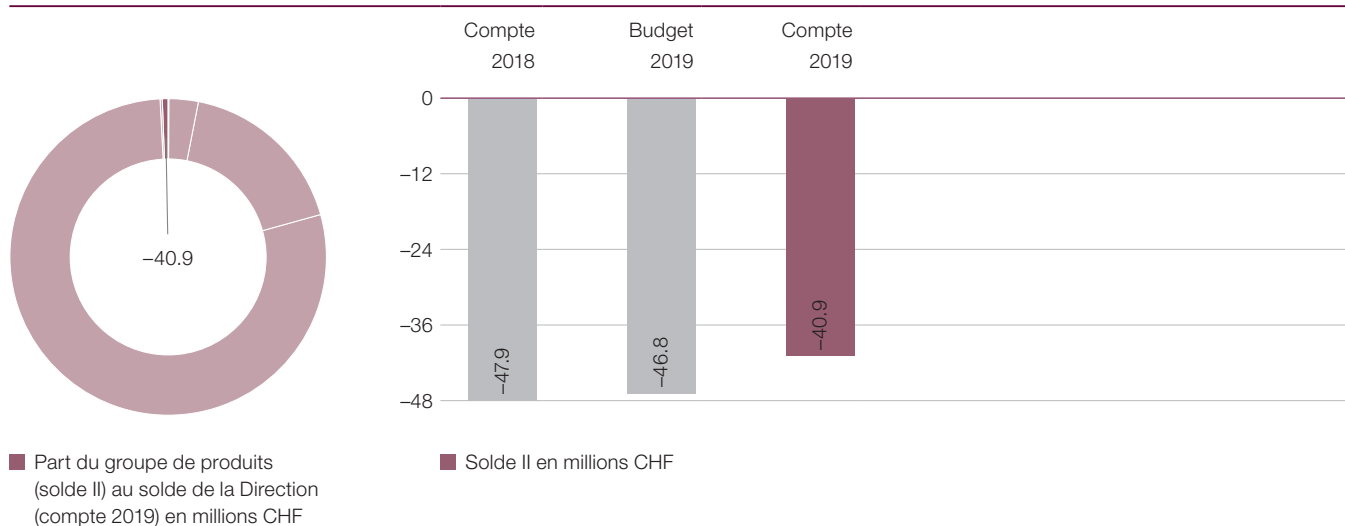
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 414	9 999
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 200	46 000
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	245	250
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	158	152
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	150	149
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	582	580

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste les DIR/CHA/JUS dans l'utilisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interd-

rectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plateformes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	57 878 382	74 840 816	66 251 578	-8 589 238	-11.5 %
(-) Frais de personnel	-16 916 564	-20 058 575	-17 863 379	2 195 196	10.9 %
(-) Coûts matériels	-88 278 422	-101 318 023	-88 943 256	12 374 767	12.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-194 230	-223 727	-6 257	217 470	97.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-47 510 834	-46 759 508	-40 561 314	6 198 195	13.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	11 514	11 514	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-364 553	0	-368 931	-368 931	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 936	8 000	15 937	7 937	99.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-47 859 450	-46 751 508	-40 902 794	5 848 714	12.5 %
(+)/(-) Régularisations	-118 268	101 222	304	-100 918	-99.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-47 977 718	-46 650 286	-40 902 490	5 747 796	12.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Organisation	-11 350 143	-8 875 207	-8 181 327	693 880	7.8%
Poste de travail	-14 300 559	-17 648 473	-15 182 040	2 466 434	14.0%
Sécurité	-696 789	-1 299 550	-754 442	545 108	41.9%
Applications	-9 730 716	-8 832 995	-6 442 375	2 390 620	27.1%
Infrastructure	-11 432 626	-10 103 282	-10 001 129	102 153	1.0%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits est de CHF 6,2 millions inférieur au montant budgété, et ce pour les motifs suivants : les DIR/CHA/JUS ont utilisé moins de prestations que prévu, moins de

projets que prévu ont été réalisés, et les travaux dans les projets Rollout@BE et APF@BE ont eu lieu plus tard que cela avait été prévu en 2017.

Priorités de développement

Programme IT@BE

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne 2016-2020 se divise en deux phases : les deux premières années, les travaux se sont focalisés sur la poursuite de la standardisation des services de base et la centralisation des systèmes et prestations TIC déjà standardisés. Le pilotage TIC cantonal et la gestion TIC cantonale ont en outre été mis sur pieds et établis. Le programme IT@BE sert maintenant à la mise en œuvre avec les projets partiels suivants : Direction de programme IT@BE, Rollout@BE, APF@BE, UAM@BE, PPM@BE (achevé en 2019), User-Mgmt@BE (achevé en 2019), ITSM@BE (achevé en 2019).

Mise en place de la technologie de réseau IPv6 (projet IPv6 BE)

La mise en place du nouveau protocole de réseau IPv6 exige des ajustements de tous les éléments de l'infrastructure TIC de l'administration. Depuis décembre 2017 l'infrastructure de réseau est techniquement compatible IPv6. Le projet s'est achevé fin mars 2019.

GERES V3

Le recueil de données GERES représente les données des registres des habitants et sert de base à diverses autorités tant cantonales que fédérales pour l'accomplissement de leurs tâches. La communauté intercantonale GERES met actuellement en place la nouvelle norme nationale de cyberadministration eCH-0020v3. Le projet s'achèvera en août 2020.

eDéménagement BE

Ce projet porte sur la mise en place dans le canton de Berne de la solution « eDéménagement » permettant l'annonce par voie électronique du changement de domicile des personnes privées, qui a été élaborée par la Confédération, les cantons et les communes. Le canton de Berne prévoit de l'introduire progressivement dans les communes à partir de janvier 2019 et le projet s'achèvera en août 2020.

Harmonisation des smartphones et des abonnements

Ce projet vise à élaborer une réglementation uniforme pour l'ensemble du canton en ce qui concerne l'utilisation par le personnel cantonal – moyennant une participation aux coûts – d'abonnements voix et données mobiles, et à mettre en place une gestion centralisée de ces abonnements. Il s'achèvera fin avril 2020.

Assistance au public

Pour une administration cantonale moderne et axée sur la numérisation, une assistance au public centralisée est mise en place au 31 octobre 2020 à titre de guichet unique à la disposition de la population du canton de Berne. L'entreprise externe chargée de la prestation réceptionne dans les deux langues officielles (allemand et français) les demandes qui lui sont adressées par téléphone et par voie électronique en dehors des heures d'ouverture de l'administration. Le projet s'achèvera en octobre 2020.

Boîte aux lettres électronique

Le canton de Berne entend offrir peu à peu, à partir de l'année 2019, la possibilité à la population et aux milieux économiques de recevoir des communications écrites de l'administration cantonale sous forme électronique. Le projet s'achèvera en décembre 2021.

Marché « Impression transactionnelle »

Ce projet placé sous la responsabilité et la direction de l'OIO comprend l'évaluation, dans le cadre d'un appel d'offres public en procédure ouverte, d'un prestataire approprié qui à l'avenir assurerait à lui seul aussi bien le service existant d'impression de masse que le nouveau service de numérisation du courrier postal entrant. Le projet s'achèvera en juin 2021.

Sécurité de l'information BE

Dans le cadre de ce projet, les bases stratégiques, les méthodes et les directives dans le domaine de la sécurité de l'information sont élaborées et mises en œuvre dans l'ensemble du canton. Le projet s'achèvera en mars 2023.

Chances et risques

Hormis la dépendance de l'utilisation des prestations par les DIR/CHA/JUS, aucune particularité n'est à signaler dans ce domaine en 2019.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	4 410	5 938
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	159	143
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	18	17
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	8 788	13 397
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	498	616

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'article 49, alinéa 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 180 869	-1 023 000	-892 862	130 138	12.7%
Revenus	1 180 869	1 023 000	892 862	-130 138	-12.7%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-20 000	0	20 000	100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-1 177 869	-1 000 000	-889 862	110 138	11.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-3 000	-3 000	-3 000	0	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 180 869	1 023 000	892 862	-130 138	-12.7%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	8 037 337	6 814 337	6 856 468	42 131	0.6%
Etat du patrimoine au 31.12.	6 856 468	5 791 337	5 963 606	172 269	3.0%
Variation du patrimoine	-1 180 869	-1 023 000	-892 862	130 138	12.7%

Commentaire

Une somme de CHF 0,9 million a été prélevée sur le Fonds pour les cas spéciaux et affectée aux communes concernées par des fusions (contributions aux projets, compensation des pertes dues à la péréquation financière).

8.8.2 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI ; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financements des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investis-

sement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1 million par projet d'investissement.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	0	0	0	0.0%
Revenus	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	280 591 000	282 491 000	1 900 000	0.7%
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	280 591 000	282 491 000	1 900 000	0.7%
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0%

Commentaire

Il n'a pas été prélevé d'argent sur le Fonds durant l'année sous rapport.

8.9 Réserve de politique financière

8.9.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la

BNS. Son unique but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-26 150 575	0	0	0	0.0%
Revenus	26 150 575	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	-26 150 575	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	26 150 575	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	223 849 425	223 849 425	250 000 000	26 150 575	11.7%
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	223 849 425	250 000 000	26 150 575	11.7%
Variation du patrimoine	26 150 575	0	0	0	0%

Commentaire

Le montant maximal de la fortune du Fonds (CHF 250 mio) a été atteint l'année précédente. Aucun changement n'a été enregistré durant l'année sous rapport.

9 Direction de l'instruction publique (INS)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.6		0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 308.4		391.3
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-773.3		190.5
Enseignement supérieur	-611.1		0.1
Culture	-72.2		2.2
Services centralisés	-62.3		11.5

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.6	-17.2	-16.4	0.9	4.9 %
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-878.9	-906.6	-917.1	-10.5	-1.2 %
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-579.0	-562.6	-582.8	-20.2	-3.6 %
Enseignement supérieur	-600.0	-602.7	-611.0	-8.4	-1.4 %
Culture	-68.7	-74.2	-69.9	4.3	5.7 %
Services centralisés	-40.6	-47.5	-50.8	-3.3	-6.9 %
Total	-2 183.8	-2 210.8	-2 248.0	-37.2	-1.7 %

9.3 Priorités de l'exercice

Ecole obligatoire

Après la prise de connaissance, par le Grand Conseil, du rapport sur la pédagogie spécialisée et de la Stratégie sportive du canton de Berne, l'INS a élaboré la révision correspondante de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210), qu'elle a soumise à la consultation lors du second semestre 2019. La nouvelle version de la LEO vise à regrouper les écoles spécialisées et les écoles ordinaires sous le toit de l'école obligatoire et à renforcer l'encouragement des talents particuliers.

Au début de l'année scolaire 2019-2020, il a de nouveau été très difficile, pour la deuxième année consécutive, de pourvoir les places vacantes dans les écoles des communes. 36 étudiants et étudiantes de la PHBern et de l'institut IVP NMS se sont partagés 22 postes dans les écoles. L'INS continue de suivre activement l'évolution du marché du travail et élabore des mesures avec la PHBern, l'association NMS et les partenaires sociaux.

Lors de l'année 2019, le Lehrplan 21 a été introduit dans les classes germanophones de la dernière année du degré primaire. Dans le cadre de la nouvelle offre « Approfondissements et prolongements individuels (API) », les élèves peuvent se préparer spécifiquement à la formation qu'ils souhaitent suivre au degré secondaire II.

Dans ce contexte, la plateforme Internet *erz-kompetenzraster-ktbern.ch* a été mise en service. Les grilles de compétences qui y sont publiées sont associées à des exercices tirés des moyens d'enseignement obligatoires pour permettre aux élèves de se préparer de manière optimale à leur formation professionnelle.

Par ailleurs, la grille horaire du Plan d'études romand (PER) et l'évaluation dans la partie francophone du canton ont été légèrement modifiées. Les différences entre les deux systèmes scolaires du canton de Berne ont ainsi été encore amoindries.

Ecoles moyennes

Le nouveau plan d'études pour l'enseignement gymnasial a été étendu cette année à la troisième année des formations gymnasiales germanophone et bilingue. Dans le cadre de sa mise en œuvre, les gymnases ont élaboré des stratégies pour l'enseignement interdisciplinaire. Par ailleurs, les concepts relatifs à l'acquisition par les gymnasiens et gymnasiennes des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures, qui visent à garantir l'accès général à l'enseignement supérieur, sont mis en œuvre dans les écoles. Dans le domaine des STIM, l'informatique a été introduite comme discipline obligatoire en première année de la formation gymnasiale. Enfin, la mobilité des élèves est encouragée grâce au lancement de la maturité bilingue avec l'italien; celle-ci prévoit une année d'échange au Tessin.

En ce qui concerne les écoles de culture générale (ECG), la modification des prescriptions suisses a entraîné une révision

de la grille horaire et du plan d'études. A cette occasion, la filière de formation sera axée de manière plus ciblée sur les institutions de formation subséquentes dans les domaines de la santé, du travail social et de la pédagogie. Les ECG contribueront ainsi à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ces domaines.

Formation professionnelle

Le taux de réussite reste stable au degré secondaire II, puisqu'il atteint les 95 pour cent. Une évolution positive a été constatée: une augmentation des diplômés et diplômées de 3,2 pour cent chez les étrangers et étrangères nés en Suisse et de 7,2 pour cent chez les étrangers et étrangères nés à l'étranger. Elle est due à plusieurs mesures, telles que le concept de préparation au choix professionnel, la préparation professionnelle et la promotion de la formation professionnelle initiale.

75 pour cent des personnes effectuant un préapprentissage d'intégration dans le cadre de la première année du projet pilote ont trouvé une place d'apprentissage. L'objectif de 60 pour cent a donc été dépassé. Les coûts des années scolaires de préparation professionnelle ont pu être réduits car la demande est en net recul, en particulier chez les personnes qui sont arrivées tardivement en Suisse.

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale, des grilles de compétences pour les mathématiques et les langues/la communication ainsi que des exercices ont été publiés pour l'ensemble des professions afin de soutenir les élèves lors du passage du degré secondaire I à la formation professionnelle. Par ailleurs, l'approche Apportez votre équipement personnel de communication (AVEC) est introduite de manière échelonnée dans les écoles professionnelles. Des travaux ont également été lancés en vue de créer une plateforme d'échange pour la collaboration entre les écoles professionnelles et les écoles moyennes. Enfin, la coordination des jours d'école et des cours interentreprises a été effectuée avec succès.

Dans le domaine des écoles professionnelles, un projet a été mis en place pour optimiser la répartition des professions entre les écoles.

Orientation professionnelle et personnelle

Depuis le début de l'année scolaire 2019-2020, les jeunes disposent d'une palette de prestations de soutien révisée et complétée. Plusieurs ateliers sont désormais à leur disposition, par exemple pour la préparation des tests d'aptitude ou des entretiens d'embauche. A l'automne 2019, le nouveau Service spécialisé des diplômes professionnels pour adultes est entré en fonction et propose des prestations dans le domaine du diagnostic de soutien ainsi qu'un suivi approfondi des candidats et candidates. De plus, les travaux préparatoires sont en cours pour améliorer la structure des offres de l'orientation de carrière.

En octobre 2019, le centre d'orientation professionnelle (OP) de Thounne a ouvert une infothèque sur la base de nouvelles ap-

proches: grâce à un environnement interactif consacré à plusieurs thématiques, les visiteurs et visiteuses sont incités à se pencher activement sur leur carrière. Des cartes postales dotées d'un code QR permettent par ailleurs d'accéder aux informations publiées sur Internet.

Enseignement supérieur

Au vu de l'importance centrale de l'Université, de la Faculté de médecine et de l'hôpital universitaire pour le site médical de Berne, le rapport « Développement immobilier du site de l'Hôpital de l'Ile et de la faculté de médecine de l'Université de Berne: fondements stratégiques et de planification » a été rédigé sur mandat du Grand Conseil et porté à la connaissance du parlement. Ensuite, le Conseil-exécutif a soumis au Grand Conseil le crédit d'étude pour la construction d'un centre de recherche et de formation sur le site de l'Ile comme premier projet d'exécution dans le cadre de ce plan de développement stratégique.

Sur mandat de l'INS, le projet de développement du TecLab de Berthoud a été poursuivi sous la direction de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et avec la participation de la Technische Fachschule Bern, de la PHBern et d'autres partenaires. Ainsi, de premières offres dans les domaines de la promotion des STIM, de la formation continue et des services proches de l'économie pourront être lancées sous la forme d'un projet pilote en 2020.

L'accord intercantonal universitaire réglant les contributions que les Universités reçoivent pour leurs étudiants et étudiantes de la part des cantons d'origine a été entièrement révisé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Le Conseil-exécutif a arrêté l'adhésion du canton à ce nouvel accord.

Datant de 2001, le concordat pour la Haute école pédagogique francophone des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE) a été entièrement révisé. Une consultation sera menée en 2020 dans les trois cantons en vue du processus de ratification parlementaire.

Culture

Les travaux de reconduction des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles des régions Haute-Argovie, Emmental, Thoune-Oberland occidental et Oberland oriental sont largement terminés. Par ailleurs, des mesures architecturales d'urgence ont été prises au Musée des Beaux-Arts de Berne afin de permettre à l'atelier 5-Bau d'être opérationnel ces prochaines années. Au Zentrum Paul Klee, l'étude de projet pour le remplacement du système de commande a été lancée. Enfin, le portail électronique de dépôt et de gestion des de-

mandes de subvention a été mis en service à la Section Encouragement des activités culturelles.

La fouille de grande envergure du Campus Biel/Bienne est terminée et la fouille sur le site de Challnachwald a débuté. Les évaluations des études d'archéologie médiévale sur le site de Wallfahrtsort Oberbüren et en vieille ville de Berne sont publiées.

La révision du recensement architectural se déroule comme prévu. Les modifications relatives aux ensembles bâtis sont, pour la majeure partie, entrées en vigueur sur le plan juridique. Enfin, le Prix cantonal des monuments historiques a été décerné pour la dixième fois.

Politique salariale visant le corps enseignant

1,5 pour cent de la masse salariale était à disposition pour la progression individuelle des traitements au 1^{er} août 2019. Comme lors des années précédentes, une partie de ces moyens a pu être employée afin de combler partiellement les retards de salaires des enseignants et enseignantes. Un élément important de la révision partielle de la loi du 20 janvier 1993 sur le statut du corps enseignant (LSE; RSB 430.250) de 2013 a ainsi été concrétisé. De plus, une mesure essentielle de la politique du personnel a été mise en œuvre lors de l'année sous revue: les enseignants et enseignantes du degré primaire et de l'école enfantine seront affectés à la classe de traitement 7 (contre 6 auparavant) le 1^{er} août 2020. Cela permettra d'améliorer leur revenu en comparaison intercantonale.

EDUBERN

En 2019, d'autres écoles du degré secondaire II ont migré vers EDUBERN (la plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II). En outre, le recours à certaines prestations EDUBERN a augmenté. L'utilisation croissante de ces prestations informatiques centralisées permet d'exploiter des synergies et de diminuer les coûts informatiques des écoles.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 782 787 654	-2 806 194 577	-2 875 485 685	-69 291 108	-2.5 %
Revenus	591 311 756	598 403 074	621 291 154	22 888 080	3.8 %
Solde	-2 191 475 898	-2 207 791 503	-2 254 194 531	-46 403 028	-2.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 679 128 224	-1 717 585 947	-1 727 967 893	-10 381 946	-0.6 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-75 609 535	-78 067 516	-81 629 540	-3 562 025	-4.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-10 045 177	-10 460 633	-9 615 058	845 575	8.1 %
34 Charges financières	-277 193	-666 600	-450 232	216 368	32.5 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-17 200 000	-15 600 000	-17 900 000	-2 300 000	-14.7 %
36 Charges de transfert	-965 007 711	-948 068 632	-993 067 037	-44 998 405	-4.7 %
37 Subventions à redistribuer	-10 138 590	-8 632 200	-11 286 099	-2 653 899	-30.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-25 381 223	-27 113 049	-33 569 825	-6 456 776	-23.8 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	40 579 436	57 280 439	40 218 983	-17 061 456	-29.8 %
43 Revenus divers	156 196	0	70 539	70 539	0.0 %
44 Revenus financiers	1 409 082	1 336 102	1 088 080	-248 022	-18.6 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	14 100 000	15 600 000	14 300 000	-1 300 000	-8.3 %
46 Revenus de transfert	517 136 244	510 227 061	526 069 603	15 842 542	3.1 %
47 Subventions à redistribuer	10 138 590	8 632 200	11 286 099	2 653 899	30.7 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	7 792 208	5 327 272	28 257 850	22 930 578	430.4 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde de CHF 2254,2 millions, le résultat des comptes liés à la formation et à la culture dépasse le montant budgété de CHF 46,4 millions, soit de 2,1 pour cent. Si les charges ont été de CHF 69,3 millions (2,5 %) supérieures aux prévisions, les revenus n'ont dépassé les attentes qu'à hauteur de CHF 22,9 millions (3,8%).

Côté charges, les principaux écarts par rapport au budget concernent les charges de transfert (CHF 45,0 mio) et les charges de personnel (CHF 10,4 mio). Les charges de transfert sont des subventions cantonales sur lesquelles il n'est pas possible d'intervenir à court terme et dont le versement est prévu par une base légale : les subventions versées aux écoles privées du degré secondaire II (CHF 26,0 mio) et les subventions liées à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) et à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) (CHF 8,3 mio) ont dépassé le budget. Il en va de même pour les subsides de formation, en raison de la révision de l'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF ; RSB 438.312)

(CHF 7,8 mio). Pour leur part, les charges de personnel plus élevées que prévu sont essentiellement dues à l'augmentation des effectifs d'élèves, aux dépenses qui y sont liées pour le corps enseignant et à une modification des règles comptables.

On note une péjoration des revenus provenant des taxes (CHF 17,1 mio) et une amélioration des revenus de transfert (CHF 15,8 mio). La péjoration des revenus provenant des taxes est principalement due à une modification de la pratique comptable : les remboursements des indemnités journalières sont désormais comptabilisés dans les charges de personnel, ce qui permet de diminuer les charges. L'amélioration des revenus de transfert est due à l'augmentation des remboursements par les communes en raison de frais de personnel plus élevés (traitements du corps enseignant), à des subventions fédérales plus élevées et à une modification des principes de régularisation pour les écolages.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-8 772 504	-13 033 000	-10 194 206	2 838 794	21.8 %
Recettes	61 197	0	529 276	529 276	0.0 %
Solde	-8 711 307	-13 033 000	-9 664 930	3 368 070	25.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-8 752 116	-8 877 000	-4 842 553	4 034 447	45.4 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-20 388	-506 000	-217 112	288 888	57.1 %
54 Prêts	0	0	-4 193 000	-4 193 000	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	-3 650 000	-941 541	2 708 459	74.2 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	51 197	0	9 276	9 276	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	10 000	0	20 000	20 000	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	500 000	500 000	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont inférieurs de CHF 3,4 millions au montant inscrit au budget (CHF 13,0 mio). Ce résultat est essentiellement dû au transfert des contributions cantonales à fonds perdu vers le compte de résultat.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS

2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 056.1	1 066.9	1 068.5	1 076.8	1 028.6	1 052.3

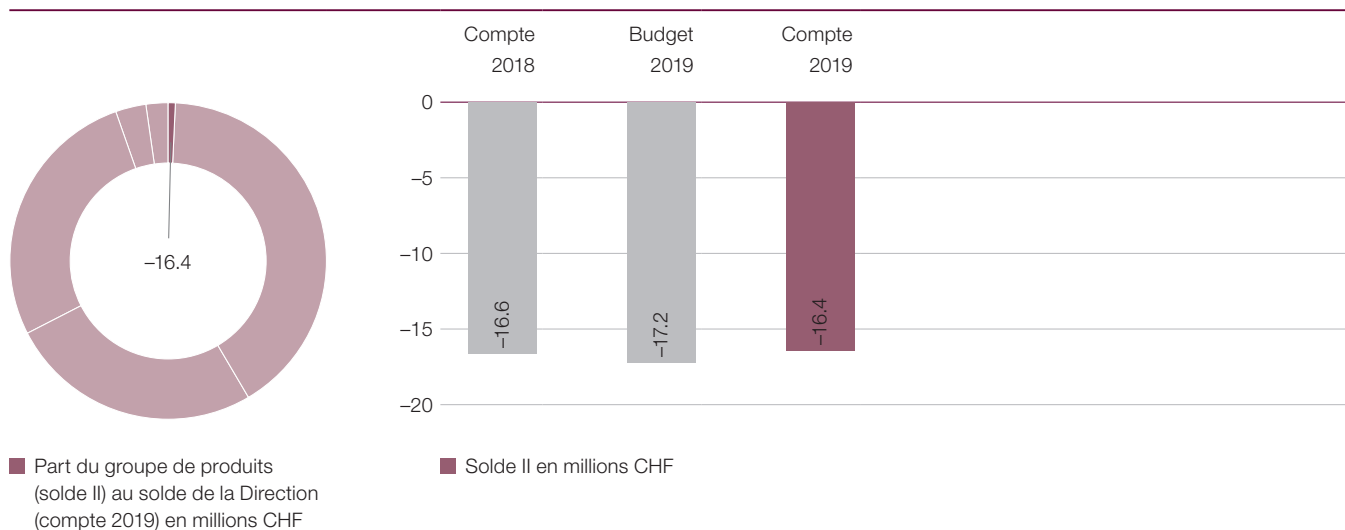
Commentaire

8,7 EPT correspondent à des pourcentages des pools de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OSP) qui ont été saisis avec des erreurs dans Persiska et qui ont donc été inclus, à tort, aux effectifs. Les erreurs ont été découvertes alors que les chiffres avaient déjà été publiés et n'ont pas pu être corrigées.

7,5 EPT supplémentaires ont été utilisés pour des engagements à durée déterminée dans le cadre de divers projets, d'une part, et pour pallier à des départs ou à une charge de travail particulièrement élevée à l'Office des services centralisés (OSC), d'autre part. Enfin, 2,4 EPT correspondent à des engagements à durée déterminée visant à remplacer du personnel malade dans les écoles professionnelles. L'augmentation résiduelle est due aux fluctuations usuelles durant l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planifi-

cation financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	188 289	170 000	173 703	3 703	2.2 %
(-) Frais de personnel	-9 031 640	-9 339 715	-8 796 134	543 581	5.8 %
(-) Coûts matériels	-1 284 914	-1 434 180	-1 074 589	359 591	25.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	216	0	46	46	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-10 128 048	-10 603 895	-9 696 975	906 921	8.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 477 816	-6 629 100	-6 690 196	-61 096	-0.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 497	5 400	9 600	4 200	77.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 595 367	-17 227 595	-16 377 571	850 025	4.9 %
(+)/(-) Régularisations	-899	-500	-373 349	-372 849	-74 569.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-16 596 266	-17 228 095	-16 750 920	477 175	2.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-8 824 734	-9 390 346	-8 462 704	927 642	9.9%
Prestations juridiques	-1 303 314	-1 213 550	-1 234 271	-20 721	-1.7%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 0,9 million au budget. Cette performance est due à des besoins de financement moins importants que prévu dans les domaines du

personnel (gains de rotation, formation continue et recrutement du personnel) et des frais de matériel (prestations de tiers, honoraires de consultants et de consultantes externes).

Priorités de développement

Le soutien de la directrice dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. Le contrôle judiciaire des décisions sur recours et des décisions

attaquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

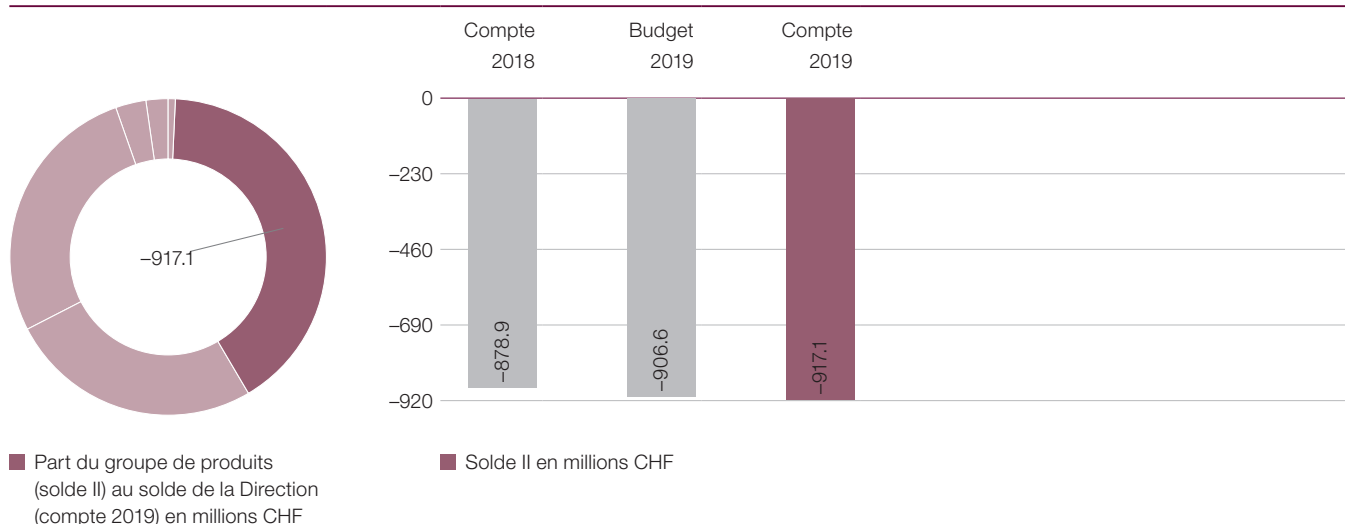
Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	75	75
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	15
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	27
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	187	180
Nombre de recours déposés	255	285
Nombre de recours réglés	278	286

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psycho-

logiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	374 477 021	380 660 279	388 728 933	8 068 654	2.1 %
(-) Frais de personnel	-1 184 419 026	-1 214 806 972	-1 232 875 911	-18 068 938	-1.5 %
(-) Coûts matériels	-49 227 720	-50 499 621	-52 172 262	-1 672 641	-3.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	673 371	-114 453	-446 433	-331 980	-290.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-858 496 354	-884 760 767	-896 765 673	-12 004 906	-1.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 103 407	900 000	1 327 234	427 234	47.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-22 857 371	-23 303 500	-22 941 522	361 978	1.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 384 240	524 241	1 235 430	711 189	135.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-878 866 078	-906 640 026	-917 144 531	-10 504 505	-1.2 %
(+)/(-) Régularisations	-859 007	-90 809	368 349	459 158	505.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-879 725 085	-906 730 836	-916 776 182	-10 045 347	-1.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecole obligatoire	-806 811 357	-831 090 179	-842 158 563	-11 068 384	-1.3 %
Offres périscolaire	-51 684 996	-53 670 588	-54 607 110	-936 522	-1.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits «Ecole obligatoire et offres périscolaires» s'élève à CHF 896,8 millions et est supérieur de CHF 12,0 millions (1,3 %) au budget 2019. Le crédit supplémentaire requis pour couvrir le dépassement du budget peut être en partie compensé par le fait que le solde I d'autres groupes

de produits de l'INS est inférieur au budget. Le dépassement du budget est essentiellement dû à des charges de personnel plus élevées pour le corps enseignant, lesquelles sont liées à la hausse des effectifs d'élèves.

Priorités de développement

L'activité au sein du groupe de produits «Ecole obligatoire et offres périscolaires» a de nouveau été marquée en 2019 par :

- l'introduction du Lehrplan 21 dans la partie germanophone du canton et
- la mise en œuvre de la Stratégie sur la pédagogie spécialisée.

Ce second point est concrétisé dans le cadre d'une modification de la loi sur l'école obligatoire au 1^{er} janvier 2022. Celle-ci a été soumise à une procédure de consultation en 2019.

Pour la deuxième année consécutive, il a été très difficile de pourvoir tous les postes vacants dans les écoles communales à la rentrée 2019. Des mesures ont été prises de concert avec la PHBern et les syndicats.

La demande en matière d'accueil extrascolaire a de nouveau augmenté. Les communes ne cessent de développer le travail social en milieu scolaire. En 2019, le canton les a une nouvelle fois soutenues en prenant en charge 10 pour cent des frais de traitement des travailleurs et travailleuses sociaux en milieu scolaire.

En 2019, les services psychologiques pour enfants et adolescents se sont concentrés sur la protection de l'enfance. Les collaborateurs et collaboratrices de ces services ont suivi des formations continues à ce sujet. Le travail des services psychologiques pour enfants et adolescents a également été marqué par l'élaboration de la procédure d'évaluation standardisée (PES), qui sera introduite le 1^{er} janvier 2022. Un projet pilote a été mis sur pied dans ce domaine avec trois services psychologiques pour enfants et adolescents (Berne, Thoun et Bienne).

Chances et risques

Les travaux dans le domaine de la scolarité obligatoire se déroulent comme prévu. Dans les grandes lignes, les chances et les risques ont évolué comme prévu. L'introduction du Lehrplan 21, notamment, s'est bien passée.

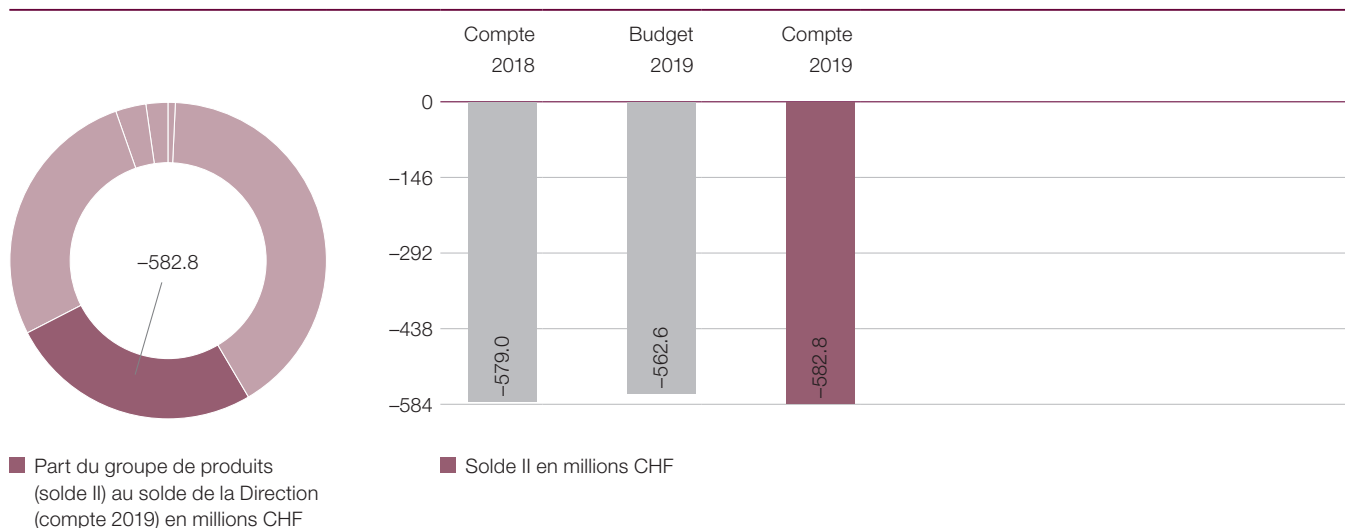
La pénurie d'enseignants et d'enseignantes s'est de nouveau accrue en 2019. Les évolutions ultérieures dans ce domaine continueront d'être suivies de près et des mesures seront élaborées et mises en œuvre.

Les modules d'école à journée continue, les offres de promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire sont organisés conjointement avec les communes. Ils permettent d'améliorer le soutien apporté aux parents, aux enfants et aux adolescents et adolescentes du canton de Berne et contribuent de manière essentielle à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'élèves (école obligatoire)	104 796	105 903
Nombre de classes (classes régulières)	5 346	5 404
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 604 000	5 996 000
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 300	9 852
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue

offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	66 164 472	71 890 208	82 983 943	11 093 735	15.4 %
(-) Frais de personnel	-452 798 473	-457 539 789	-451 916 312	5 623 476	1.2 %
(-) Coûts matériels	-105 595 864	-111 602 620	-124 804 825	-13 202 205	-11.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-11 660 527	-11 769 445	-10 156 459	1 612 986	13.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-503 890 392	-509 021 646	-503 893 653	5 127 993	1.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	109 910 852	106 237 175	106 988 833	751 658	0.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-185 646 229	-160 052 673	-186 381 894	-26 329 221	-16.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	621 745	268 400	536 549	268 149	99.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-579 004 024	-562 568 744	-582 750 164	-20 181 421	-3.6 %
(+)/(-) Régularisations	-1 293 419	479 069	-1 374 190	-1 853 259	-386.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-580 297 442	-562 089 675	-584 124 354	-22 034 679	-3.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Ecoles moyennes	-146 140 446	-147 764 256	-144 828 970	2 935 286	2.0 %
Formation professionnelle supérieure	-337 068 867	-339 620 391	-338 113 166	1 507 224	0.4 %
Orientation professionnelle	-20 685 116	-21 644 043	-20 951 516	692 527	3.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits « Ecoles moyennes et formation professionnelle » s'élève à CHF 503,9 millions, un chiffre inférieur de CHF 5 millions au budget (0,9 %). Ce résultat est principalement lié à la diminution des offres dans le domaine de la préparation professionnelle en raison du recul du nombre de personnes réfugiées ainsi qu'à des dépenses moins élevées pour les écoles de maturité. Le dépassement de budget enregistré

pour le solde II est dû aux subventions cantonales, qui ont été sous-estimées dans le budget. Dans l'ensemble, le solde II s'établit à CHF 582.7 millions, soit CHF 3,7 millions (0,6 %) de plus que l'année précédente. Il s'inscrit ainsi dans le cadre de la progression annuelle des traitements.

Priorités de développement

Ecoles moyennes

Les prescriptions générales relatives aux compétences disciplinaires de base requises en première langue et en mathématiques pour les études supérieures ont été mises en œuvre dans les gymnases afin de garantir l'accès aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. Depuis le mois d'août 2019, l'informatique constitue par ailleurs une discipline obligatoire dans les gymnases. Davantage d'enseignants et d'enseignantes sont actuellement formés dans ce domaine. Les STIM ont déjà été renforcées lors de la modification du plan d'études cantonal en 2017.

En outre, une rencontre des gymnases a été consacrée à la promotion des élèves talentueux en collaboration avec les hautes écoles. Une nouvelle solution a également été trouvée pour améliorer l'intégration des nouveaux migrants et migrantes. Enfin, des échanges sont organisés pour discuter de la mise en œuvre des nouvelles directives concernant la compensation des désavantages.

L'adaptation de la filière de formation en école de culture générale aux nouvelles prescriptions fédérales est l'occasion d'axer ces écoles sur les domaines professionnels suivants : santé, travail social et pédagogie. Les plans d'études sont en cours de modification.

Formation professionnelle

Le projet pilote Formation informatique 4.0 a été lancé et suscite déjà l'intérêt au niveau national. Il vise à transmettre le savoir de façon flexible selon les besoins des entreprises et dans un environnement d'apprentissage et d'examen axé sur les compétences et numérisé.

Par ailleurs, des projets ciblés ont été lancés de concert avec les branches concernées afin de lutter contre les interruptions d'apprentissage et le mauvais taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage. En ce qui concerne le tournant numérique, une plateforme de connaissances commune à toutes les écoles professionnelles est en cours d'élaboration. De plus, les jours d'école pour les professions techniques ont été coordonnés entre les écoles professionnelles. Cette mesure permet de faciliter l'organisation des cours interentreprises et de promouvoir la maturité professionnelle en cours d'emploi (MP 1).

Le projet Ecoles professionnelles 2020 a été lancé afin d'optimiser la répartition des professions entre les écoles et les sites ainsi que la collaboration entre les écoles. Dans le cadre d'une procédure participative impliquant les directions d'école et les régions, des modèles sont ainsi développés pour renforcer la collaboration matérielle et organisationnelle entre les écoles professionnelles.

Le nombre de cas dans le domaine de l'asile et des réfugiés était en net recul, ce qui a entraîné, comme prévu, la suppression de classes d'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API). En outre, la première année du préapprentissage d'intégration, mis en place par la Confédération, s'est terminée avec succès : 74 pour cent des préappren-tis et préappren-ties ont commencé une formation professionnelle initiale à l'issue de leur préapprentissage d'intégration. La plupart d'entre eux suivent leur formation professionnelle initiale dans la même entreprise ou dans le même secteur professionnel. Au vu de ces très bons résultats, le projet sera poursuivi. Une deuxième volée a commencé sa formation dans la partie germanophone du canton et une première dans la partie francophone du canton.

Orientation professionnelle et personnelle

En marge de leur exploitation opérationnelle, les huit centres OP sont en train de développer leurs prestations.

- Ils intensifient petit à petit leur collaboration avec les établissements de la scolarité obligatoire. De plus, l'offre « Support+ » a été créée pour les jeunes ayant un besoin élevé de soutien, après avoir fait l'objet d'un projet pilote à Berne et à Berthoud.
- Un service centralisé et des antennes régionales ont été mis en place afin de promouvoir le diplôme professionnel pour adultes. Les adultes peuvent désormais bénéficier d'informations et de conseils exhaustifs.
- L'infothèque de Thoune est la première du canton à avoir été transformée afin d'associer de façon optimale les sources d'information papier et les sources d'information numériques.

Les autres infothèques seront remaniées de manière échelonnée.

Chances et risques

Le canton de Berne propose une offre de formation variée et de qualité au degré secondaire II et dans le cadre de la formation professionnelle supérieure. Il dispose en outre d'un bon réseau au niveau national et peut ainsi s'impliquer avec succès dans des projets nationaux et intercantonaux.

Les écoles moyennes et la formation professionnelle évoluent dans un environnement dynamique. Elles sont en mesure d'anticiper des développements, de mettre en place des projets et des formes de collaboration innovants, d'adapter leurs offres

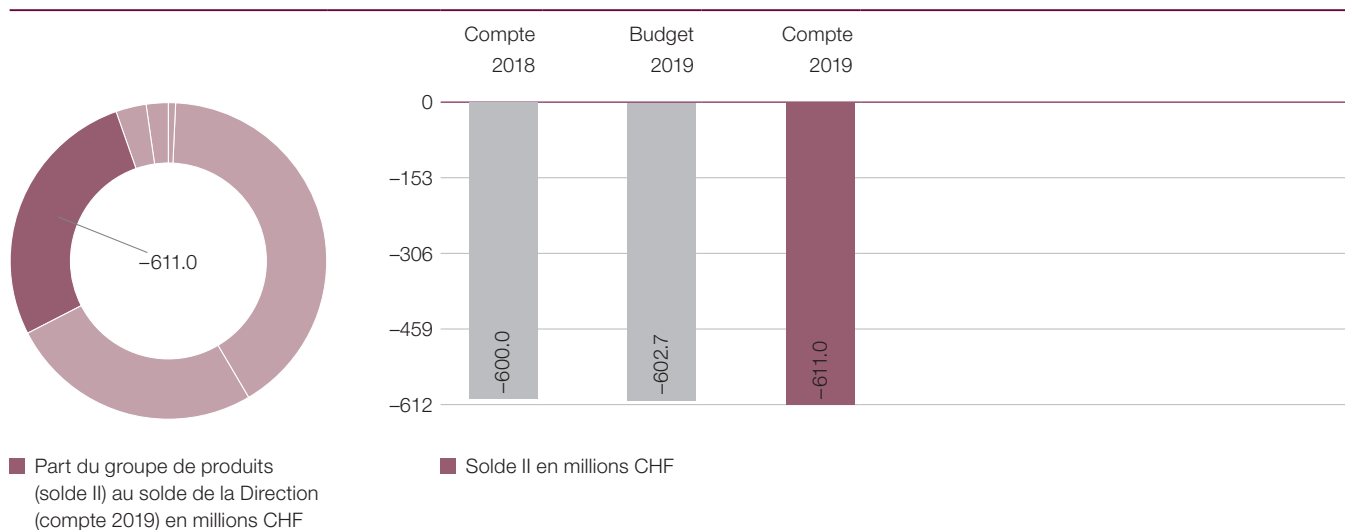
aux besoins ou encore de se développer au sein du système de formation et dans le cadre politique en vigueur.

Il est difficile de dire quelles répercussions financières auront les réformes et innovations qui se profilent dans les formations, l'augmentation du nombre d'élèves quittant l'école obligatoire, les investissements requis sur les plans technique et pédagogique pour la transition numérique ou encore la tendance générale d'obtenir une qualification de haut niveau.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	25 830	25 418
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 843	1 940
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 097	5 131
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	87 658	88 769
Nombre d'élèves dans les gymnases	5 865	5 638
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 398	1 468
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	13 001	12 109

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de

la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	109 569	5 000	88 112	83 112	1 662.2%
(-) Frais de personnel	-3 324 420	-3 527 296	-3 298 935	228 362	6.5%
(-) Coûts matériels	-227 161	-310 397	-348 561	-38 164	-12.3%
(-) Intérêts et amortissements standard	-12	0	8	8	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-3 442 024	-3 832 693	-3 559 376	273 317	7.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	26 500	0	13 300	13 300	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-596 621 823	-598 856 000	-607 498 319	-8 642 319	-1.4%
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 746	2 500	4 367	1 867	74.7%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-600 032 601	-602 686 193	-611 040 028	-8 353 835	-1.4%
(+)/(-) Régularisations	-1 447 449	0	-79	-79	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-601 480 050	-602 686 193	-611 040 107	-8 353 914	-1.4%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Formation universitaire	-1 556 795	-1 688 182	-1 645 991	42 191	2.5 %
Formation en haute école spécialisée	-1 010 473	-1 112 155	-1 046 912	65 243	5.9 %
Formation du corps enseignant	-874 756	-1 032 355	-866 473	165 882	16.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde II du groupe de produits «Enseignement supérieur» dépasse de CHF 8,4 millions le budget prévu. Ce résultat est principalement dû aux contributions versées dans le cadre de

l'Accord intercantonal universitaire (AIU) et de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), qui sont supérieures au montant budgété.

Priorités de développement

Des projets d'investissement et d'infrastructure importants dans le domaine médical sont en cours de planification sur le site de l'Hôpital de l'île en vue de renforcer le site médical de Berne, crucial sur le plan stratégique. Les besoins sont planifiés en collaboration avec l'Université de Berne et en étroite concertation avec la TTE, qui est responsable de la réalisation des travaux, et d'autres partenaires impliqués, tels que l'Hôpital de l'île.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sur les campus de Bienne et de Berne et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent leur plein comme prévu. Cependant, le campus de Bienne ne pourra pas être terminé en 2022 en raison de retards dans l'acquisition du terrain et dans la procédure d'appel d'offres. Tout est mis en œuvre pour qu'il le soit en 2023.

Chances et risques

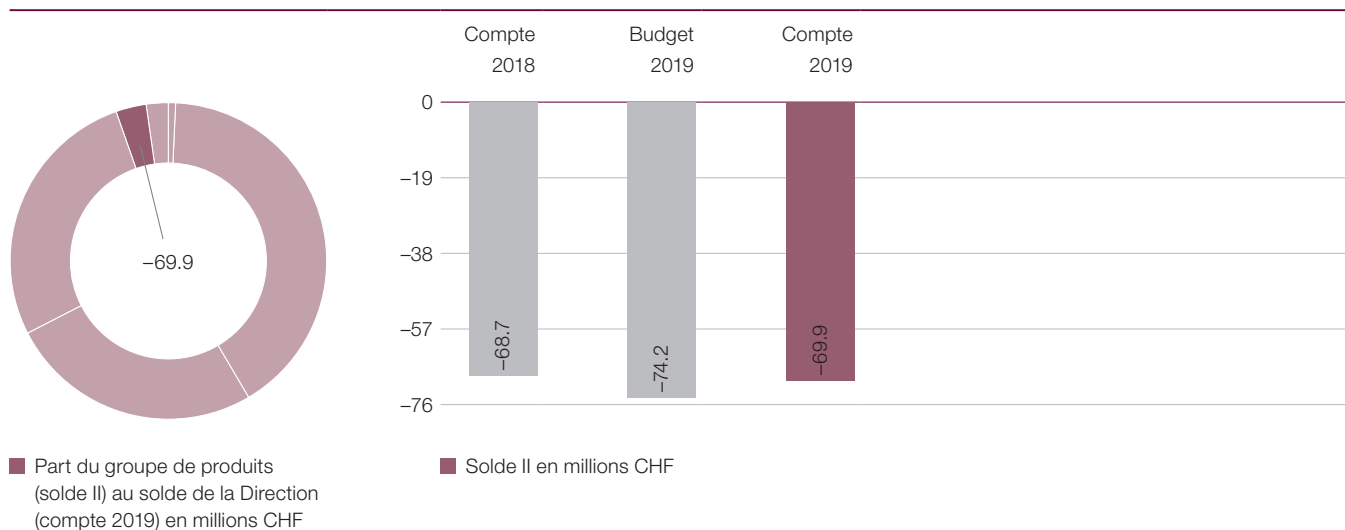
En raison du retard pris dans la construction du campus de Bienne, la BFH aura des difficultés à conserver des parts de marché. Cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires

pour le canton de Berne au titre des contributions AHES versées pour les étudiants et étudiantes extracantonaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	18 019	18 576
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	37	36
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 970	6 979
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	50	48
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 631	2 752
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	67	66
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	735	753
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	226	241

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 497 201	2 235 600	2 223 573	-12 027	-0.5%
(-) Frais de personnel	-19 603 262	-20 042 291	-19 479 984	562 306	2.8%
(-) Coûts matériels	-3 494 625	-3 941 379	-4 316 418	-375 039	-9.5%
(-) Intérêts et amortissements standard	-159 936	-174 296	-151 794	22 502	12.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-20 760 621	-21 922 366	-21 724 624	197 742	0.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	3 000	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-47 987 870	-52 298 000	-48 239 617	4 058 383	7.8%
(+) Rentrées fiscales et amendes	23 236	12 000	20 374	8 374	69.8%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-68 722 256	-74 208 366	-69 943 868	4 264 498	5.7%
(+)/(-) Régularisations	-3 168 816	2 912 046	-4 443 938	-7 355 985	-252.6%
Solde III (comptabilité financière)	-71 891 072	-71 296 320	-74 387 806	-3 091 486	-4.3%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Encouragement des activités culturelles	-2 624 980	-2 828 821	-2 563 226	265 595	9.4%
Protection du patrimoine	-7 136 640	-7 049 074	-6 853 556	195 518	2.8%
Archéologie	-10 999 002	-12 044 471	-12 307 843	-263 372	-2.2%

Commentaire:

Modification par budget 2019

L'exercice 2019 boucle sur un résultat supérieur d'environ CHF 0,2 millions au budget prévu.

Les versements sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles, d'un montant de CHF 3,6 millions, n'ont pas grevé

les subventions cantonales comme budgété, mais ont été comptabilisés via le compte « Attributions aux fonds enregistrés comme capitaux de tiers ». Ils apparaissent donc dans le calcul de la marge contributive au titre de différences d'incorporation (solde III).

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Le Conseil-exécutif a approuvé les contrats de prestations conclus avec les institutions culturelles des régions Berne-Mittelland et Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, avec le Musée alpin, avec la Bourse suisse aux spectacles et avec la fondation de l'abbaye de Bellelay. Le Grand Conseil a adopté le contrat de prestations conclu avec l'association fOrum culture. Le Conseil-exécutif a confié à l'INS le mandat de négocier les contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles des régions Haute-Argovie, Emmental, Thoune-Oberland occidental et Oberland oriental.

Des mesures architecturales d'urgence ont été prises au Musée des Beaux-Arts de Berne afin de permettre à l'atelier 5-Bau d'être opérationnel jusqu'à la construction d'un nouveau bâtiment. Au Zentrum Paul Klee, l'étude de projet pour le remplacement du système de commande a été lancée. Par ailleurs, le portail électronique des demandes a été mis en service à la Section Encouragement des activités culturelles. Il permet la gestion des demandes de subvention déposées en ligne.

Monuments historiques

La manifestation organisée à l'occasion des dix ans du Prix des monuments historiques a été un succès et a eu un écho au-delà des frontières cantonales. Le projet d'envergure consacré à la révision 2020 du recensement architectural se déroule comme prévu.

Archéologie

Le début des fouilles de sauvetage sur le campus de Bienne avait pris du retard en 2018. Par conséquent, ces fouilles ont duré plus longtemps que prévu en 2019. La mise en place de l'infrastructure pour les fouilles qui ont débuté sur le site de Challnechwald a requis beaucoup de travail. Il en va de même pour l'étude de la main de bronze de Prêles, dont l'analyse scientifique et la présentation ont suscité un écho international.

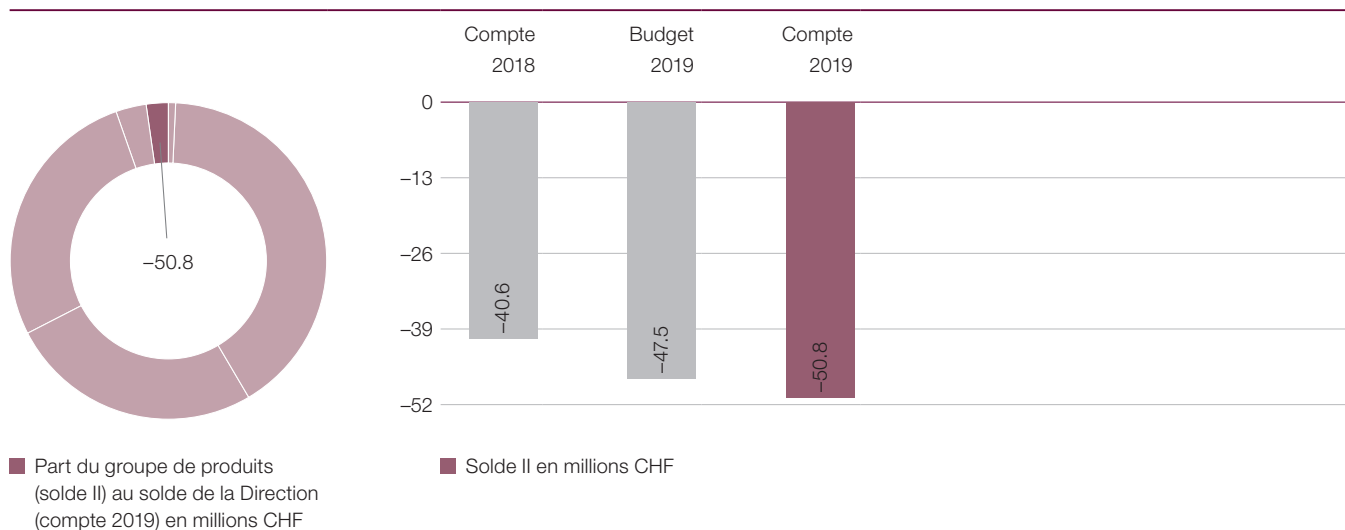
Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 526	2 566
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	68	68
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 229	7 245
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	123	117
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 187	4 254
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	14	12
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	12 465 589	12 608 640

9.7.6 Services centralisés



Description

Le groupe de produits « Services centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsidés de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes,

- des charges liées aux traitements du corps enseignant, les opérations financières et comptables de l'INS (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INS, y c. EDUBERN,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INS à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « subsidés de formation » a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	5 359 271	6 437 979	5 764 604	-673 375	-10.5%
(-) Frais de personnel	-9 921 264	-11 209 955	-10 904 873	305 082	2.7%
(-) Coûts matériels	-8 566 396	-13 650 953	-10 937 324	2 713 629	19.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	75 440	-361 774	-127 661	234 112	64.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-13 052 950	-18 784 703	-16 205 254	2 579 449	13.7%
(+) Recettes des subventions cantonales	5 132 860	3 800 000	5 719 923	1 919 923	50.5%
(-) Coûts des subventions cantonales	-32 715 480	-32 492 400	-40 285 983	-7 793 583	-24.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 726	11 292	9 876	-1 416	-12.5%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-40 622 843	-47 465 811	-50 761 437	-3 295 626	-6.9%
(+/-) Régularisations	-863 140	-294 574	-353 725	-59 151	-20.1%
Solde III (comptabilité financière)	-41 485 983	-47 760 385	-51 115 162	-3 354 777	-7.0%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Prestations internes de service	-11 515 944	-17 248 803	-14 681 361	2 567 441	14.9%
Subsides de formation	-1 537 006	-1 535 900	-1 523 892	12 008	0.8%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I est inférieur de CHF 2,5 millions aux valeurs budgétées pour 2019. Ce résultat est dû à des charges liées aux prestations informatiques et de conseil moins élevées que prévu et à des coûts généraux d'exploitation, d'entretien et d'acquisition également moins élevés que prévu pour l'office.

Les coûts liés aux subventions cantonales sont supérieurs aux valeurs budgétées (solde II). Les répercussions financières liées à la révision de l'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF ; RSB 438.312) au 1^{er} août 2018 ont été plus importantes que prévu. Par rapport aux années précédentes, davantage de personnes effectuant une année scolaire de préparation professionnelle ou un préapprentissage ont eu droit à un subside de formation élevé lors de l'année de formation 2018-2019.

Priorités de développement

La transition numérique dans les écoles du degré secondaire II et le recours aux prestations EDUBERN se sont poursuivis en 2019.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'avait été identifié pour l'année 2019.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Demandes de subsides traitées	6 203	6 847
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	67	64
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	17 241	17 582
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	3 771	4 011

9.8 Fonds

9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2018	Compte 2019	Ecart p. rapp. compte 2018	
			CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	11 000 000	10 700 000	-300 000	-2.7%
Attribution (fonds publics généraux alloués par le budget pour l'encouragement des activités culturelles)	3 100 000	3 600 000	500 000	16.1%
Total recettes	14 100 000	14 300 000	200 000	1.4%
Dépenses				
Contributions payées	-12 591 884	-15 596 134	-3 004 250	-23.9%
Frais administratifs	-808 205	-925 279	-117 074	-14.5%
Régularisation (contributions dues au 31 décembre)	-254 961	-226 201	28 761	100.0%
Total dépenses	-13 655 050	-16 747 613	-3 092 563	-22.6%
Total recettes	14 100 000	14 300 000	200 000	1.4%
Total dépenses	-13 655 050	-16 747 613	-3 092 563	-22.6%
Excédent de recettes/dépenses	444 950	-2 447 613	-2 892 563	-650.1%
État de la fortune	31.12.2018	31.12.2019		
Fortune initiale	18 297 905	19 104 402	806 497	4.4%
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	361 547	254 961	-106 586	-29.5%
Excédent de recettes/dépenses	444 950	-2 447 613	-2 892 563	-650.1%
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	19 104 402	16 911 750	-2 192 652	-11.5%
État engagements ouverts	-8 228 195	-6 268 619	1 959 576	23.8%
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	10 876 206	10 643 131	-233 076	-2.1%

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-20.8		0.5
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.4		0.3
Développement durable	-56.8		35.0
Information géographique	-9.7		2.8
Infrastructures	-349.8		181.2
Transports publics et coordination des transports	-387.5		130.6
Gestion des biens immobiliers	-536.6		175.2
Eaux et déchets	-25.8		73.5

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-20.0	-19.9	-20.3	-0.4	-2.2 %
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.1	-2.3	-2.1	0.1	6.3 %
Développement durable	-16.7	-14.7	-21.7	-7.0	-47.7 %
Information géographique	-6.5	-7.8	-7.0	0.8	10.4 %
Infrastructures	-65.2	-67.7	-168.6	-100.9	-149.1 %
Transports publics et coordination des transports	-254.8	-291.1	-256.9	34.2	11.8 %
Gestion des biens immobiliers	-312.8	-323.0	-361.4	-38.4	-11.9 %
Eaux et déchets	21.5	34.3	47.7	13.4	38.9 %
Total	-656.6	-692.1	-790.3	-98.3	-14.2 %

10.3 Priorités de l'exercice

En tant que Direction en charge des infrastructures, la TTE situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la TTE a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique.

Ponts et chaussées

Le projet de réaménagement du réseau routier de Berthoud-Oberburg-Hasle est en cours. La procédure de participation pour le projet de construction est terminée. Ce projet de grande envergure suscite une large adhésion. Le contournement d'Oberburg a été considéré comme un projet éligible au soutien fédéral dans le cadre du projet d'agglomération de Berthoud. Le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen avance comme prévu. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont en cours de traitement.

Bâtiments

Dans le domaine des bâtiments, la construction du campus de Bienne est retardée. Plusieurs recours sont pendants d'une part et la procédure d'appel d'offres aux entreprises totales a dû être interrompue d'autre part, aucune offre économiquement intéressante n'ayant été proposée. Les études de projet pour le campus de formation de Berthoud et pour l'agrandissement du gymnase de Thoune sur le site de Schadau ont été approuvées par le Grand Conseil. Le concours d'architecture pour le nouvel Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) à Münchenbuchsee pourra être lancé après son approbation lors de la session de printemps 2020. Au cours de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a donné son aval pour le crédit d'étude concernant le nouveau bâtiment de recherche et de formation de l'Université de Berne sur le site de l'Ile. Le Conseil-exécutif a quant à lui approuvé la stratégie immobilière du canton.

Transports publics et coordination des transports

La Confédération a débloqué en 2019 les moyens pour les projets d'agglomération de troisième génération. Les prescriptions du canton pour la quatrième génération ont été établies pour les différentes régions. Les directives de la Confédération concernant les projets d'agglomération de la quatrième génération (DPTA; RS 143.5) ainsi que l'ordonnance correspondante (OPTA; RS 725.116.214) entrent en vigueur au 1^{er} février 2020. Deux grands chantiers sont en cours dans la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF). La réalisation du désenchevêtrement du Wylersfeld avance comme prévu.

Eaux et déchets

La concession et le permis de construire ont été accordés pour la nouvelle centrale hydroélectrique de Hondrich. Avec la révision de la loi du 18 juin 2003 sur la régie des mines (LRéMi; RSB 931.1) approuvée par le Grand Conseil, l'utilisation du sous-sol public est clairement réglementée. Le Conseil-exécutif a demandé à la Confédération l'interdiction immédiate du chlorothalonil, cette substance ayant été décelée dans l'eau potable et les eaux souterraines. L'Office fédéral de l'agriculture a retiré l'autorisation de mise en circulation avec effet immédiat des produits contenant ce fongicide. La demande de permis de construire pour l'assainissement de l'ancienne décharge d'Illiswil à Wohlen a été déposée et l'appel d'offres est en cours d'élaboration. Les travaux sont prévus entre 2020 et 2021.

Energie

Le programme cantonal d'encouragement Energie s'est poursuivi en 2019 dans le cadre de la Stratégie énergétique. L'atteinte des objectifs s'est vue compromise par le rejet de la révision de la loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1) en février 2019.

Soutien à la direction

Le projet «FIT TBA HRM2», qui facilite la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé HRM2 pour les ponts et chaussées a pu être mené à bien en 2019. Depuis novembre 2019, l'ensemble de la TTE travaille avec le nouveau logiciel de gestion des affaires «BE-GEVER». La TTE est de plus en plus engagée dans le projet cantonal ERP. Le savoir-faire SAP actuel a pu être utilisé dans ce but. L'Office de l'information géographique et l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie quittent la TTE au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la réforme des Directions. Les travaux de préparation et de mise en œuvre pour ce projet ont représenté un défi de taille pour l'ensemble de la Direction.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 388 460 350	-1 145 728 286	-1 235 558 839	-89 830 553	-7.8 %
Revenus	796 808 943	544 113 620	646 550 370	102 436 751	18.8 %
Solde	-591 651 407	-601 614 667	-589 008 469	12 606 198	2.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	-109 233 502	-113 386 078	-110 583 427	2 802 652	2.5 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-198 530 874	-170 265 627	-189 714 387	-19 448 760	-11.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-336 590 461	-290 048 400	-260 844 676	29 203 724	10.1 %
34 Charges financières	-11 186 796	-8 484 122	-10 609 560	-2 125 438	-25.1 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 657 659	-2 987 000	-5 594 072	-2 607 072	-87.3 %
36 Charges de transfert	-639 332 316	-526 987 470	-617 281 188	-90 293 718	-17.1 %
37 Subventions à redistribuer	-11 227 635	-4 970 000	-5 312 771	-342 771	-6.9 %
38 Charges extraordinaires	-35 959 573	0	-22 477 860	-22 477 860	0.0 %
39 Imputations internes	-41 741 533	-28 599 589	-13 140 901	15 458 688	54.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	7 924 322	4 780 000	5 137 874	357 874	7.5 %
42 Taxes	108 324 177	108 704 114	92 301 482	-16 402 632	-15.1 %
43 Revenus divers	2 185 836	2 170 000	711 078	-1 458 922	-67.2 %
44 Revenus financiers	220 397 083	11 779 500	159 489 672	147 710 172	1 254.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	46 836 881	1 633 000	17 944 868	16 311 868	998.9 %
46 Revenus de transfert	355 922 662	380 361 011	349 745 237	-30 615 774	-8.0 %
47 Subventions à redistribuer	11 227 635	4 970 000	5 312 771	342 771	6.9 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	43 990 347	29 715 995	15 907 389	-13 808 606	-46.5 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2019 boucle sur un solde de CHF 12,6 millions (ou 2,1 pour cent) inférieur au budget. Les charges dépassent le montant budgété de CHF 89,8 millions alors que les revenus l'excèdent de CHF 102,4 millions. Les écarts par rapport au budget résultent principalement de l'abandon de recettes sur des revenus locatifs (CHF 144,9 mio). Cet effet augmente à la fois les charges et les revenus. Une baisse des charges et des revenus est due à une diminution des indemnités pour les transports publics (CHF 14,2 mio), au report de projets, notamment pour le réaménagement de la gare de Berne et l'assainis-

sement des voies au Breitenrain, et à la diminution correspondante des subventions d'investissement à fonds perdu (CHF 13,4 mio). Des remboursements extraordinaires de BLS SA et de Busland SA (CHF 11,3 mio) contribuent également à l'amélioration du solde. Une augmentation des charges résulte en outre des transferts du compte des investissements au compte de résultats au sein de l'Office des ponts et chaussées (CHF 12,5 mio) suite à l'introduction du HRM2.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-421 311 580	-452 552 000	-400 444 898	52 107 102	11.5%
Recettes	101 867 102	135 262 000	100 467 587	-34 794 413	-25.7%
Solde	-319 444 478	-317 290 000	-299 977 311	17 312 689	5.5%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-262 263 426	-339 712 000	-273 361 524	66 350 476	19.5%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-50 427 173	-940 000	-450 251	489 749	52.1%
54 Prêts	-1 359 362	-1 500 000	-4 216 334	-2 716 334	-181.1%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-82 478 140	-93 400 000	-105 062 065	-11 662 065	-12.5%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-24 783 479	-17 000 000	-17 354 725	-354 725	-2.1%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	14 234 560	100 000	7 374 239	7 274 239	7 274.2%
61 Remboursements	7 639 539	9 406 000	7 164 863	-2 241 137	-23.8%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	46 062 579	91 294 000	54 939 363	-36 354 637	-39.8%
64 Remboursement de prêts	9 146 946	9 000 000	10 442 222	1 442 222	16.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	8 462 000	3 192 175	-5 269 825	-62.3%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	24 783 479	17 000 000	17 354 725	354 725	2.1%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde de CHF 17,3 millions (soit 5,5 pour cent) inférieur au budget. Les recettes sont inférieures de CHF 34,8 millions et les dépenses de CHF 52,1 millions au montant budgété. Cette situation est due aux transferts du compte des investissements au compte de résultats résultant du MCH2 en raison des projets liés à l'arrêté sur le réseau et d'une nouvelle limite d'activation de CHF 100 000 pour l'Office des ponts et chaussées.

Les reports de projets suite à des oppositions, des recours et des exigences d'utilisateurs non encore clarifiées ou modifiées ont un effet réducteur sur les dépenses.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE

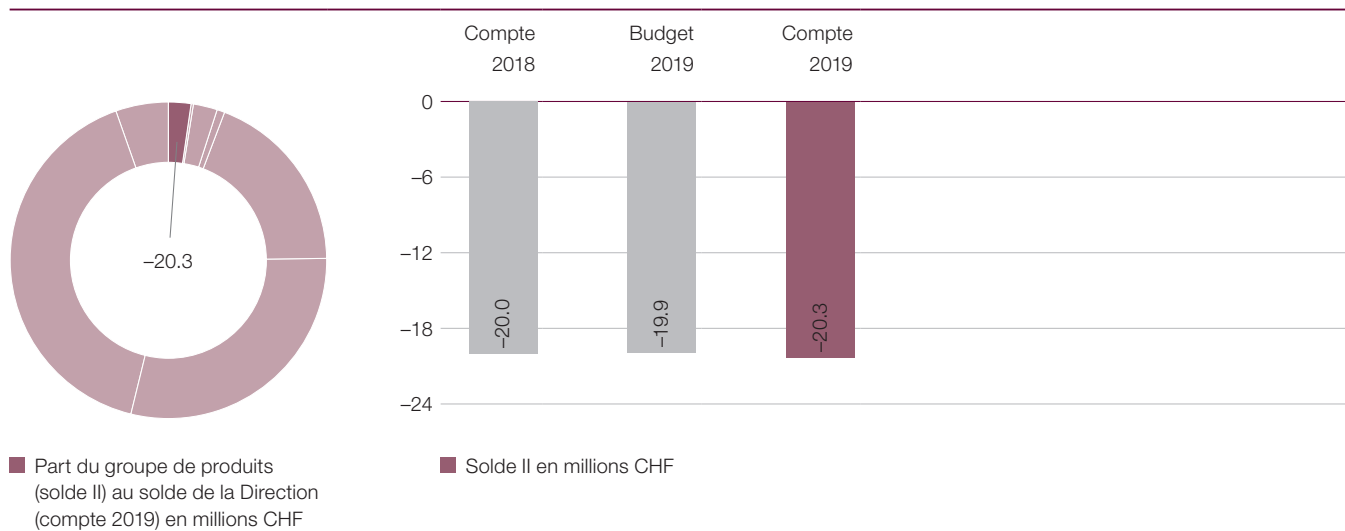
2014	2015	2016	2017	2018	2019
786.1	786.1	795.1	781.8	784.9	787.7

Commentaire

Les effectifs en personnel de la TTE sont restés stables au cours des dernières années, avec une légère augmentation en 2019. Cette hausse est due à l'occupation de postes vacants. Dans l'ensemble, les effectifs se situent dans la fourchette autorisée par le Conseil-exécutif.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des

ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	544 044	691 995	474 006	-217 989	-31.5%
(-) Frais de personnel	-9 944 618	-9 893 261	-10 073 907	-180 646	-1.8%
(-) Coûts matériels	-8 886 977	-9 007 004	-9 291 258	-284 254	-3.2%
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 628 920	-1 712 568	-1 300 900	411 668	24.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-19 916 472	-19 920 838	-20 192 059	-271 221	-1.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	190 000	0	-190 000	-100.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-114 695	-135 000	-114 951	20 049	14.9%
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 600	5 000	9 523	4 523	90.5%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-20 020 567	-19 860 838	-20 297 487	-436 649	-2.2%
(+/-) Régularisations	153 857	13 087	131 472	118 385	904.6%
Solde III (comptabilité financière)	-19 866 710	-19 847 751	-20 166 015	-318 264	-1.6%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	-6 697 765	-2 969 354	-6 299 192	-3 329 838	-112.1%
Prestations aux offices	-13 218 708	-16 951 484	-13 892 867	3 058 617	18.0%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I (enveloppe budgétaire) du groupe de produits est d'environ CHF 0,27 million supérieur au budget. L'augmentation des frais de personnel est principalement due à la centralisation non budgétée des responsables informatiques. Des coûts additionnels liés aux projets informatiques, en particulier pour l'introduction de la gestion des affaires et de l'archivage électro-

niques (GAE) et pour le soutien externe dans la mise en œuvre du projet FIT OPC, ont entraîné des coûts matériels plus élevés que prévu. Les effets de l'introduction du MCH2 et la réduction des investissements ont entraîné une diminution des coûts standards.

Priorités de développement

Le Secrétariat général était également compétent en 2019 pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances).

La réforme des Directions a été préparé au sein de la TTE avec le transfert de l'Office de l'information géographique vers la DIJ et de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie vers la DEEE.

L'année 2019 a été marquée par différents projets de grande ampleur. L'instrument de gestion des affaires «BE-GEVER» a été introduit avec succès à l'échelle de la direction. Les préparatifs pour le déploiement du projet IT@BE ont été menés à bien.

Les mesures d'amélioration de la gestion en matière de comptabilité financière ont été poursuivies. L'état d'avancement des travaux est très satisfaisant, ce qui a été confirmé par le Contrôle des finances.

Chances et risques

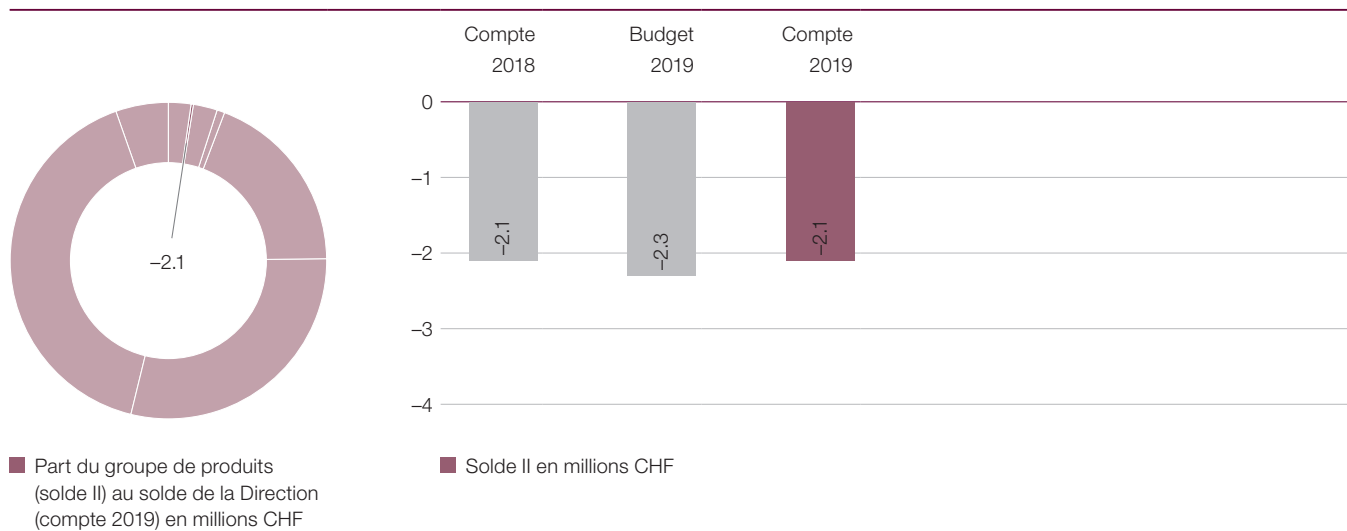
Le recours à des instruments et applications TIC modernes a permis de créer les conditions propices à de nouvelles mesures d'amélioration de l'efficacité et à des projets de numérisation.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, est un défi en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	135	161
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	25	19
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	36	73
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	158	194

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la TTE. Il prépare les décisions à l'attention du directeur. L'Office

juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	223 519	197 700	251 648	53 948	27.3%
(-) Frais de personnel	-2 331 941	-2 412 542	-2 335 346	77 196	3.2%
(-) Coûts matériels	-31 828	-55 200	-43 725	11 475	20.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	627	0	-1 426	-1 426	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-2 139 622	-2 270 042	-2 128 849	141 192	6.2%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 555	500	2 447	1 947	389.4%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 137 067	-2 269 542	-2 126 402	143 139	6.3%
(+)/(-) Régularisations	-5 521	0	-1 341	-1 341	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-2 142 589	-2 269 542	-2 127 743	141 799	6.2%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 862 287	-1 949 235	-1 946 181	3 054	0.2%
Prestations juridiques	-277 335	-320 806	-182 668	138 139	43.1%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Les différences par rapport à la planification ne sont que minimes. Le solde I (budget global) clôture sur une amélioration d'environ CHF 0,14 millions par rapport à ce qui avait été prévu. Le nombre croissant de procédures de recours a permis de

dégager des recettes supplémentaires d'environ CHF 0,05 millions pour les frais de procédure. Les frais de personnel (CHF 0,08 mio) et les frais de matériel (CHF 0,01 mio) sont moins élevés que ce qui avait été budgété.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. Le nombre de recours déposés a augmenté de 25 pour cent en 2019. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le

plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité était accordée aux travaux législatifs dans les domaines du Fonds pour l'alimentation en eau et de l'usage privatif du sous-sol public.

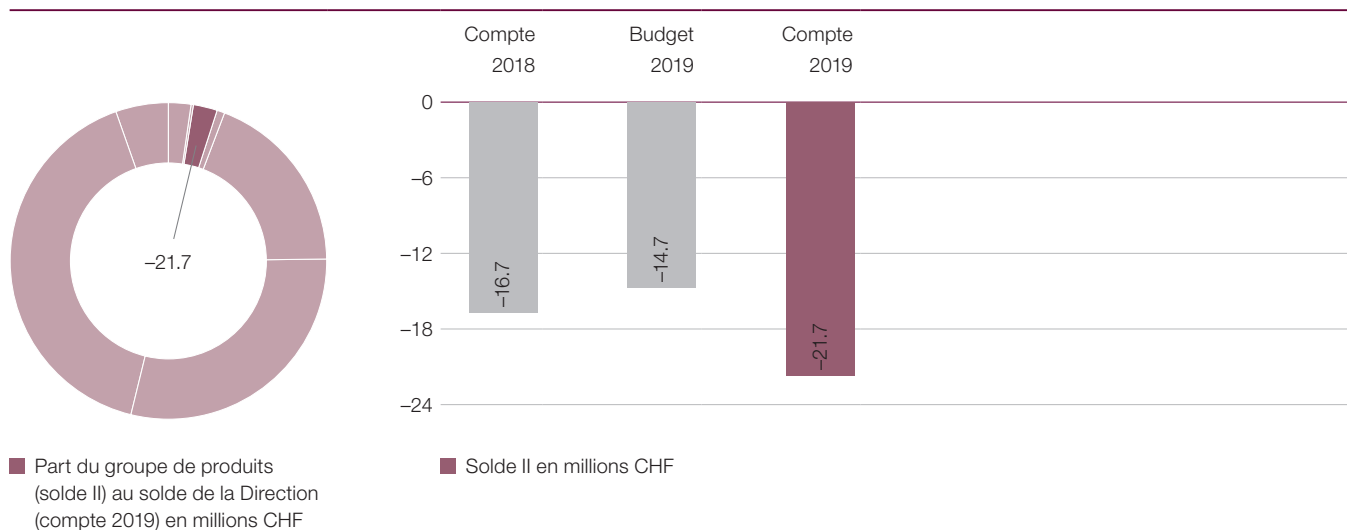
Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas d'opportunités ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de recours déposés	308	383
Nombre de recours réglés	303	325
Nombre de projets législatifs réglés	3	7

10.7.3 Développement durable



Description

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement ;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficaces, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	276 678	180 000	359 554	179 554	99.8%
(-) Frais de personnel	-2 321 979	-2 443 317	-2 449 689	-6 373	-0.3%
(-) Coûts matériels	-431 094	-303 000	-575 091	-272 091	-89.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	674	-1 223	-6 989	-5 766	-471.4%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-2 475 722	-2 567 540	-2 672 215	-104 675	-4.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	40 381 995	48 100 000	34 661 600	-13 438 400	-27.9%
(-) Coûts des subventions cantonales	-54 624 263	-60 250 000	-53 722 861	6 527 139	10.8%
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 749	1 000	2 491	1 491	149.1%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 715 240	-14 716 540	-21 730 985	-7 014 445	-47.7%
(+)/(-) Régularisations	-1 621	276	991	715	259.0%
Solde III (comptabilité financière)	-16 716 861	-14 716 264	-21 729 994	-7 013 730	-47.7%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Développement durable	-766 694	-1 032 416	-864 471	167 944	16.3%
Energie	-1 709 028	-1 535 124	-1 807 743	-272 619	-17.8%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I (enveloppe budgétaire) du groupe de produits est de CHF 0,1 million inférieur au budget (4,1 %). Le budget pour la promotion du nouveau programme Bâtiments de la Confédération (subventions d'encouragement selon la loi sur l'énergie) a été légèrement dépassé. Le suivi, incluant l'analyse VOX de

gfs.bern sur le rejet de la LCEn en votation populaire (réalisée à la demande du CE), représente un poste de dépenses non planifié. La détérioration du résultat du solde II s'explique principalement par la baisse des subventions d'encouragement fédérales et les décomptes finaux négatifs des années 2013-2016.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. réchauffement climatique/protection du climat, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte) doit être poursuivie.

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif (planification des mesures 2019-2022), de la législation sur l'énergie (mise en œuvre du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons [MoPEC] 2014) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une statistique cantonale sur l'énergie et le CO₂ doit maintenant être établie à titre d'aide.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Le rejet de la révision partielle de

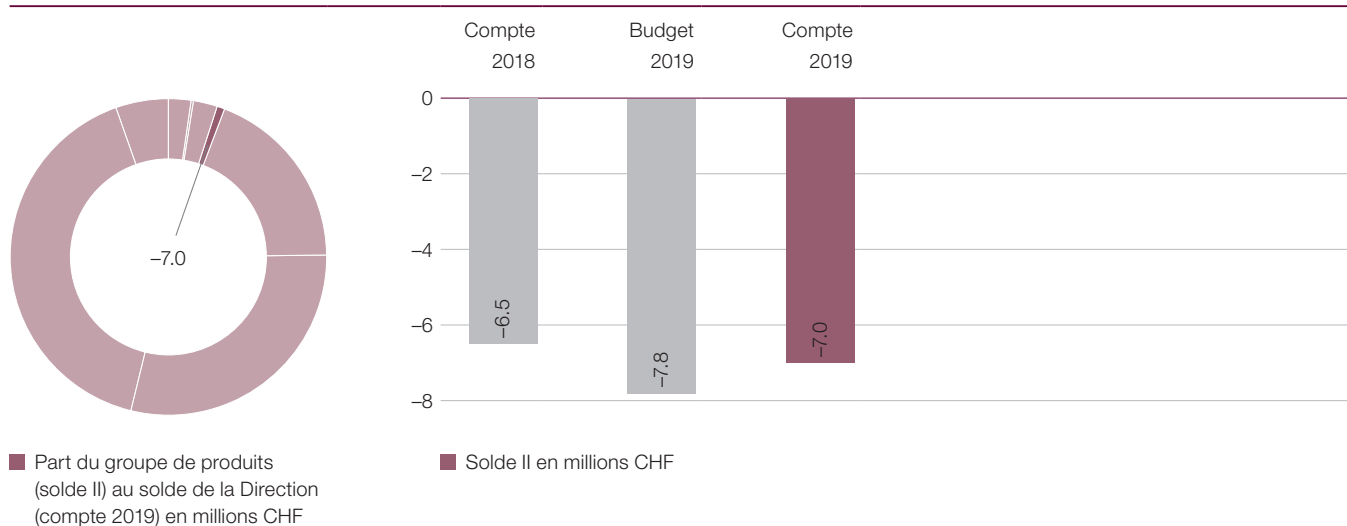
la loi cantonale sur l'énergie compromet par le corps des électeurs et électrices du canton de Berne considérablement la réalisation de cet objectif.

La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et les taxes fluctuantes sur le CO₂ peuvent donner lieu à des écarts budgétaires notables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	252	274
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	68	42
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	3 171	4 226
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	4	7
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	71	93

10.7.4 Information géographique



Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par

ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	2 345 820	2 010 028	2 346 354	336 326	16.7 %
(-) Frais de personnel	-4 689 886	-4 916 465	-4 542 450	374 015	7.6 %
(-) Coûts matériels	-1 429 020	-1 744 812	-1 058 725	686 087	39.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-43 944	-34 841	-19 008	15 833	45.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-3 817 031	-4 686 090	-3 273 829	1 412 261	30.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	442 728	470 000	425 221	-44 779	-9.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 176 263	-3 570 000	-4 128 928	-558 928	-15.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 667	2 141	4 818	2 677	125.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-6 544 898	-7 783 949	-6 972 717	811 232	10.4 %
(+)/(-) Régularisations	21 966	4 761	-5 671	-10 432	-219.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-6 522 931	-7 779 188	-6 978 387	800 801	10.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Information géographique	-3 817 031	-4 686 090	-3 273 829	1 412 261	30.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) présente une amélioration de CHF 1,4 million par rapport au budget. Cela est dû au non-recours à des services de tiers, à des frais de personnel moins

importants et à des recettes plus élevées (émoluments de GRU-DIS et émoluments de contrats de la mensuration officielle).

Priorités de développement

L'infrastructure cantonale de données géographiques a été complétée par d'autres jeux de données. L'augmentation de la superficie décrite dans la mensuration officielle et l'introduction

du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire du canton de Berne avancent comme prévu.

Chances et risques

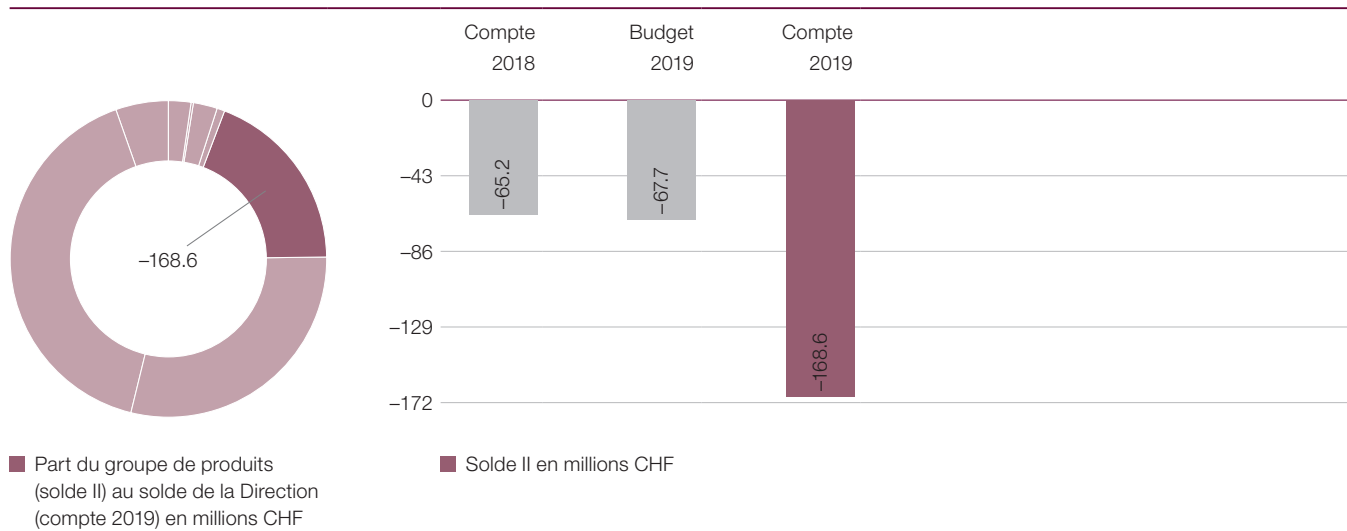
Les géodonnées de base cantonales contribuent grandement à la numérisation des processus administratifs. La mise à disposition moderne de ces dernières ainsi que le développement

de l'infrastructure cantonale de données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représente un défi de taille pour les offices spécialisés et pour Office de l'information géographique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	302	316
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 019	1 461
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	22	29
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	50	55

10.7.5 Infrastructures



Description

Planification; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2109 km
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir: 1224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever: 7 km
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever: CHF 2,3 milliards
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir: 227 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne.

Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

- Longueur cumulée du réseau des cours d'eau: 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Longueur du réseau des routes communales: 33 071 km
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés: 1150 km

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	45 679 683	24 622 600	41 009 232	16 386 632	66.6 %
(-) Frais de personnel	-62 379 516	-65 032 162	-63 200 903	1 831 259	2.8 %
(-) Coûts matériels	-51 776 105	-47 024 950	-64 382 863	-17 357 913	-36.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-143 053 198	-184 468 377	-183 242 075	1 226 302	0.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-211 529 136	-271 902 890	-269 816 609	2 086 280	0.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	102 939 595	167 286 000	71 007 196	-96 278 804	-57.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-26 516 029	-33 470 000	-38 955 850	-5 485 850	-16.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	69 933 109	70 409 000	69 151 143	-1 257 857	-1.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-65 172 462	-67 677 890	-168 614 120	-100 936 230	-149.1 %
(+)/(-) Régularisations	31 477 735	27 288 895	113 852 482	86 563 587	317.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-33 694 727	-40 388 995	-54 761 638	-14 372 643	-35.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Routes cantonales	-199 042 467	-236 888 812	-257 038 517	-20 149 706	-8.5 %
Routes nationales	-1 279 734	-22 805 987	-2 312 474	20 493 513	89.9 %
Protection contre les crues	-9 387 632	-10 343 387	-8 537 679	1 805 707	17.5 %
Produits spéciaux	-1 819 303	-1 864 704	-1 927 939	-63 234	-3.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

La hausse des recettes s'explique principalement par un constat du Contrôle des finances selon lequel les contributions pour des tâches qui relèvent du domaine de compétence de la Confédération ne représentent pas des recettes des subventions cantonales dans le solde II, mais dans le solde I. L'augmentation des frais de matériel est due en particulier au transfert du compte des investissements au compte de résultats occasionné par le MCH2 et à la constitution de provisions pour la remise en état de routes cantonales qui sont transférées à la Confédération ou cédées aux communes. En raison de la nouvelle pratique comptable pour les recettes des subventions cantonales, les subven-

tions fédérales pour l'achèvement du réseau des routes nationales ne sont plus imputées au compte des investissements. Par ailleurs, les contributions de la Confédération et des communes aux propres routes cantonales et projets d'aménagement des eaux ne sont plus portées au passif ni directement amorties dans la comptabilité analytique d'exploitation, mais comptabilisées avec les immobilisations activées (valeur nette). Les coûts des subventions cantonales ont augmenté avec l'introduction de la régularisation des prestations pour les projets des communes et des organes chargés de l'aménagement des eaux.

Priorités de développement

Des investissements ciblés dans le maintien de la valeur des routes cantonales restent parmi les principales priorités. De nombreux ponts ont toujours besoin d'être rénovés et des efforts supplémentaires seront nécessaires pour la remise en état de ces ouvrages. Restent d'actualité l'achèvement des premières mises en conformité en matière de protection contre le bruit, l'élimination des points noirs en termes d'accidents et l'adaptation des arrêts de bus pour un accès sans obstacles.

Projets routiers importants: Contournement de Wilderswil, mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour la branche Est

de l'A5 à Bienne (Orpond), élaboration des projets de construction pour l'aménagement routier «Aarwangen-Langenthal Nord» et «Berthoud-Oberburg-Hasle» et de leur mise à l'enquête publique. Pour la branche Ouest de l'A5, projet controversé dans la région de Bienne, les propositions du groupe de dialogue sur les prochaines étapes devraient être disponibles d'ici l'été 2020. La procédure d'approbation concernant le projet définitif de portail Est du tunnel de Douanne sera poursuivie (traitement des oppositions).

En ce qui concerne les outils de planification, le plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnée pédestre remanié a été adapté par l'ACE 110/2019. Le projet d'actualisation du plan sectoriel pour le trafic cycliste est soumis à une procédure de participation auprès des destinataires et de la population ; l'ACE correspondant est prévu au cours du premier semestre 2020.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar est restée au centre des préoccupations. Outre les projets prioritaires entre Thoune et Berne, des projets en ville de Berne et

sur l'Aarboden à Haslital sont en cours de planification ou de construction. Pour les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux, de nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également en cours de planification, d'étude ou de réalisation (p. ex. Lütschine noire à Grindelwald, Lütschine dans la plaine du Bödéli, Petite Simme à Zweisimmen, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, Vieille Aar dans le Seeland, Luterbach à Oberburg et Langete et affluents dans la vallée de la Langete).

Chances et risques

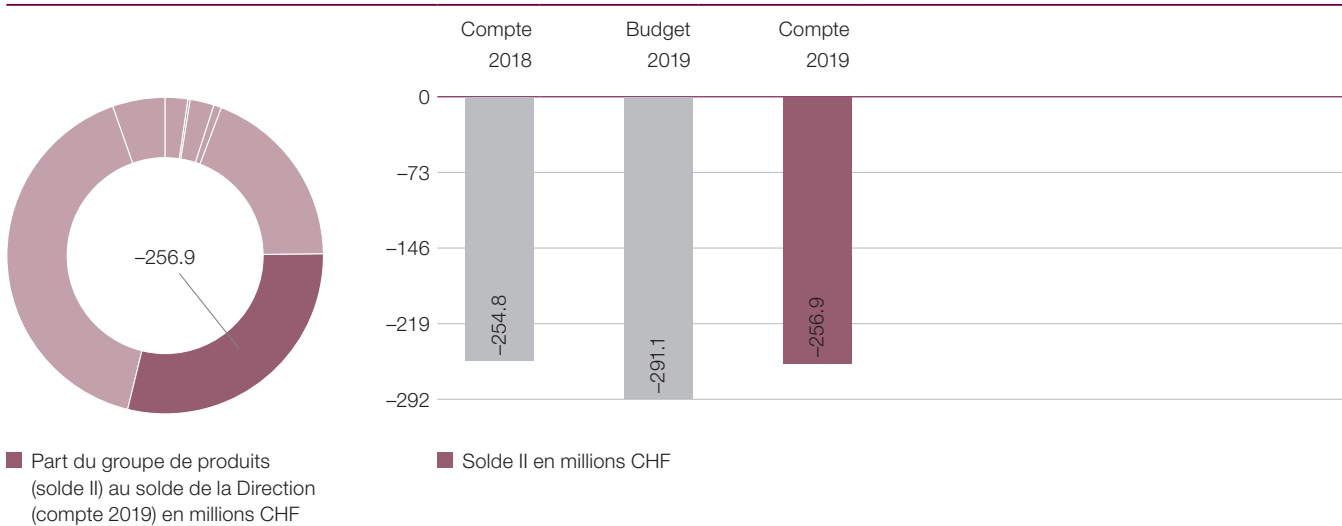
Un réseau routier sûr, efficace et supportable desservant toutes les régions, la protection contre les crues, la revitalisation des cours d'eau ainsi que des réseaux d'itinéraires cyclables et de randonnée pédestre sûrs et attractifs revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs es-

sentiels à son développement économique et touristique. Les effets du changement climatique sur les infrastructures et la numérisation dans le secteur automobile sont les principaux défis à relever.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	538	567
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	78	83
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	255	254
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	252	242
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 934	3 078

10.7.6 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce

dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	796 685	258 082	558 796	300 714	116.5%
(-) Frais de personnel	-2 204 247	-2 221 047	-2 270 232	-49 185	-2.2%
(-) Coûts matériels	-857 656	-743 500	-910 639	-167 139	-22.5%
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 139 630	-2 763 738	-2 768 741	-5 003	-0.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-5 404 848	-5 470 203	-5 390 816	79 387	1.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	124 339 032	142 499 855	130 076 381	-12 423 474	-8.7%
(-) Coûts des subventions cantonales	-373 709 973	-428 099 566	-381 545 517	46 554 049	10.9%
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 642	300	2 308	2 008	669.3%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-254 773 147	-291 069 614	-256 857 644	34 211 970	11.8%
(+)/(-) Régularisations	6 084 624	19 359 291	19 672 856	313 565	1.6%
Solde III (comptabilité financière)	-248 688 523	-271 710 323	-237 184 788	34 525 535	12.7%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Infrastructure et matériel roulant	-2 928 750	-2 983 681	-2 746 051	237 630	8.0%
Offre de transports	-2 476 098	-2 486 522	-2 644 765	-158 243	-6.4%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 0,08 million. Le solde II boucle quant à lui CHF 34,2 millions au-dessous du budget. Ce résultat s'explique par une baisse des indemnités pour les transports publics (TP) et des subven-

tions d'investissement à fonds perdu, par un remboursement extraordinaire de BLS SA et par un manque à gagner du trafic longue distance CFF moins important avec la communauté tarifaire Libero 2018 et 2019.

Priorités de développement

Dans les prochaines années, le canton de Berne financera d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération de première et de deuxième générations, notamment le réaménagement de la gare de Berne, le désenchevêtrement du Wylerfeld et le tram Berne-Ostermundigen.

directives du canton pour l'élaboration des prochains projets d'agglomération de quatrième génération et des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU 2021) ont été établies à l'intention des régions (ACE 1005/2018). Les travaux dans les régions ont été approuvés.

Les projets d'agglomération de troisième génération ont été soumis à la Confédération en décembre 2016. Le 25 septembre 2019, le Parlement fédéral a approuvé les crédits nécessaires. Les projets bernois ayant fait l'objet d'une demande de cofinancement sont en grande partie inclus dans l'arrêté fédéral. Les

travaux en vue de l'étape d'aménagement 2035 de la Confédération ont été suivis de près. Le Parlement fédéral a approuvé l'étape d'aménagement 2035 avec des investissements à hauteur de CHF 12,9 milliards. Les projets bernois prioritaires font partie de l'étape d'aménagement 2035.

Chances et risques

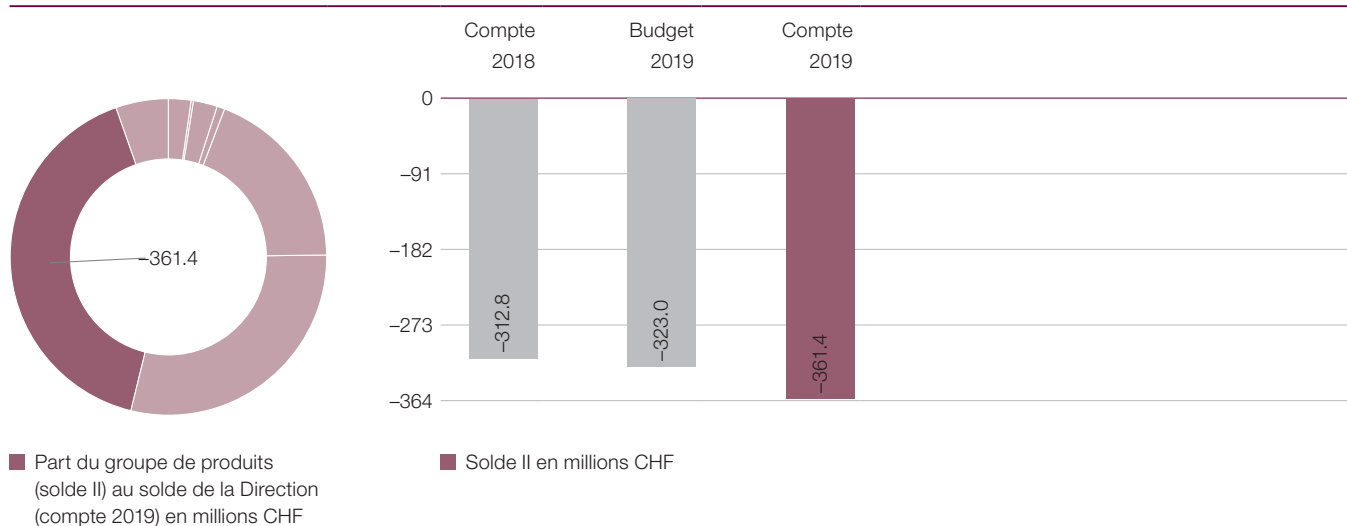
Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent, en

termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol, de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	59 350 000	59 960 000
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 646 000 000	1 666 000 000
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	257 400 000	247 100 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	54 200 000	63 300 000

10.7.7 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (entretien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'en-

tretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	234 262 501	26 102 000	174 221 776	148 119 776	567.5%
(-) Frais de personnel	-9 922 231	-10 364 488	-10 308 135	56 353	0.5%
(-) Coûts matériels	-113 360 478	-103 755 000	-114 919 176	-11 164 176	-10.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	-267 560 761	-246 543 810	-261 689 133	-15 145 324	-6.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-156 580 969	-334 561 298	-212 694 668	121 866 630	36.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	-9 238 220	11 700 000	972 313	-10 727 687	-91.7%
(-) Coûts des subventions cantonales	-146 954 242	-142 292	-149 680 977	-149 538 685	-105 093.2%
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 717	5 000	10 058	5 058	101.2%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-312 761 714	-322 998 589	-361 393 274	-38 394 684	-11.9%
(+/-) Régularisations	28 613 588	49 540 642	84 128 159	34 587 517	69.8%
Solde III (comptabilité financière)	-284 148 126	-273 457 947	-277 265 115	-3 807 168	-1.4%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion des biens immobiliers	-156 580 969	-334 561 298	-212 694 668	121 866 630	36.4%

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le solde I (enveloppe budgétaire) du groupe de produits est d'environ CHF 122 millions supérieur au budget. Les recettes supplémentaires de CHF 148 millions résultent notamment de la comptabilisation de revenus locatifs non budgétés (sans contrepartie financière) de l'Université, de la HES, de la HEP et des SPU (CHF 145 millions). Cet effet est compensé par les

coûts des contributions cantonales dans le solde II. La poursuite résolue des affaires a entraîné une augmentation des coûts matériels de CHF 11 millions. Le manque d'ajustements dans le calcul des coûts standards dans le budget de 2019 a généré un écart de CHF 15 millions au total.

Priorités de développement

Dans le cadre du renforcement du site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne sera agrandie et regroupée sur le site de l'Ile. Le développement du site de l'Hôpital de l'Ile est un processus coordonné et continu reposant sur des fondements stratégiques et de planification. Le pilotage du processus est du ressort du canton et d'acteurs présents sur le site de l'Ile. Ils se chargent de faire progresser en commun les affectations liées à l'emplacement pour permettre l'agrandissement du site médical sur le site de l'Ile conformément au programme gouvernemental de législature «Engagement 2030». Il sera aussi nécessaire d'acquérir des terrains sur le site de l'Ile.

avance sur la base des résultats du concours d'architecture. Le concours pour le campus de Berthoud est lancé.

La stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032, qui avait été élaborée en 2018, expose le besoin de travaux de rénovation et de modernisation des établissements bernois d'exécution judiciaire au cours des 25 prochaines années. L'accent est mis sur l'offre et les infrastructures de l'exécution judiciaire au niveau cantonal. Un autre aspect important porte sur l'acquisition dans le canton de Berne de terrains pour les différents établissements pénitentiaires prévus.

Le projet de concentration des sites des campus de Bienne, Berne et Berthoud est en bonne voie. La réalisation et la mise en service du campus de Bienne sont retardées; d'une part, les recours et oppositions d'un riverain ont généré plusieurs procédures juridiques. D'autre part, l'appel d'offres aux entreprises totales a dû être interrompu, les offres dépassant largement la limite des coûts prévus. Le retard à Bienne se répercutera sur le projet de Berthoud. L'avant-projet pour le campus de Berne

Depuis mars 2019, le canton de Berne dispose d'une stratégie de gestion active et durable du portefeuille immobilier cantonal. Il compte ainsi disposer aujourd'hui comme demain de bâtiments et d'immeubles lui permettant d'accomplir ses missions publiques. Fondée sur les trois piliers du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement, la stratégie a un horizon temporel de 20 à 30 ans. Le projet est mené sous la devise «Bâtiments sur mesure – tout le monde y gagne».

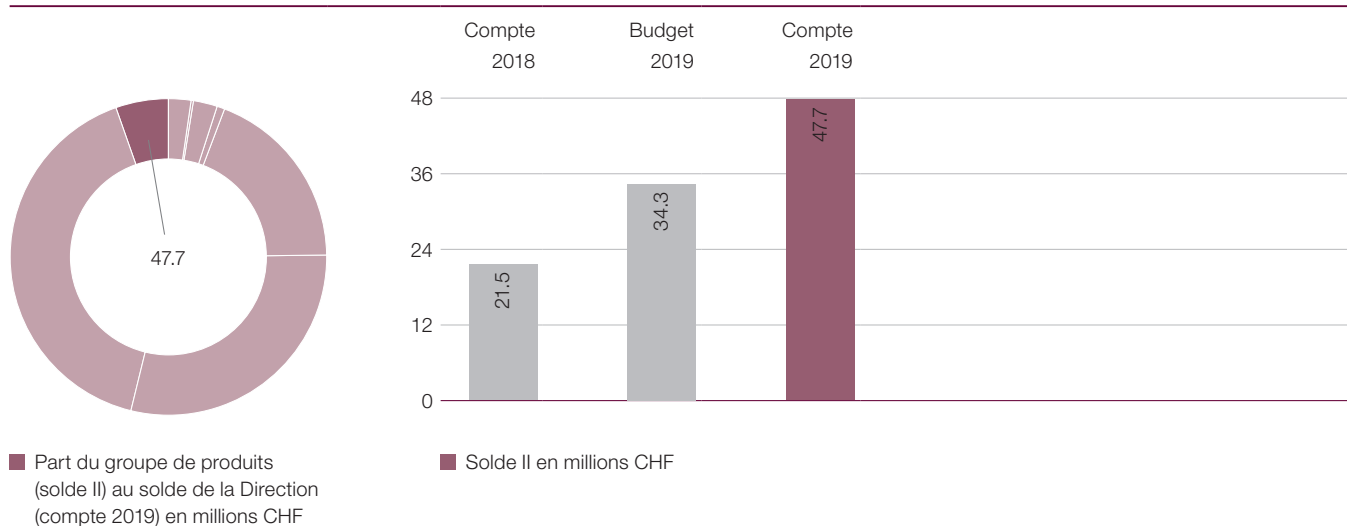
Chances et risques

La demande actuelle en locaux et le maintien de la substance qui sera nécessaire à partir de 2024 généreront un excédent d'investissement important.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Surface de plancher nette en m ² pour les besoins du canton de Berne	1 898 424	1 919 672
Dont part de surface de plancher Minergie en m ²	233 712	233 712
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 348	1 348

10.7.8 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 11 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, 2500 concessions d'eau d'usage et 7000 autorisations de sondes géothermiques ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;

- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km² d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;

- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets;
- Application de la régie de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	75 679 163	78 477 000	69 767 707	-8 709 293	-11.1 %
(-) Frais de personnel	-15 439 083	-16 096 094	-15 402 764	693 329	4.3 %
(-) Coûts matériels	-29 601 856	-12 769 750	-4 510 302	8 259 448	64.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-4 199 148	-3 317 439	-3 440 630	-123 191	-3.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	26 439 076	46 293 717	46 414 010	120 293	0.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 908 537	1 102 000	1 420 120	318 120	28.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-11 709 098	-14 975 000	-2 423 282	12 551 718	83.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 888 803	1 895 000	2 266 600	371 600	19.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	21 527 318	34 315 717	47 677 449	13 361 731	38.9 %
(+)/(-) Régularisations	-1 398 258	-5 760 374	-16 472 237	-10 711 863	-186.0 %
Solde III (comptabilité financière)	20 129 060	28 555 343	31 205 211	2 649 868	9.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Utilisation des eaux	47 557 112	46 598 639	46 712 656	114 017	0.2 %
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-8 372 836	-7 535 243	-7 694 880	-159 638	-2.1 %
Protection des eaux	11 306 495	10 669 637	6 744 264	-3 925 372	-36.8 %
L'économie des déchets et des ressources	-24 051 696	-3 439 315	651 970	4 091 285	119.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

La diminution de CHF 8,7 millions des recettes résulte en partie de la modification de la loi du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) qui a entraîné une réduction de 40 pour cent (CHF 4,6 mio) de la redevance sur les eaux usées. Cela doit permettre de réduire de manière continue les réserves trop élevées du Fonds. Par ailleurs, le budget comprend des remboursements de la Confédération et de tiers (CHF 4,2 mio) pour des frais d'assainissement de sites contaminés qui désormais sont encaissés sur le compte des provi-

sions du Fonds pour la gestion des déchets sans influencer les recettes pour les sites contaminés. La diminution de CHF 8,3 millions des frais de matériel est principalement due à la comptabilisation des coûts générés par l'assainissement des sites contaminés sur le compte des provisions. Les subventions d'investissement financées par le Fonds sont immédiatement amorties et ne sont plus présentées sous la rubrique coûts des subventions cantonales. Cela a entraîné une modification de CHF 12,0 millions de cette dernière par rapport au budget.

Priorités de développement

La concession et l'autorisation de construire pour la nouvelle centrale hydroélectrique Hondrich sur la Kander ont été octroyées. Avec ses 35 gigawattheures (GWh), cette installation fournira environ 11 pour cent des 300 GWh de courant électrique supplémentaire issu de la force hydraulique qui sont définis comme objectif dans la stratégie de l'eau. La procédure en cours depuis longtemps concernant l'utilisation de la force hydraulique à Meiringen, comptant plusieurs installations sur l'Alp-

bach et le Bidmibach (une nouvelle concession et trois renouvellements ainsi que neuf autorisations de construire), a pu être achevée.

Le rapport sur l'état des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines dans le canton de Berne 2017/2018 a été publié. L'état général des grandes eaux de surface et des lacs est bon. Par contre, les rivières et les eaux souterraines du Mittelland et

du Seeland sont polluées à des degrés divers. Dans ces régions, des captages d'eau potable sont également concernés. Leur surveillance constitue l'une des mesures de mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'eau. Suite à ces constats, les eaux souterraines utilisées pour l'approvisionnement en eau potable ont fait l'objet d'examen approfondis afin de déterminer l'ampleur de la pollution par des produits de dégradation du chlorothalonil, une substance phytosanitaire finalement interdite à la fin de 2019. Des dépassements des valeurs maximales ont été mesurés dans des zones d'agriculture intensive telles que le Seeland et la Haute-Argovie. Les services d'alimentation en eau potable concernés ont été informés. La régionalisation de l'alimentation en eau a été accélérée dans plusieurs régions (notamment Haute-Argovie, Mittelland et Jura bernois), conformément à la stratégie de l'eau 2010, afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement et l'évacuation des eaux usées en période de pointe.

La procédure a été lancée en vue de l'extraction souterraine de roche dure au Därliggrat près d'Interlaken (concession pour l'utilisation du sous-sol public selon la révision de la loi sur la

régale des mines approuvée par le Grand Conseil). La décision relative à l'entreprise qui pourra mettre en œuvre ce projet sera prise dans le courant de l'année 2020.

La demande de construire concernant l'assainissement de l'ancienne décharge Illiswil à Wohlen a été déposée et les travaux ont été mis à l'enquête. Cet assainissement sera réalisé en 2020 et 2021. La pollution des sols à Reconvilier, due aux émissions de poussières émanant d'une fonderie de métaux non ferreux, a été examinée à large échelle. Les autorités communales et les propriétaires fonciers concernés seront informés courant 2020. Le projet d'assainissement sera élaboré d'ici à la fin de 2020.

Le remplacement du système de commande de tous les barrages (Interlaken, Thoun et Port) a été achevé. Environ 80 pour cent des stations de mesure hydrologique ont en outre été modernisées pour répondre à l'état de la technique. L'assainissement du pont Ey à Büren a. A. a été achevé. Prévu de longue date, le projet de revitalisation Spärs sur le canal Nidau-Büren a enfin été finalisé.

Chances et risques

Le changement climatique – avec une tendance, d'une part, à des périodes de sécheresse plus fréquentes et, d'autre part, à des précipitations plus intensives – pourrait entraîner davantage de pénuries d'eau, pour la consommation et pour l'irrigation des cultures agricoles, ainsi que des situations de crues avec risque d'inondations. L'alimentation de la population en eau potable d'une qualité irréprochable et en quantité suffisante constitue

notamment un défi de taille. Pour répondre à cette exigence, il est impératif d'améliorer la protection des eaux, tout comme de renforcer la coopération entre les services des eaux, voire de les fusionner, ainsi que de mettre en réseau les infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	1 078	881
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	412	413
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 898	3 048
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	204	226
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	197	145
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	993	751

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

L'article 25, alinéa 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD ; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-35 552 572	-11 110 000	-5 970 063	5 139 937	46.3 %
Revenus	35 552 572	11 110 000	5 970 063	-5 139 937	-46.3 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 260	-3 000	-960	2 040	68.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-25 618 005	-9 430 000	-815 214	8 614 786	91.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	-257 000	-4 348 325	-4 091 325	-1 592.0 %
36 Charges de transfert	-9 177 783	-450 000	-36 925	413 075	91.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-755 523	-970 000	-768 639	201 361	20.8 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	6 286 910	11 080 000	5 950 561	-5 129 439	-46.3 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	29 247 412	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	18 249	30 000	19 502	-10 498	-35.0 %

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-55 052 875	-55 070 875	-84 300 287	-29 229 412	-53.1%
Etat du patrimoine au 31.12.	-84 300 287	-54 813 875	-79 951 963	-25 138 088	-45.9%
Variation du patrimoine	-29 247 412	257 000	4 348 325	4 091 325	1 592.0%

Commentaire

En 2019, une provision a été utilisée pour la couverture des coûts d'assainissement de sites contaminés à hauteur de près de CHF 1,8 million pour les installations de tir et de près de CHF 1,9 million pour les décharges et sites d'exploitation. Les provisions ont ainsi diminué à CHF 91,1 millions. Avec l'excédent de CHF 4,3 millions du Fonds 2019, l'obligation du canton par rapport au financement spécial a diminué à CHF 80,0 millions.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

L'article 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'article 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-12 295 142	-12 154 000	-15 037 022	-2 883 022	-23.7 %
Revenus	12 295 142	12 154 000	15 037 022	2 883 022	23.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-312	0	-2 345	-2 345	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 060 826	-716 000	-744 395	-28 395	-4.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	-1 736	-1 736	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 627 799	-2 730 000	0	2 730 000	100.0 %
36 Charges de transfert	-1 998 780	-2 015 000	-6 986 559	-4 971 559	-246.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-7 079 549	-7 079 549	0.0 %
39 Imputations internes	-4 607 426	-6 693 000	-222 438	6 470 562	96.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	12 176 337	12 000 000	7 397 529	-4 602 471	-38.4 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	7 524 357	7 524 357	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	118 805	154 000	115 136	-38 864	-25.2 %

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-4 248 666	-6 000 000	-5 640 446	359 555	6.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-4 248 666	-6 000 000	-5 640 446	359 555	6.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-52 293	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-4 196 373	-6 000 000	-5 640 446	359 555	6.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	54 032 527	52 724 527	58 660 326	5 935 799	11.3%
Etat du patrimoine au 31.12.	58 660 326	55 454 527	51 135 969	-4 318 558	-7.8%
Variation du patrimoine	4 627 799	2 730 000	-7 524 357	-10 254 357	-375.6%

Commentaire

Avec la révision partielle de la LCPE, la redevance sur les eaux usées diminue de 40 pour cent. D'ici 2030, la fortune du Fonds devrait diminuer à CHF 10 millions et se stabiliser à ce niveau.

Le montant des contributions promises pour alimenter le Fonds s'élève au 31 décembre 2019 à CHF 21,6 millions, dont CHF 9,2 millions pour les subventions d'investissement et CHF 12,4 millions pour les relevés de l'état des installations privées d'évacuation des eaux (Rip) et les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

10.8.3 Fonds des rives, lacs et des rivières

L'article 7, alinéa 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 700 000	-1 820 000	-1 700 120	119 880	6.6 %
Revenus	1 700 000	1 820 000	1 700 120	-119 880	-6.6 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-9 643	0	-97	-97	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-29 860	0	-1 245 747	-1 245 747	0.0 %
36 Charges de transfert	-444 201	-250 000	-333 924	-83 924	-33.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-34 939	-34 939	0.0 %
39 Imputations internes	-1 216 295	-1 570 000	-85 412	1 484 588	94.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	120 000	0	-120 000	-100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 700 000	1 700 000	1 700 120	120	0.0 %

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-1 140 760	-1 500 000	-770 939	729 061	48.6%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-1 140 760	-1 500 000	-770 939	729 061	48.6%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-1 140 760	-1 500 000	-770 939	729 061	48.6%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	2 837 818	2 717 818	2 867 678	149 860	5.5%
Etat du patrimoine au 31.12.	2 867 678	2 597 818	4 113 425	1 515 607	58.3%
Variation du patrimoine	29 860	-120 000	1 245 747	1 365 747	1 138.1%

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL; RSB 704.111) et le programme d'application 2018-2020 approuvé par le Conseil-exécutif entraînent le plafonnement des contributions cantonales issues du Fonds des rives des lacs et des rivières.

10.8.5 Fonds pour l'alimentation en eau

L'article 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par chaque service ; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Article 5b, l'alinéa 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-22 766 305	-6 428 000	-15 697 619	-9 269 619	-144.2%
Revenus	22 766 305	6 428 000	15 697 619	9 269 619	144.2%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-208 756	-99 000	-183 753	-84 753	-85.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-130 859	-100 000	-6 294 052	-6 194 052	-6 194.1%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	-9 048 582	-9 048 582	0.0%
39 Imputations internes	-22 426 689	-6 229 000	-171 232	6 057 768	97.3%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	40 455	0	141 330	141 330	0.0%
42 Taxes	5 126 497	4 900 000	5 126 708	226 708	4.6%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	17 589 469	1 513 000	10 420 511	8 907 511	588.7%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	9 884	15 000	9 070	-5 930	-39.5%

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-22 322 258	-6 000 000	-11 494 810	-5 494 810	-91.6%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-22 322 258	-6 000 000	-11 494 810	-5 494 810	-91.6%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-22 322 258	-6 000 000	-11 494 810	-5 494 810	-91.6%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	4 076 658	2 456 658	-13 512 811	-15 969 469	-650.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	-13 512 811	943 658	-23 933 322	-24 876 980	-2 636.2%
Variation du patrimoine	-17 589 469	-1 513 000	-10 420 511	-8 907 511	-588.7%

Commentaire

La révision de la LAEE adoptée par le Grand Conseil prévoyait entre autres un versement moins important de subventions provenant du Fonds pour l'alimentation en eau dès l'entrée en vigueur de la loi en janvier 2020 ; suite à cela, le nombre de demandes de subventions (une centaine) a pratiquement doublé par rapport aux années précédentes. Les subventions promises ont passé de CHF 23,8 millions à CHF 61,0 millions, dont CHF 27,1 millions ont déjà été versés ou régularisés.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Surveillance des finances	-4.4		0.4

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Surveillance des finances	-4.1	-4.4	-4.0	0.5	10.6 %
Total	-4.1	-4.4	-4.0	0.5	10.6 %

11.3 Priorités de l'exercice

Voir le rapport d'activité du CF (www.be.ch/contrôle-des-finances).

11.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 171 966	-4 529 862	-4 391 961	137 902	3.0%
Revenus	107 727	92 000	424 328	332 328	361.2%
Solde	-4 064 239	-4 437 862	-3 967 632	470 230	10.6%
Charges					
30 Charges de personnel	-3 934 790	-4 168 465	-3 797 450	371 015	8.9%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-125 623	-193 021	-122 834	70 187	36.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 317	-9 797	-8 297	1 500	15.3%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	-340 000	-340 000	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-104 237	-158 579	-123 379	35 200	22.2%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	66 413	60 000	415 705	355 705	592.8%
43 Revenus divers	0	0	1	1	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	4 729	2 000	4 122	2 122	106.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	36 585	30 000	4 500	-25 500	-85.0%

Evolution du compte de résultats

Les charges sont inférieurs d'environ CHF 0,14 millions à l'estimation, mais nettement supérieurs à la valeur de l'année précédente. Pour la première fois en 2019, des coûts de transfert de CHF 0,34 millions ont été pris en compte pour les audits non facturés des universités subventionnées. En outre des frais de personnel quelque peu inférieurs ont été encourus en raison de

postes vacants et de rotations. Le produit correspond au devis. Comme tenu de la réservation de transfert effectuée pour la première fois, il existe des revenus supplémentaires importants sur le plan arithmétique.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-11 710	-15 000	-7 503	7 497	50.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-11 710	-15 000	-7 503	7 497	50.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-11 710	-15 000	-7 502	7 498	50.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	-1	-1	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de CHF 7500 par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

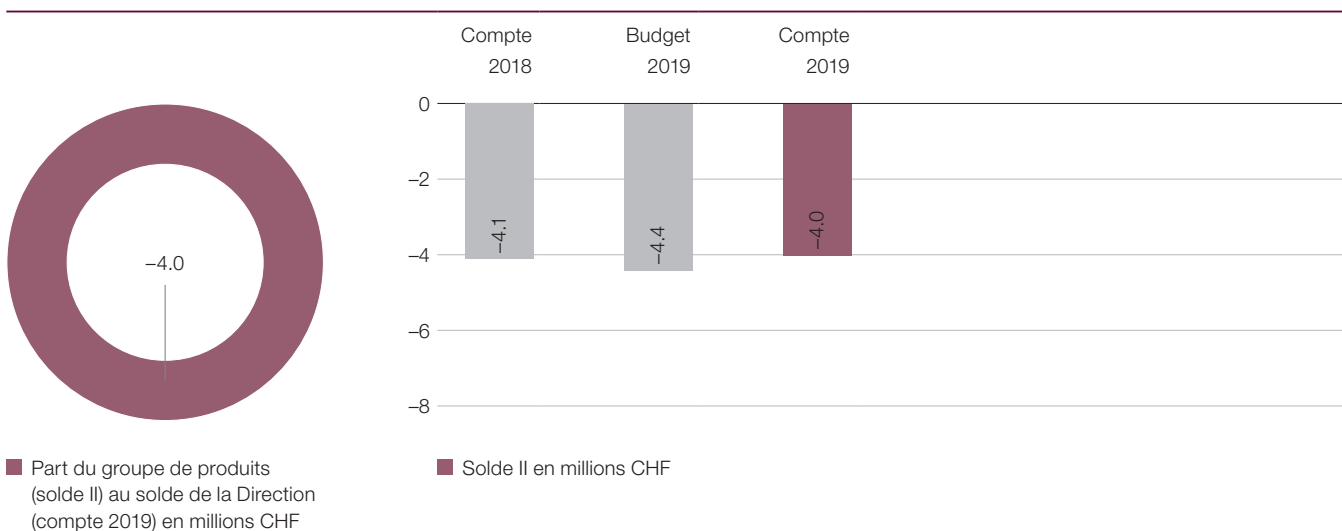
2014	2015	2016	2017	2018	2019
24.7	23.4	23.9	23.9	22.9	23.7

Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 EPT à 24 EPT. Le CF table sur une moyenne de 24 EPT pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances



Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction) ;
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats) ;

- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'État, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général ;
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'État, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	102 998	90 000	420 205	330 205	366.9 %
(-) Frais de personnel	-3 934 790	-4 168 465	-3 797 450	371 015	8.9 %
(-) Coûts matériels	-229 860	-351 600	-246 213	105 387	30.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-20 129	-18 694	-16 532	2 162	11.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-4 081 781	-4 448 759	-3 639 990	808 770	18.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-340 000	-340 000	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 729	2 000	4 122	2 122	106.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 077 052	-4 446 759	-3 975 868	470 892	10.6 %
(+)/(-) Régularisations	12 813	8 897	8 235	-662	-7.4 %
Solde III (comptabilité financière)	-4 064 239	-4 437 862	-3 967 632	470 230	10.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Tâches essentielles	-3 462 554	-3 884 940	-3 126 146	758 793	19.5%
Mandats de contrôle spécifiques	-308 305	-249 528	-410 935	-161 406	-64.7%
Mandats de contrôle spéciaux	-260 657	-275 836	-49 062	226 774	82.2%
Activités de conseil	-50 265	-38 456	-53 847	-15 391	-40.0%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Les coûts sont inférieurs d'environ CHF 0,14 millions à l'estimation, mais nettement supérieurs à la valeur de l'année précédente. Pour la première fois en 2019, des coûts de transfert de CHF 0,34 millions ont été pris en compte pour les audits non facturés des universités subventionnées. En outre des frais de

personnel quelque peu inférieurs ont été encourus en raison de postes vacants et de rotations. Le produit correspond au devis. Comme tenu de la réservation de transfert effectuée pour la première fois, il existe des revenus supplémentaires importants sur le plan arithmétique.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan des tâches et des finances : Le CF fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité

des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur

le développement des charges de personnel. Le CF peut faire appel à des spécialistes si nécessaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	0

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Protection des données	-1.1		0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Écart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Protection des données	-1.1	-1.2	-1.1	0.1	4.6 %
Total	-1.1	-1.2	-1.1	0.1	4.6 %

12.3 Priorités de l'exercice

Elles font l'objet d'un rapport spécial (art. 37, al. 1 loi du 19 février 1986 sur la protection des données [LCPD; RSB 152.04]).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 149 755	-1 179 984	-1 124 551	55 433	4.7%
Revenus	1 001	3 000	1 612	-1 388	-46.3%
Solde	-1 148 754	-1 176 984	-1 122 939	54 045	4.6%
Charges					
30 Charges de personnel	-1 002 322	-953 384	-924 385	28 998	3.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-149 250	-226 600	-202 290	24 310	10.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	1 818	0	2 124	2 124	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	3 000	640	-2 360	-78.7%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	1 001	0	972	972	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte de résultats

Les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 0,03 millions au montant budgété. Trois nouveaux collaborateurs ont pris leurs fonctions au printemps 2019 et l'échelon auquel ils ont été affectés est inférieur à celui de leurs prédécesseurs, tandis qu'une allocation de maternité a occasionné des coûts qui n'étaient pas prévus au budget. Les charges d'exploitation se

situent aussi légèrement en dessous des prévisions (différence d'environ CHF 0,02 mio). Les moyens supplémentaires alloués pour les prestations de tiers rendues nécessaire par un congé de préretraite n'ont pas été entièrement utilisés et un mandat en cours n'avait pas encore été facturé fin 2019.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'a consenti aucun investissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

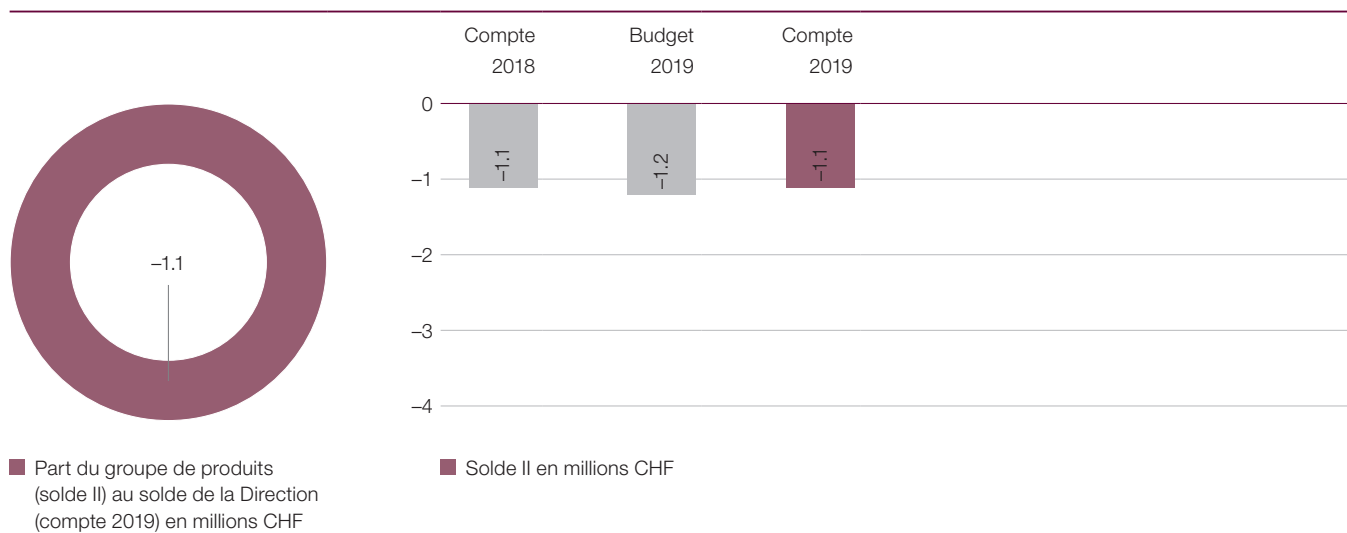
2014	2015	2016	2017	2018	2019
4.5	4.5	4.8	5.9	4.5	5.0

Commentaire

Un poste vacant a été pourvu en 2019, ce qui explique l'augmentation de l'effectif.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité sui-

vants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	0	0	640	640	0.0%
(-) Frais de personnel	-1 002 322	-950 384	-924 385	25 998	2.7%
(-) Coûts matériels	-147 790	-226 600	-200 166	26 434	11.7%
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-1 150 111	-1 176 984	-1 123 911	53 073	4.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 001	0	972	972	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 149 110	-1 176 984	-1 122 939	54 045	4.6%
(+)/(-) Régularisations	357	0	0	0	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-1 148 754	-1 176 984	-1 122 939	54 045	4.6%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection des données	-1 150 111	-1 176 984	-1 123 911	53 073	4.5%

Commentaire:

Modification par budget 2019

La marge contributive I présente un montant d'environ CHF 0,05 millions inférieur au budget. La différence s'explique par les économies réalisées dans le domaine du personnel (charges liées

aux traitements plus faibles que prévu et perception d'une allocation de maternité) ainsi que dans celui des prestations externes.

Priorités de développement

La LCPD prévoit notamment que le BPD assume les tâches suivantes: surveillance de l'application des dispositions sur la protection et la sécurité des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, conseils à l'administration (actes législatifs et exécution) et aux personnes intéressées et, au besoin, rôle d'intermédiaire entre ces dernières et les autorités responsables ainsi que haute surveillance sur les autorités communales. Les tâches prévues par la loi doivent en principe être accomplies dans leur intégralité, des priorités devant forcément être fixées en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Durant l'exercice, six examens dans le domaine de la sécurité de l'information et de la protection des données ont été réalisés et 113 contrôles préalables ont été menés. Pour ce qui est de la législation, le Bureau a accompagné les projets de loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP) et d'ordonnance du 20 novembre 2019 sur les données secondaires de communication (ODSC; RSB 153.011.5) et il a suivi de près l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'administration numérique (LAN). Il s'est en outre exprimé au sujet de plus de 20 autres projets législatifs émanant de presque toutes les Directions sur des aspects concernant la protection des données et a relevé d'éventuelles lacunes.

Chances et risques

La numérisation permet d'assurer un service public dans l'ensemble du canton à un coût raisonnable. Grâce aux prestations numériques et à une administration efficace, le canton devient encore plus attrayant comme site d'implantation et d'habitation (extrait tiré du programme gouvernemental de législature 2019-2020 du 8 janvier 2019). Dans la « Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne », que le Conseil-exécutif a adoptée le 26 juin 2019, il est établi que la confiance – en ce qui concerne notamment la protection de la personnalité et

des données ainsi que la sécurité des informations – est, pour la population et l'économie, la condition élémentaire de l'utilisation des prestations de services numériques. En plus de sa fonction primordiale qui consiste à être un pilier de tout Etat de droit démocratique, la protection des données se doit par conséquent aussi d'être un critère de qualité et un « argument de vente » de la communication par voie électronique avec les autorités.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)

	2018 ¹⁾	2019
Assurer le contrôle préalable des grands projets informatiques sous l'angle de la protection de la personnalité et de la sécurité des données (en %)	p.v.	98
Contrôler les applications informatiques (Nombre de contrôles)	p.v.	6
Former des recours contre les décisions qui rejettent les recommandations	p.v.	0
Répondre aux demandes triées émanant des Directions et de la Chancellerie d'Etat (et prendre position sur des projets d'acte législatif) (en %)	p.v.	97
Conseils et soutien prodigués avec compétence	p.v.	p.v.
Répondre aux questions de personnes privées (en %)	p.v.	100

¹⁾ La migration vers un nouveau système de gestion électronique des affaires et la disparition de certaines possibilités d'évaluation qui en découle ont rendu la présentation des informations sur les prestations de 2018 impossible sauf engagement de moyens

disproportionnés. En application de l'article 130 OFF, les informations sur les prestations du BPD ont été modifiées lors du processus de planification de 2020 avec effet immédiat.

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2019, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-9.5		0.0
Juridictions civile et pénale	-85.5		26.6
Juridiction administrative	-14.9		2.3
Ministère public	-70.5		51.3

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Direction de la magistrature	-8.6	-12.6	-9.5	3.1	24.5 %
Juridictions civile et pénale	-54.2	-62.6	-58.9	3.7	5.8 %
Juridiction administrative	-13.3	-14.8	-12.6	2.2	15.0 %
Ministère public	-14.9	-25.4	-19.2	6.1	24.1 %
Total	-91.0	-115.4	-100.3	15.1	13.1 %

13.3 Priorités de l'exercice

Les priorités de l'exercice sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-207 975 078	-210 914 617	-199 907 990	11 006 627	5.2%
Revenus	87 283 473	78 621 793	80 266 505	1 644 712	2.1%
Solde	-120 691 605	-132 292 824	-119 641 485	12 651 339	9.6%
Charges					
30 Charges de personnel	-121 183 086	-127 626 421	-122 465 506	5 160 914	4.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-82 915 850	-78 373 075	-72 992 708	5 380 367	6.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-75 341	-215 702	-155 020	60 682	28.1%
34 Charges financières	0	-3 000	-43 032	-40 032	-1 334.4%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-153 001	-145 000	-123 830	21 170	14.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-3 647 799	-4 551 419	-4 127 893	423 526	9.3%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	84 719 202	77 566 600	79 063 045	1 496 445	1.9%
43 Revenus divers	2 344 988	868 000	999 957	131 957	15.2%
44 Revenus financiers	0	69 500	0	-69 500	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	212 027	117 693	200 452	82 759	70.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	7 256	0	3 050	3 050	0.0%

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2019 est inférieur de CHF 12,7 millions ou 10 pour cent au solde inscrit au budget 2019. En raison du perfectionnement de HRM2, des actifs éventuels supplémentaires résultant de l'entraide judiciaire gratuite et de la défense d'office ont été présentés en annexe dans ce bouclage. En comparaison avec le budget, les revenus ont été supérieurs de CHF 1,6 million. Cet écart s'explique d'une part par la perception de frais de rappel et, d'autre part, par des écritures de régularisation. Les charges de personnel sont inférieures de CHF 5,2 millions, les biens, services et marchandises de CHF 5,4 millions au montant budgété. Les juridictions civile

et pénale ont contribué en grande partie à la diminution des charges de personnel en appliquant une politique du personnel prudente. Concernant les biens, services et marchandises, la baisse est due à la politique en matière de dépenses prudente du Ministère public, aux retards en relation avec le projet NeVo/Rialto et aux prestations propres plus élevées du domaine TIC de l'état-major des ressources.

Le solde de la marge contributive I étant moins élevé que prévu, aucun crédit supplémentaire ne doit être demandé.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-753 269	-1 150 000	-581 158	568 842	49.5 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-753 269	-1 150 000	-581 158	568 842	49.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-22 972	-866 000	-306 382	559 618	64.6 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-730 297	-284 000	-274 776	9 224	3.2 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de CHF 0,6 million au montant budgété. Les frais d'installation au niveau site Nordring 8 sont moins élevés que prévu. L'équipement des salles de tribunal de manière à pouvoir faire des enregistrements vidéo doit faire l'objet d'un nouvel appel d'offres. Les coûts seront générés ultérieurement.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS

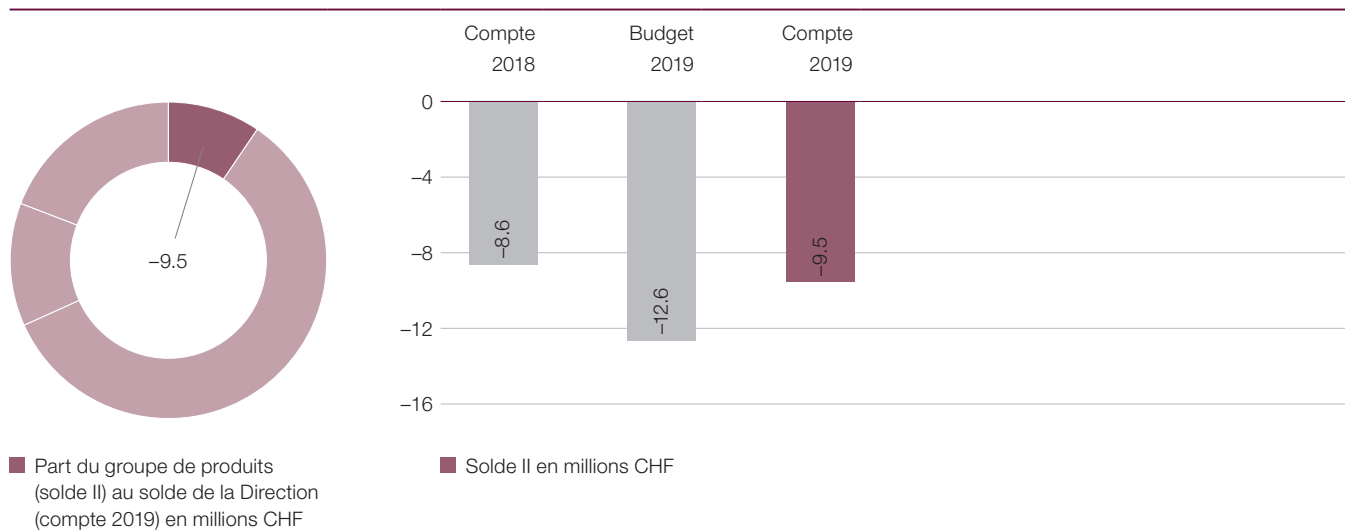
2014	2015	2016	2017	2018	2019
689.2	715.2	746.5	741.0	740.8	747.7

Commentaire

L'effectif EPT de la JUS a légèrement augmenté (+ 7 EPT) sans dépasser la valeur du budget (15 EPT sous budget).

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature



Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement

du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	13 950	12 000	14 400	2 400	20.0%
(-) Frais de personnel	-4 046 589	-4 696 474	-4 109 232	587 241	12.5%
(-) Coûts matériels	-4 393 024	-7 673 224	-5 189 411	2 483 813	32.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	-116 791	-248 021	-236 171	11 850	4.8%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-8 542 455	-12 605 719	-9 520 414	3 085 305	24.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-32 320	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 203	2 000	3 838	1 838	91.9%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-8 570 572	-12 603 719	-9 516 576	3 087 143	24.5%
(+)/(-) Régularisations	108 591	200 778	145 604	-55 174	-27.5%
Solde III (comptabilité financière)	-8 461 981	-12 402 940	-9 370 972	3 031 968	24.4%

Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Soutien à la direction	-8 542 455	-12 605 719	-9 520 414	3 085 305	24.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'article 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Le groupe de produits clôture le solde I (budget global) avec CHF 3,1 millions de mieux que prévu au budget.

Les frais de personnel sont inférieurs de près de CHF 0,6 million au montant budgété. Cette diminution est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration et aux fonds octroyés partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel, ainsi qu'à la baisse des frais de recrutement.

Les biens, services et marchandises sont inférieurs d'environ CHF 2,5 millions au montant budgété. Différentes raisons ex-

pliquent cela. Des retards dans le projet NeVo ont eu pour conséquence qu'une grande partie des dépenses budgétées ne seront effectives qu'en 2020.

De plus, fait réjouissant, l'infrastructure TIC (y c. applications spécialisées) a été stable. Les frais de maintenance ont donc été plus faibles que budgété. Grâce aux prestations propres de la TIC, il a en outre été possible de renoncer en grande partie au soutien de tiers, ce qui a également entraîné une réduction des charges. Le rollout de la migration du poste de travail PTC (poste de travail informatique cantonal) JUS a été reporté à 2020. Le perfectionnement de Tribuna V3 a été restreint au minimum, le fabricant ayant communiqué la fin du cycle de vie de Tribuna V3. Les coûts concernant les applications spécialisées JUGIS et ELBA ont également été réduits au minimum par le remplacement prévu de la nouvelle application spécialisée NeVo/Rialto.

Les prestations de service en lien avec le nouveau site Nordring 8 ainsi que les frais de port et d'envoi ont également été plus faibles que prévu.

Les objectifs de prestations du groupe de produits ont été pleinement atteints.

Priorités de développement

Le déménagement de l'état-major des ressources, de la Commission des recours en matière fiscale et du Parquet général a pu être effectué comme prévu en mai 2019. Sept sites ont donc

été réunis à Nordring 8. Le déménagement a constitué une étape importante pour l'état-major des ressources, dont les collaborateurs étaient jusque-là répartis sur cinq sites en ville.

Chances et risques

Le projet lancé par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Tribunal fédéral en vue de l'introduction au niveau suisse du dossier judiciaire électronique (projet Justitia 4.0) prend forme.

Les discussions concernant la gouvernance ont pu être clôturées de manière satisfaisante en début d'année, donnant au projet une nouvelle impulsion. Les JUS soutiennent le projet aussi bien financièrement que personnellement – en collaborant de manière active au sein des organes du projet. Toujours dans le cadre des possibilités. Aujourd'hui déjà, il est prévu d'accroître l'engagement dans tous les domaines au cours de ces pro-

chaines années. D'une part, des travaux et achats importants sont envisagés au niveau suisse, entraînant des coûts correspondants. D'autre part, les travaux de mise en œuvre doivent être planifiés concrètement dans les cantons et effectués progressivement. Il s'agit notamment de l'intégration technique (logiciels, interfaces), du matériel informatique, mais aussi des rénovations (notamment des salles de tribunal) et de la gestion des changements.

La version 3 du contrôle électronique des affaires Tribuna n'étant à moyen terme plus développée par le fabricant, la Direction de la magistrature a procédé à un examen approfondi des possi-

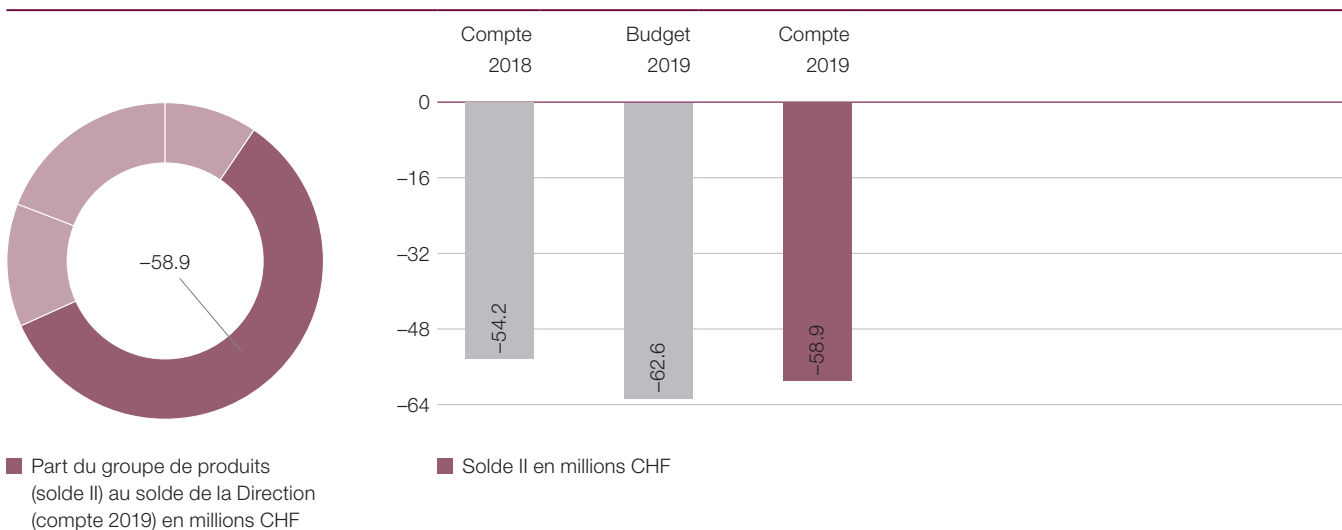
bilités existantes. Elle est arrivée à la conclusion qu'un passage à la nouvelle version Tribuna est la meilleure solution. Pour le Ministère public, la question ne se pose pas, car il remplacera les applications Tribuna V3 et Jugis par Rialto à fin 2020.

Les JUS espèrent que l'introduction de l'ERP (remplacement des applications spécialisées FIS et Persiska) permettront d'optimiser les interfaces techniques vers les applications spécialisées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	14 878	29 898
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	8 847	8 731
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	88 263	85 691

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et

des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	28 071 725	25 600 000	25 565 950	-34 050	-0.1 %
(-) Frais de personnel	-59 256 223	-62 458 625	-59 358 024	3 100 601	5.0 %
(-) Coûts matériels	-24 925 032	-26 447 470	-26 172 321	275 149	1.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-79 691	-108 655	51 144	159 799	147.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-56 189 221	-63 414 750	-59 913 250	3 501 500	5.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 600	0	62 202	62 202	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-66 181	-70 000	-66 180	3 820	5.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 011 961	900 000	987 029	87 029	9.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-54 241 841	-62 584 750	-58 930 199	3 654 551	5.8 %
(+/-) Régularisations	-10 812 199	-7 250 281	-9 311 566	-2 061 284	-28.4 %
Solde III (comptabilité financière)	-65 054 040	-69 835 031	-68 241 764	1 593 267	2.3 %

Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-5 778 110	-7 448 386	-8 893 797	-1 445 411	-19.4%
Décision de la section civile de la Cour suprême	-5 279 254	-7 616 150	-4 316 363	3 299 787	43.3%
Examens d'avocat	-79 849	27 851	-55 180	-83 031	-298.1%
Surveillance des avocats	-328 179	-397 802	-322 984	74 818	18.8%
Autres prestations de services Cour suprême	7 462	30 688	-7 325	-38 012	-123.9%
Décision de droit civil première instance	-22 098 659	-24 170 060	-16 640 757	7 529 303	31.2%
Décision de droit pénal première instance	-14 136 267	-14 776 517	-22 097 120	-7 320 603	-49.5%
Décision de mesures de contraintes première instan	-1 178 193	-1 296 368	-1 132 657	163 712	12.6%
Procédure de conciliation	-6 347 596	-6 785 917	-5 565 738	1 220 179	18.0%
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-970 576	-982 089	-881 332	100 757	10.3%

Commentaire :

Modification par budget 2019

Le solde I (budget global) enregistre une perte de CHF 59,9 millions. Le montant budgété n'est pas atteint à raison de CHF 3,5 millions (-5,5%). La perte présentée dans les comptes 2019 en tant que solde II est inférieure de CHF 3,7 millions au montant prévu dans le budget.

Les produits réalisés pendant l'année sous revue sont similaires au montant budgété. Grâce à une politique du personnel prudente ainsi qu'en raison des économies réalisées grâce à la rotation, les juridictions civile et pénale ont pu maintenir les coûts de personnel au niveau de l'année précédente. Ceux-ci se montent à CHF 59,4 millions, soit 5 pour cent de mieux que budgété (CHF -3,1 mio). Les biens, services et marchandises, d'un montant de CHF 26,2 millions, se situent au même niveau

que le budget (-1%). Les biens, services et marchandises englobent notamment les frais d'assistance judiciaire gratuite d'un montant de CHF 17,6 millions et sont légèrement inférieurs au cadre budgété.

Les actifs éventuels résultant de l'assistance judiciaire gratuite et de la défense d'office, d'un montant de CHF 166,9 millions, sont présentés dans l'annexe au rapport de gestion.

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Les biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et du volume des procédures à traiter et de la situation financière des parties. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale ont pu exercer leurs tâches principales, à savoir rendre des décisions en droit civil et pénal (y compris conseil juridique). Cette performance doit également

être maintenue, malgré les exigences croissantes (cf. « Chances et risques »).

Chances et risques

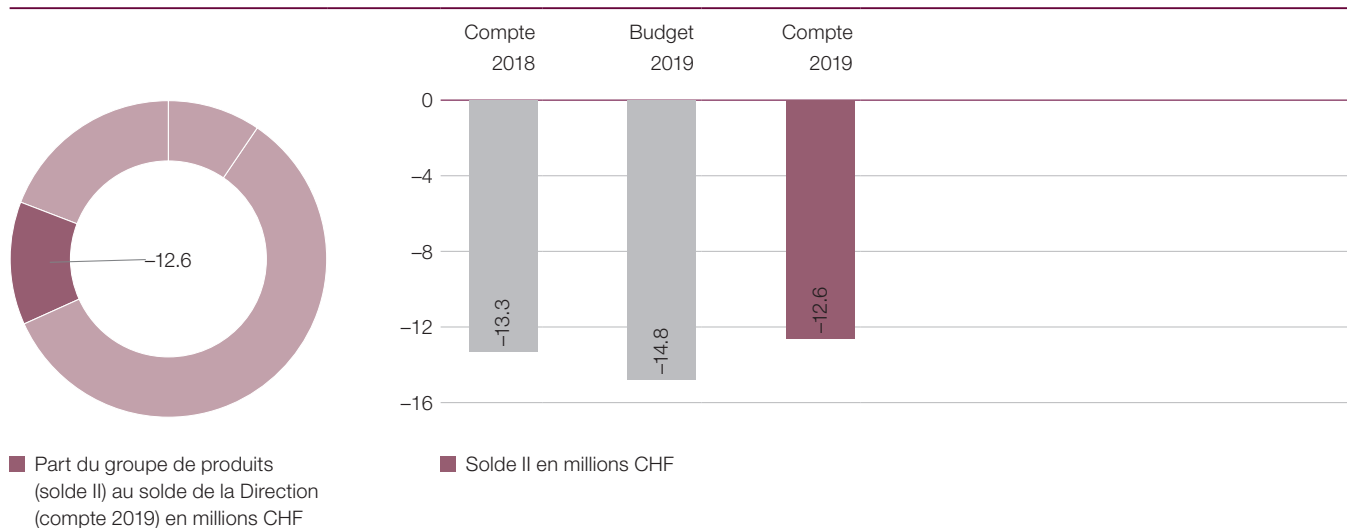
Les modifications légales et changements de pratique du Tribunal fédéral entraînent pour les juridictions civile et pénale des procédures nettement plus complexes. Cela ressort notamment de la durée de traitement de plus en plus longue de certains cas. Le comportement des parties entraîne une charge de tra-

vail supplémentaire (p. ex. davantage d'assistance judiciaire gratuite, expertises supplémentaires). En conséquence, une augmentation des dépenses est attendue ces prochaines années dans le domaine des frais de personnel et charges matérielles.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale): Nombre de procédures liquidées	1 050	1 100
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procédures liquidées	2 000	2 100
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	21 200	20 900
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs: Nombre de procédures liquidées	3 150	3 050
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 400	2 350
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	5 700	5 550
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	19 000	19 250

13.7.3 Juridiction administrative



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'ex-

men, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	2 125 430	1 515 100	2 547 683	1 032 583	68.2%
(-) Frais de personnel	-14 486 556	-15 230 510	-14 482 715	747 795	4.9%
(-) Coûts matériels	-973 146	-1 069 800	-690 707	379 093	35.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	162	0	9	9	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-13 334 110	-14 785 210	-12 625 729	2 159 482	14.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	19 180	19 032	16 982	-2 050	-10.8%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-13 314 930	-14 766 178	-12 608 747	2 157 432	14.6%
(+)/(-) Régularisations	-66 827	-67 300	-13 829	53 471	79.5%
Solde III (comptabilité financière)	-13 381 757	-14 833 478	-12 622 575	2 210 903	14.9%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-4 659 701	-5 772 588	-4 543 606	1 228 981	21.3 %
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-6 421 463	-7 470 452	-6 043 986	1 426 466	19.1 %
Autres prestations de services du Tribunal administratif	-20 880	1 120 100	-27 402	-1 147 502	-102.4 %
Décision sur recours de la Commission des recours en matière fiscale	-1 725 602	-2 165 664	-1 444 332	721 333	33.3 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	-55 131	-66 257	-31 744	34 512	52.1 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière d'expropriation	-101 387	-66 229	-44 305	21 923	33.1 %
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-349 947	-364 121	-362 641	1 480	0.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2019

Sur un budget global de CHF 14,8 millions au total, le solde I est meilleur d'environ CHF 2,2 millions (14,6 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Par rapport au budget, les charges de personnel présentent un solde créditeur (CHF 0,7 mio). Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont quant à elles été inférieures au budget à raison de CHF 0,4 millions. Les écarts dans les charges de personnel résultent principalement de postes restés vacants à la suite de fluctuations de personnel.

En ce qui concerne les divergences au niveau des charges relatives aux biens, services et marchandises, celles-ci sont d'une part la conséquence des coûts de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, expertises, amortissements etc.) difficiles à prévoir et d'autre part dues au changement de l'évaluation à la suite du passage à HRM2 (pertes de créances pour l'assistance judiciaire gratuite). Les produits ont été supérieurs aux prévisions à raison de CHF 1 million.

Priorités de développement

Parallèlement à la poursuite de la consolidation des ajustements structurels à la suite de la réforme judiciaire, la juridiction administrative a mis l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Au cours de l'exercice, 2638 nouveaux cas ont été introduits auprès de la juridiction administrative. 2543 cas ont pu être traités. 1862 cas pendants en fin d'année ont été transférés en 2020.

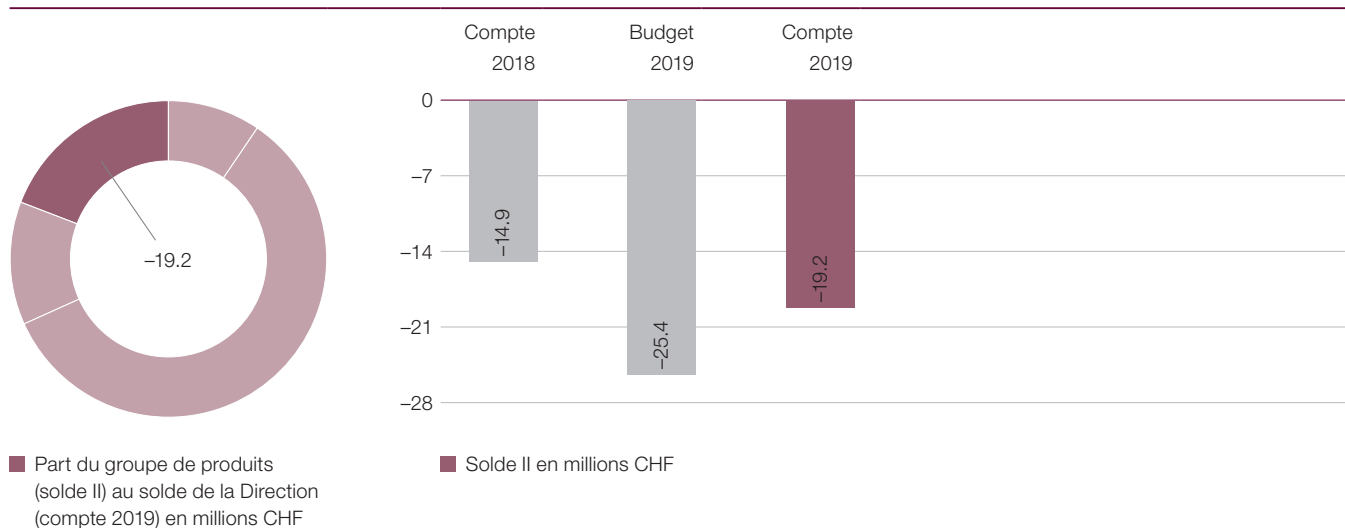
Chances et risques

Opportunités et risques globalement, le volume d'affaires a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (voir les détails dans le rapport d'activité de la JUS 2019).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	3 100	2 800
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 100	3 000
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	2 100	1 600

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de re-

cours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
(+) Rentrées financières	25 328 878	23 244 000	22 887 660	-356 340	-1.5%
(-) Frais de personnel	-43 393 725	-45 240 824	-44 471 963	768 861	1.7%
(-) Coûts matériels	-26 106 504	-30 522 187	-25 916 517	4 605 670	15.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	-246 044	-102 732	-53 254	49 478	48.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-44 417 397	-52 621 743	-47 554 074	5 067 670	9.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	62 069	53 000	6 137	-46 863	-88.4%
(-) Coûts des subventions cantonales	-54 500	-75 000	-57 650	17 350	23.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	29 521 742	27 273 000	28 361 392	1 088 392	4.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-14 888 085	-25 370 743	-19 244 194	6 126 549	24.1%
(+)/(-) Régularisations	-18 905 741	-9 850 630	-10 161 978	-311 348	-3.2%
Solde III (comptabilité financière)	-33 793 826	-35 221 373	-29 406 173	5 815 200	16.5%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2018	2019	2019	CHF	%
Instruction	-34 176 630	-37 728 195	-37 690 760	37 435	0.1 %
Mise en accusation	-614 913	-570 907	-530 801	40 105	7.0 %
Procédure simplifiée	-37 462	-35 086	-27 785	7 300	20.8 %
Procédure d'ordonnance pénale	8 555 317	5 940 987	8 170 313	2 229 326	37.5 %
Procédure de recours	-2 098 691	-2 650 341	-2 120 872	529 468	20.0 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-504 620	-821 628	-417 560	404 068	49.2 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-15 540 399	-16 756 574	-14 936 607	1 819 966	10.9 %

Commentaire:**Modification par budget 2019**

Dans le calcul des marges contributives, le groupe de produits clôture avec CHF 47,5 millions pour un solde budgété I (budget global) de CHF 52,6 millions, soit CHF 5,1 millions de mieux que prévu.

Les économies réalisées grâce aux mutations et la diminution des provisions d'avoirs du personnel entraînent une amélioration d'environ CHF 0,6 million dans le domaine des frais de personnel. En raison de l'élimination (sans incidence sur le résultat) de l'enregistrement des amortissements en lien avec les pertes de créances effectives de l'assistance judiciaire gratuite, les biens, services et marchandises clôturent avec CHF 1,7 million de mieux que prévu. De plus, une diminution des coûts d'environ CHF 0,9 million est enregistrée pour les frais de procédure et d'instruction et d'environ CHF 1,5 million concernant les frais inhérents à l'exécution de mesures de protection et de peines applicables aux mineurs. Concernant les autres postes de

coûts, les fonds sollicités sont moins élevés que prévu en raison d'une politique des dépenses généralement prudente.

La perception de frais de rappel dans toutes les entreprises de facturation a entraîné une hausse des produits d'environ CHF 2,1 millions dans les contributions. Les émoluments pour actes administratifs, d'environ CHF 0,3 million, ont été légèrement plus faibles que prévu. L'élimination (sans incidence sur le résultat) des enregistrements d'amortissement en lien avec les pertes de créances effectives de l'assistance judiciaire gratuite, qui a déjà été mentionnée dans les biens, services et marchandises, a également une influence sur les contributions avec une diminution des produits d'environ CHF 1,7 million. Les produits dans le domaine des dépenses sont inférieurs au budget à concurrence de CHF 0,6 million. Dans les autres postes de produits, les revenus sont dans l'ensemble légèrement plus élevés.

Priorités de développement

Le projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers)/ Rialto vise à élaborer, en collaboration avec la police cantonale, une plateforme pour la gestion électronique des dossiers et à remplacer les applications spécialisées actuelles Tribuna et Jugis par une application moderne. Cette nouvelle gestion des dossiers permettra un transfert automatisé des dossiers d'enquête de la police cantonale au Ministère public. Après l'introduction de l'application (prévue en décembre 2020), les processus seront consolidés et les structures contrôlées.

La charge de travail des procureurs et procureures varie toujours en fonction des régions, mais dans une mesure moindre grâce aux mesures de compensation qui ont été prises.

Le développement stratégique du Ministère public prévoit une consolidation des ressources et du savoir-faire ainsi qu'une spécialisation centralisée dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité. De plus, des ressources et du savoir-faire doivent être mis à disposition et centralisés dans le domaine du droit pénal médical, de l'entraide judiciaire internationale et de la résorption du produit des crimes. La mise en œuvre de ce développement est prévue pour 2020; dans le domaine du droit pénal médical, elle a en grande partie déjà eu lieu.

Chances et risques

D'une manière générale, le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de charges et de

produits (frais de procédure et d'instruction, en particulier frais éventuels en lien avec la protection extraprocédurale des

témoins, frais inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, produits des émoluments, amendes et peines pécuniaires). Il est donc conditionné par l'extérieur. Si l'augmentation des procédures conduit à une hausse des frais de procédure et d'instruction, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

Les frais relatifs aux mesures de surveillance dans le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommuni-

cation du DFJP (Service SCPT) doivent être augmentés de manière progressive par la Confédération au cours de ces prochaines années. Les autorités de poursuite pénale des cantons et les représentants de la Confédération continuent à négocier sur l'évolution des coûts et notamment sur la question de savoir si les services découlant des devoirs de collaborer doivent être gratuits pour les autorités de poursuite pénale, ce qui déchargerait les cantons.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2018 et 2019)	2018	2019
Nombre de dénonciations reçues	120 022	118 772
Nombre d'instructions ouvertes	8 373	8 976
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 311	4 727
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	90 779	86 923
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	15 478	14 339